

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le présent prospectus ne constitue pas un appel public à l'épargne. Ces titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni d'aucune loi étatique en valeurs mobilières, et ils ne peuvent être ni offerts ni vendus à des personnes des États-Unis d'Amérique, de ses territoires et possessions, de tout État des États-Unis ou du District de Columbia (collectivement, les « États-Unis »), ou pour le compte ou le bénéfice de ces personnes, ni à des personnes des États-Unis (au sens attribué à U.S. persons dans le règlement intitulé Regulation S pris en application de la Loi de 1933 (les « personnes des États-Unis »)), sauf si une dispense des exigences d'inscription prévues dans la Loi de 1933 et les lois étatiques en valeurs mobilières applicables est disponible. Le présent prospectus ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres aux États-Unis ou aux personnes des États-Unis, ou pour le compte ou le bénéfice de telles personnes.

PROSPECTUS

Nouvelle émission

Le 17 décembre 2021



PLANET BASED FOODS GLOBAL INC. (auparavant connue sous le nom de Digital Buyer Technologies Corp.)

**27 043 765 unités
pouvant être émises à la conversion des reçus de souscription en circulation**

Le présent prospectus (le « **prospectus** ») vise le placement de 27 043 765 unités (les « **unités** ») de Planet Based Foods Global Inc. (la « **société** »), qui peuvent être émises sans contrepartie supplémentaire à la conversion des 27 043 765 reçus de souscription (les « **reçus de souscription** ») de la société précédemment émis au prix de 0,30 \$ CA par reçu de souscription. Chaque unité se compose d'une action à droit de vote subalterne (les « **actions à droit de vote subalterne** ») et d'un demi-bon de souscription d'actions (les « **bons de souscription** »). Chaque bon de souscription entier confère à son porteur le droit d'acquérir une action à droit de vote subalterne supplémentaire (une « **action visée par un bon de souscription** ») au cours d'une période qui prend fin deux ans après la date de conversion des reçus de souscription au prix de 0,60 \$ CA par action visée par un bon de souscription.

Les reçus de souscription ont été émis par la société le 27 juillet 2021 aux acheteurs de certaines provinces du Canada dans le cadre d'un placement privé conformément à des dispenses de prospectus prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable (le « **placement** »). Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

Les reçus de souscription ne sont pas offerts aux fins d'achat dans le cadre du présent prospectus et la société ne recevra aucun fonds supplémentaire du placement des unités à la conversion des reçus de souscription.

Le présent prospectus est déposé en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. À

l'obtention du visa définitif (défini ci-après), la société deviendra un émetteur assujéti aux termes de la législation sur les valeurs mobilières applicable de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Sous réserve des modalités des reçus de souscription et de la convention relative aux reçus de souscription, chaque reçu de souscription confère à son porteur le droit de recevoir, automatiquement et sans paiement d'une contrepartie supplémentaire et sans aucune autre action nécessaire de sa part, une unité, si les conditions de libération de l'entiercement (au sens attribué ci-après) sont satisfaites ou font l'objet d'une renonciation (dans la mesure où une telle renonciation est permise), au plus tard à la date limite de libération de l'entiercement (au sens attribué ci-après). Chaque unité se compose d'une action à droit de vote subalterne et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier confère à son porteur le droit d'acquérir une action visée par un bon de souscription supplémentaire au cours d'une période qui prend fin deux ans après la date de conversion des reçus de souscription au prix de 0,60 \$ CA par action visée par un bon de souscription. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ». Le présent prospectus vise le placement des unités, y compris des actions à droit de vote subalterne et des bons de souscription.

La société a demandé l'inscription des actions à droit de vote subalterne à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes (la « CSE »), qui l'a approuvée sous condition. L'inscription des actions à droit de vote subalterne à la cote de la CSE est assujéti à l'approbation définitive, par la CSE, de la demande d'inscription de la société et du respect, par la société, de toutes les exigences et conditions initiales de la CSE. Rien ne garantit que la société respectera l'ensemble des exigences de la CSE.

En date des présentes, la société n'a aucun de ses titres inscrit ou coté, n'a pas demandé d'inscrire ou de coter ses titres et n'a pas l'intention de demander d'inscrire ou de coter ses titres à la Bourse de Toronto, à la NEO Bourse Aequitas Inc., sur un marché des États-Unis ou sur un marché à l'extérieur du Canada et des États-Unis d'Amérique (à l'exception de l'Alternative Investment Market de la Bourse de Londres ou des marchés PLUS exploités par PLUS Markets Group plc).

Un placement dans la société devrait être considéré comme hautement spéculatif. Un placement dans la société est approprié seulement pour les investisseurs qui ont la capacité d'absorber la perte d'une partie ou de la totalité de leur investissement. Il existe certains facteurs de risque inhérents à un placement dans les titres de la société. Lors de l'examen du présent prospectus, les investisseurs devraient examiner attentivement les points décrits à la rubrique « Facteurs de risque ».

Nul n'est autorisé à fournir des renseignements ou à faire des déclarations qui ne figurent pas dans le présent prospectus et, si cela est fait, il ne faut pas s'y fier. Les renseignements contenus dans les présentes sont exacts en date du présent prospectus seulement.

Aucun preneur ferme ni agent de vente n'a participé à la préparation du présent prospectus ni n'a réalisé d'examen ou de vérification au préalable indépendante à l'égard du contenu du présent prospectus.

Il n'existe aucun marché pour la négociation des titres de la société. Il peut être impossible pour les actionnaires de les revendre, ce qui peut avoir une incidence sur leur cours sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité de leur cours, leur liquidité et l'étendue des obligations réglementaires de l'émetteur. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ».

Le présent prospectus ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat d'un quelconque titre.

Certains administrateurs et dirigeants de la société, y compris Braelyn Davis, Theodore Cash Llewellyn, Robert Davis, William Blake Aaron, Scott Keeney et James Harris, résident à l'extérieur du Canada. Les

administrateurs et dirigeants de la société nommés dans le présent prospectus qui résident à l'extérieur du Canada ont nommé Forooghian & Company Corporate Services Inc., 353 Water Street, Suite 401, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6B 1B8 à titre de fondé de pouvoir pour fin de signification en Colombie-Britannique. Cependant, les investisseurs pourraient avoir de la difficulté à signifier un acte de procédure au Canada à ces administrateurs et dirigeants qui ne résident pas au Canada, et ce, même si ces personnes ont nommé un fondé de pouvoir pour fin de signification. De plus, il pourrait être difficile d'exécuter ou d'appliquer au Canada un jugement rendu par un tribunal canadien contre certains administrateurs et dirigeants de la société.

Le siège de la société est situé au 1055 West Hastings Street, Suite 2250, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6E 2E9. Le siège social de la société est situé au 353 Water Street, Suite 401, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6B 1B8.

Structure reposant sur deux catégories d'actions

Le capital-actions autorisé de la société consiste en un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne et en un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple assorties de droits de vote multiple. En date du présent prospectus, il y avait 24 181 928 actions à droit de vote subalterne et 4 000 000 d'actions à droit de vote multiple émises et en circulation. Dans l'hypothèse d'une conversion intégrale (en échange d'actions à droit de vote subalterne) de tous les titres convertibles des porteurs d'actions à droit de vote multiple, et en supposant par ailleurs que les autres titres convertibles, susceptibles d'exercice ou échangeables de la société demeurent en circulation, les porteurs d'actions à droit de vote multiple détiendraient environ 24,9 % des capitaux propres de la société, alors que les porteurs d'actions à droit de vote subalterne détiendraient environ 75,1 % des capitaux propres de la société. Dans l'hypothèse d'une conversion intégrale (en échange d'actions à droit de vote subalterne) de tous les titres convertibles des administrateurs et des membres de la haute direction de la société en tant que groupe, mais en supposant par ailleurs que les autres titres convertibles, susceptibles d'exercice ou échangeables de la société demeurent en circulation, les administrateurs et membres de la direction de la société en tant que groupe détiendraient environ 37,6 % des capitaux propres de la société. Se reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction ».

Les principaux droits et les principales restrictions rattachés aux actions à droit de vote multiple sont résumés à la rubrique « Description des titres ». Chaque action à droit de vote multiple est convertible, au gré de son porteur, en un nombre d'actions à droit de vote subalterne entièrement libérées établi par la multiplication du nombre d'actions à droit de vote multiple par le rapport de compression pertinent. Le « rapport de compression » initial correspond à deux actions à droit de vote subalterne pour chaque action à droit de vote multiple; toutefois, un rajustement du rapport de compression doit être effectué en cas de placements, de refontes du capital et de fractionnements d'actions. La société apportera ces rajustements conformément aux droits et restrictions rattachés aux actions à droit de vote multiple. Avant qu'un porteur d'actions à droit de vote multiple ne soit autorisé à procéder à une conversion, le conseil (ou un comité du conseil) désignera un dirigeant de la société qui établira si l'une des limites à la conversion s'applique à la conversion d'actions à droit de vote multiple. La société déploiera des efforts raisonnables sur le plan commercial pour maintenir son statut d'« émetteur privé étranger » (au sens attribué à *foreign private issuer* dans la règle intitulée Rule 3b-4 prise en application de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1934** »)). Par conséquent, la société n'acceptera aucune conversion d'actions à droit de vote multiple et les porteurs d'actions à droit de vote multiple n'auront le droit de convertir aucune partie des actions à droit de vote multiple si, après avoir tenu compte de l'ensemble des émissions autorisées après ces conversions d'actions à droit de vote multiple, le nombre global d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple détenues en propriété inscrite, directement ou indirectement, par des résidents des États-Unis était supérieur à 40 % (le « **seuil de 40 %** ») du nombre global d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple émises et en circulation, compte tenu de ces conversions (la « **restriction relative à la protection de l'ÉPÉ** »). Le

conseil peut, par voie de résolution, faire passer le seuil de 40 % à un seuil ne dépassant pas 50 %. Pour donner effet à la restriction relative à la protection de l'ÉPÉ, chaque porteur d'actions à droit de vote multiple sera assujéti au seuil de 40 % en fonction du nombre d'actions à droit de vote multiple qu'il détient à la date de l'émission initiale des actions droit de vote multiple, puis à la fin de chacun des trimestres suivants de la société. Malgré ce qui précède, la société peut, dans certaines circonstances, exiger la conversion d'actions à droit de vote multiple selon le rapport de compression applicable.

Par la mise en œuvre de cette structure reposant sur deux catégories d'actions, la société entend maintenir son statut d'« émetteur privé étranger » et ainsi éviter d'être considérée comme un « émetteur national » au sens attribué à *domestic issuer* dans la législation américaine en valeurs mobilières. Si nous perdons notre statut d'émetteur privé étranger, nous pouvons être tenus de nous inscrire auprès de la SEC et devoir nous conformer à toutes les lois sur les valeurs mobilières fédérales américaines qui s'appliquent aux sociétés nationales américaines, y compris les lois sur la déclaration bonifiée d'information périodique, les exigences en matière de procuration, et nos dirigeants, administrateurs et principaux actionnaires seront soumis aux dispositions de l'article 16 de la Loi de 1934 relatives à la divulgation et à la récupération des profits sur les opérations à court terme. Nous serons tenus de déposer auprès de la SEC des rapports périodiques et des déclarations d'inscription sur les formulaires des émetteurs nationaux américains contenant des états financiers établis conformément aux principes comptables généralement acceptés des États-Unis, lesquels sont plus détaillés et ont une plus grande portée que les formulaires disponibles pour un émetteur privé étranger. Par conséquent, nos coûts liés à la réglementation et à la conformité peuvent être considérablement plus élevés si nous cessons d'être admissibles à titre d'émetteur privé étranger et sommes tenus de nous inscrire auprès de la SEC et de déposer des rapports périodiques et annuels. En outre, la perte de notre statut d'émetteur privé étranger pourrait aussi nuire à notre capacité d'attirer et de retenir des membres qualifiés pour notre conseil d'administration et faire augmenter les coûts liés à la souscription d'une assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants. Se reporter aux rubriques « Facteurs de risque » et « Description des titres ».

Titres subalternes

Les actions à droit de vote subalterne sont des « titres subalternes » au sens attribué à cette expression dans la législation canadienne en valeurs mobilières applicable.

Les porteurs d'actions à droit de vote subalterne auront droit à un vote à l'égard de chaque action à droit de vote subalterne qu'ils détiennent. Les porteurs d'actions à droit de vote multiple auront droit à un vote à l'égard de chaque action à droit de vote subalterne en laquelle cette action à droit de vote multiple pourrait ultimement être convertie, ce qui correspond initialement à deux votes par action à droit de vote multiple.

Les porteurs d'actions à droit de vote subalterne ont le droit de recevoir un avis de convocation à toutes les assemblées des actionnaires de la société ainsi que d'y assister et d'y voter.

La société s'est conformée aux exigences prévues à la partie 12 du Règlement 41-101 afin de pouvoir déposer un prospectus pour le placement des actions à droit de vote subalterne ou des titres permettant d'obtenir, directement ou indirectement, par voie de conversion, d'exercice ou d'échange, des actions à droit de vote subalterne, puisque la société a obtenu l'approbation, à la majorité des voix exprimées par les actionnaires de la société à une assemblée extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 22 juillet 2021, conformément aux lois applicables, y compris l'article 12.3 du Règlement 41-101.

Se reporter à la rubrique « Description des titres ».

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DU PRÉSENT PROSPECTUS.....	1	PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION.....	53
SIGNIFICATION DE CERTAINES RÉFÉRENCES.....	1	COMITÉ D'AUDIT	53
ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	1	GOUVERNANCE	55
DONNÉES SUR LE MARCHÉ ET LE SECTEUR.....	3	DEMANDE D'INSCRIPTION À LA COTE	57
MARQUES DE COMMERCE ET NOMS COMMERCIAUX	4	MODE DE PLACEMENT	57
DONNÉES SUR LES DEVICES ET LE TAUX DE CHANGE	4	FACTEURS DE RISQUE	58
GLOSSAIRE.....	5	PROMOTEURS	74
SOMMAIRE DU PROSPECTUS	9	POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI	74
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	13	MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES....	75
ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ.....	14	AUDITEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES.....	75
FONDS DISPONIBLES ET PRINCIPALES UTILISATIONS.....	24	CONTRATS IMPORTANTS.....	75
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET RAPPORTS DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ.....	27	EXPERTS.....	75
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET RAPPORT DE GESTION DE LA FILIALE	28	ANNEXE A - ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORTS DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ	
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES.....	28	ANNEXE B - ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DE GESTION DE LA FILIALE	
DESCRIPTION DES TITRES	28	ANNEXE C - RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT	
STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ.....	32	ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ	
OPTIONS D'ACHAT DE TITRES	33	ATTESTATION DU PROMOTEUR	
VENTES OU PLACEMENTS ANTÉRIEURS	34		
TITRES ENTIÈRES ET RESTRICTIONS APPLICABLES À LA REVENTE DES TITRES.....	35		
PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES	38		
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION.....	38		
RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	47		

À PROPOS DU PRÉSENT PROSPECTUS

Les lecteurs devraient se fier uniquement à l'information contenue dans le présent prospectus à l'égard de la société. Nulle autre personne n'a été autorisée à fournir de l'information supplémentaire ou différente. Si quiconque donne de l'information supplémentaire, différente ou incohérente, y compris en donnant de l'information ou en faisant des déclarations dans des articles de presse au sujet de la société, les acheteurs éventuels ne devraient pas s'y fier. Les lecteurs devraient tenir pour acquis que l'information qui figure dans le présent prospectus est exacte seulement en date des présentes, peu importe le moment de sa livraison. Les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de la société peuvent avoir changé depuis cette date.

Les graphiques et tableaux illustrant le rendement historique de la société contenus dans le présent prospectus sont fournis seulement pour illustrer le rendement passé et n'indiquent pas nécessairement le rendement futur.

SIGNIFICATION DE CERTAINES RÉFÉRENCES

Par souci de simplicité, les expressions utilisées par la société dans le présent prospectus qui font référence aux activités de la société et de ses filiales font référence à leurs activités dans leur ensemble. Par conséquent, dans le présent prospectus, sauf indication contraire du contexte, l'expression « société » fait référence à la société et à la filiale dans leur ensemble (dans la mesure où cela est applicable).

Dans le présent prospectus, les références faites à la « direction » s'entendent de la direction de la société. Dans le présent prospectus, les déclarations faites par la direction ou pour son compte sont faites par ces personnes à titre de dirigeants de la société et non en leur capacité personnelle.

Le singulier englobe le pluriel et le masculin englobe le féminin, et vice versa.

Certains des principaux termes et expressions utilisés dans le présent prospectus sont définis à la rubrique « Glossaire ».

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent prospectus contient de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » (collectivement, l'« **information prospective** ») au sens attribué à cette expression dans la législation en valeurs mobilières applicable. L'information prospective peut porter sur nos perspectives financières et des événements ou des résultats attendus futurs et peut comprendre de l'information concernant notre situation financière, notre stratégie d'entreprise, nos stratégies de croissance, nos marchés potentiels, nos budgets, notre exploitation, nos résultats financiers, nos taxes et impôts, notre politique en matière de dividendes, nos plans et nos objectifs. Plus particulièrement, les renseignements concernant nos attentes quant aux résultats, au rendement, aux réalisations, aux perspectives ou aux occasions d'affaires ou quant aux marchés au sein desquels nous exerçons nos activités constituent de l'information prospective. Dans certains cas, l'information prospective peut être repérée au moyen de l'utilisation d'une terminologie prospective comme « planifie », « cible », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « devrait », « une occasion existe », « budget », « prévu », « estime », « perspectives », « prévision », « projection », « stratégies », « à l'intention de », « prévoit », « ne prévoit pas », « crois » ou toute variation de ces mots et expressions ou de déclarations quant au fait que certaines actions ou certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « pourront » « être prises », « se produire » ou « être atteints ». De plus, toute déclaration qui fait référence à des attentes, à des intentions, à des projections ou à d'autres caractérisations d'événements ou de circonstances futurs contient de l'information prospective. Les déclarations qui

contiennent de l'information prospective ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction à l'égard d'événements ou de circonstances futurs.

Les passages contenant de l'information prospective se retrouvent notamment aux rubriques « Sommaire du prospectus », « Activités de la société », « Structure du capital consolidé », « Emploi du produit », « Description du capital-actions », « Politique en matière de dividendes », « Principaux porteurs de titres », « Administrateurs et membres de la haute direction », « Rémunération des hauts dirigeants » et « Facteurs de risque ».

Cette information prospective comprend, notamment, des énoncés portant sur ce qui suit : l'inscription et les questions relatives à l'inscription; l'utilisation proposée des fonds disponibles; les attentes concernant les tendances du secteur, le taux de croissance du marché en général ainsi que nos taux de croissance et stratégies de croissance; les marchés potentiels pour nos produits; les attentes concernant l'expansion de nos activités; nos initiatives de commercialisation; l'introduction de nouveaux produits; nos plans et stratégies d'affaires, notre position concurrentielle au sein du secteur, et le cours des actions à droit de vote subalterne.

Cette information prospective et d'autres informations prospectives sont fondées sur nos opinions, estimations et hypothèses à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, de la situation actuelle et des faits nouveaux futurs attendus, ainsi que sur d'autres facteurs qui sont actuellement jugés comme adéquats et raisonnables dans les circonstances. Malgré le soin apporté à la préparation et à l'examen de l'information prospective, rien ne garantit que les opinions, estimations et hypothèses sous-jacentes se révéleront correctes. Certaines hypothèses à l'égard de notre capacité à accroître notre part du marché ainsi qu'à pénétrer de nouveaux marchés et des marchés verticaux; de notre capacité à fidéliser le personnel-clé; de notre capacité à maintenir et à agrandir notre portée géographique; de notre capacité à mener à bien nos plans d'expansion; de notre capacité à continuer d'investir dans les infrastructures pour soutenir notre croissance; de notre capacité à obtenir et à conserver le financement existant selon des modalités acceptables; des taux de change et des taux d'intérêt; de l'impact de la concurrence; des changements et des tendances dans notre secteur ou dans l'économie mondiale; et des changements apportés aux lois, aux règles, aux règlements et aux normes mondiales sont des facteurs importants pris en compte dans l'élaboration de l'information prospective et des attentes de la direction.

L'information prospective est nécessairement fondée sur un certain nombre d'opinions, d'estimations et d'hypothèses qui, bien que jugées appropriées et raisonnables par la société en date du présent prospectus, sont assujetties à des risques, à des incertitudes, à des hypothèses et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations réels soient considérablement différents de ceux exprimés ou sous-entendus dans l'information prospective en question, notamment à l'égard de ce qui suit :

- la possibilité que la sévérité de la pandémie de COVID-19 augmente;
- la capacité de la société à mettre en œuvre ses stratégies de croissance;
- l'incidence de changements dans les marchés au sein desquels la société exerce ses activités;
- l'augmentation de la concurrence dans les marchés au sein desquels la société exerce ses activités;
- les implications liées au fait d'être un émetteur privé étranger et à la perte de ce statut;
- la fluctuation des taux de change et la volatilité des marchés des capitaux;
- les changements dans l'attitude, la situation financière et la demande de notre marché cible;

- l'évolution et la modification des lois et des règlements applicables;
- les autres facteurs abordés plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » du présent prospectus.

Si l'un de ces risques ou l'une de ces incertitudes se concrétisaient, ou si les opinions, estimations ou hypothèses sous-jacentes à l'information prospective se révélaient erronées, les résultats réels ou les événements futurs pourraient différer considérablement de ce qui est attendu dans l'information prospective. Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement les opinions, estimations ou hypothèses auxquelles il est fait référence ci-dessus et qui sont décrites plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque ».

Bien que nous ayons tenté de repérer les facteurs de risques importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux contenus dans l'information prospective, d'autres facteurs de risque actuellement inconnus ou que nous jugeons actuellement négligeables pourraient faire en sorte que les résultats réels ou les événements futurs diffèrent considérablement de ce qui est exprimé dans l'information prospective. Rien ne garantit que cette information s'avérera exacte étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ce qui est attendu dans cette information.

Par conséquent, les investisseurs éventuels ne devraient pas se fier indûment à l'information prospective, qui n'est valide qu'à la date où elle est donnée. L'information prospective contenue dans le présent prospectus représente nos attentes en date des présentes (ou à la date à laquelle il est mentionné que l'information est donnée) et peut changer après cette date. Cependant, nous déclinons toute intention ou obligation, ou tout engagement de mettre à jour ou de réviser l'information prospective, que ce soit à la lumière d'une nouvelle information, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est requis par la législation en valeurs mobilières applicable.

Toute l'information prospective contenue dans le présent prospectus est donnée expressément sous réserve des mises en garde qui précèdent. Les investisseurs devraient lire le prospectus dans son intégralité et consulter leurs propres conseillers professionnels pour déterminer et évaluer les incidences fiscales et juridiques, les facteurs de risque et les autres aspects associés à leur investissement dans la société.

DONNÉES SUR LE MARCHÉ ET LE SECTEUR

Les données sur le marché et le secteur utilisées dans le présent prospectus ont été obtenues de sources tierces, de publications du secteur et de renseignements du domaine public ainsi que des données sur le secteur établies par la direction selon sa connaissance du secteur de l'affichage numérique (y compris les estimations et hypothèses de la direction à l'égard du secteur basées sur cette connaissance). La direction est d'avis que ces données sur le marché et le secteur sont exactes et que ses estimations et hypothèses sont raisonnables, mais aucune garantie ne peut être donnée à l'égard de l'exactitude ou de l'exhaustivité de celles-ci. L'exactitude et l'exhaustivité des données sur le marché et le secteur utilisées dans le présent prospectus ne sont pas garanties et la société ne fait aucune déclaration quant à l'exactitude de cette information. Bien que la direction soit d'avis qu'elles sont fiables, la société n'a pas vérifié de façon indépendante les données provenant des sources tierces mentionnées dans le présent prospectus, elle n'a pas analysé ou vérifié les études ou enquêtes sous-jacentes sur lesquelles ces sources se fondent ou auxquelles elles font référence, et elle n'a pas vérifié les hypothèses économiques et autres sous-jacentes sur lesquelles ces sources se fondent.

MARQUES DE COMMERCE ET NOMS COMMERCIAUX

Les marques de commerce comme « Planet Based Foods », « Honorable Ethical Moral Protein » et « May All be Fed » ainsi que certains logos qui figurent le présent prospectus sont protégés par les lois sur la propriété intellectuelle applicables et appartiennent à la société. Seulement pour des raisons pratiques, les marques de commerce et les noms commerciaux de la société mentionnés dans le présent prospectus peuvent apparaître sans les symboles ^{MD} ou ^{MC}, mais l'absence de tels symboles ne signifie en aucun cas que nous ne ferons pas valoir, dans toute la mesure prévue par la loi, nos droits ou les droits de la société à l'égard de ces marques de commerce et noms commerciaux. Se reporter à la rubrique « Activités de la société ». Toutes les autres marques de commerce utilisées dans le présent prospectus sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

DONNÉES SUR LES DEVISES ET LE TAUX DE CHANGE

Dans le présent prospectus, sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars américains. Les références à « \$ US » se rapportent au dollar américain. Les références à « \$ CA » se rapportent au dollar canadien. Le 13 décembre 2021, le taux de change indicatif du dollar canadien par rapport au dollar américain, tel que publié par la Banque du Canada, était de 1,00 \$ US = 1,2791 \$ CA ou 1,00 \$ CA = 0,7818 \$ US. Le fonds de roulement estimatif de la société a été calculé au moyen du taux de change indicatif du dollar canadien par rapport au dollar américain, tel que publié par la Banque du Canada le 30 novembre 2021, qui était de 1,00 \$ US = 1,27495 \$ CA.

GLOSSAIRE

Dans le présent prospectus, les expressions suivantes ont le sens qui leur est attribué ci-après, sauf indication contraire. Le singulier englobe le pluriel et le masculin englobe le féminin, et vice versa.

« **actionnaires principaux** » s'entend de Braelyn Davis et de Theodore Cash Llewellyn;

« **actions** » s'entend des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote multiple;

« **actions à droit de vote multiple** » s'entend de la catégorie d'actions désignées comme des actions à droit de vote multiple du capital-actions de la société et dont chaque action à droit de vote multiple peut être convertie en deux actions à droit de vote subalterne, chacune étant assortie d'un droit de vote;

« **actions à droit de vote subalterne** » s'entend de la catégorie d'actions ordinaires désignées comme des actions à droit de vote subalterne du capital-actions de la société;

« **actions visées par un bon de souscription** » s'entend des actions à droit de vote subalterne qui peuvent être émises à l'exercice des bons de souscription d'intermédiaire, des bons de souscription autonomes, des bons de souscription ou des bons de souscription d'avril, selon le cas;

« **ACVM** » s'entend des Autorités canadiennes en valeurs mobilières;

« **agent chargé des reçus de souscription** » s'entend de Société de fiducie Computershare du Canada en qualité d'agent chargé des reçus de souscription conformément à la convention relative aux reçus de souscription;

« **agent d'entiercement** » s'entend de l'agent des transferts, en sa qualité d'agent d'entiercement des titres détenus en mains tierces conformément à la convention d'entiercement;

« **agent des transferts** » s'entend de l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la société, Services aux investisseurs Computershare inc., à ses bureaux de Vancouver, en Colombie-Britannique;

« **avis de libération de l'entiercement** » s'entend d'un avis écrit signé par la société qui confirme que les conditions de libération de l'entiercement ont été remplies ou ont fait l'objet d'une renonciation conformément à la convention relative aux reçus de souscription;

« **BCBCA** » s'entend de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique);

« **bons de souscription** » s'entend des bons de souscription du capital-actions de la société dont chacun confère à son porteur le droit d'acheter une action visée par un bon de souscription pendant une période qui prend fin deux ans à compter de la date de conversion des reçus de souscription au prix de 0,60 \$ CA par action visée par un bon de souscription;

« **bons de souscription autonomes** » s'entend des bons de souscription du capital-actions de la société dont chacun confère à son porteur le droit d'acheter une action visée par un bon de souscription pendant une période qui prend fin le 27 août 2023 au prix de 0,30 \$ CA par action visée par un bon de souscription;

« **bons de souscription d'avril** » s'entend des bons de souscription du capital-actions de la société dont chacun confère à son porteur le droit d'acheter une action visée par un bon de souscription pendant une période qui prend fin le 7 avril 2023 au prix de 0,60 \$ CA par action visée par un bon de souscription;

« **bons de souscription d'intermédiaire** » s'entend des bons de souscription d'intermédiaire émis dans le cadre du placement dont chacun confère à son porteur le droit d'acheter une action visée par un bon de souscription pendant une période qui prend fin deux ans à compter de la date de libération de l'entiercement au prix de 0,60 \$ CA par action visée par un bon de souscription;

« **comité d'audit** » s'entend du comité d'audit de la société;

« **conditions de libération de l'entiercement** » s'entend de a) l'obtention par la société du visa définitif, et b) l'approbation sous condition de l'inscription des actions à droit de vote subalterne à la cote de la CSE;

« **conseil** » s'entend du conseil d'administration de la société;

« **convention d'entiercement** » s'entend de la convention d'entiercement qui sera conclue entre l'agent d'entiercement, la société et les principaux intéressés;

« **convention relative aux reçus de souscription** » s'entend de la convention relative aux reçus de souscription datée du 27 juillet 2021 intervenue entre la société et l'agent chargé des reçus de souscription;

« **COVID-19** » s'entend de la maladie à coronavirus 2019, une maladie infectieuse causée par le coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère (SARS-CoV-2);

« **CSE** » s'entend de la Bourse des valeurs canadiennes;

« **date d'inscription** » s'entend de la date de l'inscription;

« **date de libération de l'entiercement** » s'entend de la date à laquelle l'avis de libération de l'entiercement est considéré comme ayant été remis conformément à la convention relative aux reçus de souscription;

« **date limite de la libération de l'entiercement** » s'entend du 27 juillet 2022;

« **filiale** » s'entend de Planet Based Foods Inc., une société constituée dans le cadre de l'opération visant PBF;

« **IC 46-201** » s'entend de l'*Instruction canadienne 46-201, Modalités d'entiercement applicables aux premiers appels publics à l'épargne* des ACVM;

« **inscription** » s'entend de la proposition d'inscription des actions à droit de vote subalterne à la cote de la CSE aux fins de négociation;

« **modification de la structure du capital-actions** » s'entend de la modification de la structure du capital-actions autorisée de la société au moyen de ce qui suit : a) la modification du nom d'identification des actions ordinaires pour celui d'actions à droit de vote subalterne; b) le rattachement de certains droits et de certaines restrictions propres aux actions à droit de vote subalterne; c) la création d'un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple; et d) le rattachement de certains droits et de certaines restrictions propres aux actions à droit de vote multiple;

« **nombre total d'actions** » s'entend de la somme i) du nombre d'actions à droit de vote subalterne en circulation au moment pertinent et ii) du nombre d'actions à droit de vote multiple en circulation au moment pertinent, multiplié par le rapport de compression;

« **opération visant PBF** » s'entend de l'acquisition, par la société, de Planet Based Foods Inc. au moyen d'une fusion et dans le cadre de laquelle la filiale en propriété exclusive de la société, DBT (USA) Corp., a

fusionné avec Planet Based Foods Inc. pour former la filiale, ce qui constituait une prise de contrôle inversée aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables;

« **placement** » s'entend de l'émission des reçus de souscription par la société le 27 juillet 2021 d'un capital global de 8 113 129,50 \$ CA entières auprès de l'agent chargé des reçus de souscription conformément à la convention relative aux reçus de souscription;

« **placement de bons de souscription** » s'entend de l'émission de 2 225 000 bons de souscription autonomes par la société le 27 août 2021 d'un capital global de 44 500 \$ CA;

« **principaux intéressés** » s'entend des personnes suivantes : a) une personne qui a agi à titre de promoteur de la société dans les deux années précédant la date du présent prospectus; b) un administrateur ou un haut dirigeant de la société ou de l'une de ses principales filiales en exploitation en date du présent prospectus; c) une personne ou une société qui détient des titres comportant plus de 20 % des droits de vote rattachés aux titres en circulation de la société immédiatement avant et immédiatement après l'inscription; ou d) une personne ou une société qui : i) détient des titres comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés aux titres en circulation de la société immédiatement avant et immédiatement après l'inscription; et ii) a élu ou nommé, ou a le droit d'élire ou de nommer, un ou plusieurs administrateurs ou hauts dirigeants de la société ou de l'une de ses principales filiales en exploitation;

« **prospectus** » s'entend du présent prospectus de la société datée du 17 décembre 2021 préparé conformément au Règlement 41-101 dans le cadre de l'inscription (y compris tout document supplémentaire s'y rapportant);

« **rapport de compression** » s'entend de deux actions à droit de vote subalterne pour chaque action à droit de vote multiple;

« **reçus de souscription** » s'entend des 27 043 765 reçus de souscription de la société émis dans le cadre du placement;

« **régime d'options d'achat d'actions** » s'entend du régime d'options d'achat d'actions de la société daté du 12 juillet 2021 qui prévoit l'attribution d'options d'achat d'actions aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés, aux consultants et aux conseillers de la société;

« **régime d'UAS** » s'entend du régime d'unités d'actions subalternes de la société daté du 12 juillet 2021 dans le cadre duquel des UAS peuvent être attribuées à l'occasion;

« **Règlement 41-101** » s'entend du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* des ACVM;

« **Règlement 45-106** » s'entend du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* des ACVM;

« **Règlement 52-110** » s'entend du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des ACVM;

« **SEDAR** » s'entend du système électronique de données, d'analyse et de recherche (www.sedar.com);

« **société** » s'entend de Planet Based Foods Global Inc. (auparavant connue sous le nom de Digital Buyer Technologies Corp.);

« **superaliment** » s'entend d'un aliment riche en nutriment qui est considéré bénéfique pour la santé et le bien-être;

« **titre subalterne** » s'entend d'un titre de capitaux propres d'un émetteur, exception faite d'un titre privilégié, dans l'un des cas suivants : a) il existe une autre catégorie de titres de l'émetteur qui comporte plus de droits de vote par titre qu'un titre de capitaux propres; b) les conditions de la catégorie de titres de capitaux propres ou d'une autre catégorie de titres de l'émetteur ou les documents constitutifs de l'émetteur comportent des dispositions qui neutralisent ou qui restreignent de façon significative les droits de vote des titres de capitaux propres; c) l'émetteur a émis une autre catégorie de titres de capitaux propres qui confèrent à leurs propriétaires un droit de participer davantage, par titre, au résultat ou au partage de l'actif de l'émetteur que les porteurs de la première catégorie de titres de capitaux propres; d) sauf en Ontario et en Colombie-Britannique, l'agent responsable détermine que le titre de capitaux propres est un titre subalterne;

« **unité d'actions subalternes** » ou « **UAS** » s'entend d'une unité d'actions subalternes émise dans le cadre du régime d'UAS;

« **unités** » s'entend des unités du capital-actions de la société dont chacune est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un demi-bon de souscription;

« **visa définitif** » s'entend de la réception du visa à l'égard du prospectus définitif de la société visant le placement des unités pouvant être émises à la conversion des reçus de souscription.

SOMMAIRE DU PROSPECTUS

Ce qui suit est un résumé de certains des renseignements contenus dans le présent prospectus et devrait être lu avec les renseignements plus détaillés ainsi que les données financières et les états financiers contenus ailleurs dans le prospectus. Sauf indication contraire dans les présentes, les principaux termes et expressions utilisés aux présentes ont le sens qui leur est attribué à la rubrique « Glossaire ».

La société

La société a été constituée le 18 février 2017 sous le régime de la BCBCA sous la dénomination de « Pontus Capital Corp. » et a changé de dénomination un certain nombre de fois depuis cette date, soit : i) le 18 janvier 2018, pour la dénomination « Cryptobuyer Technologies Corp. »; ii) le 1^{er} mai 2018, pour la dénomination « Digital Buyer Technologies Corp. »; et iii) le 31 août 2021, pour la dénomination « Planet Based Foods Global Inc. ». Le siège de la société est situé au 1055 West Hastings Street, Suite 2250, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6E 2E9. Le siège social de la société est situé au 353 Water Street, Suite 401, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6B 1B8.

Activités de la société

La société se concentre sur la production d'aliments naturels nutritionnels et peu transformés qui sont meilleurs pour les gens et la planète. Les principaux objectifs de la société sont de valider le chanvre comme source de nourriture viable, d'être soucieuse de l'environnement au moyen d'une production alimentaire durable et d'être attentive aux besoins des plus démunis. À l'heure actuelle, la société offre un produit de substitution à la viande végétalien, économique et de grande qualité, dérivé de protéines de chanvre, notamment des galettes, des saucisses à déjeuner, des galettes émiettées et des saucisses émiettées.

Se reporter à la rubrique « Activités de la société ».

Administrateurs et membres de la haute direction

Les administrateurs et membres de la haute direction de la société sont les suivants :

<u>Nom</u>	<u>Titre</u>
Braelyn Davis	Chef de la direction, président et administrateur
Theodore Cash Llewellyn	Chef de l'exploitation et administrateur
Robert Davis	Chef de l'innovation
William Blake Aaron	Chef des finances et secrétaire
Scott Keeney	Administrateur
James Harris	Administrateur
Rob Dzisiak	Administrateur

Se reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction ».

Inscription

La société a demandé l'inscription des actions à droit de vote subalterne à la cote de la CSE, qui l'a approuvée sous condition. L'inscription des actions à droit de vote subalterne à la cote de la CSE est assujettie à l'approbation définitive, par la CSE, de la demande d'inscription de la société et du respect, par

la société, de toutes les exigences et conditions initiales de la CSE. Rien ne garantit que la société respectera l'ensemble des exigences de la CSE.

Aucun produit tiré

Aucun produit ne sera tiré du présent prospectus.

Fonds disponibles et principaux objectifs

Au 30 novembre 2021, soit la fin du dernier mois avant la date du présent prospectus, le fonds de roulement de la société était d'environ 5 752 629 \$ US. Le fonds de roulement estimatif comprend le produit brut tiré du placement (8 113 129,50 \$ CA) qui est actuellement entiercé auprès de l'agent chargé des reçus de souscription et qui sera remis à la société à la date de libération de l'entiercement conformément aux modalités de la convention relative aux reçus de souscription. La société estime qu'elle aura besoin des fonds qui suivent pour mener à bien son plan d'exploitation au cours des 12 prochains mois :

Utilisation des fonds disponibles	Somme
Objectif A – Développer la gamme de produits ¹⁾	497 000 \$ US
Objectif B – Élargir les activités de production et de vente ¹⁾	1 382 000 \$ US
Objectif C – Entreprendre des activités de commercialisation ¹⁾	1 434 000 \$ US
Coûts d'inscription ²⁾	50 000 \$ US
Dépenses d'exploitation pour 12 mois ³⁾⁴⁾	1 419 000 \$ US
Commission d'intermédiaire ⁵⁾	334 727 \$ US ⁶⁾
Fonds de roulement non affecté ⁷⁾	635 902 \$ US
Total	5 752 629 \$ US

Notes :

- 1) Pour connaître la ventilation des coûts, veuillez vous reporter à la rubrique « Objectifs commerciaux et jalons ».
- 2) Les coûts d'inscription se composent des droits de dépôt, des frais juridiques et des honoraires des auditeurs.
- 3) Les dépenses d'exploitation estimatives des 12 prochains mois de 1 419 000 \$ US comprennent les dépenses liées à ce qui suit : la comptabilité (36 000 \$ US); les honoraires juridiques (250 000 \$ US); les frais de consultation (125 000 \$ US); la main-d'œuvre (750 000 \$ US); les assurances (45 000 \$ US); les services publics (36 000 \$ US); les fournitures de bureau (5 000 \$ US); les frais de déplacement (72 000 \$ US); le loyer (60 000 \$ US); et les frais d'expédition (40 000 \$ US).
- 4) Les dépenses d'exploitation estimatives des 12 prochains mois sont fondées sur un budget sans aucune vente.
- 5) Correspond à la tranche au comptant de la commission d'intermédiaire payable à certains intermédiaires relativement au placement, soit 423 765 \$ CA, qui sera payée à la libération de l'entiercement du produit brut tiré du placement.
- 6) Le 7 décembre 2021, le taux de change indicatif du dollar canadien par rapport au dollar américain affiché par la Banque du Canada s'établissait à 1,00 \$ US = 1,266 \$ CA.
- 7) Le fonds de roulement non affecté peut être appliqué au remboursement de dettes négligeables, à la main-d'œuvre, à la commercialisation, à l'élargissement de la gamme de produits de la société, aux activités de production et de ventes, aux fins générales liées au fonds de roulement et à d'autres fins, au besoin.

La somme de 750 000 \$ US prévue pour le coût de la main-d'œuvre est composée de ce qui suit : 350 000 \$ US payables à l'équipe de direction de la société (dont une tranche de 100 000 \$ US n'est pas encore attribuée et pourrait être affectée à la rémunération du chef des finances, du chef de l'innovation ou

des nouveaux dirigeants dont la société retient les services); 125 000 \$ US payables au personnel administratif; 180 000 \$ US payables au personnel des ventes; 65 000 \$ US payables en cotisations sociales; et 30 000 \$ US payables en frais relatifs à l'indemnisation des accidents du travail.

La société entend dépenser les fonds à sa disposition comme il est mentionné dans le présent prospectus. Cependant, il se pourrait, dans certaines circonstances, qu'une réaffectation des fonds soit nécessaire pour des raisons valables d'exploitation. Les montants mentionnés ci-dessus pourraient augmenter si nous sommes tenus de mener une vérification au préalable à l'égard d'investissements éventuels ou d'occasions d'affaires, ou si les coûts liés au prospectus ou à l'inscription, ou à la négociation d'une opération pertinente, sont supérieurs à ceux prévus. Se reporter à la rubrique « Fonds disponibles et principales utilisations ».

Le placement

Le présent prospectus vise le placement des 27 043 765 unités de la société qui peuvent être émises sans contrepartie supplémentaire à la conversion des reçus de souscription. Chaque unité se compose d'une action à droit de vote subalterne et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier confère à son porteur le droit d'acquérir une action visée par un bon de souscription au cours d'une période qui prend fin deux ans après la date de conversion des reçus de souscription au prix de 0,60 \$ CA par action visée par un bon de souscription.

Les reçus de souscription ont été émis par la société le 27 juillet 2021 aux acheteurs de certaines provinces du Canada dans le cadre d'un placement privé conformément à des dispenses de prospectus prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable. Le produit brut tiré du placement était de 8 113 129,50 \$ CA, somme qui est entiercée auprès de l'agent chargé des reçus de souscription conformément à la convention relative aux reçus de souscription.

Les reçus de souscription ne sont pas offerts aux fins d'achat dans le cadre du présent prospectus et la société ne tirera aucun fonds supplémentaire du placement des unités à la conversion des reçus de souscription. Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

Facteurs de risque

Un placement dans les actions est assujéti à un certain nombre de facteurs de risque qui devraient être attentivement examinés par les investisseurs éventuels. Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement les facteurs de risque décrits à la rubrique « Facteurs de risque » ainsi que les autres renseignements inclus dans le présent prospectus avant d'acheter des actions.

Principales informations financières

Les tableaux qui suivent présentent les principales informations financières de la société. Ces principales informations financières ont été tirées des états financiers audités de la société et leurs notes annexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et des états financiers non audités de la société et leurs notes annexes pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, et elles y sont assujétiées. Les informations qui suivent doivent être lues avec ces états financiers et leurs notes annexes, ainsi qu'avec le rapport de gestion qui figurent à l'annexe A du présent prospectus.

Voir la rubrique « Principales informations financières et rapports de gestion de la société ».

Les informations financières de la société et de la filiale ont été consolidées pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021.

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2021 (non audité)	Exercice clos le 31 décembre 2020 (audité)	Exercice clos le 31 décembre 2019 (audité)
Actif	7 556 951 \$ US	125 098 \$ CA	145 004 \$ CA
Passif	7 137 440 \$ US	21 400 \$ CA	-
Capitaux propres	419 511 \$ US	103 698 \$ CA	145 004 \$ CA
Déficit	(3 864 338) \$ US	1 686 849 \$ CA	1 645 543 \$ CA

Les tableaux qui suivent présentent les principales informations financières de la filiale. Ces principales informations financières ont été tirées des états financiers audités de la filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et leurs notes annexes, et elles y sont assujetties. Les informations qui suivent doivent être lues avec ces états financiers et leurs notes annexes, ainsi qu'avec le rapport de gestion qui figurent à l'annexe B du présent prospectus.

Voir la rubrique « Principales informations financières et rapport de gestion de la filiale ».

Les informations financières de la société et de la filiale ont été consolidées pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 (voir la rubrique « Principales informations financières et rapports de gestion de la société »).

	Exercice clos le 31 décembre 2020 (non audité)	Exercice clos le 31 décembre 2019 (audité)
Actif	791 737 \$ US	745 041 \$ US
Passif	228 684 \$ US	94 824 \$ US
Capitaux propres (insuffisance)	563 053 \$ US	650 217 \$ US
Déficit	428 446 \$ US	291 282 \$ US

Titres subalternes

Les actions à droit de vote subalterne sont des « titres subalternes » au sens attribué à cette expression dans la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. La société a respecté les exigences de la partie 12 du Règlement 41-101 dans le but d'être en mesure de déposer un prospectus aux termes duquel les actions à droit de vote subalterne ou les titres qui, directement ou indirectement, sont convertibles en actions à droit de vote subalterne ou permettent d'acquérir de telles actions ou peuvent être échangés contre celles-ci, sont placés, puisque la société a reçu l'approbation majoritaire requise des actionnaires de la société lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 22 juillet 2021, conformément à la loi applicable, y compris l'article 12.3 du Règlement 41-101. De plus, à l'assemblée annuelle extraordinaire des actionnaires tenue le 22 juillet 2021, la société a obtenu l'approbation majoritaire des actionnaires de la société relativement à la modification de la structure du capital-actions. La modification de la structure du capital-actions représentait une « réorganisation donnant lieu à la création de titres subalternes » au sens attribué à cette expression dans la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Se reporter à la rubrique « Description des titres ».

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Nom, adresse et constitution

La société a été constituée le 18 février 2017 sous le régime de la BCBCA sous la dénomination de « Pontus Capital Corp. » et a changé de dénomination un certain nombre de fois depuis cette date, soit : i) le 18 janvier 2018, pour la dénomination « Cryptobuyer Technologies Corp. »; ii) le 1^{er} mai 2018, pour la dénomination « Digital Buyer Technologies Corp. »; et iii) le 31 août 2021, pour la dénomination « Planet Based Foods Global Inc. ».

Le 22 juillet 2021, la société a réalisé la modification de la structure du capital-actions.

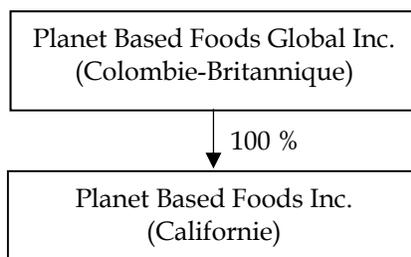
Le siège de la société est situé au 1055 West Hastings Street, Suite 2250, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6E 2E9. Le siège social de la société est situé au 353 Water Street, Suite 401, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6B 1B8.

Liens intersociétés

La filiale est la seule de la société. La filiale a été constituée dans le cadre de l'opération visant PBF qui a été réalisée le 31 août 2021. Aux termes de l'opération visant PBF, Planet Based Foods Inc. a fusionné avec DBT (USA) Corp. pour former la filiale, et toutes les actions ordinaires de Planet Based Foods Inc. ont été échangées contre 23 616 778 actions à droit de vote subalterne, desquelles 8 000 000 d'actions à droit de vote subalterne ont par la suite été échangées contre 4 000 000 d'actions à droit de vote multiple. L'opération visant PBF constituait une prise de contrôle inversée aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables. L'opération visant PBF était une opération sans lien de dépendance et les modalités de l'opération visant PBF ont été négociées sans lien de dépendance entre la société et Planet Based Foods Inc.

La filiale a été constituée le 31 août 2021 sous le régime des lois de la Californie dans le cadre de l'opération visant PBF. Le siège de la filiale est situé au 2869 Historic Decatur Road, San Diego (Californie) 92106. Le bureau principal de la filiale est situé au 433 North Camden Drive, Suite 600, Beverly Hills (Californie) 90210.

La structure organisationnelle de la société est présentée dans le diagramme ci-dessous.



ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Description de l'activité

Texte descriptif

La société se concentre sur la production d'aliments naturels nutritionnels et peu transformés qui sont meilleurs pour les gens et la planète. Les principaux objectifs de la société sont de valider le chanvre comme source de nourriture viable, d'être soucieuse de l'environnement au moyen d'une production alimentaire durable et d'être attentive aux besoins des plus démunis. À l'heure actuelle, la société offre un produit de substitution à la viande végétalien, économique et de grande qualité, dérivé de protéines de chanvre, notamment des galettes, des saucisses à déjeuner, des galettes émiettées et des saucisses émiettées.

Activités d'exploitation

À l'heure actuelle, la société offre un produit de substitution à la viande végétalien, économique et de grande qualité, dérivé de protéines de chanvre, notamment des galettes, des saucisses à déjeuner, des galettes émiettées et des saucisses émiettées. La société a accompli plusieurs tâches afin de se positionner pour accroître rapidement ses activités et distribuer ses produits. Par exemple, la société a mis la touche finale à des recettes et des emballages pour divers produits et a commencé à expédier ces produits à ses partenaires. Se reporter à la rubrique « Activités de la société - Historique » pour obtenir de plus amples renseignements.

À la libération des fonds actuellement entiers, la société prévoit être en mesure d'augmenter la production et la distribution de ses produits destinés à la vente. La société prévoit conclure la convention de production (définie ci-après), ce qui lui permettra d'étendre ses activités. La société travaille également au développement d'une plateforme « directement au consommateur », grâce à laquelle elle pourra vendre des produits sans recourir à ses partenaires du marché de détail et de distribution.

Se reporter aux rubriques « Activités de la société - Historique », « Activités de la société - Convention de gestion de la production » et « Fonds disponibles et principales utilisations » pour obtenir de plus amples renseignements.

Produits

La société a constaté une occasion d'initier un changement du système alimentaire en positionnant le chanvre, une source d'alimentation supérieure aux autres choix alimentaires d'origine végétale actuellement proposés, comme le prochain « superaliment ». La société a créé quatre principaux produits d'origine végétale basés sur un trio de compléments composé de graines (chanvre), de céréales et de légumineuses (farine de pois), soit un appareil de « superaliments » à base de chanvre aromatisé avec des assaisonnements de qualité pour un goût et une texture exceptionnels. Grâce à ses aliments d'origine végétale, la société offre à ses clients un produit plus durable d'un point de vue environnemental que les produits à base de viande. L'appareil de « superaliments » de la société se compose intégralement de chanvre, de protéines de pois et de riz brun végétaliens et non génétiquement modifiés. La combinaison de ces ingrédients crée un produit concentré en nutriments qui procure une teneur élevée en protéines, en acides gras omega, en fibres et en glucides complexes, qui sont tous considérés bénéfiques pour la santé et le bien-être. Les ingrédients propres étant au centre de ses préoccupations, la société évite d'utiliser le soya, le gluten et les huiles de canola, des ingrédients qui sont généralement considérés comme moins sains que l'on trouve couramment sur le marché. La société a également exclu l'utilisation de gras saturés transformés.

À l'heure actuelle, la société offre un produit de substitution à la viande végétalien, économique et de grande qualité, dérivé de protéines de chanvre, notamment des galettes, des saucisses à déjeuner, des galettes émiettées et des saucisses émiettées. La société innove par l'ajout de six nouveaux produits en réponse aux habitudes de consommation, ce qui comprend deux nouvelles galettes, des boulettes, des empanadas et des taquitos. Le lancement des nouveaux produits devrait avoir lieu dans les 24 prochains mois.

En mars 2020, la société a conclu une entente verbale avec Colorado Quality Foods, LLC (dba Aveno) (« **Aveno** »), entreprise de transformation d'aliments naturels et de conditionnement à forfait, pour la production de ses produits d'origine végétale selon les besoins. L'installation de transformation d'Aveno est située au 5140 Race Court, Suite 3, Denver (Colorado) 80216 (l'« **installation d'Aveno** »). L'installation d'Aveno peut produire 1 800 000 livres de nourriture par an. Aveno est une partie qui n'a aucun lien de dépendance envers la société.

Survol du marché

Le marché de la nourriture d'origine végétale devrait croître à un TCAC de 11,9 % de 2020 à 2027 et atteindre les 74,2 milliards de dollars américains d'ici 2027.¹ Les substituts de viande d'origine végétale représentent la principale catégorie d'aliments d'origine végétale. D'ici 2050, la production de viande ne devrait plus être durable selon les taux actuels et projetés de consommation en raison d'une grande consommation de ressources et des coûts de destruction. Selon de récentes études, en 2020, les ventes de produits de viande d'origine végétale ont augmenté deux fois plus vite que celles de la viande traditionnelle et représentent aujourd'hui 2,7 % des ventes de viande au détail emballée, 18 % des consommateurs (22 millions de foyers américains) achetant désormais de la viande d'origine végétale, soit une hausse de 14 % depuis 2019.²

Le marché américain de la viande d'origine végétale est appréciable et représente une catégorie à croissance rapide qui vaut 1,4 milliard de dollars américains. Les ventes de la catégorie ont connu une augmentation de plus de 430 millions de dollars américains entre 2019 et 2020.³ Le Good Food Institute rapporte que l'augmentation de la consommation de produits d'origine végétale est une tendance en croissance parmi les plusieurs consommateurs, dont les plus jeunes. Les végétariens américains sont composés à 41 % d'hommes et à 59 % de femmes, mais une proportion grandissante, soit 79 %, des végétaliens américains sont des femmes.⁴ Cependant, il faut comprendre que les substituts alimentaires d'origine végétale ne sont pas simplement destinés aux végétaliens puisque plusieurs personnes changent leurs habitudes de consommation de produits d'origine animale, passant des flexitariens (soient ceux qui ont réduit leur consommation de produits d'origine animale) à ceux qui tentent l'expérience avec des lundis sans viande.

Marché cible

La société conçoit et met en marché ses produits pour qu'ils soient attrayants pour les flexitariens, les végétaliens, les communautés végétariennes et tous les consommateurs à la recherche de denrées alimentaires nutritives et succulentes d'origine végétale.

Matières brutes

La société est en mesure de produire et de distribuer ses produits de manière fiable, et pour atténuer les limites des interruptions de la chaîne de production. La société est propriétaire des formulations et des

¹ <https://www.meticulousresearch.com/product/plant-based-food-products-market-5108>.

² <https://www.plantbasedfoods.org/retail-sales-data/>.

³ <https://gfi.org/marketresearch/>.

⁴ <https://recipes.howstuffworks.com/why-79-percent-u-s-vegans-are-women.htm>.

recettes de ses produits, et les prépare au moyen de matières brutes. Les principaux ingrédients bruts de la société sont les graines de chanvre et d'autres produits d'origine végétale. La société se procure ses matières brutes auprès de divers fournisseurs aux taux du marché. La société ne dépend pas d'un seul fournisseur. L'importante offre des matières brutes qui composent les produits de la société permet à la société de s'approvisionner en matières brutes auprès d'autres fournisseurs, au besoin.

Stratégie de commercialisation et de vente

Un élément-clé de la croissance et de la position concurrentielle futures de la société est sa capacité à développer et à commercialiser de nouveaux produits qui correspondent aux préférences des consommateurs. L'objectif est de développer un contenu riche qui s'articule autour de la marque et des effets positifs qu'elle compte avoir au sein de la communauté. La société s'attend à susciter et à attirer une attention positive des médias grâce à des messages cohérents et à une sensibilisation axée sur l'éducation et des histoires captivantes.

Comme il est mentionné à la rubrique « Objectifs commerciaux et jalons », la société a prévu un budget de 1 680 000 \$ US pour mettre en place et développer des partenariats marketings et médiatiques. La société a l'intention de repérer et d'embaucher des influenceurs et d'autres distributeurs en ligne. Le repérage et l'embauche d'influenceurs ainsi que la mise en place de la plateforme de média social de la société sont des activités centrales de la stratégie de médias sociaux. Des fonds seront également utilisés pour du marketing et des publicités en ligne, y compris des référencements payants, de l'optimisation pour les moteurs de recherche, des référencements naturels et de la publicité vidéo en ligne. La société s'attend à ce que cette publicité en ligne joue un rôle principal dans la création d'acheteurs en ligne.

La société prévoit également se développer en passant du marché du service alimentaire au marché de la vente au détail et élaborer un programme de vente directe aux consommateurs pour pénétrer le marché en ligne/numérique. De plus, la société est actuellement en pourparlers préliminaires avec de grands détaillants (comme Whole Foods Markets, Erewhon Markets et Colorado Natural Grocers) au sujet d'occasions de vente au détail et commence à vendre directement aux consommateurs.

Recherche et développement

La société prévoit investir dans la recherche et le développement de nouveaux produits et améliorer sa gamme de produits existante. L'équipe de recherche et développement de la société est dirigée par son chef de l'innovation, qui compte plusieurs années d'expérience en matière de développement de nouveaux produits. Se reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction ».

Depuis 2019, la filiale a mis la touche finale aux ingrédients et aux recettes des produits suivants : la galette et la saucisse à déjeuner au chanvre (février 2019); la gamme de produits émiettés (janvier 2020); les versions améliorées de la galette et de la saucisse à déjeuner au chanvre (août 2020); les variations de la galette et de la saucisse au chanvre et des produits émiettés (mars 2021); les empanadas (juillet 2021), et les taquitos, les sandwiches à la saucisse à déjeuner et les burritos déjeuner (septembre 2021). La filiale a également effectué des recherches sur différentes techniques de production afin de trouver la méthode de production la plus efficace.

Compétences et connaissances spécialisées

En raison de la nature concurrentielle du secteur, de l'expertise nécessaire pour innover dans le domaine et de la réglementation entourant les denrées alimentaires, la société a besoin de dirigeants et de conseillers qui connaissent le domaine, et qui ont des compétences et des connaissances spécialisées. Les membres de la direction et les administrateurs de la société comptent à la fois du personnel de l'industrie et du personnel technique. Se reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction ». La concurrence

pour ces compétences est forte et le succès continu de la société dépend de sa capacité à attirer et à fidéliser du personnel qualifié. En plus de l'expérience technique et de gestion mentionnée ci-dessus, le marché moderne de la vente au détail dépend en grande partie du marketing fondé sur du contenu numérique et social, un secteur où la demande et la concurrence pour des professionnels qualifiés sont fortes. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » pour plus de détails.

Environnement concurrentiel

Le secteur de la nourriture d'origine végétale connaît une croissance rapide alors que la consommation d'aliments d'origine végétale devient un style de vie holistique pour plusieurs personnes.⁵ Plusieurs marques et produits se livrent concurrence pour un nombre limité d'espace d'étagère dans les magasins, et de clients et de consommateurs des services alimentaires et des restaurants. La concurrence est notamment fondée sur des aspects comme la qualité et le goût du produit, la reconnaissance de la marque et la fidélité à la marque, la variété des produits, des noms de produits intéressants ou uniques, l'emballage du produit et le conditionnement, l'emplacement sur les étagères et dans les congélateurs, la durée de conservation, la réputation, le prix, la publicité, la promotion et les allégations nutritionnelles.

Plusieurs concurrents et concurrents potentiels de la société (comme Beyond Meat, Impossible Foods et Hilary's Eat Well) disposent de plus de ressources, y compris un historique d'exploitation plus long, une reconnaissance de la marque et une fidélité à la marque plus importantes, des produits et des offres de services complémentaires, une clientèle plus vaste, des liens solides avec l'industrie, tant avec les clients qu'avec les distributeurs, ainsi que des ressources plus importantes, notamment en matière de finances, de ventes, de commercialisation, de fabrication et de distribution et techniques. La société est également en concurrence avec les sociétés de protéines animales traditionnelles qui peuvent avoir des ressources financières et autres considérablement plus importantes qu'elle et dont les produits d'origine animale sont bien accueillis sur le marché aujourd'hui. Ces sociétés pourraient également avoir des dépenses d'exploitation inférieures et, par conséquent, pourraient être en mesure d'offrir de la viande animale traditionnelle aux clients à moindre coût que la viande d'origine végétale.

La société est un joueur relativement récent sur le marché des galettes de « viande » d'origine végétale puisqu'elle a lancé ses galettes vers la fin de 2019. Malgré l'impact économique de la pandémie de COVID-19 sur plusieurs secteurs, la société a continué de développer et de lancer trois produits supplémentaires au cours des 18 derniers mois, et offre plusieurs choix.

Pour différencier ses produits de la concurrence, la société met l'accent sur la qualité (nutrition, goût, étiquette épurée d'ingrédients) et l'innovation (choix) de ses produits, sur les coûts de production rentable ainsi que sur une commercialisation et une distribution stratégiques.

La société estime qu'elle se distingue de ses concurrents de la manière suivante : i) la société offre un produit dont l'ingrédient principal est le chanvre (à la connaissance de la société, ses concurrents n'offrent pas un produit similaire); ii) les produits de la société ne sont pas génétiquement modifiés; iii) ses produits contiennent des protéines riches en fibres et des acides gras omega; iv) les produits de la société sont manufacturés de manière durable puisque le chanvre constitue l'ingrédient principal (dont la production requière moins d'eau que plusieurs autres protéines à base de plantes) v) la société utilise des ingrédients naturels exempts d'huiles fortement transformées, qui se retrouvent dans les produits de plusieurs concurrents; vi) les produits de la société ne contiennent pas de soja, et vii) le chanvre qu'utilise la société est cultivé localement aux États-Unis.

⁵ <https://www.visualcapitalist.com/vegetarianism-tapping-into-the-meatless-revolution>.

Propriété intellectuelle

Nous protégeons nos droits de propriété intellectuelle par le recours aux lois en matière de marques de commerce et de secret commercial ainsi qu'aux dispositions contractuelles.

La société utilise des ententes de confidentialité avec des partenaires d'affaires, des clients éventuels et d'autres relations lorsque de la communication d'information exclusive peut être nécessaire. Nous utilisons également ces ententes avec nos employés et consultants qui nous cèdent la totalité de la propriété intellectuelle développée dans le cours de leur emploi ou de leur mandat.

Nous nous assurons également d'obtenir l'engagement de ces personnes à signer tout document raisonnablement exigé par la société pour prouver que cette propriété intellectuelle lui appartient.

Les marques de commerce comme « Planet Based Foods », « Honorable Ethical Moral Protein » et « May All be Fed » ainsi que certains logos qui figurent le présent prospectus sont protégés par les lois sur la propriété intellectuelle applicables et appartiennent à la société. Seulement pour des raisons pratiques, les marques de commerce et les noms commerciaux de la société mentionnés dans le présent prospectus peuvent apparaître sans les symboles ^{MD} ou ^{MC}, mais l'absence de tels symboles ne signifie en aucun cas que nous ne ferons pas valoir, dans toute la mesure prévue par la loi, nos droits ou les droits de la société à l'égard de ces marques de commerce et noms commerciaux. Se reporter à la rubrique « Activités de la société ». Toutes les autres marques de commerce utilisées dans le présent prospectus sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Nous avons obtenu l'enregistrement de marques de commerce aux États-Unis pour les mots servant de marque « Planet Based Foods » (Enregistrement #88518102; effectué le 17 juillet 2019), « Honorable Ethical Moral Protein » (Enregistrement #88518112; effectué le 17 juillet 2019) et « May All be Fed » (Enregistrement #88518126; effectué le 17 juillet 2019) ainsi que pour certains logos.

En plus des marques de commerce et des noms commerciaux, la société est également propriétaire des formulations et des recettes de ses produits. Ces formulations et recettes sont sensibles sur le plan commercial, et la société déploie tous les efforts raisonnables pour les protéger.

Si la société est incapable de protéger convenablement ses droits de propriété intellectuelle, sa position concurrentielle pourrait être affectée et elle pourrait perdre des actifs précieux, connaître des taux de croissance plus lents et prendre part à des litiges coûteux pour protéger ses droits. Pour obtenir de plus amples renseignements et connaître d'autres facteurs de risque, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque – Risques liés à nos activités et à notre secteur ».

Cycles

Nos activités ne sont ni cycliques ni saisonnières.

Dépendance économique

Nos activités ne dépendent pas d'un seul et unique contrat ou partenaire.

Changements apportés aux contrats

Au cours de l'exercice actuel, aucun des aspects de nos activités ne devrait être touché par la renégociation ou la résiliation de contrats ou de sous-contracts.

Employés

En date des présentes, la société compte deux employés. Les services de trois consultants sont également retenus pour réaliser du travail pour la société. Les activités de la société sont gérées par nos administrateurs et membres de la haute direction.

Nous avons affecté 750 000 \$ US pour couvrir le coût de main-d'œuvre composé de ce qui suit : 350 000 \$ US payables à l'équipe de direction de la société (dont une tranche de 100 000 \$ US n'est pas encore attribuée et pourrait être affectée à la rémunération du chef des finances, du chef de l'innovation ou des nouveaux dirigeants dont la société retient les services); 125 000 \$ US payables au personnel administratif; 180 000 \$ US payables au personnel des ventes; 65 000 \$ US payables en cotisations sociales; et 30 000 \$ US payables en frais relatifs à l'indemnisation des accidents du travail. Se reporter à la rubrique « Fonds disponibles et principales utilisations ».

Prêts

La société ne participe à aucune activité de prêt.

Faillites et procédures semblables

La société ne fait l'objet d'aucune faillite, mise sous séquestre ou procédure semblable, et n'a connaissance d'aucune procédure en instance ou imminente de la sorte. La société n'a pas volontairement fait faillite ni n'a fait l'objet volontairement d'une mise sous séquestre ou d'une procédure semblable au cours de ses trois derniers exercices.

Restructurations

La société n'a réalisé aucune restructuration importante et aucune restructuration n'est proposée pour l'exercice en cours.

Survol de la réglementation

Tant sur le marché national qu'étranger, la formulation, la fabrication, l'emballage, l'étiquetage, la manutention, la distribution, l'importation, l'exportation, la concession de licence, la vente et l'entreposage de denrées alimentaires font l'objet d'un grand nombre de lois, de règlements gouvernementaux, de déterminations administratives, de décisions judiciaires et d'autres contraintes semblables. Ces lois, règlements et autres contraintes peuvent exister au niveau fédéral, provincial/étatique ou local des gouvernements dans tous les territoires. Cependant, il n'y a actuellement aucune réglementation uniforme applicable aux produits de santé naturels à l'échelle mondiale.

Aux États-Unis, les principaux organismes fédéraux qui régissent la fabrication, la distribution, l'étiquetage et la publicité des produits des sociétés détenues sont la Food and Drug Administration (« **FDA** ») et la Federal Trade Commission (« **FTC** ») des États-Unis. Plus particulièrement, la société est assujettie aux exigences de la loi des États-Unis intitulée *Federal Food, Drug and Cosmetic Act* et des règlements pris en application de celle-ci par la FDA.

Les installations dans lesquelles les produits et les ingrédients de la société sont fabriqués doivent notamment être enregistrées auprès de la FDA et respecter les bonnes pratiques de fabrication (« **BPF** ») actuelles ainsi qu'une variété d'exigences en matière de salubrité des aliments mises en place et mises en œuvre sous le régime de la loi des États-Unis intitulée *Food Safety Modernization Act of 2011*. La FDA a le pouvoir d'inspecter ces installations pour évaluer le respect de ces exigences.

La FDA exige également que certains renseignements nutritionnels et sur le produit soient affichés sur les étiquettes et, plus généralement, que les étiquettes et les étiquetages contiennent de l'information exacte et non trompeuse. De la même manière, la FTC exige que la commercialisation et la publicité de la société soient honnêtes, non trompeuses et non mensongères.

Toutes les entreprises de produits de consommation, peu importe ce qu'elles fabriquent ou distribuent, sont réglementées par des organismes fédéraux, étatiques ou internationaux qui fixent les normes pour diverses catégories qui modulent les pratiques d'exploitation visant leur personnel et leurs installations de fabrication ainsi que les caractéristiques de leurs produits.

La principale préoccupation de la FDA est de s'assurer que les installations alimentaires comptent une ou plusieurs personnes certifiées sur place qui détiennent les connaissances techniques pour fabriquer les denrées alimentaires et comprennent le processus pour repérer, évaluer et gérer les risques connexes.

Le règlement intitulé *Preventative Controls for Human Food Regulation* pris en application de la loi intitulée *Food Safety Modernization Act* a pour objectif de prévenir les maladies d'origine alimentaire grâce à une préparation sécuritaire des denrées alimentaires destinées à la consommation humaine aux États-Unis. Ce règlement exige que les installations de préparation des aliments et des boissons comptent au moins une personne certifiée pour diriger la création, l'application et la vérification des mesures préventives axées sur le risque.

La loi intitulée *Agriculture Improvement Act of 2018* (la « **loi de 2018** ») a autorisé la production de chanvre et a retiré le chanvre et les graines de chanvres de la liste des substances réglementées par la Drug Enforcement Administration. Elle a également demandé au Department of Agriculture des États-Unis (« **USDA** ») d'élaborer des règlements et des directives pour mettre en place un programme visant à créer un cadre réglementaires cohérents à l'égard de la production de chanvre dans l'ensemble des États-Unis. Le classement du chanvre comme produit réglementé a également ouvert la voie à la participation des cultivateurs de chanvre américains à d'autres programmes agricoles de l'USDA. La loi de 2018 a réservé à la FDA des États-Unis le pouvoir de réglementer les produits finis qui contiennent des ingrédients tirés du chanvre.

La société fait tous les efforts raisonnables pour s'assurer que l'ensemble des fournisseurs de matières brutes et des sous-traitants chargés de la fabrication respecte toutes les lois applicables de la FDA propres à leurs classifications.

Historique

Le 31 août 2021, la société a réalisé l'opération visant PBF. Dans le cadre de l'opération visant PBF, Planet Based Foods Inc. a fusionné avec DBT (USA) Corp. pour former la filiale, et toutes les actions ordinaires de Planet Based Foods Inc. ont été échangées contre 23 616 778 actions à droit de vote subalterne, desquelles 8 000 000 d'actions à droit de vote subalterne ont par la suite été échangées contre 4 000 000 d'actions à droit de vote multiple. L'opération visant PBF constituait une prise de contrôle inversée aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables. L'opération visant PBF était une opération sans lien de dépendance et les modalités de l'opération visant PBF ont été négociées sans lien de dépendance entre la société et Planet Based Foods Inc. La société, par l'intermédiaire de la filiale, exercera les activités de Planet Based Foods Inc.

La société

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la société a pris les mesures qui suivent pour développer ses activités :

- Le 15 janvier 2021, la société a réalisé un regroupement de ses actions ordinaires en circulation à raison de 10 anciennes actions ordinaires pour une nouvelle action ordinaire.
- Elle a amassé un produit brut global de 8 457 629,50 \$ CA dans le cadre des placements privés qui suivent :
 - une émission de 6 000 000 d'unités pour un produit brut global de 300 000 \$ CA, chaque unité est composée d'une action ordinaire de la société (maintenant une action à droit de vote subalterne) et d'un demi-bon de souscription d'avril. Chaque bon de souscription d'avril confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire supplémentaire de la société (maintenant une action à droit de vote subalterne) au prix de 0,60 \$ CA jusqu'au 7 avril 2023;
 - le placement, pour un produit brut global de 8 113 129,50 \$ CA;
 - le placement de bons de souscription, pour un produit brut global de 44 500 \$ CA.

Les fonds amassés ont fourni suffisamment de capitaux pour permettre à la société de poursuivre ses activités jusqu'à ce jour et pour couvrir les coûts associés à l'opération visant PBF, au prospectus, à l'inscription et au progrès des activités de la société.

- Le 21 juillet 2021, la société a émis 500 000 actions ordinaires (maintenant des actions à droit de vote subalterne) dans le cadre d'une opération d'émission d'actions en règlement d'une dette afin de rembourser une dette de 25 000 \$ CA due à un consultant qui lui a fourni des services-conseils entre janvier 2021 et mai 2021.
- Elle a réalisé la modification de la structure du capital-actions.
- Elle a réalisé l'opération visant PBF.
- Elle a retenu les services des auditeurs et des conseillers juridiques à l'égard de l'opération visant PBF, du prospectus et de l'inscription.

Planet Based Foods Inc. et la filiale

L'idée de Planet Based Foods Inc. a germé lorsqu'un certain nombre de facteurs incontestables ont été cernés par les fondateurs, soit qu'un virage à l'échelle mondiale des habitudes de consommation s'effectuait vers le végétalisme et que les pratiques agricoles de culture du soya, l'une des protéines d'origine végétale disponible depuis longtemps et des plus utilisées dans le régime alimentaire végétalien, avaient un impact de plus en plus négatif sur l'environnement. De plus, des données sur les régimes alimentaires enrichis au soya mettent au jour des problèmes qui vont des allergies aux interférences hormonales chez les prépubères. Les graines de chanvre ont été ciblées comme un ingrédient potentiellement très nutritif, durable et facile à trouver pouvant non seulement remplacer le soya, mais aussi la plupart des produits protéiques de substitution comparables disponibles à ce moment.

Depuis sa constitution le 9 octobre 2018, Planet Based Foods Inc. a pris les mesures qui suivent pour développer ses activités :

- Elle a amassé un produit brut global de 1 044 960 \$ US dans le cadre des placements privés suivants :

- 1 000 000 d'actions ordinaires, pour un produit brut global de 50 000 \$ US le 9 octobre 2018;
 - 5 500 000 actions ordinaires, pour un produit brut global de 275 000 \$ US au cours de l'exercice 2019;
 - 1 000 000 d'actions ordinaires, pour un produit brut global de 50 000 \$ US le 29 octobre 2020;
 - des billets à ordre convertibles d'un capital global de 669 960 \$ US au cours de la période débutant le 22 février 2021 et se terminant le 5 mars 2021.
- Elle a effectué des recherches et recueillis des commentaires sur différents produits, ingrédients et recettes dans le cadre du développement de nouveaux produits entre mars 2019 et novembre 2019.
 - Elle a fait l'acquisition de nouveaux équipements pour soutenir les activités de recherche et développement, ainsi que le processus de production entre mai 2019 et août 2019.
 - Elle a mis la touche finale aux ingrédients et aux recettes des produits suivants : la galette et la saucisse à déjeuner au chanvre (février 2019); la gamme de produits émiettés (janvier 2020); les versions améliorées de la galette et de la saucisse à déjeuner au chanvre (août 2020); les variations de la galette et de la saucisse au chanvre et des produits émiettés (mars 2021); les empanadas (juillet 2021), et les taquitos, les sandwiches à la saucisse à déjeuner et les burritos déjeuner (septembre 2021).
 - Elle a conclu avec US Foods, Inc., en avril 2019, un contrat de fournisseur standard aux termes duquel US Foods, Inc. a le droit d'acheter des produits auprès de la société en soumettant des bons de commande.
 - Elle a réalisé la vente d'un premier lot de produits en décembre 2019.
 - Elle a expédié des échantillons de produits à plusieurs distributeurs et partenaires du marché au quatrième trimestre de 2020.
 - Elle a retenu les services de groupes de commercialisation afin de lancer la mise en marché des gammes de produits en mai 2021.
 - Elle a commencé à distribuer des produits par l'intermédiaire des points de vente au détail et de services alimentaires et à générer un produit d'exploitation (qui est comptabilisé en tant qu'« Autre revenu » dans les états financiers) en mai 2021.
 - Elle a réalisé l'opération visant PBF le 31 août 2021.

Depuis la réalisation de l'opération visant PBF le 31 août 2021, la filiale a fait ce qui suit :

- Elle a mis la touche finale aux emballages de la gamme de produits pour la vente au détail en octobre 2021.
- Elle a conclu avec Omega Sales & Marketing (faisant affaire sous la dénomination BiRite – Food Distributor) une convention de représentation par courtier le 1^{er} octobre 2021 aux termes de laquelle BiRite a accepté de fournir à la société des services de vente, de commercialisation et de marchandisage en Californie du Nord.

- Elle a débuté des travaux de préparation en prévision du lancement de plusieurs campagnes de commercialisation en octobre 2021.
- Elle a conclu avec Beach City Sales une convention de représentation par courtier le 1^{er} novembre 2021 aux termes de laquelle Beach City Sales a accepté de fournir à la société des services de vente, de commercialisation et de merchandising en Californie et au Nevada.
- Elle a débuté des travaux de préparation en prévision du lancement d'un modèle « directement au consommateur » durant le quatrième trimestre de 2021.
- Elle a débuté des activités initiales relativement à ce qui suit : le développement d'un site Web de commerce électronique (programmation initiale et conception du cadre primaire); la mise au point des plateformes de médias sociaux (ouverture initiale de comptes sur différentes plateformes; affichage de contenu initial); l'élaboration du contenu marketing (élaboration de lignes directrices) et le développement de la marque globale au cours du quatrième trimestre de 2021. Ces initiatives sont en cours et seront achevées à la libération des fonds qui sont actuellement entiers auprès de l'agent chargé des reçus de souscription. À la libération des fonds, la société prévoit terminer le développement de son site Web et procéder à son lancement; poursuivre l'élaboration de sa stratégie en matière de médias numériques et de sa stratégie publicitaire en diffusant des publicités; retenir les services de médias et d'annonceurs rémunérés; achever la production de nouveaux contenus (comme des photos et des vidéos); retenir les services d'influenceurs pour lancer des campagnes de marketing et retenir les services de plateformes de vente tierces pour des ensembles promotionnels. Se reporter à la rubrique « Objectifs commerciaux et jalons ».

DBT (USA) Corp.

DBT (USA) Corp. a été constituée le 25 juin 2021 dans le seul objectif de réaliser l'opération visant PBF.

Convention de gestion de la production

Peu après la date de libération de l'entiercement et la réception du produit tiré du placement, la société prévoit conclure une convention de gestion de la production (la « **convention relative à la production** ») avec Aveno. Conformément à la convention relative à la production, la production, l'emballage, l'entreposage et les services d'exécution de commandes seront assurés par Aveno. Les partenaires des ventes et de la commercialisation (c'est-à-dire les futurs partenaires du marché de détail) disposeront de canaux de distribution supplémentaires pour l'exécution de commandes de produits de détail.

La société s'attend à ce qu'Aveno soit en mesure de préparer tous les produits en fonction de bons de commande, un bon de commande devant comprendre au minimum un cycle de production. On prévoit que chaque cycle de production comprendra jusqu'à dix lots de production d'un produit donné et chaque lot de production d'un produit est composé d'environ 600 livres d'ingrédients.

Si la société propose un nouveau produit ou un changement important dans la recette d'un produit existant, un ou plusieurs essais seront faits avant de convenir des spécifications définitives du produit ajouté ou modifié. Si un essai est jugé nécessaire par Aveno et approuvé par la société, Aveno réalisera soit un essai d'une demi-journée, soit d'une journée entière, à un taux fixe pouvant atteindre 2 000 \$ US pour un essai d'une demi-journée pour une UGS ou pouvant atteindre 4 000 \$ US pour un essai d'une journée entière pour deux UGS, plus le coût des ingrédients pour l'essai. Aveno fournira au minimum un échantillon par demi-journée de test. Si des changements additionnels sont mutuellement jugés nécessaires, Aveno fera des essais supplémentaires sans frais additionnels. La société aura le droit d'approuver ou de refuser tout changement proposé aux fournisseurs d'ingrédients qu'Aveno pourrait juger nécessaire.

Aveno aura la responsabilité de s'assurer que l'installation respecte les certifications qui suivent : la certification « biologique », au sens attribué à *organic* dans la réglementation de la FDA; la certification « sans OGM », au sens attribué à *Non-GMO* dans le cadre du Non-GMO Project, et la certification « sans gluten ». Elle doit également s'assurer que certains additifs sont exclus (blé, animal, soya, œuf, noix, produits laitiers et glutamate monosodique). Aveno exploitera son usine à tous les égards importants d'une manière qui respecte toutes les exigences et normes des organismes gouvernementaux concernés, y compris les BPF et la réglementation en matière de salubrité des aliments de la FDA.

Aveno a informé la société qu'elle ne conclura la convention de production avec la société que si celle-ci est en mesure de garantir un certain niveau de production. Pour qu'elle puisse atteindre ce niveau, la société devra acquérir de l'équipement supplémentaire destiné au processus de production et augmenter sa production. Même si Aveno possède son propre équipement qu'elle utilise à des fins de production, la société propose d'acquérir de l'équipement supplémentaire pour maximiser la production et accroître l'efficacité du processus de production. La société sera propriétaire des pièces d'équipement qu'elle acquiert et qu'Aveno utilise, et elle pourra les retirer à tout moment.

FONDS DISPONIBLES ET PRINCIPALES UTILISATIONS

Fonds disponibles

La société n'amassera aucun fonds en lien avec le présent prospectus et, par conséquent, elle ne tirera aucun produit des présentes.

Au 30 novembre 2021, soit la fin du dernier mois avant la date du présent prospectus, la société avait un fonds de roulement d'environ 5 752 629 \$ US. Le fonds de roulement estimatif comprend le produit brut tiré du placement (8 113 129,50 \$ CA) qui est actuellement entiercé auprès de l'agent chargé des reçus de souscription et qui sera remis à la société à la date de libération de l'entiercement conformément aux modalités de la convention relative aux reçus de souscription.

Principales utilisations des fonds disponibles

Le tableau qui suit présente les principaux objectifs pour lesquels les fonds estimatifs dont dispose la société seront utilisés ainsi que les sommes estimatives actuelles qui seront utilisées à ces fins :

Utilisation des fonds disponibles	Somme
Objectif A – Développer la gamme de produits ¹⁾	497 000 \$ US
Objectif B – Élargir les activités de production et de vente ¹⁾	1 382 000 \$ US
Objectif C – Entreprendre des activités de commercialisation ¹⁾	1 434 000 \$ US
Coûts d'inscription ²⁾	50 000 \$ US
Dépenses d'exploitation pour 12 mois ³⁾⁴⁾	1 419 000 \$ US
Commission d'intermédiaire ⁵⁾	334 727 \$ US ⁶⁾
Fonds de roulement non affecté ⁷⁾	635 902 \$ US
Total	5 752 629 \$ US

Notes :

1) Pour connaître la ventilation des coûts, veuillez vous reporter à la rubrique « Objectifs commerciaux et jalons ».

2) Les coûts d'inscription se composent des droits de dépôt, des frais juridiques et des honoraires des auditeurs.

- 3) Les dépenses d'exploitation estimatives des 12 prochains mois de 1 419 000 \$ US comprennent les dépenses liées à ce qui suit : la comptabilité (36 000 \$ US); les honoraires juridiques (250 000 \$ US); les frais de consultation (125 000 \$ US); la main-d'œuvre (750 000 \$ US); les assurances (45 000 \$ US); les services publics (36 000 \$ US); les fournitures de bureau (5 000 \$ US); les frais de déplacement (72 000 \$ US); le loyer (60 000 \$ US); et les frais d'expédition (40 000 \$ US).
- 4) Les dépenses d'exploitation estimatives des 12 prochains mois sont fondées sur un budget sans aucune vente.
- 5) Correspond à la tranche au comptant de la commission d'intermédiaire payable à certains intermédiaires relativement au placement, soit 423 765 \$ CA, qui sera payée à la libération de l'entiercement du produit brut tiré du placement.
- 6) Le 7 décembre 2021, le taux de change indicatif du dollar canadien par rapport au dollar américain affiché par la Banque du Canada s'établissait à 1,00 \$ US = 1,266 \$ CA.
- 7) Le fonds de roulement non affecté peut être appliqué au remboursement de dettes négligeables, à la main-d'œuvre, à la commercialisation, à l'élargissement de la gamme de produits de la société, aux activités de production et de ventes, aux fins générales liées au fonds de roulement et à d'autres fins, au besoin.

La somme de 750 000 \$ US prévue pour le coût de main-d'œuvre est composée de ce qui suit : 350 000 \$ US payables à l'équipe de direction de la société (dont une tranche de 100 000 \$ US n'est pas encore attribuée et pourrait être affectée à la rémunération du chef des finances, du chef de l'innovation ou des nouveaux dirigeants dont la société retient les services); 125 000 \$ US payables au personnel administratif; 180 000 \$ US payables au personnel des ventes; 65 000 \$ US payables en cotisations sociales; et 30 000 \$ US payables en frais relatifs à l'indemnisation du travail.

La société estime que son fonds de roulement actuel pourra financer ses activités pour au moins 12 mois. Le total estimatif des dépenses d'investissement et d'exploitation nécessaires pour que la société puisse atteindre ses objectifs d'affaires des 12 prochains mois est de 1 419 000 \$ US.

Bien que la société entende dépenser son fonds de roulement actuel de la manière mentionnée ci-dessus, il se pourrait, dans certaines circonstances, qu'une réaffectation des fonds soit nécessaire ou conseillée pour des motifs commerciaux valables. La somme réelle que la société dépense en lien avec chaque emploi du produit prévu peut varier considérablement des sommes mentionnées ci-dessus et dépendra d'un certain nombre de facteurs, y compris de ceux mentionnés à la rubrique « Facteurs de risque ».

Objectifs commerciaux et jalons

Au 30 novembre 2021, la société avait un fonds de roulement d'environ 5 752 629 \$ US. Le fonds de roulement estimatif comprend le produit brut tiré du placement (8 113 129,50 \$ CA) qui est actuellement entiercé auprès de l'agent chargé des reçus de souscription et sera remis à la société à la date de libération de l'entiercement conformément aux modalités de la convention relative aux reçus de souscription. À l'aide de ces fonds, la société entend réaliser l'inscription et les jalons suivants :

	Date de réalisation cible	Budget cible
Objectif A : Développer la gamme de produits		
1^{er} jalon : Approbation de l'emballage final des nouveaux produits.	T4 2021	225 000 \$ US
2^e jalon : Préparation et dépôt des documents requis pour obtenir les brevets et obtention des marques de commerce à l'égard de toutes les unités de gestion des stocks des produits et des procédés exclusifs.	T3 2022	144 000 \$ US

	Date de réalisation cible	Budget cible
3^e jalon : Essai de nouveaux ingrédients et concepts.	T3 2022	128 000 \$ US
	<i>Sous-total</i>	<i>497 000 \$ US</i>
Objectif B : Élargir les activités de production et de vente		
1^{er} jalon : Approbation des plans de l'usine et installation de divers équipements.	T1 2022	412 000 \$ US
2^e jalon : Ouverture d'un bureau satellite dans la région métropolitaine de Denver.	T3 2022	60 000 \$ US
3^e jalon : Mise en place d'équipes de ventes partout aux États-Unis.	T4 2022	910 000 \$ US
	<i>Sous-total</i>	<i>1 382 000 \$ US</i>
Objectif C : Entreprendre des activités de commercialisation		
1^{er} jalon : Création des plans marketing et lancement de la publicité sur les médias sociaux.	T2 2022	120 000 \$ US
2^e jalon : Lancement du site Web, du menu de réception numérique, de la plateforme de commerce électronique et du marketing en ligne.	T2 2022	140 000 \$ US
3^e jalon : Publication d'articles pour valider davantage la marque.	T2 2022	300 000 \$ US
4^e jalon : Début de la promotion saisonnière.	T2 2022	40 000 \$ US
5^e jalon : Invitation aux influenceurs Web à tester les produits et à les présenter à leurs réseaux.	T2 2022	330 000 \$ US
6^e jalon : Présence à des salons commerciaux et des conventions.	T2 2022	120 000 \$ US
7^e jalon : Élargissement de la mercatique par réseaux sociaux.	T2 2022	384 000 \$ US
	<i>Sous-total</i>	<i>1 434 000 \$ US</i>
Total (objectifs A à C)		3 313 000 \$ US

En plus, sous réserve des ressources en capital disponibles, la société peut repérer des occasions d'acquisition et/ou de partenariats, y compris de nouvelles technologies qui peuvent compléter les activités existantes de la société. Les occasions d'acquisitions seront repérées et évaluées par l'équipe de direction et le conseil consultatif de la société, et peuvent être composées d'acquisitions d'actifs et d'entreprises et/ou de partenariats afin de développer la société. Aucune occasion de ce genre n'a été repérée en date des présentes et, à l'heure actuelle, la société ne prévoit pas utiliser ses fonds disponibles à ces fins au cours des 12 prochains mois.

Bien que la société entende dépenser son fonds de roulement actuel de la manière mentionnée ci-dessus, il se pourrait, dans certaines circonstances, qu'une réaffectation des fonds soit nécessaire ou conseillée pour des motifs commerciaux valables.

La somme réelle que la société dépense en lien avec chaque emploi du produit prévu peut varier considérablement des sommes mentionnées ci-dessus et dépendra d'un certain nombre de facteurs, y compris ceux mentionnés à la rubrique « Facteurs de risque ».

La société n'a pas encore atteint des flux de trésorerie positifs et rien ne garantit qu'elle ne connaîtra pas de flux de trésorerie négatifs dans l'avenir.

Autres sources de financement

La société ne dispose actuellement d'aucune source immédiate de financement supplémentaire.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET RAPPORTS DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ

Principales informations financières

Les tableaux qui suivent présentent les principales informations financières de la société. Ces principales informations financières ont été tirées des états financiers audités de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et leurs notes annexes et des états financiers non audités de la société pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 et leurs notes annexes, lesquels sont joints au présent prospectus à l'annexe A, et elles y sont assujetties. Les informations qui suivent doivent être lues avec ces états financiers et leurs notes annexes, ainsi qu'avec le rapport de gestion figurant ailleurs dans le présent prospectus.

Les informations financières de la société et de la filiale ont été consolidées pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021.

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2021 (non audité)	Exercice clos le 31 décembre 2020 (audité)	Exercice clos le 31 décembre 2019 (audité)
Actif	7 556 951 \$ US	125 098 \$ CA	145 004 \$ CA
Passif	7 137 440 \$ US	21 400 \$ CA	-
Capitaux propres	419 511 \$ US	103 698 \$ CA	145 004 \$ CA
Déficit	(3 864 338) \$ US	1 686 849 \$ CA	1 645 543 \$ CA

Rapports de gestion

Les rapports de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 sont joints au présent prospectus à l'annexe A. Ils doivent être lus avec les états financiers et leurs notes annexes qui figurent dans le présent prospectus. Certains renseignements inclus dans ces rapports de gestion sont prospectifs et fondés sur des hypothèses et des résultats attendus, lesquels sont assujettis à des incertitudes. Si une ou plusieurs de ces incertitudes devaient se réaliser ou si les hypothèses sous-jacentes s'avèrent inexactes, les résultats réels pourraient différer de manière importante de ceux attendus. Voir la rubrique « Facteurs de risque ».

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET RAPPORT DE GESTION DE LA FILIALE

Principales informations financières

Les tableaux qui suivent présentent les principales informations financières de la filiale. Ces principales informations financières ont été tirées des états financiers audités de la filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et leurs notes annexes, lesquels sont joints au présent prospectus à l'annexe B, et elles y sont assujetties. Les informations qui suivent doivent être lues avec ces états financiers et leurs notes annexes, ainsi qu'avec le rapport de gestion figurant ailleurs dans le présent prospectus.

Les informations financières de la société et de la filiale ont été consolidées pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 (voir la rubrique « Principales informations financières et rapports de gestion de la société »).

	Exercice clos le 31 décembre 2020 (audité)	Exercice clos le 31 décembre 2019 (audité)
Actif	791 737 \$ US	745 041 \$ US
Passif	228 684 \$ US	94 824 \$ US
Capitaux propres (Insuffisance)	563 053 \$ US	650 217 \$ US
Déficit	428 446 \$ US	291 282 \$ US

Rapport de gestion

Le rapport de gestion de la filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 est joint au présent prospectus à l'annexe B. Il doit être lu avec les états financiers et leurs notes annexes qui figurent dans le présent prospectus. Certains renseignements inclus dans ce rapport de gestion sont prospectifs et fondés sur des hypothèses et des résultats attendus, lesquels sont assujettis à des incertitudes. Si une ou plusieurs de ces incertitudes devaient se réaliser ou si les hypothèses sous-jacentes s'avèrent inexactes, les résultats réels pourraient différer de manière importante de ceux attendus. Voir la rubrique « Facteurs de risque ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

La société n'a pas versé de dividendes depuis sa constitution. Bien que ni les statuts de la société ni aucune convention ou entente ne prévoient de restrictions qui empêcheraient la société de verser des dividendes ou des distributions, la société dispose de flux de trésorerie limités et prévoit affecter la totalité des liquidités disponibles au financement des besoins du fonds de roulement et à la croissance de son entreprise. Par conséquent, il n'est pas prévu de verser des dividendes dans un avenir prévisible. Toute décision de verser des dividendes en espèces ou autrement dans l'avenir sera prise par le conseil en tenant compte des bénéfices de la société, de ses besoins financiers et d'autres conditions existant au moment où la décision est prise.

DESCRIPTION DES TITRES

Aucun titre n'est offert aux termes du présent prospectus.

Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la société se compose d'un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne et d'un nombre illimité d'actions à droit de vote multiple comportant des droits de vote multiple.

À la date du présent prospectus, 24 181 928 actions à droit de vote subalterne et 4 000 000 d'actions à droit de vote multiple étaient émises et en circulation.

Les porteurs d'actions à droit de vote subalterne ont le droit d'être convoqués, d'assister et de voter à toutes les assemblées des actionnaires de la société, et chaque action à droit de vote subalterne confère le droit d'exercer un droit de vote, en personne ou par procuration, à toutes les assemblées des actionnaires de la société. Les porteurs des actions à droit de vote subalterne ont le droit de recevoir au cours d'une année financière les dividendes que le conseil de la société peut établir par voie de résolution. Advenant la liquidation ou la dissolution de la société, qu'elle soit volontaire ou non, les porteurs d'actions à droit de vote subalterne peuvent se partager, avec les porteurs des actions à droit de vote multiple, proportionnellement, les éléments d'actif de la société disponibles aux fins de distribution.

Les actions à droit de vote subalterne sont des « titres subalternes » au sens attribué à ce terme dans la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. La société s'est conformée aux exigences prévues à la partie 12 du Règlement 41-101 afin de pouvoir déposer un prospectus pour le placement des actions à droit de vote subalterne ou des titres permettant d'obtenir, directement ou indirectement, par voie de conversion, d'exercice ou d'échange, des actions à droit de vote subalterne, puisque la société a obtenu l'approbation, à la majorité des voix exprimées par les actionnaires de la société à une assemblée extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 22 juillet 2021, conformément aux lois applicables, y compris l'article 12.3 du Règlement 41-101. De plus, à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 22 juillet 2021, la création par la société des actions à droit de vote multiple a été approuvée par les actionnaires, à la majorité des voix exprimées par ceux-ci. La modification constituait une « réorganisation donnant lieu à la création de titres subalternes » au sens donné à cette expression dans les lois canadiennes en valeurs mobilières applicables.

Dans l'hypothèse d'une conversion intégrale (en échange d'actions à droit de vote subalterne) de tous les titres convertibles des porteurs d'actions à droit de vote multiple, mais en supposant par ailleurs que les autres titres convertibles, susceptibles d'exercice ou échangeables de la société demeurent en circulation, les porteurs d'actions à droit de vote multiple détiendraient environ 24,9 % des capitaux propres de la société, alors que les porteurs d'actions à droit de vote subalterne détiendraient environ 75,1 % des capitaux propres de la société.

À la conversion des reçus de souscription et l'émission des actions à droit de vote subalterne qui composent les unités qui seront émises au moment de cette conversion, il y aura 51 225 693 actions à droit de vote subalterne et 4 000 000 d'actions à droit de vote multiple en circulation. Dans l'hypothèse de la conversion intégrale (en échange d'actions à droit de vote subalterne) de l'ensemble des titres convertibles des actionnaires à droit de vote multiple, mais en supposant par ailleurs que d'autres titres de la société pouvant être convertis, exercés ou échangés demeurent en circulation, les porteurs d'actions à droit de vote multiple détiendraient environ 13,5 % des titres de capitaux propres et de l'ensemble des droits de vote de la société, alors que les porteurs d'actions à droit de vote subalterne détiendraient environ 86,5 % des titres de capitaux propres et de l'ensemble des droits de vote de la société.

Droits et restrictions rattachés aux actions à droit de vote multiple

Les principaux droits et les principales restrictions rattachés aux actions à droit de vote multiple sont résumés ci-après :

Les porteurs d'actions à droit de vote multiple ont le droit d'être convoqués et d'assister à toute assemblée des actionnaires de la société, sauf une assemblée à laquelle seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série précise d'actions de la société ont le droit de voter. À chacune de ces assemblées, les porteurs d'actions à droit de vote multiple auront droit à un vote à l'égard de chaque action à droit de vote subalterne en laquelle cette action à droit de vote multiple pourrait ultimement être convertie, ce qui correspond initialement à deux votes par action à droit de vote multiple.

Les porteurs d'actions à droit de vote multiple ont le droit de recevoir des dividendes, prélevés sur la trésorerie ou d'autres actifs légalement disponibles à cet égard, à égalité de rang (compte tenu de la conversion en actions à droit de vote subalterne) avec les dividendes et toute déclaration ou versement d'un dividende sur les actions à droit de vote subalterne.

En cas de liquidation ou de dissolution de la société, les porteurs d'actions à droit de vote multiple ont le droit à une participation proportionnelle avec tous les autres porteurs d'actions à droit de vote multiple (compte tenu de la conversion en actions à droit de vote subalterne) et d'actions à droit de vote subalterne.

Chaque action à droit de vote multiple est convertible, au gré de son porteur, en un nombre d'actions à droit de vote subalterne entièrement libérées établi par la multiplication du nombre d'actions à droit de vote multiple par le rapport de compression pertinent. Le « **rapport de compression** » initial correspond à deux actions à droit de vote subalterne pour chaque action à droit de vote multiple; toutefois, un rajustement du rapport de compression doit être effectué en cas de placements, de refontes du capital et de fractionnements d'actions. La société apportera ces rajustements conformément aux droits et restrictions rattachés aux actions à droit de vote multiple.

Avant qu'un porteur d'actions à droit de vote multiple ne soit autorisé à procéder à une conversion, le conseil (ou un comité du conseil) désignera un dirigeant de la société qui établira si l'une des limites à la conversion suivantes s'applique à la conversion d'actions à droit de vote multiple. La société déploiera des efforts raisonnables sur le plan commercial pour maintenir son statut d'« émetteur privé étranger » (au sens attribué à *foreign private issuer* dans la règle intitulée Rule 3b-4 prise en application de la loi des États-Unis intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1934** »)). Par conséquent, la société n'acceptera aucune conversion d'actions à droit de vote multiple et les porteurs d'actions à droit de vote multiple n'auront le droit de convertir aucune partie des actions à droit de vote multiple si, après avoir tenu compte de l'ensemble des émissions autorisées après ces conversions d'actions à droit de vote multiple, le nombre global d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple détenues en propriété inscrite, directement ou indirectement, par des résidents des États-Unis était supérieur à 40 % (le « **seuil de 40 %** ») du nombre global d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote multiple émises et en circulation, compte tenu de ces conversions (la « **restriction relative à la protection de l'ÉPÉ** »). Le conseil peut, par voie de résolution, faire passer le seuil de 40 % à un seuil ne dépassant pas 50 %.

Pour donner effet à la restriction relative à la protection de l'ÉPÉ, chaque porteur d'actions à droit de vote multiple sera assujéti au seuil de 40 % en fonction du nombre d'actions à droit de vote multiple qu'il détient à la date de l'émission initiale des actions droit de vote multiple, puis à la fin de chacun des trimestres suivants de la société.

Malgré ce qui précède, la société pourrait obliger chaque porteur d'actions à droit de vote multiple à convertir la totalité des actions à droit de vote multiple selon le rapport de compression applicable (une « **conversion obligatoire** ») si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées en tout temps :

- les actions à droit de vote subalterne pouvant être émises à la conversion de l'ensemble des actions à droit de vote multiple sont inscrites aux fins de revente et peuvent être vendues par leur porteur aux termes d'une déclaration d'inscription et/ou d'un prospectus en vigueur visant les actions à

droit de vote subalterne aux termes de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »);

- la société est assujettie aux exigences de déclaration prévue à l'article 13 ou au paragraphe 15(d) de la Loi de 1934;
- les actions à droit de vote subalterne sont inscrites ou cotées (et leur négociation n'est pas suspendue) à une bourse nord-américaine reconnue ou, au moyen d'une prise de contrôle inversée, à la Bourse de Toronto, à la Bourse de croissance TSX, à la Bourse des valeurs canadiennes ou à la NEO Bourse Aequitas (ou à toute autre bourse reconnue à ce titre par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario).

Reçus de souscription

À la date du présent prospectus, on comptait 27 043 765 reçus de souscription, qui ont été émis dans le cadre du placement.

Sous réserve des modalités des reçus de souscription et de la convention relative aux reçus de souscription, chaque reçu de souscription confère à son porteur le droit de recevoir, automatiquement et sans paiement d'une contrepartie supplémentaire et sans aucune autre action nécessaire de sa part, une unité si les conditions de libération de l'entiercement (au sens attribué ci-après) sont satisfaites ou font l'objet d'une renonciation (dans la mesure où une telle renonciation est permise) au plus tard à la date limite de libération de l'entiercement (au sens attribué ci-après).

Se reporter à la rubrique « Mode de placement ».

Bons de souscription d'intermédiaire

À la date des présentes, la société ne compte aucun bon de souscription d'intermédiaire en circulation. Un total de 1 412 550 bons de souscription d'intermédiaire seront émis à la date de libération de l'entiercement.

Bons de souscription

À la date des présentes, la société compte 5 225 000 bons de souscription en circulation, comme suit :

Date d'émission	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice	Date d'expiration
7 avril 2021	3 000 000	0,60 \$ CA	7 avril 2023
27 août 2021	2 225 000	0,30 \$ CA	27 août 2023

Options

Le conseil a approuvé le régime d'options d'achat d'actions (défini ci-après). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Options d'achat de titres ».

À la date du présent prospectus, aucune option d'achat d'actions n'était en circulation aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Le conseil a approuvé l'émission d'un total de 2 350 000 options d'achat d'actions, qui seront émises à la date d'inscription.

Unités d'actions subalternes

Le conseil a approuvé le régime d'UAS (défini ci-après). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction – Régime d'UAS ».

À la date du présent prospectus, aucune UAS n'était en circulation aux termes du régime d'UAS.

STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ

Depuis le 30 septembre 2021, date des états financiers de la société pour sa période financière la plus récemment close qui sont intégrés dans le présent prospectus, la société a clôturé le placement, le placement de bons de souscription et l'opération visant PBF, ce qui s'est traduit par des changements importants dans la structure de son capital social et de ses capitaux d'emprunt. Le tableau qui suit présente la structure du capital consolidé de la société i) au 30 septembre 2021, ii) à la date du présent prospectus et iii) après la conversion des reçus de souscription. Ce tableau doit être lu avec les états financiers intermédiaires non audités de la société pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, y compris leurs notes annexes, et le rapport de gestion connexe, qui sont joints à l'annexe A du présent prospectus.

Description	En cours au 30 septembre 2020 (non audité)	En cours à la date du présent prospectus (non audité)	En cours après la conversion des reçus de souscription (non audité)
Actions à droit de vote subalterne	24 181 928 ¹⁾	24 181 928 ¹⁾	51 225 693 ¹⁾
Actions à droit de vote multiple	4 000 000 ¹⁾	4 000 000 ¹⁾	4 000 000 ¹⁾
Reçus de souscription	27 043 765	27 043 765	Néant
Bons de souscription	5 225 000	5 225 000	20 159 432 ²⁾
Options	Néant	Néant	2 350 000 ³⁾
Unités d'actions subalternes (UAS)	Néant	Néant	Néant ⁴⁾
Dette à court terme	250 000 \$ US	450 000 \$ US	50 000 \$ US ⁵⁾

Notes :

- 1) Dans le cadre de l'opération visant PBF, 23 616 778 actions à droit de vote subalterne ont été émises, dont 8 000 000 d'actions à droit de vote subalterne qui ont été échangées par la suite contre 4 000 000 d'actions à droit de vote multiple.
- 2) Comprend 1 412 550 bons de souscription d'intermédiaire. Voir la rubrique « Description des titres – Bons de souscription d'intermédiaire ».
- 3) Le conseil a approuvé l'émission de 2 350 000 options d'achat d'actions, qui seront émises à la date d'inscription.
- 4) La société est tenue contractuellement d'émettre 600 000 UAS à certaines parties (y compris 200 000 UAS en faveur de Baron (au sens donné à ce terme ci-après) ou à toute personne désignée par Baron aux termes de la convention de services-conseil (au sens donné à ce terme ci-après). Le calendrier d'attribution n'a pas encore été établi par la société, mais il devrait l'être au moment de l'attribution initiale des UAS en faveur des administrateurs et dirigeants de la société aux termes du régime d'UAS.
- 5) La société prévoit rembourser une tranche de 400 000 \$ US de sa dette à court terme exigible à la libération du produit brut du placement entiercé.

OPTIONS D'ACHAT DE TITRES

La société a approuvé, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et des actionnaires, un régime d'options d'achat d'actions incitatif (le « régime d'options d'achat d'actions ») à l'intention des employés, des administrateurs, des dirigeants, des consultants et des employés d'une personne physique ou morale qui fournit des services de gestion à la société ou aux sociétés ayant des liens avec elle, qui sont membres de son groupe, qu'elle contrôle ou qui sont ses filiales (les « participants »), pour accorder à ces participants des options d'achat d'actions leur permettant d'acquérir, à l'occasion, jusqu'à 10 % du nombre total d'actions. Il s'agit d'un régime « à plafond variable » étant donné que le nombre d'actions réservées aux fins d'émission dans le cadre de l'attribution d'options d'achat d'actions augmentera parallèlement à l'augmentation du capital-actions émis et en circulation de la société. À la conversion des reçus de souscription, un nombre totalisant au plus 5 922 569 actions à droit de vote subalterne, soit environ 10 % du nombre total d'actions seront disponibles aux fins d'attribution dans le cadre de l'attribution d'options d'achat d'actions aux termes du régime d'options d'achat d'actions.

À la date du présent prospectus, la société n'a octroyé aucune option d'achat d'actions aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Le conseil a approuvé l'émission d'un total de 2 350 000 options d'achat d'actions, qui seront émises à la date d'inscription. D'autres options d'achat d'actions seront octroyées aux participants à l'occasion en tenant compte de plusieurs facteurs. Veuillez vous reporter à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction ».

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit que les administrateurs de la société peuvent accorder des options d'achat d'actions à droit de vote subalterne selon des modalités qu'ils établissent, dans les limites indiquées dans le régime d'options d'achat d'actions. Le prix d'exercice d'une option émise aux termes du régime d'options d'achat d'actions est fixé par les administrateurs, mais ne peut pas être inférieur au cours de clôture des actions à droit de vote subalterne le jour qui précède la date d'attribution de l'option, déduction faite de tout escompte offert, conformément aux politiques de la CSE. Aucune option attribuée ne peut avoir une durée supérieure à 10 ans. Une option peut venir à échéance à une ou plusieurs dates anticipées que le conseil établit, sous réserve d'une annulation anticipée si le titulaire d'option cesse d'être admissible au régime d'options d'achat d'actions pour différentes raisons, notamment le décès ou le départ à la retraite.

Le régime d'options d'achat d'actions prévoit la restriction suivante : aucun participant ne peut se voir attribuer une option si cette option fait en sorte que le nombre total d'options d'achat d'actions attribuées au participant au cours des 12 mois précédents passe au-delà de 5 % du nombre d'actions à droit de vote subalterne émises et en circulation, sauf si la société a obtenu l'approbation des actionnaires. L'acquisition des options est à la discrétion du conseil.

Les modalités du régime d'options d'achat d'actions, résumées ci-dessus, sont données sous réserve des dispositions du régime d'options d'achat d'actions.

Conformément aux bonnes pratiques en matière de gouvernance et comme le recommande l'*Instruction générale 51-201 : Lignes directrices en matière de communication de l'information*, la société impose des périodes d'interdiction qui restreignent la négociation de ses titres par des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants au cours de périodes précédant et suivant la publication d'états financiers annuels et intermédiaires et à d'autres moments que la direction et le conseil jugent pertinents. Pour veiller à ce que l'imposition de telles périodes d'interdiction ne cause aucun préjudice aux titulaires d'option en vigueur, le régime d'options d'achat d'actions renferme une disposition prévoyant que la date d'expiration de toute option en vigueur qui survient au cours d'une période d'interdiction imposée par la direction, ou dans les cinq jours de bourse suivants, sera automatiquement reportée 10 jours après la fin de la période d'interdiction.

Le conseil a approuvé l'émission d'un total de 2 350 000 options d'achat d'actions, qui seront émises à la date d'inscription. Cette option sera acquise immédiatement. Le tableau qui suit présente un résumé de l'attribution de ces options :

Titulaire d'options	Nombre d'options	Prix d'exercice	Date d'expiration
Membres de la haute direction, en tant que groupe	1 400 000	0,30 \$ CA	10 ans après la date d'inscription
Administrateurs, en tant que groupe ¹⁾	750 000	0,30 \$ CA	10 ans après la date d'inscription
Consultants, en tant que groupe ²⁾	200 000	0,30 \$ CA	10 ans après la date d'inscription

Notes :

- 1) Exception faite de MM. Davis et Llewellyn, qui sont également des administrateurs de la société.
- 2) Un total de 200 000 options seront attribuées à Baron Global Financial Canada Ltd. aux termes de la convention de services-conseil.

VENTES OU PLACEMENTS ANTÉRIEURS

Le tableau suivant présente toutes les émissions de titres au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus :

Date de l'émission	Nombre de titres	Type de titres¹⁾	Prix d'émission
7 avril 2021	6 000 000 ²⁾	Unités ³⁾	0,05 \$ CA
21 juillet 2021	500 000 ²⁾	Actions à droit de vote subalterne	0,05 \$ CA
27 juillet 2021	27 043 765	Reçus de souscription ⁴⁾	0,30 \$ CA
27 août 2021	2 225 000	Bons de souscription autonomes ⁵⁾	0,02 \$ CA
31 août 2021	23 616 778	Actions à droit de vote subalterne ⁶⁾⁷⁾	0,30 \$ CA
31 août 2021	4 000 000	Actions à droit de vote multiple ⁶⁾⁷⁾⁸⁾	s.o.

Notes :

- 1) Le 22 juillet 2021, l'émetteur a procédé à la modification de la structure du capital-actions aux termes de laquelle les actions ordinaires ont changé de désignation pour devenir des « actions à droit de vote subalterne ».
- 2) Ces titres seront assujettis à la convention d'entiercement supplémentaire. Se reporter à la rubrique « Titres entiers et restrictions applicables à la revente des titres – Entiercement volontaire ».
- 3) Chaque unité se composait d'une action ordinaire de la société (maintenant une action à droit de vote subalterne) et d'un demi-bon de souscription d'avril. Chaque bon de souscription d'avril entier confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la société (maintenant une action à droit de vote subalterne) supplémentaire au prix de 0,60 \$ CA par action ordinaire jusqu'au 7 avril 2023.

- 4) Chaque reçu de souscription confère à son porteur le droit de recevoir, automatiquement et sans paiement d'une contrepartie supplémentaire et sans aucune autre action nécessaire de sa part, une unité, si les conditions de libération de l'entiercement (au sens attribué ci-après) sont satisfaites ou font l'objet d'une renonciation (dans la mesure où une telle renonciation est permise), au plus tard à la date limite de libération de l'entiercement (au sens attribué ci-après). Chaque unité se compose d'une action à droit de vote subalterne et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier confère à son porteur le droit d'acquérir une action visée par un bon de souscription supplémentaire au cours d'une période prenant fin deux ans après la date de conversion des reçus de souscription, au prix de 0,60 \$ CA par action visée par un bon de souscription.
- 5) Chaque bon de souscription autonome confère à son porteur le droit de souscrire une action visée par un bon de souscription au prix de 0,30 \$ CA par action visée par un bon de souscription jusqu'au 27 août 2023.
- 6) Émises à titre de contrepartie dans le cadre de l'opération visant PBF.
- 7) Un total de 8 000 000 d'actions à droit de vote subalterne émises dans le cadre de l'opération visant PBF ont été par la suite échangées contre 4 000 000 d'actions à droit de vote multiple.
- 8) Chaque action à droit de vote multiple peut être convertie, au gré du porteur, en un nombre d'actions à droit de vote subalterne, entièrement libérées et non susceptibles d'appel subséquent, établi en multipliant le nombre d'actions à droit de vote multiple par le rapport de compression applicable, sans contrepartie supplémentaire.

TITRES ENTIERCÉS ET RESTRICTIONS APPLICABLES À LA REVENTE DES TITRES

Titres entiercés

Aux termes des politiques applicables et des avis des ACVM, les titres détenus par les principaux intéressés doivent être entiercés conformément au régime d'entiercement national applicable aux premiers appels publics à l'épargne. Les titres de capitaux propres, y compris les actions, dont les principaux intéressés de la société ont la propriété ou le contrôle sont assujettis aux exigences en matière d'entiercement. La société conclura la convention d'entiercement dans le cadre de l'inscription proposée, conformément à l'IC 46-201 comme il est décrit dans les présentes.

Conformément à la convention d'entiercement que concluront l'agent d'entiercement, la société et les principaux intéressés, 4 000 000 d'actions à droit de vote multiple, 5 181 000 actions à droit de vote subalterne, 1 100 000 bons de souscription autonomes et 500 000 bons de souscription d'avril (les « **titres entiercés** ») seront entiercés auprès de l'agent d'entiercement. La convention d'entiercement prévoit que 10 % des titres entiercés seront libérés de l'entiercement à la date d'inscription et, par la suite, que des tranches supplémentaires de 15 % en seront libérées par intervalles de six mois, pendant une période de 36 mois.

La société est un « nouvel émetteur » au sens des politiques applicables et des avis des ACVM. Si la société atteint le statut d'« émetteur établi » pendant la durée de la convention d'entiercement, elle passera à la « catégorie supérieure », ce qui se traduira par une libération de rattrapage et une libération anticipée des titres entiercés restants assujettis au calendrier de 18 mois applicable aux émetteurs établis, comme si la société avait été initialement classée comme un émetteur établi.

Conformément aux modalités de la convention d'entiercement, les titres entiercés ne peuvent être cédés ni faire l'objet d'autres opérations pendant la durée de la convention d'entiercement, à moins que la cession ou l'opération dans le cadre de l'entiercement soit :

- a) une cession aux administrateurs et membres de la haute direction, en poste ou entrant en fonction, de la société ou de toute filiale en exploitation importante, si le conseil l'a approuvée;
- b) une cession à un REER ou à un régime en fiducie semblable, pourvu que les seuls bénéficiaires soient le cédant ou le conjoint, les enfants ou les parents du cédant;
- c) une cession à un syndic de faillite en cas de faillite;

- d) une hypothèque avec dépossession ou une mise en gage en faveur d'une institution financière en garantie d'un prêt, à condition qu'au moment de la réalisation, les titres demeurent entiercés;
- e) un dépôt de titres entiercés dans le cadre d'une offre publique d'achat, lequel serait autorisé pourvu que, si le détenteur déposant est un principal intéressé de la société remplaçante au moment de la réalisation de l'offre publique d'achat, les titres reçus en échange des titres entiercés déposés soient substitués et entiercés en fonction de la classification de la société remplaçante pour ce qui est de l'entiercement.

Le tableau qui suit présente en détail les titres entiercés qui, en date du présent prospectus, seront assujettis à la convention d'entiercement :

Catégorie	Nombre de titres	Pourcentage de la catégorie
Actions à droit de vote multiple	4 000 000	100 % ¹⁾
Actions à droit de vote subalterne	5 181 000	8 % ²⁾
Bons de souscription autonomes	1 100 000	
Bons de souscription d'avril	500 000	

Notes :

- 1) En fonction de 4 000 000 d'actions à droit de vote multiple émises et en circulation à la date du présent prospectus.
- 2) En fonction de 51 225 693 actions à droit de vote subalterne émises et en circulation après la conversion des reçus de souscription.

Le tableau suivant présente une ventilation détaillée des actions qui seront entiercées dans le cadre de l'inscription :

Nom de l'actionnaire	Nombre et type de titres	Pourcentage de la catégorie¹⁾
Braelyn Davis	2 000 000 d'actions à droit de vote multiple ²⁾	50 % ³⁾
Theodore Cash Llewellyn	2 000 000 d'actions à droit de vote multiple ²⁾	50 % ³⁾
Robert Davis	3 000 000 d'actions à droit de vote subalterne	5,9 %
Scott Keeney	1 000 000 d'actions à droit de vote subalterne	2,0 %
Rob Dzisiak	110 000 actions à droit de vote subalterne	<1 %
	100 000 bons de souscription autonomes	4,4 %
David Eaton	1 071 000 actions à droit de vote subalterne	2,1 %

Nom de l'actionnaire	Nombre et type de titres	Pourcentage de la catégorie¹⁾
	1 000 000 de bons de souscription autonomes	44,4 %
	500 000 bons de souscription d'avril	16,7 %

Notes :

- 1) En fonction de 51 225 693 actions à droit de vote subalterne émises et en circulation après la conversion des reçus de souscription, de 4 000 000 d'actions à droit de vote multiple émises et en circulation en date du présent prospectus, de 2 225 000 bons de souscription autonomes en circulation en date du présent prospectus et de 3 000 000 de bons de souscription d'avril en circulation en date du présent prospectus.
- 2) Peuvent être converti en 4 000 000 d'actions à droit de vote subalterne.
- 3) Si ces actions à droit de vote multiple étaient converties en actions à droit de vote subalterne, ce principal intéressé contrôlerait environ 6,8 % des actions à droit de vote subalterne en circulation (en fonction de 59 225 693 actions à droit de vote subalterne émises et en circulation après la conversion des reçus de souscription et de l'ensemble des actions à droit de vote multiple).

L'IC 46-201 prévoit que toutes les actions d'une société par actions dont les principaux intéressés ont la propriété ou le contrôle seront entières au moment du premier appel public à l'épargne de la société, sauf si les actions détenues par le principal intéressé, ou pouvant lui être émises à la conversion de titres convertibles qu'il détient, représentent collectivement moins de 1 % du nombre total d'actions émises et en circulation de la société compte tenu du premier appel public à l'épargne.

Aux fins de l'entiercement, un émetteur sera classé comme un « émetteur dispensé », un « émetteur établi » ou un « nouvel émetteur », au sens attribué à ces expressions dans l'IC 46-201.

Des modalités uniformes de libération automatique programmée des titres s'appliquent aux principaux intéressés d'émetteurs inscrits à la cote d'une bourse, ne différant uniquement que selon la classification de l'émetteur. La société prévoit qu'elle sera classée comme un « nouvel émetteur ». Par conséquent, elle prévoit que les libérations automatiques programmées suivantes s'appliqueront aux titres détenus par les principaux intéressés énumérés dans le tableau précédent :

Date de la libération automatique programmée	Nombre de titres entiers libérés
À la date d'inscription	1/10 des titres entiers
6 mois après la date d'inscription	1/6 du reste des titres entiers
12 mois après la date d'inscription	1/5 du reste des titres entiers
18 mois après la date d'inscription	1/4 du reste des titres entiers
24 mois après la date d'inscription	1/3 du reste des titres entiers
30 mois après la date d'inscription	1/2 du reste des titres entiers
36 mois après la date d'inscription	Le reste des titres entiers

Si aucune modification n'est apportée aux titres entiers qui ont été déposés initialement et qu'aucun autre titre entier n'est déposé, la libération automatique programmée des titres applicable à la société se traduira par la libération de 10 % des titres à la date d'inscription et le reste des titres entiers seront libérés tous les six mois par la suite, conformément au tableau ci-dessus.

Entiercement supplémentaire

Conformément à une convention d'entiercement (la « **convention d'entiercement supplémentaire** ») qui sera conclue par l'agent d'entiercement, la société et certains porteurs de titres, détenant au total 5 500 000 actions à droit de vote subalterne et 2 500 000 bons de souscription d'avril (collectivement, les « **titres entiercés supplémentaires** ») seront entiercés auprès de l'agent d'entiercement. La convention d'entiercement supplémentaire prévoit que 25 % des titres entiercés supplémentaires seront libérés à la date d'inscription, et qu'une tranche de 25 % supplémentaire sera libérée tous les six mois par la suite.

PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES

À la connaissance de la société, en date des présentes, compte non tenu de la conversion des reçus de souscription, le tableau qui suit présente les seules personnes qui sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, de titres comportant droit de vote représentant plus de 10 % des droits de vote rattachés à une catégorie de titres comportant droit de vote de la société, ou qui exerce une emprise sur ces titres :

<u>Nom</u>	<u>Nombre et type d'actions</u>	<u>Pourcentage de la catégorie¹⁾</u>
Braelyn Davis	2 000 000 d'actions à droit de vote multiple	50 % ²⁾
Theodore Cash Llewellyn	2 000 000 d'actions à droit de vote multiple	50 % ²⁾

Notes :

- 1) En fonction de 4 000 000 d'actions à droit multiple émises et en circulation en date du présent prospectus.
- 2) Correspond à 12,4 % du nombre total d'actions (soit 32 181 928) en date des présentes. À la conversion des reçus de souscription, MM. Davis et Llewellyn posséderont chacun des actions à droit de vote multiple représentant 6,75 % du nombre total d'actions (soit 59 225 693). À la conversion des reçus de souscription et de tous les autres titres convertibles qui seront en circulation à la date d'inscription (soit 20 159 432 bons de souscription et 2 350 000 options d'achat d'actions), M. Davis et M. Llewellyn posséderont des actions à droit de vote multiple (2 000 000 chacun) et des actions à droit de vote subalterne (400 000 chacun à la conversion des options d'achat d'actions) représentant 5,38 % du nombre total d'actions (soit 81 735 125).

À la connaissance de la société, à la conversion des reçus de souscription, aucune personne ne sera propriétaire véritable, directement ou indirectement, de titres comportant droit de vote représentant plus de 10 % des droits de vote rattaché à une catégorie de titres comportant droit de vote de la société ni n'exercera une emprise sur ces titres.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Nom, poste et titres détenus

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence, le poste, l'occupation principale au cours des cinq dernières années et le nombre de titres comportant droit de vote de la société dont chacun de ses administrateurs et de ses membres de la haute direction est propriétaire véritable, directement ou indirectement, ou sur lesquels il exerce une emprise, en date du présent prospectus :

Nom et province ou État et pays de résidence	Poste occupé auprès de la société¹⁾	Occupation principale au cours des cinq dernières années	Nombre de titres et pourcentage de la catégorie²⁾³⁾
Braelyn Davis (Californie, É.-U.)	Chef de la direction, président et administrateur (depuis le 31 août 2021)	Directeur du marketing de Xtracta Distribution	2 000 000 d'actions à droit de vote multiple (50 % des actions à droit de vote multiple) 400 000 options d'achat d'actions (17 % des options d'achat d'actions)
Theodore Cash Llewellyn ⁴⁾ (Californie, É.-U.)	Chef de l'exploitation et administrateur (depuis le 31 août 2021)	Directeur général de Stout Enterprises	2 000 000 d'actions à droit de vote multiple (50 % des actions à droit de vote multiple) 400 000 options d'achat d'actions (17 % des options d'achat d'actions)
Robert Davis (Nouveau-Mexique, É.-U.)	Chef de l'innovation (depuis le 31 août 2021)	Directeur de la recherche et développement de Planet Based Foods Inc.	3 000 000 d'actions à droit de vote subalterne (5,9 % des actions à droit de vote subalterne) 400 000 options d'achat d'actions (17 % des options d'achat d'actions)
William Blake Aaron (Californie, É.-U.)	Chef des finances et secrétaire général (depuis le 31 août 2021)	Président d'Aaron & Tallman, Inc.	200 000 options d'achat d'actions (8,5 % des options d'achat d'actions)
Scott Keeney (Californie, É.-U.)	Administrateur (depuis le 31 août 2021)	Chef de la direction de Dash Radio Inc.	1 000 000 d'actions à droit de vote subalterne (2 % des actions à droit de vote subalterne) 250 000 options d'achat d'actions (10,6 % des options d'achat d'actions)
James Harris ⁴⁾ (Californie, É.-U.)	Administrateur (depuis le 31 août 2021)	Président, JLH Consulting, LLC; vice-président des ventes, Groundwork Coffee	250 000 options d'achat d'actions (10,6 % des options d'achat d'actions)

Nom et province ou État et pays de résidence	Poste occupé auprès de la société¹⁾	Occupation principale au cours des cinq dernières années	Nombre de titres et pourcentage de la catégorie²⁾³⁾
Rob Dzisiak ⁴⁾ (Manitoba, Canada)	Administrateur (depuis le 23 mai 2018)	Chef de la direction de King Global Ventures	110 000 actions à droit de vote subalterne (0,2 % des actions à droit de vote subalterne) 250 000 options d'achat d'actions (10,6 % des options d'achat d'actions) 100 000 bons de souscription (1,9 % de tous les bons de souscription en circulation)

Notes :

- 1) Les administrateurs sollicitent le renouvellement de leur mandat chaque année. Le mandat des administrateurs de la société prend fin à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la société.
- 2) Les renseignements sur les actions détenues en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée, directement ou indirectement, sont fondés sur l'information que les administrateurs et les membres de la haute direction ont fournie à la société à la date des présentes.
- 3) En fonction i) de 51 225 693 actions à droit de vote subalterne émises et en circulation après la conversion des reçus de souscription, ii) de 4 000 000 d'actions à droit de vote multiple émises et en circulation et iii) de 2 350 000 options d'achat d'actions qui seront émises à la date d'inscription.
- 4) Membres du comité d'audit.

Avant la réalisation de l'opération visant PBF, les dirigeants et les administrateurs suivants de la société occupaient des postes au sein de Planet Based Foods Inc. : Braelyn Davis (président), Theodore Cash Llewellyn (vice-président) et Robert Davis (directeur, Recherche et développement).

À la date du présent prospectus, et après la conversion des reçus de souscription, les administrateurs et les membres de la haute direction de la société en tant que groupe ont la propriété véritable, directement ou indirectement, de 4 110 000 actions à droit de vote subalterne et de 4 000 000 d'actions à droit de vote multiple, ou exercent une emprise sur ces actions.

Le mandat des administrateurs vient à échéance chaque année, au moment de l'assemblée annuelle de la société. Le mandat des membres de la haute direction vient à échéance à la discrétion du conseil.

Le conseil compte un comité, soit le comité d'audit, dont les membres sont MM. Dzisiak (président), Harris et Llewellyn.

Direction de petits émetteurs

Braelyn Davis - Chef de la direction, président et administrateur, âge : 33 ans

M. Davis a consacré la dernière décennie à développer et à lancer des biens de consommation et des produits de chanvre dans le marché national. Il a étudié en marketing et en nutrition au Santa Barbara City College et à l'American Fitness and Nutrition Academy, à Santa Barbara. Avant de devenir président et

chef de la direction de la société, il a été directeur, Exploitation et commercialisation pour différentes entreprises commerciales. Il a été chef du marketing en ligne de Plug Research Records, où il a travaillé avec des groupes internationaux de l'industrie musicale. Ses autres entreprises comprennent le lancement de produits de CBD à l'échelle nationale ainsi que des collations végétaliennes et sans gluten. M. Davis a également travaillé au sein de Hill Kid LLC de décembre 2011 à septembre 2016. Après avoir quitté Hill Kid LLC, M. Davis a été directeur marketing de Flav (aussi connue sous le nom Xtracta Distribution), producteur de vapoteuses à THC, de 2016 à août 2021 et agit maintenant à titre de conseiller à temps partiel de la marque. Braelyn Davis est le fils de Robert Davis, chef de l'innovation de la société.

Il est prévu que M. Davis se consacrera à temps plein à la société. Il consacrera aux activités de la société tout le temps raisonnablement nécessaire pour s'acquitter de ses tâches à titre de président et chef de la direction. M. Davis est un entrepreneur indépendant à l'égard de la société. Il n'a pas conclu d'entente de non-concurrence, mais a conclu avec la société un accord relatif à la protection des actifs de la société.

Theodore Cash Llewellyn - Chef de l'exploitation et administrateur, âge : 35 ans

M. Llewellyn est directeur général d'un groupe de restaurants situé à Los Angeles, en Californie (Stout Burgers and Beers). Le groupe est propriétaire, et agit à titre de consultants, de plusieurs restaurants, bars et salles de réception aux États-Unis et ailleurs dans le monde. M. Llewellyn est chargé de diriger l'élaboration, la gestion et la mise en application de politiques, de pratiques et de procédures tout en travaillant étroitement avec les équipes de haute direction pour gérer les activités quotidiennes et accroître les ventes. Il a consacré les 14 dernières années à développer des liens avec des vendeurs et des partenaires de distribution de choix dans tout le pays. En tant que restaurateur chevronné, M. Llewellyn maîtrise le développement d'une entreprise, les lois en matière de conformité, l'octroi de licences et la délivrance de permis. De plus, il met en œuvre des stratégies financières en prévoyant les tendances, en analysant l'information diffusée et en élaborant des plans d'action. Il possède également de l'expérience dans la préparation et l'analyse d'états financiers, de budgets, de plans d'affaires et d'autres documents financiers, ainsi que de l'expérience avec différents systèmes comptables. L'expérience passée de M. Llewellyn lui permet de comprendre et d'évaluer l'application générale des principes comptables et il a de l'expérience dans la préparation, l'analyse et l'évaluation d'états financiers, ainsi qu'une compréhension des contrôles internes et de la communication de l'information financière.

Il est prévu que, à la réalisation de l'inscription, M. Llewellyn se consacrera à temps plein à la société. Il consacrera aux activités de la société tout le temps raisonnablement nécessaire pour s'acquitter de ses tâches à titre de chef de l'exploitation. M. Llewellyn est un entrepreneur indépendant à l'égard de la société. Il n'a pas conclu d'entente de non-concurrence, mais a conclu avec la société un accord relatif à la protection des actifs de la société.

Robert Davis - Chef de l'innovation, âge : 68 ans

M. Davis travaille dans le secteur de l'alimentation à base de plantes depuis les 35 dernières années. M. Davis a une expertise dans l'élaboration d'aliments biologiques et durables. Entrepreneur ayant la passion des aliments naturels, il a créé et fait croître une panoplie de sociétés d'aliments naturels, notamment en confondant Alpha Foods (2016) et en concevant les 23 produits à base de plantes de la société.

En 1979, il a élaboré le premier hot dog au tofu, Light Links, et plus récemment, en 2016, il a élaboré la nouvelle génération de hot dogs à base de plantes, appelée le Alpha Dog. En plus du hot dog au tofu, M. Davis est également reconnu pour être le premier à avoir élaboré, entre autres, la crème glacée de riz (1990), le fromage au chanvre (1993), la crème glacée de soya Good Karma (1998) et le premier yogourt à boire au lin sans produits laitiers (2015). Ces produits ne sont plus disponibles sur le marché. En 2003, M. Davis a conçu le premier prototype d'installations de production autosuffisante d'aliments à base de

soya qui intègre les systèmes énergétiques Living Machines, solaires, éoliens et au biogaz (méthane), en collaboration avec les systèmes Dharma Living (maintenant Living Systems Inc.). Ces installations ne sont plus en activité. Il possède une expertise dans la conception de systèmes verticaux (systèmes alimentaires intégrés) et le développement de projets, depuis la conception jusqu'au lancement de produits.

M. Davis est titulaire d'un BA en sciences politiques (Université de la Floride), d'un MA en Urbanisme (Université du Maryland) et d'un MA en Développement planétaire (Cosmogénèse, Anthropogénèse et Évolution spirituelle) du Goddard College. Robert Davis est le père de Braelyn Davis, chef de la direction de la société.

Il est prévu que M. Davis se consacrera à temps plein à la société. Il consacrera aux activités de la société tout le temps raisonnablement nécessaire pour s'acquitter de ses tâches à titre de chef de l'innovation. M. Davis est un entrepreneur indépendant à l'égard de la société. Il n'a pas conclu d'entente de non-concurrence, mais a conclu avec la société un accord relatif à la protection des actifs de la société.

William Blake Aaron - Chef des finances et secrétaire général, âge : 57 ans

M. Aaron est un Certified Public Accountant (CA) qui a débuté sa carrière au sein de Deloitte and Touche dans le secteur de la comptabilité publique, puis est passé dans une société privée du Fortune 500 et mis en valeur son expérience pour fonder de petites entreprises qui fournissent des services-conseils à des petites et moyennes entreprises. Depuis 2013, M. Aaron fournit des services, principalement dans les domaines de l'hébergement, des services alimentaires et de la fabrication.

M. Aaron a occupé différentes fonctions et a acquis des compétences techniques liées au rendement et à la finance, dont la planification de stratégies financières, les rapports d'activités, les analyses et l'établissement de budgets et de prévisions organisationnels complexes. M. Aaron est un spécialiste Certified Sage Intacct qui maîtrise la gestion financière et les outils d'analyse par ordinateur, ayant conçu et mis en œuvre des flux opérationnels pour fournir des services de comptabilité et de tenue de livres dans l'ensemble de la plateforme Sage Intacct.

Depuis le début de 2020, M. Aaron aide des clients et d'autres personnes à obtenir des millions de dollars en aide pour un soutien financier lié à la COVID-19, au moyen de la loi fédérale intitulée CARES et des programmes et prestations étatiques et locaux, comme les prêts et remises du Small Business Administration Paycheck Protection Program; les SBA Economic Injury Disaster Loans de la SBA; les attributions dans le cadre du Restaurant Revitalization Fund, et les Employee Retention Tax Credits.

Il est prévu que M. Aaron se consacrera à temps partiel à la société, soit environ 60 % de son temps. M. Aaron est un entrepreneur indépendant à l'égard de la société. Il n'a pas conclu d'entente de non-concurrence, mais a conclu avec la société un accord relatif à la protection des actifs de la société.

Scott Keeney - Administrateur, âge : 37 ans

M. Keeney est un artiste, un animateur de télévision, une personnalité de la radio, un philanthrope et un entrepreneur américain. Après avoir passé plus d'une décennie à la radio satellite et FM, M. Keeney a fondé Dash, une plateforme de radio numérique qui est devenue l'une des plus importantes chaînes style de vie de contenu entièrement original, qui cumule plus d'un milliard de consultations. Il a lancé des artistes iconiques, dont Lady Gaga et Post Malone, sur Dash et a produit 11 vidéoclips numéro un pour des interprètes légendaires, de Snoop Dogg à Michael Jackson. M. Keeney a animé/produit cinq saisons de Skee TV sur Fuse. Il a également produit et composé la musique de séries de jeux vidéo parmi les plus vendus, comme HALO et Ghost Recon.

Il est prévu que M. Keeney se consacrera à temps partiel à la société, soit environ 10 % de son temps. M. Keeney est un entrepreneur indépendant à l'égard de la société. Il n'a pas conclu d'entente de non-concurrence, mais a conclu avec la société un accord relatif à la protection des actifs de la société.

James Harris - Administrateur, âge : 58 ans

M. Harris est président de JLH Consulting, LLC et ancien PVP des ventes de FIJI Water. M. Harris est un vétéran dans le lancement et la promotion de marques reconnues dans le domaine des aliments et des breuvages, notamment Monster Energy Drink, TCHO Chocolates, Rumble Supershake, Dave's Gourmet, Groundwork Coffee et Diedrich Coffee. M. Harris a été responsable d'équipes de ventes et de comptabilité et possède de solides compétences en lecture et en analyse de budgets, de rapports et d'états financiers.

Chez TCHO Chocolates, M. Harris a contribué à organiser la distribution nationale tout en améliorant les marges et les profits. Il a dirigé le lancement de Rumble Supershake aux États-Unis et a rapidement organisé la distribution dans le réseau des épiceries. Au sein de Dave's Gourmet, il n'a pas seulement élaboré le programme Sams Club, qui a accru les ventes de 50 %, mais il a également mis en place une nomenclature des UGS, qui a donné lieu à de nouvelles autorisations dans 250 magasins Kroger.

Sous sa direction, chez Groundwork Coffee, les ventes en épicerie à Los Angeles ont doublé alors que les ventes dans le Nord-Ouest du Pacifique ont augmenté de 500 %. M. Harris a restructuré Diedrich Coffee en rationalisant des UGS, en augmentant des prix et en abandonnant la division des services alimentaires déficitaires. Il a également doublé la taille de l'équipe de ventes, afin d'appuyer le lancement de Diedrich Coffee dans les épiceries et les clubs. Diedrich a engrangé des bénéfices à l'intérieur d'une période de deux ans et a été vendue pour 290 millions de dollars américains.

M. Harris gère les ventes, les finances, le marketing, l'établissement des prix et la stratégie promotionnelle de sociétés multimillionnaires. Il a formé et dirigé des équipes de ventes à rendement élevé en vue de lancer de nouveaux produits et a travaillé avec tous les canaux commerciaux, comme les épiceries, les détaillants de masse, les clubs, les pharmacies, les dépanneurs, les magasins spécialisés et les services alimentaires à l'échelle locale, régionale et nationale. Il est un spécialiste du développement et de la gestion de tous les modèles de distribution, allant de la livraison directement au magasin (DSD) jusqu'aux distributeurs généralistes et conventions de transfert direct (DTA).

L'expérience passée de M. Harris lui permet de comprendre et d'évaluer l'application générale des principes comptables et il a de l'expérience dans la préparation, l'analyse et l'évaluation d'états financiers, ainsi qu'une compréhension des contrôles internes et de la communication de l'information financière.

Il est prévu que M. Harris se consacrera à temps partiel à la société, soit environ 10 % de son temps. M. Harris est un entrepreneur indépendant à l'égard de la société. Il n'a pas conclu d'entente de non-concurrence, mais a conclu avec la société un accord relatif à la protection des actifs de la société.

Robert Dzisiak - Administrateur, âge : 58 ans

M. Dzisiak cumule plus de 10 années de leadership au sein de sociétés ouvertes et siège actuellement au conseil de deux sociétés ouvertes, soit Hapbee Technologies Inc. (TSXV : HAPB) et Canada Energy Partners Inc. (TSXV : CEH), et est le chef de la direction de King Global Ventures Inc. (TSXV : KING). Il est également le cofondateur et l'ancien directeur général de Dona Blanca Ltd. Il est un dirigeant chevronné qui a réussi à faire croître de petites entreprises en démarrage et à gérer de grandes organisations. Il a été le chef de la direction de plusieurs sociétés membres de l'OCRCVM et a fondé CFG Futures. M. Dzisiak a dirigé 120 courtiers de détail et la division FX de Refco Canada ainsi que RJO'Brien & Associates. Il est l'ancien président du conseil de la Bourse des marchandises de Winnipeg et a siégé au conseil de la bourse et de la chambre de compensation pendant plus de 10 ans. M. Dzisiak a une expérience appréciable dans

les marchés boursiers et a occupé les fonctions de chef de la direction, président du conseil et administrateur de plusieurs sociétés ouvertes au Canada. M. Dzisiak est l'ancien président du conseil de Next Green Wave, un producteur de cannabis situé en Californie inscrit à la CSE.

M. Dzisiak possède une expertise financière considérable et siège actuellement au comité d'audit de Hapbee Technologies Inc., société technologique de champs magnétiques portables située au Canada. Il agit également à titre de directeur général d'Engage Capital Ltd., entreprise de capital de risque axé sur la création de liens avec des sociétés fermées qui recherchent de stratégies de sortie alternatives.

Il est prévu que M. Dzisiak se consacrera à temps partiel à la société, soit environ 10 % de son temps. M. Dzisiak est un entrepreneur indépendant de la société. Il n'a pas conclu d'entente de non-concurrence, mais a conclu avec la société un accord relatif à la protection des actifs de la société.

Expérience auprès d'autres émetteurs assujettis

Le tableau qui suit présente les administrateurs proposés, les dirigeants et les promoteurs de la société qui sont, ou qui ont été au cours des cinq dernières années, administrateurs, dirigeants ou promoteurs d'autres émetteurs assujettis :

Nom	Émetteur assujetti et bourse	Postes	Durée
Robert Dzisiak	Tanzania Minerals Corp. - NEX	Administrateur/chef de la direction	D'août 2011 à juin 2019
	Canada Energy Partners Inc. - TSX-V	Administrateur	De sept. 2021 à aujourd'hui
	Hapbee Technologies Inc. - TSX-V	Administrateur	D'oct. 2020 à aujourd'hui
	King Global Ventures Inc. - TSX-V	Chef de la direction	De juillet 2021 à aujourd'hui
	Goldeneye Resources Corp. - TSX-V	Administrateur	D'août 2015 à avril 2018
	Genix Pharmaceuticals Corp. - émetteur assujetti	Administrateur	D'oct. 2015 à févr. 2018
	Brigadier Gold Ltd. - NEX	Administrateur	De mai 2017 à nov. 2018
	Karoo Exploration Corp. - CSE	Administrateur/chef de la direction	D'août 2013 à janv. 2015

Nom	Émetteur assujetti et bourse	Postes	Durée
	BluKnight Aquafarms Inc. - émetteur assujetti	Administrateur	D'oct. 2015 à juin 2017
	Next Green Wave Holdings Inc. - CSE	Administrateur	De janv. 2020 à oct. 2020
	eXeBlock Technology - CSE	Administrateur	D'oct. 2015 à juin 2017
	1040440 BC Ltd. - émetteur assujetti	Administrateur	D'oct. 2015 à mai 2017
	Zenith Explorations Inc. - CSE	Administrateur	D'oct. 2015 à mars 2017
	Tabu Equity Investments Inc. - émetteur assujetti	Administrateur	D'août 2015 à sept. 2016
Scott Keeney	Fandom Sports Media Corp. - CSE	Administrateur	De sept. 2015 à aujourd'hui

Interdiction d'opérations et faillites

À la connaissance de la société, à la date du présent prospectus et au cours des dix années ayant précédé la date du présent prospectus, à l'exception de ce qui est indiqué ci-après, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la société n'est ni n'a été administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une personne ou d'une société par actions (y compris la société) qui, pendant que cette personne agissait en pareille qualité :

- a) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières (une « ordonnance »), pendant plus de 30 jours consécutifs;
- b) a fait l'objet d'une ordonnance qui a été rendue après la fin du mandat de cet administrateur ou de ce membre de la haute direction à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui découlait d'un événement s'étant produit pendant le mandat de cette personne à titre d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances.

Robert Dzisiak a siégé au conseil de BluKnight Aquafarms Inc. (auparavant 1040426 BC Ltd.) d'octobre 2015 à juin 2017; d'eXeBlock Technology Corporation (auparavant 1040433 BC Ltd.) d'octobre 2015 à juin 2017; de 1040440 BC Ltd. d'octobre 2015 à mai 2017 et de Zenith Explorations Inc. (auparavant 1040442 BC Ltd.) d'octobre 2015 à mars 2017. BluKnight Aquafarms Inc., eXeBlock Technology Corporation, 1040440 BC Ltd. et Zenith Explorations Inc. ont chacune fait l'objet d'une interdiction d'opérations prononcée par la British Columbia Securities Commission (la « BCSC ») le 2 décembre 2016

pour avoir omis de déposer leurs états financiers respectifs. La BCSC a levé les ordonnances d'interdiction d'opérations le 23 mai 2017.

M. Dzisiak a siégé au conseil de Genix Pharmaceuticals Corp. d'octobre 2015 à février 2018. Le 2 décembre 2016, la BCSC a rendu une ordonnance d'interdiction d'opérations à l'encontre de Genix pour avoir omis de déposer des états financiers. L'ordonnance a été révoquée le 13 avril 2018.

M. Dzisiak a été un administrateur et un dirigeant de Tanzania Minerals Corp. d'août 2011 à juin 2019. Le 1^{er} septembre 2016, la BCSC et l'Alberta Securities Commission ont rendu des ordonnances d'interdiction d'opérations à l'encontre de Tanzania Minerals Corp. pour avoir omis de déposer des états financiers. La BCSC a levé les ordonnances d'interdiction d'opérations portant sur les titres de Tanzania Minerals le 9 janvier 2018, simultanément à la révocation de l'ordonnance réciproque par l'Alberta Securities Commission.

À la connaissance de la société, à la date du présent prospectus et au cours des dix années ayant précédé la date du présent prospectus, aucun administrateur ou dirigeant de la société ni aucun porteur de titres dont on prévoit qu'il détiendra un nombre suffisant de titres de la société pour influencer de façon importante sur le contrôle de la société :

- a) n'est ni n'a été au cours des dix années précédant la date du présent prospectus, administrateur ou membre de la haute direction d'une société par actions (y compris la société) qui, pendant qu'il exerçait cette fonction, ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir ses actifs;
- b) n'a, au cours des dix années précédant la date du présent prospectus, fait faillite, fait une proposition en vertu d'une loi concernant la faillite ou l'insolvabilité ou fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers, ni ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite afin de détenir ses actifs.

Amendes ou sanctions

À la connaissance de la société, aucun administrateur ou dirigeant de la société ni aucun porteur de titres dont on prévoit qu'il détiendra un nombre suffisant de titres de la société pour influencer de façon importante sur le contrôle de la société :

- a) n'a fait l'objet d'amendes ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par un organisme de réglementation des valeurs mobilières ni n'a conclu un règlement hors cour avec un organisme de réglementation des valeurs mobilières;
- b) n'a fait l'objet d'autres amendes ou sanctions imposées par un tribunal ou un organisme réglementaire, y compris un organisme d'autoréglementation, qui pourraient raisonnablement être considérées comme importantes pour un investisseur raisonnable prenant une décision de placement.

Conflits d'intérêts

Il n'existe aucun conflit d'intérêts réel ou éventuel entre la société, ses promoteurs, ses administrateurs et ses dirigeants ou d'autres membres de sa direction, ou tout promoteur, administrateur, dirigeant ou autre membre de la direction proposé, en raison de leurs intérêts commerciaux externes, hormis que certains des

administrateurs et des dirigeants agissent à titre d'administrateurs et de dirigeants d'autres sociétés par actions; par conséquent, il est possible que leurs fonctions d'administrateur ou de dirigeant entrent en conflit avec les fonctions qu'ils exercent au sein de ces autres sociétés par actions.

Les administrateurs et les dirigeants de la société sont assujettis à l'obligation fiduciaire d'agir dans l'intérêt de la société. Les conflits seront assujettis aux procédures et recours prévus par la BCBCA ou d'autres lois sur les sociétés par actions applicables.

De plus, le conseil a adopté des politiques et procédures pour repérer et évaluer et approuver de façon indépendante les opérations entre parties liées. Ces politiques et procédures sont notamment conçues aux fins suivantes :

- identifier les parties liées et les opérations avec celles-ci, évaluer le bien-fondé de ces opérations et exiger que les opérations soient communiquées au conseil et soient assujetties à l'approbation préalable du conseil;
- obliger les administrateurs et la haute direction à obtenir l'approbation du conseil ou l'approbation d'administrateurs indépendants ou désintéressés avant de conclure des opérations dans lesquelles ils ont un intérêt;
- exiger que les opérations entre parties liées soient évaluées par des administrateurs désintéressés (par rapport à une évaluation par des administrateurs qui pourraient être définis comme « indépendants » aux fins de la réglementation en valeurs mobilières, mais qui ne seraient pas considérés comme désintéressés par une personne raisonnable);
- repérer les opérations qui sont assujetties à l'approbation des actionnaires minoritaires et aux exigences d'évaluation formelle aux termes du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières*;
- veiller à ce que les opérations qui ne font pas partie du cours normal des affaires soient examinées afin d'établir si les parties liées ont un intérêt direct ou indirect dans ces opérations;
- évaluer si des avantages identiques ou similaires à ceux que la société tire d'une opération entre parties liées peuvent être obtenus à un coût inférieur ou avec moins de risques dans des conditions de pleine concurrence;
- évaluer l'incidence sur la société si la partie liée cessait de fournir certains biens ou de rendre ses services;
- évaluer les risques, notamment en matière de fiscalité, qui découlent des opérations entre parties liées.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Avant d'obtenir un visa pour le présent prospectus de la part de l'autorité en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, la société n'était pas un émetteur assujetti dans aucun territoire. Par conséquent, certains renseignements prévus dans l'Annexe 51-102A6 - Déclaration de la rémunération de la haute direction (l'« **Annexe 51-102A6** ») ont été omis conformément au paragraphe 1.3(8) de l'Annexe 51-102A6.

Analyse de la rémunération

Dans la présente rubrique, l'expression « membre de la haute direction visé » désigne chacune des personnes physiques suivantes :

- a) le chef de la direction de la société, y compris une personne physique qui exerce des fonctions similaires à celles d'un chef de la direction;
- b) le chef des finances de la société, y compris une personne physique qui exerce des fonctions similaires à celles d'un chef des finances;
- c) le membre de la haute direction de la société et de ses filiales, à l'exception du chef de la direction et du chef des finances, le mieux rémunéré à la fin du dernier exercice dont la rémunération totale pour cet exercice s'élevait à plus de 150 000 \$ CA, selon le calcul prévu à l'Annexe 51-102A6;
- d) chaque personne physique qui serait un membre de la haute direction visé en vertu du paragraphe c) si ce n'était du fait qu'elle n'était pas membre de la haute direction de la société ni n'exerçait de fonctions analogues à la fin de cet exercice.

Aux fins de la présente rubrique, les membres de la haute direction visés sont Braelyn Davis (chef de la direction) et William Blake Aaron (chef des finances).

À ce jour, la société n'a pas été un émetteur assujéti au cours d'une période comptable. La rémunération future qui sera accordée ou versée aux administrateurs et/ou aux membres de la haute direction de la société, y compris les membres de la haute direction visés, lorsque la société deviendra un émetteur assujéti, devrait se composer principalement de frais de gestion, d'options d'achat d'actions, d'UAS et de primes. Des paiements peuvent être effectués de temps à autre aux membres de la haute direction, y compris les membres de la haute direction visés, ou aux sociétés qu'ils contrôlent en contrepartie de la prestation de services-conseils ou de services de gestion. Après la date d'inscription, la société prévoit verser une rémunération en contrepartie des services de gestion, conformément aux modalités des contrats décrites à la rubrique « Contrats d'emploi, de services-conseils et de gestion » ci-après. Au départ, la société ne prévoit pas verser de salaire au chef des finances ou au chef de l'innovation. Un salaire pourrait être versé à ces personnes dans l'avenir.

La société n'a accordé aucune option d'achat d'actions incitative à ses administrateurs et à ses membres de la direction. Le conseil a approuvé l'émission d'un total de 2 350 000 options d'achat d'actions, qui seront émises aux membres de la direction et aux administrateurs de la société, y compris les membres de la haute direction visés, à la date d'inscription. À l'occasion, le conseil établira les options d'achat d'actions qui seront attribuées aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Se reporter aux rubriques « Régime d'options d'achat d'actions » ci-après et « Options d'achat de titres ». De plus, il est prévu que le conseil a la capacité d'accorder des primes, à son entière appréciation, aux membres de la haute direction, y compris les membres de la haute direction visés, à l'occasion.

Pour évaluer la rémunération versée à ses administrateurs et ses membres de la haute direction, y compris les membres de la haute direction visés, la société ne dispose d'aucun objectif ou critère ni d'aucune analyse formels. La rémunération payable aux membres de la haute direction et aux administrateurs est actuellement examinée et recommandée par le conseil, chaque année. La société n'a pas établi de critères ou d'objectifs de rendement précis dont dépend le versement de la rémunération totale ou un élément important de la rémunération totale à un membre de la haute direction visé. De temps à autre, le rendement des membres de la haute direction visés est examiné à la lumière des objectifs de la société. Bien que la société ne compte pas de critères ou d'objectifs de rendement préexistants, il est prévu que, lorsque la société deviendra un émetteur assujéti, le conseil examinera l'ensemble des mécanismes et politiques de

rémunération mis en place et évaluera la possibilité d'adopter des lignes directrices formelles en matière de rémunération.

Société de gestion externe

La société n'a pas retenu les services d'une société de gestion externe pour que celle-ci lui fournisse des services.

Régime d'options d'achat d'actions

Il est prévu que le régime d'options d'achat d'actions sera utilisé pour attribuer des options d'achat d'actions aux administrateurs, aux dirigeants (y compris les membres de la haute direction visés), aux employés et aux consultants de la société, à titre de rémunération supplémentaire et d'occasion de participer au succès de la société. L'attribution de ces options a pour objectif d'harmoniser les intérêts de ces personnes à ceux des actionnaires de la société.

Pour déterminer le nombre d'options qui seront attribuées aux administrateurs et aux membres de la haute direction, y compris les membres de la haute direction visés, le conseil tiendra compte notamment de ce qui suit :

- le nombre d'options, le cas échéant, précédemment attribuées à chaque administrateur ou membre de la haute direction;
- le prix d'exercice des options en vigueur pour s'assurer que ces attributions sont conformes aux politiques de la CSE et qu'elles harmonisent étroitement les intérêts des administrateurs et des hauts dirigeants à ceux des actionnaires.

Les membres indépendants du conseil ont la responsabilité d'administrer les politiques de rémunération relatives aux administrateurs et aux membres de la direction de la société, y compris les attributions fondées sur des options.

Les actionnaires de la société ont approuvé le régime d'options d'achat d'actions le 22 juillet 2021.

Se reporter à la rubrique « Options d'achat de titres » pour connaître les principales modalités du régime d'options d'achat d'actions.

Régime d'UAS

Le 12 juillet 2021, le conseil a approuvé l'adoption par la société d'un régime d'unité d'actions subalternes (le « régime d'UAS »). Le régime d'UAS est conçu pour offrir à certains administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la société et de ses entités apparentées l'occasion d'acquérir des UAS afin de leur permettre de participer au succès à long terme de la société. Comme c'est le cas pour le régime d'options d'achat d'actions, l'objectif du régime d'UAS est de favoriser une harmonisation plus étroite des intérêts des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants de la société à ceux des actionnaires. Le conseil (ou tout autre comité que le conseil peut former) est responsable d'administrer le régime d'UAS. Les UAS sont acquis selon des modalités établies par le conseil, ou un comité du conseil formé à cette fin.

Le régime d'UAS est un régime « à plafond variable » étant donné que le nombre d'actions réservées aux fins d'émission dans le cadre de l'octroi d'UAS augmentera parallèlement à l'augmentation du capital-actions émis et en circulation de la société. À la conversion des reçus de souscription, jusqu'à

5 922 569 actions à droit de vote subalterne, soit environ 10 % du nombre total d'actions, seront disponibles aux fins d'attribution d'UAS aux termes du régime d'UAS.

Le régime d'UAS est conçu pour fournir des incitatifs à long terme aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux consultants de la société. Les UAS procurent au conseil (ou à un comité du conseil) un mécanisme de rémunération supplémentaire pour l'aider à maintenir en poste et à recruter des administrateurs, des dirigeants et des employés hautement compétents et d'harmoniser plus étroitement les intérêts des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants de la société à ceux des actionnaires, ce qui permet aux personnes admissibles, soit tous les bénéficiaires du régime d'UAS (définis ci-après), de participer à toute augmentation de la valeur de la société. Le conseil peut retenir les services de consultants et de conseillers qu'il juge pertinents, notamment des consultants ou des conseillers en matière de rémunération ou de ressources humaines, afin de lui fournir des conseils et de l'aide pour déterminer les montants qui seront attribués aux termes du régime d'UAS et d'autres montants et valeurs qui seront déterminés aux termes des présentes ou à l'égard du régime d'UAS, y compris ceux liés à une juste valeur donnée.

Tous les administrateurs, dirigeants, employés et consultants (au sens donné au terme *Consultants* dans le régime d'UAS) de la société et de ses entités apparentées (les « **personnes admissibles** ») peuvent participer au régime d'UAS (en tant que « **bénéficiaires du régime d'UAS** »), bien que la société se réserve le droit de restreindre l'admissibilité au régime d'UAS ou de limiter le nombre de personnes pouvant y participer en tout temps. L'admissibilité au régime d'UAS ne confère à personne le droit de recevoir une attribution d'UAS.

Sous réserve de certaines restrictions, le conseil (ou un comité délégué par le conseil) pourrait à l'occasion attribuer des UAS à des personnes admissibles. Toutes les UAS attribuées seront portées au crédit d'un compte tenu pour chaque bénéficiaire du régime d'UAS dans les livres de la société à chaque date d'attribution. Le nombre d'UAS qui sera porté au crédit dans le compte de chaque bénéficiaire du régime d'UAS est établi à l'appréciation du conseil et conformément aux modalités du régime d'UAS.

Chaque attribution d'UAS est acquise à la date ou aux dates (chacune, une « **date d'acquisition** ») auxquelles le critère de rendement pertinent ou toute autre condition d'acquisition rattaché à l'attribution est respecté, sous réserve des exigences du régime d'UAS. La société peut céder les droits et les obligations prévues dans le régime d'UAS à une entité qui la remplace dans l'exploitation de son entreprise, à une société par actions issue d'une fusion, d'une restructuration, d'un regroupement ou d'un arrangement de la société, ou à une société par actions qui fait l'acquisition de la totalité ou la quasi-totalité des actifs ou des activités de la société.

Aux termes du régime d'UAS, la société, à son appréciation et conformément aux décisions du conseil, réglera les UAS acquises en versant ou en émettant (déduction faite des retenues d'impôt applicables) à un bénéficiaire du régime d'UAS une distribution composée a) d'une action pour chaque UAS entière acquise, ou b) d'un montant en espèces correspondant à la juste valeur marchande d'une action (calculée conformément au régime d'UAS) pour chaque UAS entière acquise.

Aucune fraction d'actions ne sera émise au moment du règlement des UAS attribuées aux termes du régime d'UAS; par conséquent, si un bénéficiaire du régime d'UAS avait droit à une fraction d'actions au moment du règlement d'une UAS, cette personne n'aura droit qu'au nombre entier d'actions inférieur, et aucun paiement ni aucun autre rajustement ne sera effectué relativement aux fractions de participation ainsi ignorées.

Des UAS seront portées au crédit du compte d'un bénéficiaire du régime d'UAS à chaque date de versement de dividendes à l'égard desquelles des dividendes au comptant sont versés sur des actions à droit de vote subalterne. Le nombre d'UAS supplémentaires qui seront portées au crédit du compte d'un

bénéficiaire du régime d'UAS est calculé en multipliant le montant du dividende par action à droit de vote subalterne par le nombre global d'UAS qui ont été portées au crédit du compte du bénéficiaire du régime d'UAS à la date de clôture des registres établie pour le versement de dividendes, et en divisant ce nombre par la juste valeur marchande (au sens attribué à l'expression *Fair Market Value* dans le régime d'UAS). Veuillez prendre note que la société n'est pas tenue de verser des dividendes sur des actions à droit de vote subalterne.

En règle générale, s'il est mis fin au contrat d'emploi ou de services d'un bénéficiaire du régime d'UAS, ou si le bénéficiaire du régime d'UAS quitte son emploi auprès de la société, les UAS qui ont été portées à son compte aux termes du régime d'UAS, mais qui n'ont pas été acquises au plus tard à la date de cessation d'emploi du bénéficiaire du régime d'UAS, sont perdues, annulées et résiliés, sans aucun versement.

Si un bénéficiaire du régime d'UAS est congédié sans motif valable, toutes les UAS non acquises qui sont portées au compte de ce bénéficiaire du régime d'UAS congédié seront immédiatement acquises à la date de cessation d'emploi. S'il est mis fin au contrat d'emploi ou de services d'un bénéficiaire du régime d'UAS (autrement que sans motif valable), ou que le bénéficiaire du régime d'UAS prend sa retraite (au sens du régime d'UAS), décède ou souffre d'une invalidité totale (au sens attribué à l'expression *Total Invalidity* dans le régime d'UAS), toutes les UAS non acquises seront automatiquement annulées, sans contrepartie.

Advenant un cas de changement de contrôle (au sens attribué à l'expression *Change of Control Event* dans le régime d'UAS), le conseil peut, à son appréciation, i) devancer la date d'acquisition d'une UAS; ii) permettre le règlement conditionnel d'une UAS, selon les modalités qu'il juge appropriées; iii) autrement modifier les modalités de l'UAS, notamment de façon à permettre aux bénéficiaires du régime d'UAS de régler des UAS, d'aider les bénéficiaires du régime d'UAS à déposer les actions sous-jacentes en réponse au cas de changement de contrôle réel ou éventuel, ou à participer à celui-ci, ou à avoir l'opportunité de détenir des actions sous-jacentes pendant ce cas de changement de contrôle, et iv) après la réalisation de ce cas de changement de contrôle, selon les modalités qu'il juge appropriées, mettre fin aux UAS qui n'ont pas été réglées avant la réalisation de ce cas de changement de contrôle, y compris sans versement ni autre contrepartie.

Si un dividende est versé sur des actions à droit de vote subalterne ou que ces actions sont fractionnées, regroupées ou échangées, ou en cas de fusion, de regroupement, de scission ou d'autres distributions des actifs de la société aux actionnaires, ou si une autre modification ayant une incidence sur les actions à droit de vote subalterne est apportée au capital de la société, le conseil apportera un rajustement au nombre d'UAS en circulation ainsi que les rajustements proportionnels qu'il juge appropriés, à son appréciation, pour tenir compte du changement.

Le conseil a le pouvoir discrétionnaire d'accorder des UAS aux personnes admissibles qu'il juge pertinentes, et peut imposer des conditions à l'acquisition qu'il juge appropriées en sus des critères de rendement (au sens attribué à l'expression *Performance Conditions* dans le régime d'UAS), s'il y a lieu. Les UAS ne sont acquises que si les critères de rendement sont respectés, et aucune UAS ne demeurera en circulation pendant une période qui se prolonge au-delà de la date d'expiration (soit le 31 décembre de la troisième année civile suivant la date d'attribution ou toute autre date antérieure que le conseil peut établir (la « **date d'expiration** »)). Le conseil pourrait devancer la date d'acquisition d'une UAS, à son gré.

Sous réserve des exigences des lois applicables, le conseil pourrait modifier ou résilier le régime d'UAS à tout moment, mais le consentement du bénéficiaire du régime d'UAS est requis pour apporter une modification qui a une incidence défavorable sur les droits de ce bénéficiaire, sauf si la modification ou la résiliation est requise par la loi. La résiliation du régime d'UAS ne devancera pas l'acquisition d'UAS ni le moment auquel un bénéficiaire du régime d'UAS aurait par ailleurs le droit de recevoir des versements à l'égard des UAS.

Contrats d'emploi, de services-conseils et de gestion

À l'exception de ce qui est mentionné ci-après, la société n'est partie à aucune convention ni aucun arrangement aux termes duquel une rémunération a été versée au cours d'une période comptable antérieure ou est payable à l'égard de services fournis à la société ou à l'une de ses filiales par un administrateur ou un membre de la haute direction visé, ou qui ont été fournis par une autre partie, mais qui sont des services habituellement fournis par un administrateur ou un membre de la haute direction visé.

Le 31 août 2021, la filiale a conclu un contrat d'emploi avec Braelyn Davis (le « **contrat de Davis** »). Aux termes du contrat de Davis, M. Davis a été nommé chef de la direction et président de la filiale. Le salaire de base de M. Davis s'établit à 125 000 \$ US par année et il est admissible à une prime de rendement annuelle fondée sur une cible de 100 % du salaire de base. S'il est mis fin à l'emploi de M. Davis, la filiale lui versera immédiatement a) le salaire gagné mais impayé, jusqu'à la date de cessation d'emploi, et b) un montant correspondant à des dépenses engagées, mais non remboursées. Si la filiale met fin à son emploi sans motif valable, M. Davis aura droit de toucher, en plus des sommes décrites ci-dessus, une somme équivalant à son salaire de base sur 12 mois, pour autant qu'il signe en temps opportun, sans la révoquer (s'il y a lieu), une quittance complète à l'égard de l'ensemble des réclamations éventuelles ou existantes, selon un modèle de quittance que la société juge acceptable. Le contrat de Davis comporte également des dispositions habituelles en matière de confidentialité, de non-sollicitation et de non-concurrence.

Le 31 août 2021, la filiale a conclu un contrat d'emploi avec Theodore Cash Llewellyn (le « **contrat de Llewellyn** »). Aux termes du contrat de Llewellyn, M. Llewellyn a été nommé chef de l'exploitation de la filiale. Le salaire de base de M. Llewellyn s'établit à 125 000 \$ US par année il est admissible à une prime de rendement annuel fondée sur une cible de 100 % du salaire de base. S'il est mis fin à l'emploi de M. Llewellyn, la filiale lui versera immédiatement a) le salaire gagné mais impayé, jusqu'à la date de cessation d'emploi, et b) un montant correspondant à des dépenses engagées, mais non remboursées. Si la filiale met fin à son emploi sans motif valable, M. Llewellyn aura droit de toucher, en plus des sommes décrites ci-dessus, une somme équivalant à son salaire de base sur 12 mois, pour autant qu'il signe en temps opportun, sans la révoquer (s'il y a lieu), une quittance complète à l'égard de l'ensemble des réclamations éventuelles ou existantes, selon un modèle de quittance que la société juge acceptable. Le contrat de Llewellyn comporte également des dispositions habituelles en matière de confidentialité, de non-sollicitation et de non-concurrence.

Le 16 août 2021, la filiale a conclu une convention de services (la « **convention avec RP** ») avec RP Consultants LLC (« **RP Consultants** »). Aux termes de la convention avec RP, RP Consultants (par l'intermédiaire de Robert Rech) fournit à la filiale des services-conseil liés à la supervision financière et à des questions d'ordre comptable. RP Consultants touche des honoraires de 12 000 \$ US par mois. La convention avec RP demeure en vigueur jusqu'à sa résiliation par l'une ou l'autre des parties. La filiale et RP Consultants ont le droit de résilier la convention avec RP, pour quelque motif que ce soit, sur remise à l'autre partie d'un préavis de 60 jours. La convention avec RP renferme également des dispositions habituelles en matière de confidentialité.

Le 24 septembre 2021, la filiale a conclu une convention de services (la « **convention avec JLH** ») avec JLH Consulting, LLC (« **JLH Consulting** »). Aux termes de la convention avec JLH, JLH Consulting (par l'intermédiaire de James Harris) fournit à la filiale des services-conseils relativement aux ventes et à la stratégie. JLH Consulting touche des honoraires de 5 000 \$ US aux deux semaines. La convention avec JLH a une durée d'un an et se renouvelle automatiquement sauf si l'une ou l'autre des parties la résilie par écrit avant l'expiration de cette période d'un an.

Le 8 août 2021, la société ont conclu une convention de services-conseil (la « **convention de services-conseil** ») avec Baron Global Financial Canada Ltd. (« **Baron** »). Aux termes de la convention de

services-conseil, Baron fournit différents services administratifs et services-conseil à la société, comme des recommandations à l'égard des principes et politiques de gouvernance d'entreprise; des conseils sur des questions de conformité aux normes et aux politiques des bourses et des autorités de réglementation concernées; des conseils sur les exigences en matière d'information continue applicables; la préparation d'états financiers et de rapports de gestion; les liens et la coordination avec les conseillers juridiques, l'agent des transferts et l'auditeur; de l'aide et des conseils sur des questions liées au financement de l'entreprise. Baron touche des honoraires de 15 000 \$ CA par mois et a le droit de recevoir 200 000 options d'achat d'actions (qui seront attribuées à la date d'inscription; se reporter à la rubrique « Options d'achat de titres ») et 200 000 UAS (qui seront attribuées au moment de l'attribution initiale d'UAS aux administrateurs/dirigeants de la société aux termes du régime d'UAS). Chacune des parties peut résilier la convention de services-conseils, pour quelque raison que ce soit, sur remise à l'autre partie d'un préavis écrit de 30 jours.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs de la société ne touchent aucune rémunération en espèces. Il est prévu qu'une rémunération en actions sera accordée aux administrateurs après la réalisation de l'inscription.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Aucune personne qui est ou qui a été un administrateur, un membre de la haute direction ou un employé de la société ou une personne ayant des liens avec l'un d'entre eux n'est ni n'a été endettée envers la société ou l'une de ses filiales, ou envers une entité qui a bénéficié d'une garantie, d'une convention de soutien, d'une lettre de crédit ou d'un autre arrangement analogue par la société à tout moment avant la date du présent prospectus.

COMITÉ D'AUDIT

Le rôle du comité d'audit est d'assurer la communication entre les auditeurs, la direction et le conseil en agissant de manière objective et indépendante, ainsi que de veiller à ce que les auditeurs aient un moyen de se pencher sur des questions de gouvernance et d'audit, et discuter de ces questions avec des intermédiaires qui ne sont pas directement responsables de l'exploitation. Conformément au Règlement 52-110, au Règlement 41-101 et à l'Annexe 52-110A2, la société doit présenter certains renseignements concernant le comité d'audit de la société et ses liens avec les auditeurs indépendants de la société.

Selon le Règlement 52-110, la société doit avoir un comité d'audit composé d'au moins trois administrateurs, dont la majorité des membres ne sont pas des dirigeants, des salariés ou des personnes participant au contrôle de la société ou d'un membre de son groupe. Le comité d'audit est composé de MM. Dzisiak (président du comité), Harris et Llewellyn.

Règles du comité d'audit

La société a adopté les règles du comité d'audit qui sont présentées à l'annexe C du présent prospectus.

Indépendance

Le Règlement 52-110 prévoit qu'un membre d'un comité d'audit est « indépendant » s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec l'émetteur qui, de l'avis du conseil d'administration de l'émetteur, pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance du jugement de ce membre. M. Dzisiak est considéré indépendant. M. Llewellyn n'est pas indépendant puisqu'il est le chef de l'exploitation de la société, et

M. Harris n'est pas indépendant puisqu'il est un consultant de la société et reçoit 10 000 \$ US par mois à ce titre. À titre d'« émetteur émergent », la société se prévaut du paragraphe 6.1.1(3) du règlement 52-110. La majorité des membres du comité d'audit et de la société ne sont pas des membres de la haute direction, salariés ou personnes participant au contrôle de la société.

Compétences financières

Le Règlement 52-110 prévoit qu'une personne physique a des « compétences financières » si elle a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la société.

Tous les membres actuels et proposés du comité d'audit possèdent des compétences financières au sens du Règlement 52-110.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les compétences financières de chaque membre du comité d'audit, veuillez vous reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction ».

Formation et expérience pertinentes

Chacun des membres actuels du comité d'audit de la société a acquis une formation et possède une expérience suffisantes qui est pertinente à l'exécution de ses tâches à titre de membre du comité d'audit; plus particulièrement, il a acquis la formation et possède l'expérience nécessaires pour le doter des compétences suivantes :

- une compréhension des principes comptables utilisés par la société pour préparer ses états financiers, et la capacité d'évaluer l'application générale de ces principes relativement aux estimations, aux produits à recevoir, aux charges à payer et aux réserves;
- une expérience de la préparation, de la vérification, de l'analyse ou de l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient soulevées par les états financiers de la société ou une expérience de supervision active de personnes qui exercent de telles activités;
- la compréhension des contrôles et des procédures internes de communication de l'information financière.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la formation et l'expérience pertinentes de chaque membre du comité d'audit, veuillez vous reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction ».

Encadrement du comité d'audit

À aucun moment depuis le début du dernier exercice de la société le comité d'audit n'a fait de recommandation concernant la nomination ou la rémunération d'un auditeur externe qui a été rejetée par le conseil.

Utilisation de certaines dispenses

La société ne s'est, à aucun moment depuis le début de son dernier exercice, prévalué :

- a) de la dispense prévue à l'article 2.4 (Services non liés à l'audit de valeur minime) du Règlement 52-110;
- b) d'une dispense accordée conformément à la partie 8 (Dispenses) du Règlement 52-110.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit n'a pas adopté de politiques et de procédures particulières pour l'attribution de contrats relatifs aux services non liés à l'audit.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe (ventilés par catégorie)

Depuis sa constitution, la société a versé à MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l. les honoraires suivants :

Description	2019	2020
Honoraires d'audit ¹⁾	Néant	32 100 \$ CA
Honoraires pour services liés à l'audit ²⁾	Néant	Néant
Honoraires pour services fiscaux ³⁾	Néant	Néant
Autres honoraires ⁴⁾	Néant	Néant

Notes :

- 1) Par « Honoraires d'audit », on entend le total des honoraires facturés au cours du dernier exercice par l'auditeur externe de la société pour les services d'audit.
- 2) Par « Honoraires pour services liés à l'audit », on entend le total des honoraires facturés au cours du dernier exercice pour les services de certification et les services connexes rendus par l'auditeur externe de la société qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers de la société et qui ne sont pas compris dans les honoraires visés au paragraphe 1) ci-dessus, y compris les services rendus à l'égard de certaines procédures d'audit de l'information financière intermédiaire.
- 3) Par « Honoraires pour services fiscaux », on entend le total des honoraires facturés au cours du dernier exercice pour les services professionnels rendus par l'auditeur externe de la société en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux et de planification fiscale.
- 4) Par « Autres honoraires », on entend le total des honoraires facturés au cours du dernier exercice pour les produits et services fournis par l'auditeur externe de la société, autres que les services visés aux paragraphes 1), 2) et 3) ci-dessus.

Dispense

Après son inscription, la société aura recours à la dispense énoncée à l'article 6.1 du Règlement 52-110 à titre d'« émetteur émergent » et sera, par conséquent, dispensée de l'application de la partie 3 (Composition du comité d'audit) et de la partie 5 (Obligations de déclaration) du Règlement 52-110.

GOUVERNANCE

Le conseil d'administration

Le conseil est chargé de superviser en général la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la société dans l'objectif d'accroître la valeur pour l'actionnaire. Le conseil s'acquitte de ses responsabilités directement et par l'intermédiaire de ses comités, qui se limitent actuellement au comité d'audit exclusivement.

Le conseil facilite l'exercice d'une surveillance indépendante de la direction grâce à la reconnaissance, par ses membres indépendants, que la société est actuellement aux stades de démarrage.

Le conseil de la société est composé de cinq administrateurs. Le conseil a conclu que deux des administrateurs, soit MM. Keeney et Dzisiak, sont « indépendants » aux fins de la participation au conseil au sens du Règlement 58-101. En raison de leurs postes de direction, MM. Davis, Llewellyn et Harris ne sont pas considérés « indépendants ».

Orientation et formation continue

Les administrateurs possèdent une expérience antérieure positive au sein de sociétés ouvertes et sont, par conséquent, familiers avec les rôles et les responsabilités d'un administrateur de sociétés ouvertes.

Bien que la société ne dispose pas d'un programme officiel de formation continue, les administrateurs ont la responsabilité, sur une base individuelle, de tenir à jour leurs compétences requises pour se conformer à leurs obligations à titre d'administrateurs.

Éthique commerciale

Le conseil n'a pas adopté de lignes directrices particulières. Afin de s'assurer du respect et de la promotion d'une éthique commerciale, les administrateurs sont encouragés à exercer leur jugement de manière indépendante. Si un administrateur a un intérêt important dans une opération ou une convention que la société propose de conclure, cet administrateur doit divulguer son intérêt au conseil en conformité avec toutes les lois, règles et politiques applicables qui régissent les conflits d'intérêts en lien avec une telle opération ou convention. De plus, tout administrateur ayant un intérêt important dans une opération ou une convention sera exclu de la partie d'une réunion du conseil d'administration portant sur ces questions et il ne pourra pas voter à cet égard.

Nomination des administrateurs

Le conseil est chargé de l'identification et de l'évaluation des administrateurs potentiels. Bien qu'aucune procédure de nomination officielle ne soit en place pour trouver de nouveaux candidats, le conseil considère l'expérience et le rendement des candidats proposés à l'élection au conseil et, en particulier, toute nomination au comité d'audit. Le conseil évalue également si une candidature pose un éventuel problème en matière de conflits, d'indépendance ou de disponibilité.

Rémunération

À l'heure actuelle, aucune rémunération autre que l'attribution d'options d'achat d'actions n'est versée à ce titre aux administrateurs de la société.

Autres comités du conseil

Le conseil ne compte aucun comité permanent autre que le comité d'audit.

Évaluations du conseil

Le conseil, le comité d'audit et ses administrateurs individuels sont soumis à une évaluation de leur efficacité et de leur apport. Tous les administrateurs et/ou membres d'un comité peuvent faire à tout moment des suggestions visant l'amélioration des pratiques du conseil et/ou du comité d'audit, et ils sont encouragés à le faire.

DEMANDE D'INSCRIPTION À LA COTE

La société a demandé l'inscription des actions à droit de vote subalterne à la cote de la CSE, qui l'a approuvée sous condition. L'inscription des actions à droit de vote subalterne à la cote de la CSE est assujettie à l'approbation définitive, par la CSE, de la demande d'inscription de la société et du respect, par la société, de toutes les exigences et conditions initiales de la CSE. Rien ne garantit que la société respectera l'ensemble des exigences de la CSE.

MODE DE PLACEMENT

Le présent prospectus est déposé en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard afin de viser le placement de 27 043 765 unités qui peuvent être émises à la conversion des reçus de souscription.

Le 27 juillet 2021, la société a réalisé le placement conformément aux dispenses de prospectus prévues dans la législation en valeurs mobilières applicable. Le placement est composé de reçus de souscription d'un produit brut de 8 113 129,50 \$ CA entiercé auprès de l'agent chargé des reçus de souscription conformément à la convention relative aux reçus de souscription.

Sous réserve des modalités des reçus de souscription et de la convention relative aux reçus de souscription, chaque reçu de souscription confère à son porteur le droit de recevoir, automatiquement et sans paiement d'une contrepartie supplémentaire et sans aucune autre action nécessaire de sa part, une unité si les conditions de libération de l'entiercement sont satisfaites ou font l'objet d'une renonciation (si une telle renonciation est permise) au plus tard à la date limite de libération de l'entiercement. Chaque unité se compose de une action à droit de vote subalterne et de un demi bon de souscription. Chaque bon de souscription entier confère à son porteur le droit d'acquérir une action visée par un bon de souscription supplémentaire au cours d'une période qui prend fin deux ans après la date de conversion des reçus de souscription au prix de 0,60 \$ CA par action visée par un bon de souscription. Le présent prospectus vise le placement des unités, y compris des actions à droit de vote subalterne et des bons de souscription.

La détention d'un reçu de souscription n'a pas pour effet de rendre son porteur actionnaire de la société et ne confère à son détenteur aucun droit ni aucune participation attribué aux actionnaires.

La société a demandé l'inscription des actions à droit de vote subalterne à la cote de la CSE, qui l'a approuvée sous condition. L'inscription des actions à droit de vote subalterne à la cote de la CSE est assujettie à l'approbation définitive, par la CSE, de la demande d'inscription de la société et du respect, par la société, de toutes les exigences et conditions initiales de la CSE. Rien ne garantit que la société respectera l'ensemble des exigences de la CSE.

Aucune des actions n'a été ni ne sera inscrite en vertu de la Loi de 1933 ou des lois sur les valeurs mobilières d'un quelconque État des États-Unis, et ne peut être ni offerte ni vendue aux États-Unis ou à une personne des États-Unis, ou pour son compte ou son bénéficiaire, sauf dans le cadre d'opérations faisant l'objet de dispenses d'inscription en vertu de la Loi de 1933 et des lois étatiques en valeurs mobilières applicables.

Les reçus de souscription ne peuvent pas être convertis par une personne des États-Unis ou une personne aux États-Unis, ou pour le compte d'une de ces personnes, sauf si une dispense des exigences d'inscription prévues dans la Loi de 1933 et les lois étatiques en valeurs mobilières applicables est disponible. Par conséquent, les actions porteront les mentions appropriées attestant des restrictions au placement, à la vente et au transfert de tels titres.

FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans nos actions comporte un niveau de risque élevé. Vous devriez examiner attentivement les risques et les incertitudes décrits ci-dessous, ainsi que tous les autres renseignements contenus dans le présent prospectus, avant de décider d'investir dans nos actions. Si l'un ou l'autre des risques devait se concrétiser, cela pourrait nuire considérablement à nos activités, à notre situation financière, à nos résultats d'exploitation et à nos perspectives, et le cours de nos actions pourrait ainsi baisser et vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre placement.

Risques liés à nos activités et à notre secteur

L'écllosion de COVID-19 et d'autres crises sanitaires pourraient nuire à nos résultats d'exploitation.

Les crises de santé publique, notamment les épidémies, les pandémies et/ou d'autres crises sanitaires, comme l'écllosion de COVID-19, pourraient nuire considérablement à nos activités, à notre exploitation et à notre situation financière. La pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement a un impact significatif sur l'économie mondiale et les marchés des marchandises et des capitaux. L'ampleur et les incidences de la pandémie de COVID-19 ne sont pas connues et, jusqu'à présent, celle-ci a causé une volatilité extrême des marchés des capitaux, un ralentissement de l'activité économique, une volatilité intense des prix de marchandises (y compris celui des métaux précieux) et laisse présager la possibilité d'une récession mondiale. La réaction internationale à la COVID-19 s'est traduite par des restrictions importantes sur les voyages, des mesures de distanciation sociales et physiques, des fermetures temporaires d'entreprises, des mises en quarantaine, de la volatilité sur les marchés boursiers mondiaux et une baisse générale de la consommation, et ce, à l'échelle mondiale. Les crises sanitaires, comme l'écllosion de COVID-19, peuvent causer des retards sur le plan de l'exploitation, de la chaîne d'approvisionnement et du développement de projets qui peuvent nuire considérablement à notre exploitation ou à celle d'un ou plusieurs de nos tiers fournisseurs et vendeurs.

Les risques associés à nos activités en lien avec la COVID-19 comprennent notamment les risques liés à la violation de contrats importants, à la santé des employés, à la productivité de la main-d'œuvre, à une augmentation des primes d'assurance, à des restrictions sur les voyages, à la disponibilité d'experts et de personnel du secteur, à la prolongation des mesures restrictives mises en place dans le but de gérer la pandémie et des écllosions futures ou d'autres situations de santé publique néfastes et à d'autres facteurs qui dépendront d'événements futurs qui sont hors de notre contrôle, ce qui pourrait nuire considérablement à nos activités, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation. En outre, nos activités peuvent être interrompues par suite de la suspension ou de la réduction de nos activités en raison de l'écllosion de COVID-19 ou d'autres événements qui sont hors de notre contrôle, ce qui pourrait aussi nuire considérablement à nos activités, à nos résultats d'exploitation, à notre situation financière et au marché pour nos titres. En date du présent prospectus, il est raisonnablement impossible de prévoir si d'autres interruptions commerciales auront lieu et quelles seront les répercussions financières de l'écllosion de COVID-19, et l'on ignore comment nous pourrions être touchés si la pandémie de COVID-19 persiste pendant une période prolongée.

Le marché auquel nous participons est concurrentiel, et si nous ne livrons pas une concurrence efficace, nos résultats d'exploitation pourraient en subir les contrechocs.

Le marché des aliments à base de plante est concurrentiel, évolue rapidement et est fragmenté, et nous nous attendons à ce que cette concurrence se poursuive dans l'avenir. Un grand nombre de sociétés ont développé ou sont en train de développer des produits et services qui font ou pourraient faire concurrence à nos offres et qui sont ou pourraient être supérieurs. Cette concurrence pourrait nuire considérablement à nos activités, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

Bon nombre de nos concurrents actuels et potentiels sont de plus grande taille et jouissent d'une meilleure reconnaissance de leurs marques, ont des antécédents d'exploitation de plus longue durée, des budgets de commercialisation plus grands et des relations bien établies avec leurs clients, ont accès à une clientèle plus vaste et ont considérablement plus de ressources pour développer leurs produits que nous. En outre, nous pouvons subir de la concurrence de la part de participants à des marchés adjacents qui peuvent entrer dans nos marchés en mettant à profit des technologies connexes et en établissant des partenariats avec d'autres sociétés ou en acquérant d'autres sociétés ou en offrant des approches différentes pour générer des résultats similaires. Nous pouvons également faire face à de la concurrence de la part de sociétés entrant dans notre marché, notamment d'importantes sociétés de technologie qui pourraient étendre leurs offres ou acquérir l'un de nos concurrents. Bien que ces sociétés pourraient ne pas se concentrer à l'heure actuelle sur notre marché, elles peuvent posséder des ressources financières plus importantes et avoir des antécédents d'exploitation de plus longue durée que les nôtres. Par conséquent, nos concurrents actuels et potentiels pourraient être en mesure de répondre plus rapidement et plus efficacement que nous aux nouvelles occasions, technologies ou exigences de la clientèle ou à leur évolution.

Si pour une quelconque raison nous sommes incapables de développer de nouveaux produits, nos activités en pâtiront.

Notre succès futur reposera sur notre capacité à nous adapter et à innover. Pour attirer de nouveaux clients et réaliser des produits d'exploitation tirés de la clientèle actuelle, nous devons bonifier et améliorer continuellement nos produits, en plus d'en lancer de nouveaux. Le succès des nouveaux produits dépend de plusieurs facteurs. Si nous sommes incapables de développer avec succès de nouveaux produits, cela pourrait nuire à nos activités et à nos résultats d'exploitation. Si nous ne pouvons réagir en temps opportun et de manière rentable à l'évolution rapide du marché, nos produits pourraient devenir moins commercialisables et moins concurrentiels ou encore obsolètes, et nos produits d'exploitation pourraient en souffrir.

Si nous ne parvenons pas à développer efficacement nos capacités de vente et de commercialisation ou à sélectionner des canaux de commercialisation appropriés, cela pourrait nuire à notre capacité à accroître notre clientèle et à obtenir l'acceptation de nos produits dans l'ensemble du marché.

Notre capacité à accroître notre clientèle et à obtenir l'acceptation de nos produits dans l'ensemble du marché dépendra en grande partie de la capacité de nos services de vente et de commercialisation à collaborer pour dynamiser nos canaux de vente et entretenir des relations avec la clientèle et les partenaires dans le but de réaliser des produits d'exploitation tirés de la vente des produits et de favoriser la croissance future des produits d'exploitation. Nous avons investi dans ces services et planifions continuer de les faire croître. La recherche et le recrutement de personnel de vente, ainsi que la formation de celui-ci, nécessiteront beaucoup de temps, d'argent et d'attention. Nous prévoyons également dédier d'importantes ressources à des programmes de vente et de commercialisation. Si nous ne pouvons embaucher, former et retenir du personnel de vente ou de commercialisation talentueux, si notre nouveau personnel de vente ou de commercialisation n'est pas en mesure d'atteindre les niveaux de productivité souhaités dans un délai raisonnable, ou si nous ne parvenons pas à sélectionner des canaux de commercialisation appropriés et si nos programmes de vente et de commercialisation ne sont pas efficaces, cela pourrait nuire à notre capacité à accroître notre clientèle et à obtenir l'acceptation de nos produits dans l'ensemble du marché. En outre, nous tirerons profit de nos investissements dans nos services de vente et de commercialisation qu'après avoir investi dans ceux-ci, ce qui fera en sorte qu'il sera difficile de déterminer en temps opportun si nous répartissons efficacement nos ressources dans ces secteurs.

Si nous ne pouvons préserver notre culture d'entreprise à mesure que nous prenons de l'expansion, nous pourrions perdre notre sens de l'innovation et du travail d'équipe, notre passion et notre capacité d'exécution qui, selon nous, contribuent à notre succès, et notre entreprise pourrait en subir les contrecoups.

Nous estimons qu'un des éléments essentiels de notre succès est notre culture d'entreprise. Notre société va de pair avec notre culture et nos valeurs clés, et nous avons investi beaucoup de temps et de ressources à la composition de notre équipe dans le respect de cette culture. En outre, à mesure que nous prenons de l'expansion et que nous nous développons en une société publique, nous pourrions éprouver de la difficulté à préserver ces aspects importants de notre culture d'entreprise. Si nous ne pouvons préserver notre culture, cela pourrait nuire à notre capacité à retenir et à recruter du personnel, à nous concentrer efficacement sur nos objectifs et à les atteindre, ainsi qu'à nos activités.

Nos résultats d'exploitation trimestriels et annuels pourraient fluctuer considérablement et être difficilement prévisibles. Si nous ne parvenons pas à répondre aux attentes des investisseurs ou des analystes en valeurs mobilières, le cours de nos actions et la valeur de votre placement pourraient baisser.

Notre situation financière et nos résultats d'exploitation trimestriels et annuels ont fluctué considérablement dans le passé et pourraient le faire à l'avenir en raison d'une variété de facteurs, sur la plupart desquels nous n'avons aucun contrôle. Nos résultats financiers d'un trimestre donné ne doivent pas être considérés comme une indication du rendement futur. Nous pourrions ne pas être en mesure d'estimer avec exactitude nos résultats d'exploitation futurs. Les facteurs susceptibles de faire fluctuer nos résultats d'exploitation trimestriels comprennent notamment les suivants :

- la fluctuation de la demande pour nos produits et la fréquence de nos ventes;
- notre capacité à attirer de nouveaux clients ou à conserver nos clients existants;
- la variation des taux de renouvellement des clients et notre capacité à augmenter les ventes à nos clients existants;
- les habitudes de consommation de nos clients;
- notre capacité à anticiper l'évolution du contexte concurrentiel, y compris la consolidation parmi les concurrents, et à y réagir;
- le montant et la fréquence des charges d'exploitation liées au maintien et à l'expansion de notre entreprise, de nos activités et de nos infrastructures;
- le moment et le succès du lancement de nouveaux produits, par nous ou nos concurrents;
- les pannes de réseaux ou les brèches de sécurité informatique réelles ou imminentes;
- les modifications apportées aux lois et aux règlements ayant une incidence sur notre entreprise;
- la conjoncture économique ou les conditions générales du marché.

Si nos résultats d'exploitation ne répondent pas aux attentes de nos investisseurs ou des analystes en valeurs mobilières pour un trimestre en particulier, ou sont inférieurs aux indications que nous pourrions donner, le cours de nos actions pourrait chuter.

Il y a des répercussions liées au fait d'être un émetteur privé étranger et à la perte de ce statut.

Nous sommes considérés comme un « émetteur privé étranger » (*foreign private issuer*) pour l'application de la Rule 405 de la loi américaine intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1933** »). En notre qualité d'émetteur privé étranger, nous sommes exemptés de certaines règles prévues dans la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée (la

« **Loi de 1934** »), qui imposent certaines obligations de présentation de l'information et formalités relativement à la sollicitation de procurations prévues à l'article 14 de la Loi de 1934. En outre, nos dirigeants, administrateurs et principaux actionnaires sont exemptés des dispositions en matière de déclaration et de récupération des « profits sur les opérations à court terme » (*short-swing*) de l'article 16 de la Loi de 1934 et des règles prévues dans la Loi de 1934 relativement à leurs achats et à leurs ventes de nos actions ordinaires. À l'heure actuelle, nous ne sommes pas tenus de déposer des rapports périodiques et des états financiers auprès de la SEC, puisque nos titres ne sont pas inscrits aux termes de la Loi de 1934. De plus, nous ne sommes pas tenus de nous conformer à la Regulation FD, laquelle limite la présentation sélective de renseignements importants.

Nous pouvons tirer profit de ces dispenses jusqu'à ce que nous ne soyons plus un émetteur privé étranger. Nous cesserions d'être un émetteur privé étranger si, à la fin de notre deuxième trimestre d'exercice clos, plus de 50 % de nos titres comportant droit de vote étaient détenus par des résidents des États-Unis et si l'un ou l'autre des trois événements suivants se produisait : 1) la majorité des membres de notre haute direction ou de nos administrateurs sont des citoyens ou des résidents des États-Unis; 2) plus de 50 % de notre actif est situé aux États-Unis; ou 3) nos activités sont principalement administrées aux États-Unis.

Si nous perdons notre statut d'émetteur privé étranger, nous pouvons être tenus de nous inscrire auprès de la SEC et de nous conformer à toutes les lois sur les valeurs mobilières fédérales américaines qui s'appliquent aux sociétés nationales américaines, y compris les lois sur la déclaration bonifiée d'information périodique, les exigences en matière de procuration, et nos dirigeants, administrateurs et principaux actionnaires seront soumis aux dispositions de l'article 16 de la Loi de 1934 relatives à la divulgation et à la récupération des profits sur les opérations à court terme. Nous serons tenus de déposer auprès de la SEC des rapports périodiques et des déclarations d'inscription sur les formulaires des émetteurs nationaux américains contenant des états financiers établis conformément aux principes comptables généralement acceptés des États-Unis, lesquels sont plus détaillés et ont une plus grande portée que les formulaires disponibles pour un émetteur privé étranger. Par conséquent, nos coûts liés à la réglementation et à la conformité peuvent être considérablement plus élevés si nous cessons d'être admissibles à titre d'émetteur privé étranger et sommes tenus de nous inscrire auprès de la SEC et de déposer des rapports périodiques et annuels.

En outre, la perte de notre statut d'émetteur privé étranger pourrait aussi nuire à notre capacité d'attirer et de retenir des membres qualifiés pour notre conseil d'administration et faire augmenter les coûts liés à la souscription d'une assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants.

Les exigences réglementaires auxquelles nos produits et services sont assujettis pourraient nous imposer des coûts accrus, retarder ou empêcher le lancement de nouveaux produits et services et compromettre la fonction ou la valeur de nos produits et services existants.

Notre entreprise pourrait être assujettie à de nouvelles exigences réglementaires, et à mesure que celles-ci prolifèrent, nous pourrions être forcés de changer ou d'adapter nos produits et services pour s'y conformer. L'évolution des exigences réglementaires peut entraîner l'obsolescence de nos produits et services ou nous empêcher de développer de nouveaux produits et services, ce qui, en conséquence, pourrait nous contraindre à engager des coûts supplémentaires pour nous conformer à ces exigences ou pour continuer à développer nos produits et services. Cette situation pourrait également rendre le lancement de nouveaux produits et services plus onéreux ou plus chronophage que prévu actuellement et pourrait même empêcher le lancement de nos nouveaux produits et services ou faire augmenter les coûts associés au maintien de nos produits et services existants. Par conséquent, de telles exigences réglementaires pourraient nuire considérablement à nos activités, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Si nous prenons de l'expansion et exerçons des activités à l'international, nous serons assujettis aux cadres réglementaires de ces territoires internationaux.

Si nous ne parvenons pas à retenir des employés clés ou à recruter du personnel technique ou du personnel de vente, cela pourrait nuire à nos activités.

Nous croyons que notre succès est tributaire du maintien en poste de nos hauts dirigeants et autres employés clés, plus particulièrement les membres de notre équipe de haute direction. En outre, parce que notre succès futur dépend de notre capacité à continuer d'améliorer des fonctionnalités de plateforme et à en lancer de nouvelles, nous dépendons grandement de notre capacité à attirer et à retenir du personnel qualifié possédant la formation, les antécédents et l'expérience sectorielle nécessaires. À mesure que nos activités prendront de l'expansion, la poursuite de notre succès reposera, en partie, sur notre capacité à attirer et à retenir du personnel de vente, du personnel de commercialisation et du personnel d'exécution qualifiés capables de soutenir une clientèle accrue et diversifiée. La perte des services d'un nombre important de nos employés pourrait nuire à nos efforts d'expansion ou aux relations que nous entretenons avec les clients. De plus, si l'un de nos employés clés se joignait à un concurrent ou décidait par ailleurs de nous livrer concurrence, nous pourrions subir une interruption importante de nos activités et de notre stratégie commerciale, ce qui pourrait nous faire perdre des clients ou faire augmenter nos charges d'exploitation et détourner notre attention, puisqu'il nous faudra recruter de nouveaux employés pour remplacer ceux qui sont partis.

Notre croissance dépend en partie du succès des relations que nous entretenons avec des tiers vendeurs et fournisseurs.

Nous prévoyons que la croissance de notre entreprise continuera de dépendre des relations avec les tiers, notamment nos relations avec nos fournisseurs, développeurs d'applications, concepteurs de thèmes et sources de référence.

La recherche, la négociation et la documentation de relations avec des tiers vendeurs et fournisseurs demandent du temps et des ressources. Nos contrats avec des fournisseurs sont habituellement non exclusifs et ne leur interdisent pas de travailler avec nos concurrents ou d'offrir des services concurrentiels. Ces tiers fournisseurs peuvent choisir de mettre fin à la relation qu'ils entretiennent avec nous ou d'apporter d'importants changements à leurs activités, à leurs produits ou à leurs services qui pourraient nous nuire.

La capacité de la société, ou la capacité des tiers fournisseurs et partenaires de la société, à s'approvisionner en ingrédients, en plantes et en d'autres produits de qualité est essentielle aux activités de la société, et toute interruption sur le plan de l'approvisionnement ou de la chaîne d'approvisionnement pourrait nuire considérablement à ses activités. La disponibilité de ces ingrédients, plantes et autres produits à des prix concurrentiels repose souvent sur divers facteurs qui sont hors du contrôle de la société, notamment des conditions météorologiques défavorables, des facteurs environnementaux, des catastrophes naturelles, une demande imprévue, des problèmes de main-d'œuvre ou de distribution, des modifications apportées aux lois ou aux politiques, des problèmes de salubrité des aliments des fournisseurs et de leurs chaînes d'approvisionnement et la santé financière des fournisseurs et de leurs chaînes d'approvisionnement.

En outre, la société prévoit conclure une convention relative à la production. Toute interruption des activités de l'installation d'Aveno ou d'autres installations dont dépend la société, pourrait nuire aux activités commerciales de la société. La société dépend de tiers pour s'assurer que les diverses installations ne subissent pas d'interruptions.

Des interruptions de la chaîne d'approvisionnement de la société pourraient nuire aux activités commerciales de la société.

Un approvisionnement insuffisant ou retardé des produits compromet notre capacité à répondre aux demandes des clients, tandis qu'une surcapacité nuit à notre capacité à générer des bénéfices. Par

conséquent, toute incapacité de notre part à gérer correctement notre chaîne d'approvisionnement pourrait nuire considérablement à nos activités, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation. À l'heure actuelle, nous n'avons pas de contrats d'approvisionnement écrits avec nos fournisseurs. En raison de l'absence de tels contrats, l'un de ces fournisseurs pourrait chercher à modifier ou à mettre fin à sa relation avec nous à tout moment, ce qui pourrait entraîner une interruption de notre chaîne d'approvisionnement.

La société est soumise à diverses préoccupations concernant la salubrité des aliments et la santé des consommateurs.

Nous sommes exposés aux risques qui ont une incidence sur l'industrie alimentaire en général, notamment les risques que constituent l'altération des aliments, la contamination accidentelle, la violation de produits, la responsabilité relative aux produits de consommation et les coûts et interruptions potentiels associés aux rappels de produits. Nous gérons ces risques en maintenant des contrôles et des processus stricts et rigoureux dans nos installations de production et nos systèmes de distribution. Toutefois, nous ne pouvons garantir que ces systèmes écarteront les risques liés à la salubrité des aliments. Nous pourrions être tenus de procéder au rappel de certains ou d'une grande partie de nos produits en raison d'une contamination ou de résultats de tests défavorables ou par mesure de précaution. Il se peut également que tous les produits visés par un rappel ne soient pas convenablement repérés, ou que le rappel ne soit pas mené à terme ou effectué en temps opportun. Le rappel d'un produit peut entraîner des pertes importantes associées aux coûts, à la destruction de produits en stock et à la perte de ventes en raison de la non-disponibilité du produit ou de la perte potentielle de clients actuels ou nouveaux découlant d'une atteinte à notre réputation. En outre, une fois nos produits achetés par des consommateurs, nous n'avons aucun contrôle sur ces produits et les consommateurs pourraient ne pas préparer nos produits selon nos directives, ce qui pourrait nuire à la qualité et à la salubrité de nos produits. Toute contamination de nos produits pourrait nous exposer à des réclamations en responsabilité du fait du produit, à une mauvaise publicité et à un examen, à une enquête ou à une intervention du gouvernement, ce qui occasionnerait des coûts supplémentaires et la baisse de nos ventes. L'un ou l'autre de ces événements pourrait nuire considérablement à nos activités, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

La valeur de la marque de la société peut fluctuer.

Notre succès est largement tributaire de notre capacité à conserver et à accroître la valeur de nos marques Planet Based Foods. La capacité à conserver, à promouvoir et à positionner nos marques et notre réputation dépendra notamment du succès de nos offres de produits, de la salubrité alimentaire, du contrôle de la qualité, des efforts de commercialisation et de merchandising et de notre capacité à fournir une expérience client constante et de grande qualité. La valeur d'une marque est fondée sur la perception de qualités subjectives, et tout incident qui viendrait compromettre la fidélité des clients ou des fournisseurs, y compris une publicité négative ou une enquête ou un litige gouvernemental, pourrait faire réduire considérablement la valeur de notre marque et nuire à nos activités, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

La capacité de la société à fidéliser ses clients actuels et/ou à recruter de nouveaux clients aura une incidence sur la croissance.

Notre succès repose en partie sur notre capacité à recruter de nouveaux clients et à fidéliser les clients existants de manière à ce qu'ils continuent d'acheter les produits de la société et nos restaurants. Nous pourrions ne pas être en mesure d'attirer ou de fidéliser des clients dans nos canaux de distribution en raison de la perception négative de la valeur et de la qualité, d'un manque de produits nouveaux et adaptés ou d'un défaut de livrer les commandes des clients en temps voulu.

Nous avons enregistré des pertes d'exploitation et des flux de trésorerie négatifs dans le passé, et cette situation pourrait se répéter à l'avenir.

Depuis notre constitution, nous avons enregistré des pertes nettes et des flux de trésorerie négatifs de nos activités. Nous nous attendons à ce que nos charges d'exploitation augmentent à l'avenir à mesure que nos activités prennent de l'expansion. En outre, en tant que société ouverte, nous engagerons des frais juridiques, comptables et autres frais que nous n'avons pas engagés en tant que société fermée. Nous ne pouvons vous garantir que nous serons en mesure d'atteindre et de maintenir une rentabilité.

Si nous sommes incapables de développer, de conserver et d'améliorer notre marque et notre réputation de manière rentable, cela pourrait nuire à nos activités et à notre situation financière.

Nous croyons que le développement, la conservation et l'amélioration de la notoriété et de l'intégrité de notre marque et de notre réputation de manière rentable sont importants pour parvenir à une large acceptation de nos produits et sont des éléments clés pour fidéliser les clients existants et attirer de nouveaux clients. Nous estimons que l'importance de notre marque et de notre réputation augmentera à mesure que la concurrence sur notre marché s'intensifiera. La réussite de la promotion de notre marque dépend de l'efficacité de nos efforts commerciaux, de notre capacité à offrir une plateforme fiable et utile à des prix concurrentiels, de la valeur perçue de nos produits, et de notre capacité à offrir un soutien de qualité à la clientèle. Les activités de promotion de la marque pourraient ne pas avoir l'incidence prévue sur la situation financière de la société. Si nous sommes incapables de promouvoir et de conserver avec succès notre marque ou de garder nos clients fidèles, ou si nous engageons d'importantes dépenses dans le cadre d'une tentative infructueuse de promouvoir et de conserver notre marque, nous pourrions ne pas être en mesure de fidéliser nos clients et partenaires existants ou d'attirer de nouveaux clients et partenaires, et cela pourrait nuire à nos activités et à notre situation financière. Toute publicité négative concernant nos employés, partenaires, ou autres parties avec qui nous ou nos employés ou partenaires sommes associés pourrait ternir par association notre réputation et venir réduire la valeur de notre marque. Toute atteinte à notre marque et à notre réputation pourrait entraîner la réduction de la demande pour nos produits et l'augmentation du risque de perdre une part du marché en faveur de nos concurrents. Tous les efforts visant à restaurer la valeur de notre marque et à reconstruire notre réputation pourraient s'avérer coûteux et infructueux.

Les habitudes de consommation pourraient avoir une incidence sur notre position sur le marché, ce qui pourrait nuire à nos résultats d'exploitation.

Les ventes de protéines à base de plante ou les produits de substitution à la viande sont soumis aux préférences évolutives des consommateurs que la société pourrait ne pas être en mesure de prévoir ou auxquelles elle pourrait ne pas pouvoir répondre avec justesse. Les habitudes de consommation peuvent changer en fonction d'un certain nombre de facteurs possibles, comme les facteurs économiques ou les tendances sociales. La demande des consommateurs fluctuera à mesure que les acheteurs changent d'habitudes alimentaires et optent pour des ingrédients produits de façon moins polluante pour une meilleure santé et diverses autres caractéristiques des produits.

Les fusions ou autres opérations stratégiques dans lesquelles participent nos concurrents ou nos clients pourraient affaiblir notre position concurrentielle, ce qui pourrait nuire à nos résultats d'exploitation.

Certains de nos concurrents peuvent conclure de nouvelles alliances entre eux ou établir ou renforcer des relations de collaboration avec des intégrateurs de systèmes, des sociétés de conseil tierces ou d'autres parties, ce qui limiterait ainsi notre capacité à promouvoir nos produits. Toute consolidation, acquisition, alliance ou relation de collaboration de ce type pourrait entraîner une pression sur les prix et une perte de notre part de marché et pourrait donner naissance à un concurrent disposant de ressources sur les plans de

la finance, des techniques, de la commercialisation, des services et autres plus importantes, ce qui pourrait nuire considérablement à nos activités, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

La consolidation au sein de nos marchés existants et de nos marchés cibles à la suite de fusions ou autres opérations stratégiques peut également créer une incertitude parmi les clients qui réalignent leurs activités et avoir une incidence sur les nouvelles ventes et les taux de renouvellement. Par exemple, les fusions ou les opérations stratégiques effectuées par des clients potentiels ou existants peuvent retarder les commandes de nos produits et services ou entraîner l'abandon de l'utilisation de nos produits, ce qui pourrait nuire considérablement à nos activités, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

Si nous ne parvenons pas à protéger adéquatement nos droits de propriété, notre position concurrentielle pourrait être compromise et nous pourrions perdre des actifs précieux, connaître des taux de croissance plus faibles et encourir des litiges coûteux pour protéger nos droits.

Notre succès dépend, en partie, de la protection de nos renseignements et technologies exclusifs. Nous nous appuyons sur une combinaison de marques de commerce, de droits d'auteur, de secrets commerciaux, d'ententes de cession de propriété intellectuelle, de conventions de licence, de procédures de confidentialité, d'ententes de confidentialité et d'ententes de confidentialité et de cession d'invention des employés pour établir et protéger nos droits de propriété. Toutefois, les mesures que nous prenons pour protéger notre propriété intellectuelle peuvent s'avérer inadéquates. Nous ne serons pas en mesure de protéger notre propriété intellectuelle si nous ne parvenons pas à faire respecter nos droits ou si nous ne détectons pas ou ne minimisons pas l'utilisation non autorisée de notre propriété intellectuelle. Malgré nos précautions, il est possible que des tiers non autorisés copient nos produits et utilisent des renseignements que nous considérons comme exclusifs pour créer des produits qui concurrencent les nôtres. Il est difficile de contrôler l'utilisation non autorisée de nos produits, et les mesures que nous prenons pour lutter contre de telles actions peuvent s'avérer inefficaces. De plus, les lois de certains pays ne protègent pas les droits de propriété dans la même mesure que celles du Canada, et les mécanismes d'application des droits de propriété intellectuelle dans certains pays étrangers peuvent être inadéquats. Si nous prenons de l'expansion pour exercer des activités à l'internationale, notre exposition à la copie non autorisée de nos produits et de nos renseignements exclusifs pourrait augmenter. Par conséquent, malgré nos efforts, nous pourrions être incapables d'empêcher des tiers de violer ou de détourner notre propriété intellectuelle.

Nous nous appuyons en partie sur des secrets commerciaux, des savoir-faire exclusifs, des recettes et d'autres renseignements confidentiels pour maintenir notre position concurrentielle. Bien que nous concluons des ententes avec nos employés et nos sous-traitants, des ententes de confidentialité avec nos employés et nos consultants et des ententes de confidentialité avec les parties avec lesquelles nous entretenons des relations stratégiques et des alliances commerciales, rien ne garantit que ces ententes seront efficaces pour contrôler l'accès à nos produits et à nos renseignements exclusifs, et leur distribution. En outre, ces ententes n'empêchent pas nos concurrents de développer indépendamment des technologies substantiellement équivalentes ou supérieures à nos produits.

Pour protéger nos droits de propriété intellectuelle, nous pouvons être amenés à dépenser des ressources importantes pour surveiller et protéger ces droits. Des poursuites peuvent être intentées à l'avenir pour faire valoir nos droits de propriété intellectuelle et protéger nos secrets commerciaux. De telles poursuites pourraient être coûteuses, prendre du temps et distraire la direction et pourraient entraîner la dépréciation ou la perte de certaines parties de notre propriété intellectuelle. En outre, nos efforts pour faire respecter nos droits de propriété intellectuelle peuvent se heurter à des défenses et à des demandes reconventionnelles attaquant la validité et le caractère exécutoire de nos droits de propriété intellectuelle. Notre incapacité à protéger notre technologie exclusive contre la copie ou l'utilisation non autorisée, ainsi que les litiges coûteux ou le détournement de l'attention et des ressources de notre direction pourraient retarder les ventes ou le déploiement de nos produits, nuire à la fonctionnalité de nos produits, retarder le lancement de nouvelles fonctionnalités de plateforme, nous amener à substituer à nos technologies des

technologies inférieures ou plus coûteuses dans nos produits ou nuire à notre réputation. En outre, nous pouvons être obligés d'obtenir une licence pour une technologie supplémentaire auprès de tiers afin de développer et de commercialiser de nouvelles fonctions ou de nouveaux services pour nos produits, et nous ne pouvons pas garantir que nous serons en mesure d'obtenir une licence pour cette technologie à des modalités commercialement raisonnables, voire même de l'obtenir, et notre incapacité à obtenir une licence pour cette technologie pourrait nuire à notre capacité à être concurrentiel.

Nous pourrions faire l'objet de poursuites coûteuses et chronophages qui pourraient nuire à nos activités si un tiers affirme que nous violons ses droits de propriété intellectuelle.

Notre succès dépend en partie du fait que nous ne violons pas les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Cependant, nos concurrents, ainsi qu'un certain nombre d'autres entités et personnes, peuvent posséder ou prétendre posséder une propriété intellectuelle visant notre secteur ou, dans certains cas, notre technologie.

Toute réclamation ou tout litige pourrait nous obliger à engager des dépenses importantes et nous condamner à payer des dommages-intérêts substantiels, à indemniser nos clients ou nos distributeurs, à obtenir des licences, à modifier des produits ou à rembourser des frais, ce qui épuiserait nos ressources et nuirait à nos activités.

Notre croissance repose sur l'innovation des produits, ce qui pourrait ne pas se produire.

La croissance de la société repose sur sa capacité à développer et à commercialiser de nouveaux produits et à améliorer les produits existants qui intéressent la clientèle. La direction et les équipes de vente et de commercialisation de la société travaillent en collaboration avec des partenaires de commercialisation dans le but d'anticiper les changements au sein des habitudes de consommation et de lancer de nouveaux produits sur le marché. Le fait de ne pas être en mesure de lancer de nouveaux produits peut avoir une incidence néfaste sur les activités commerciales de la société.

Nos produits peuvent faire l'objet de rappels et autres risques liés à la salubrité des aliments.

La vente de produits destinés à l'usage et à la consommation humaine comporte un risque de blessure ou de maladie pour les consommateurs. Un risque de contamination ou d'adultération existe à chaque stade du cycle de production, que ce soit au moment de l'acquisition et de l'incorporation d'ingrédients dans les produits finaux, des étapes de transformation et d'emballage des produits ou de la manutention et de l'utilisation par le personnel et les consommateurs.

Les activités de la société sont soumises à plusieurs risques et dangers qui peuvent ne pas être couverts par une assurance.

Les activités de la société sont soumises à plusieurs risques et dangers en général, notamment des conditions environnementales défavorables, des accidents, des conflits de travail et des changements au sein du cadre réglementaire. De tels événements pourraient entraîner des dommages aux actifs, des blessures ou des décès, des dommages environnementaux, des retards d'exploitation, des pertes monétaires et une éventuelle responsabilité civile. Bien que la société maintienne et ait l'intention de continuer à maintenir une assurance pour se protéger contre certains risques pour des montants qu'elle considère comme raisonnables, son assurance ne couvrira pas tous les risques potentiels associés à ses activités. La société peut également ne pas être en mesure de maintenir une assurance pour couvrir ces risques à des primes économiquement viables. La protection d'assurance peut ne pas continuer à être disponible ou peut ne pas être adéquate pour couvrir toute responsabilité qui en résulte. La société pourrait également devenir responsable de la pollution ou d'autres risques qui pourraient ne pas être couverts ou contre lesquels la société peut choisir de ne pas s'assurer en raison du coût des primes ou pour d'autres

raisons. Les pertes résultant de ces événements peuvent entraîner pour la société des coûts importants qui pourraient nuire considérablement à son rendement financier et à ses résultats d'exploitation.

Nous pouvons à l'occasion devoir nous défendre contre des poursuites pour lesquelles nous ne sommes pas en mesure d'évaluer notre exposition et qui pourraient devenir des passifs importants en cas de jugement défavorable.

De temps à autre, dans le cours normal de nos activités, nous pouvons faire l'objet de diverses procédures judiciaires, y compris des poursuites et des réclamations de nature commerciale, en matière de responsabilité du fait du produit et en matière de droit du travail et de l'emploi, des recours collectifs et autres, ainsi que des enquêtes et des procédures gouvernementales et réglementaires. Ces procédures peuvent prendre du temps, détourner l'attention et les ressources de la direction et nous occasionner des dépenses importantes. En outre, les litiges étant par nature imprévisibles, les résultats de ces actions peuvent nuire considérablement à nos activités, à nos résultats d'exploitation ou à notre situation financière.

Nous pouvons acquérir d'autres sociétés, ce qui pourrait détourner l'attention de notre direction, entraîner la dilution accrue de nos actionnaires et autrement interrompre nos activités et nuire à nos résultats d'exploitation.

Nous pouvons à l'avenir chercher à acquérir des entreprises, des personnes ou des technologies qui, selon nous, pourraient compléter ou élargir nos produits ou offrir d'autres occasions de croissance, ou à investir dans celles-ci. La recherche d'acquisitions potentielles peut détourner l'attention de la direction et nous faire encourir diverses dépenses pour repérer, examiner et entreprendre des acquisitions appropriées, qu'elles soient réalisées ou non au final.

Tout processus d'intégration peut occasionner des difficultés opérationnelles imprévues et nécessiter beaucoup de temps et de ressources et, bien que nous ayons réussi dans le passé, nous pouvons ne pas être en mesure d'intégrer avec succès le personnel, les activités et les technologies acquis ou de gérer efficacement l'entreprise combinée dans le cadre de toute acquisition future. Nous pouvons également ne pas obtenir les avantages escomptés de l'entreprise acquise en raison d'un certain nombre de facteurs, dont les suivants :

- les coûts ou les passifs associés à l'acquisition;
- le détournement de l'attention de la direction des autres enjeux commerciaux;
- l'incapacité à intégrer le contenu, les technologies ou les services acquis, ou d'en tirer profit, de manière rentable;
- le préjudice causé à nos relations existantes avec les auteurs et les clients par suite de l'acquisition;
- la difficulté à intégrer les systèmes comptables, les activités et le personnel de l'entreprise acquise;
- la difficulté à convaincre les clients de l'entreprise acquise d'accepter nos produits et les modalités de nos contrats;
- la perte possible d'employés clés;
- l'utilisation de ressources nécessaires à d'autres secteurs de notre entreprise;

- L'utilisation d'une tranche importante de nos liquidités ou de nos capitaux propres disponibles pour réaliser l'acquisition.

À l'avenir, si nos acquisitions ne produisent pas les rendements escomptés, nous pourrions être tenus de passer en charges une réduction ou une perte de valeur liée à l'écart d'acquisition et aux actifs incorporels, ce qui pourrait nuire à nos résultats d'exploitation. Nous pourrions émettre des titres de capitaux propres supplémentaires dans le cadre de toute acquisition future, ce qui diluerait nos actionnaires existants, utiliser des liquidités dont nous pourrions avoir besoin à l'avenir pour exploiter notre entreprise, contracter des dettes à des conditions qui nous sont défavorables ou que nous ne sommes pas en mesure de rembourser, engager des charges importantes ou des passifs substantiels, et subir des conséquences fiscales défavorables, une dépréciation importante ou des charges de rémunération reportée. Ces défis pourraient nuire à nos activités, à notre situation financière, à nos résultats d'exploitation et à nos perspectives.

Nous pourrions avoir besoin de capitaux supplémentaires pour soutenir notre croissance, et ces capitaux pourraient ne pas être offerts à des modalités acceptables, le cas échéant.

Nous avons l'intention de continuer à faire des investissements pour soutenir notre croissance et pouvons avoir besoin de fonds supplémentaires pour relever des défis commerciaux, y compris la nécessité de développer de nouvelles fonctionnalités ou d'améliorer notre plateforme existante ou d'acquérir des entreprises et des technologies complémentaires. Par conséquent, nous pourrions devoir procéder à des financements par actions ou par emprunt pour obtenir des fonds supplémentaires. Si nous amassons des fonds supplémentaires par voie de nouvelles émissions d'actions ou de titres de créance convertibles, nos actionnaires existants pourraient subir une dilution importante, et tous les nouveaux titres de créance que nous émettons pourraient être assortis de droits, de préférences et de privilèges supérieurs à ceux des porteurs de nos actions. Tout financement par emprunt que nous obtiendrions dans l'avenir pourrait comporter des clauses restrictives relatives à nos activités de mobilisation de capitaux et à d'autres questions financières et opérationnelles, ce qui pourrait rendre plus difficile pour nous d'obtenir des capitaux supplémentaires et de saisir des occasions d'affaires, y compris des acquisitions potentielles. En outre, nous pourrions ne pas être en mesure d'obtenir du financement additionnel à des modalités qui nous soient favorables, le cas échéant. Si nous ne sommes pas en mesure d'obtenir un financement suffisant ou un financement à des modalités satisfaisantes pour nous lorsque nous en avons besoin, notre capacité à continuer à soutenir notre croissance et à relever des défis commerciaux pourrait être considérablement compromise.

Notre équipe de direction possède une expérience limitée dans la gestion de société ouverte.

La plupart des membres de notre équipe de direction ont peu ou pas d'expérience en gestion de société cotée en bourse, en relation avec les investisseurs de sociétés ouvertes et en conformité aux lois de plus en plus complexes relatives aux sociétés ouvertes. Notre équipe de direction pourrait ne pas gérer avec succès ou efficacement notre transition vers une société ouverte soumise à une surveillance réglementaire importante et à des obligations de déclaration prévues dans les lois sur les valeurs mobilières applicables, ainsi qu'à l'examen continu des analystes en valeurs mobilières et des investisseurs. Ces nouvelles obligations et composantes exigeront une attention considérable de la part de nos hauts dirigeants et pourraient détourner leur attention de la gestion quotidienne de notre entreprise, ce qui pourrait nuire à nos activités, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Nos activités sont assujetties à une variété de lois et de règlements qui pourraient nous exposer à des réclamations, faire augmenter nos coûts d'exploitation, nuire à notre capacité à être concurrentiels sur les marchés, ou nuire autrement à nos activités en raison de changements dans les lois et leur interprétation, de leur application plus stricte, ou d'enquêtes sur notre conformité.

Nos activités sont assujetties à la réglementation de divers organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux et territoriaux, locaux et étrangers, y compris les organismes chargés de surveiller et de faire appliquer les lois en matière de salubrité alimentaire, de droit d'auteur, de droit du travail et de l'emploi, de sécurité en milieu de travail, de protection des consommateurs, de confidentialité et de protection des données, de lutte contre la corruption et de contrôle des importations et des exportations, les lois fédérales relatives aux valeurs mobilières et les lois et règlements en matière fiscale. Dans certains territoires étrangers, ces exigences réglementaires peuvent être plus strictes que celles du Canada. Les lois américaines sur le contrôle des exportations et les sanctions économiques aux États-Unis peuvent restreindre ou interdire la vente ou la fourniture de certains produits et services à des pays, à des gouvernements, à des personnes et à des entités sous embargo ou visés par des sanctions. En outre, divers pays réglementent l'importation de certaines technologies de chiffrement et autres, notamment en imposant l'obligation d'obtenir un permis ou une licence d'importation et d'exportation, et ont adopté ou pourraient adopter des lois qui pourraient limiter notre capacité à distribuer nos produits, à fournir à nos clients l'accès à nos produits ou la capacité de nos clients à accéder à nos services ou à les utiliser dans ces pays. Des changements dans nos produits ou des changements futurs dans les réglementations d'exportation et d'importation peuvent empêcher les clients internationaux que nous pourrions avoir dans l'avenir d'utiliser nos produits dans le monde entier ou, dans certains cas, empêcher complètement l'exportation ou l'importation de nos produits vers certains pays, certains gouvernements ou certaines personnes. Toute modification des réglementations en matière d'exportation ou d'importation, des sanctions économiques ou de la législation connexe, ou tout changement dans les pays, les gouvernements, les personnes ou les technologies visés par ces réglementations, pourrait entraîner une réduction de l'utilisation de nos produits par des clients internationaux potentiels ou de notre capacité à exporter ou à vendre des abonnements à nos produits à ces clients. Toute réduction de l'utilisation de nos produits ou de notre capacité à exporter ou à vendre nos produits pourrait nuire à nos activités, à nos résultats d'exploitation et à nos résultats financiers.

Nous sommes également assujettis à des lois sur la protection des consommateurs qui peuvent avoir une incidence sur nos activités de vente et de commercialisation, notamment les lois relatives aux abonnements, à la facturation et au renouvellement automatique. Ces lois, ainsi que tout changement dans celles-ci, pourraient faire en sorte qu'il soit plus difficile pour nous de conserver nos clients existants et d'en attirer de nouveaux.

Ces lois et règlements sont susceptibles de changer au fil du temps et nous devons donc continuer à surveiller et à consacrer des ressources pour assurer une conformité continue. Malgré nos précautions, nous pourrions par inadvertance offrir nos produits d'une manière qui contreviendrait à ces lois. La non-conformité aux règlements ou aux exigences applicables pourrait nous exposer à des enquêtes, à des sanctions, à des mesures d'exécution, à des obligations de restitution de profits, à des amendes, à des dommages-intérêts, à des sanctions civiles et pénales ou à des injonctions. L'imposition de sanctions gouvernementales ou l'issue défavorable d'un éventuel litige civil ou pénal pourrait nuire considérablement à nos activités, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière. Nous pouvons également être défavorablement touchés par des pénalités, des atteintes à notre réputation, la perte d'accès à certains marchés ou autres conséquences néfastes. En outre, toute mesure devant être prise à cet égard exigera probablement que la direction y consacre beaucoup de temps et de ressources et entraînera une augmentation des honoraires professionnels. Toute mesure d'exécution et toute sanction pourraient nuire à nos activités, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

Il pourrait être difficile, voire impossible, pour les investisseurs de faire exécuter des jugements contre des administrateurs ou des dirigeants non résidents de la société.

Certains des administrateurs et dirigeants de la société, notamment Braelyn Davis, Theodore Cash Llewellyn, Robert Davis, William Blake Aaron, Scott Keeney et James Harris, sont des résidents de pays autres que le Canada. Par conséquent, il pourrait être difficile ou impossible pour les investisseurs de

signifier un acte de procédure à ces personnes au Canada ou de faire exécuter contre elles au Canada un jugement rendu par un tribunal canadien fondé sur les dispositions relatives à la responsabilité civile prévues dans les lois sur les valeurs mobilières provinciales canadiennes applicables. Il n'est pas certain qu'une action principale ou une action visant à faire exécuter un jugement rendu par un tribunal canadien en matière de responsabilité civile fondée sur les lois sur les valeurs mobilières provinciales applicables du Canada soit opposable aux États-Unis ou ailleurs à l'étranger.

Si nous sommes incapables de maintenir un système de contrôles internes efficace, notre capacité de produire des états financiers exacts et en temps opportun ou de respecter les règlements applicables pourrait être compromise.

En tant que société ouverte, nous serons assujettis aux obligations d'information des ACVM ainsi qu'aux règles et aux règlements quant aux normes d'inscription de la CSE. Nous nous attendons à ce que les exigences de ces règles et règlements continuent d'augmenter nos frais juridiques, comptables et de conformité financière; rendent certaines activités plus difficiles, chronophages et coûteuses; et mettent à rude épreuve notre personnel, nos systèmes et nos ressources. Nous poursuivons l'élaboration et la précision de nos contrôles en matière de communication de l'information et de nos autres procédures conçues pour s'assurer que les renseignements que nous devons communiquer dans les rapports que nous déposerons auprès des ACVM sont enregistrés, traités, résumés et déclarés dans les délais prescrits dans les règles et les formulaires des ACVM, et que les renseignements qui doivent être communiqués dans les rapports conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables sont rassemblés et communiqués à nos membres de la haute direction et dirigeants financiers. Nous poursuivons également l'amélioration de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière. Afin de maintenir et d'améliorer l'efficacité des contrôles et des procédures en matière de communication de l'information et de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière, nous avons consacré, et nous prévoyons continuer de consacrer, des ressources importantes, y compris au chapitre des coûts liés à la comptabilité et d'une supervision accrue de la direction.

Nos contrôles actuels et tout nouveau contrôle que nous élaborons pourraient devenir inadéquats en raison de changements dans la situation de nos activités. De plus, des faiblesses dans nos contrôles en matière de communication de l'information et dans nos contrôles internes à l'égard de l'information financière pourraient être découvertes dans l'avenir. Tout défaut d'élaborer ou de maintenir des contrôles efficaces, ou toute difficulté rencontrée lors de leur implantation ou de leur amélioration pourrait avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation ou faire en sorte que nous soyons incapables de remplir nos obligations d'information, ce qui pourrait entraîner un retraitement de nos états financiers pour des périodes antérieures. Des contrôles et des procédures en matière de communication de l'information de même que des contrôles internes à l'égard de l'information financière inefficaces pourraient également miner la confiance des investisseurs à l'égard de notre information financière et des autres renseignements que nous communiquons, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur le cours de nos actions. De plus, si nous ne sommes pas en mesure de continuer à respecter ces exigences, nous pourrions ne pas être en mesure de demeurer inscrits à la cote de la CSE.

Nous avons un large pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation de nos fonds disponibles.

Nous prévoyons utiliser les fonds à notre disposition selon les modalités énoncées dans le présent prospectus. Cependant, notre direction disposera d'un large pouvoir discrétionnaire quant à l'emploi précis des fonds et pourrait ne pas être capable d'obtenir un rendement important, s'il en est, sur l'investissement de ce produit. Les actionnaires devront se fier au jugement de notre direction en ce qui a trait à l'emploi du produit. Si nous n'utilisons pas les fonds à notre disposition de manière efficace, cela pourrait nuire à nos activités, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Risques liés à nos actions

Aucun marché public ne s'est formé pour la négociation de nos actions et il se pourrait qu'aucun marché de négociation actif ne soit créé ou ne soit maintenu.

Nous avons demandé l'inscription des actions à droit de vote subalterne à la cote de la CSE, qui l'a approuvée sous condition. L'inscription des actions à droit de vote subalterne à la cote de la CSE est conditionnelle à l'approbation définitive, par la CSE, de la demande d'inscription de la société et du respect, par la société, de toutes les exigences et conditions initiales de la CSE. Rien ne garantit que la société respectera l'ensemble des exigences de la CSE.

Il n'existe actuellement aucun marché public pour la négociation des actions à droit de vote subalterne et, après l'inscription, rien ne garantit qu'un marché de négociation actif sera créé. Nous ne pouvons pas prévoir le cours auquel les actions à droit de vote subalterne seront négociées et rien ne garantit qu'un marché actif pour la négociation sera créé après le placement ou, s'il l'est, que le prix d'offre du placement sera maintenu. Par conséquent, un placement dans les actions à droit de vote subalterne convient seulement aux investisseurs en mesure d'en tolérer le risque.

Le cours de nos actions pourrait être volatil et baisser, sans égard à notre rendement d'exploitation.

Il est probable que le cours des actions à droit de vote subalterne soit volatil. Le cours des titres de sociétés similaires a été très volatil et nous nous attendons à ce qu'il continue de l'être. En raison de cette volatilité, les investisseurs pourraient être incapables de vendre leurs actions au prix fixé dans le premier appel public à l'épargne ou à un prix supérieur à celui-ci. Le cours de nos actions pourrait faire l'objet d'importantes fluctuations en réaction à de nombreux facteurs, dont un bon nombre échappent à notre volonté, y compris les suivants :

- les fluctuations réelles ou anticipées de nos résultats d'exploitation, notamment en raison de l'ajout ou de la perte de clients;
- les annonces, faites par nous ou nos concurrents, concernant de nouvelles offres de produits, d'importantes innovations, des acquisitions, des partenariats stratégiques, des coentreprises ou des engagements de capital;
- les projections financières que nous pourrions fournir au public, tout changement apporté à ces projections ou notre défaut d'atteindre ces projections;
- le défaut des analystes en valeurs mobilières d'initier ou de maintenir un suivi à notre égard, les variations des notes et des estimations financières, et la publication d'autres nouvelles par tout analyste en valeurs mobilières qui suit notre société, ou notre défaut de confirmer ces estimations ou de répondre aux attentes des investisseurs;
- les changements dans le rendement en matière d'exploitation et les valeurs boursières des sociétés de production alimentaire, ou de celles de notre secteur en particulier;
- la taille de notre flottant;
- les fluctuations de cours et de volume dans la négociation de nos actions et sur le marché boursier en général, notamment en raison de tendances de l'économie dans son ensemble;

- les nouvelles lois ou nouveaux règlements, ou les nouvelles interprétations des lois et des règlements existants applicables à notre entreprise ou à notre secteur, notamment en matière de confidentialité des données, de protection des données personnelles et de sécurité de l'information;
- les poursuites imminentes ou déposées contre nous par suite de revendications en lien avec des droits de propriété intellectuelle, des enjeux liés à l'emploi ou autres;
- les changements au sein de notre conseil d'administration ou de notre direction;
- les ventes à découvert, la couverture et les autres opérations sur dérivés visant les actions à droit de vote subalterne;
- les ventes de blocs importants d'actions à droit de vote subalterne, y compris les ventes par nos membres de la haute direction, nos administrateurs et nos actionnaires importants;
- d'autres événements ou facteurs, y compris des changements dans la conjoncture, le secteur et la situation du marché en général, et dans les tendances ainsi que toute catastrophe naturelle pouvant avoir une incidence sur nos activités.

De plus, les marchés des valeurs mobilières ont connu une fluctuation du cours et du volume qui ont eu et continuent d'avoir des incidences sur le cours des titres de capitaux propres de nombreuses entreprises de technologie. Le cours des actions de plusieurs entreprises de technologie a fluctué d'une façon non liée à leur rendement en matière d'exploitation ou disproportionnée par rapport à celui-ci. Par le passé, les actionnaires ont entamé des actions collectives en matière de valeurs mobilières après des périodes de volatilité du marché. Si nous devons être impliqués dans un litige en valeurs mobilières, cela pourrait nous occasionner des coûts importants, accaparer l'attention et les ressources de la direction, et nuire à nos activités.

Les ventes futures d'actions à droit de vote subalterne par les actionnaires existants pourraient faire baisser leur cours.

La vente d'un nombre important d'actions à droit de vote subalterne par nos actionnaires existants sur le marché public pourrait survenir à tout moment. Si nos actionnaires vendent un nombre important d'actions à droit de vote subalterne sur le marché public après l'inscription, ou si le marché craint une telle vente, le cours des actions à droit de vote subalterne pourrait baisser. L'ampleur de ce risque sera inversement proportionnelle à la taille du flottant.

Si des analystes en valeurs mobilières ou des analystes du secteur ne publient pas de recherches ou de rapports sur nos activités, ou s'ils dévalorisent les actions à droit de vote subalterne, le cours de celles-ci pourrait baisser.

Le marché pour la négociation des actions à droit de vote subalterne dépendra, en partie, des recherches et des rapports que les analystes en valeurs mobilières ou du secteur publieront à notre sujet ou sur nos activités. Nous n'avons aucun contrôle sur ces analystes. Si un ou plusieurs des analystes qui suivent notre société dévalorisent nos actions ou publient des recherches inexactes ou défavorables au sujet de nos activités, cela ferait vraisemblablement baisser le cours des actions à droit de vote subalterne, de même que nos résultats d'exploitation qui n'atteignent pas les prévisions des analystes feraient vraisemblablement baisser le cours. Si un ou plusieurs de ces analystes cessent de suivre de notre société ou omettent de publier des rapports réguliers à notre sujet, la demande pour nos actions pourrait diminuer, ce qui pourrait faire chuter le cours et le volume des opérations des actions à droit de vote subalterne.

Notre émission d'actions à droit de vote subalterne supplémentaires dans le cadre de financements, d'acquisitions, d'investissements, de nos régimes incitatifs fondés sur des titres de capitaux propres ou autrement entraînera une dilution pour tous les autres actionnaires.

Nous prévoyons émettre des actions à droit de vote subalterne supplémentaires dans l'avenir, ce qui entraînera une dilution pour tous les autres actionnaires. Nous avons l'intention d'attribuer des titres de capitaux propres aux employés, aux administrateurs et aux consultants dans le cadre de nos régimes incitatifs fondés sur des titres de capitaux propres. Dans le cadre de notre stratégie d'entreprise, nous pourrions acquérir des sociétés, des produits ou des technologies complémentaires, ou investir dans ceux-ci, et émettre des titres de capitaux propres afin de financer ces acquisitions ou ces investissements. Toute émission d'actions à droit de vote subalterne supplémentaire pourrait diluer de façon importante la participation des actionnaires et faire baisser la valeur par action des actions à droit de vote subalterne.

Nous pourrions également réunir des capitaux par des financements par capitaux propres dans l'avenir. Les capitaux supplémentaires réunis par la vente de titres de capitaux propres pourraient diluer le pourcentage de la participation des actionnaires existants dans les actions à droit de vote subalterne et les actionnaires pourraient être appelés dans le futur à approuver la création de nouveaux titres de capitaux propres qui pourraient être assortis de droits, de préférences et de privilèges de rang supérieur à ceux des porteurs des actions à droit de vote subalterne. Si des capitaux sont réunis au moyen d'un financement par emprunt, cela nous obligerait à faire des versements d'intérêt périodiques et pourrait imposer des clauses restrictives sur la conduite de nos affaires. De plus, du financement supplémentaire pourrait ne pas nous être offert ou nous être offert selon des modalités défavorables. L'incapacité d'obtenir du financement supplémentaire pourrait nous empêcher de faire des dépenses requises pour la mise en œuvre de notre stratégie de croissance, et d'accroître ou maintenir nos activités.

Nous n'avons pas l'intention, en règle générale, de verser des dividendes une fois l'inscription réalisée.

Dans un avenir prévisible, nous n'avons pas l'intention, en règle générale, de verser des dividendes aux porteurs des actions à droit de vote subalterne une fois l'inscription réalisée. Notre capacité à verser des dividendes sur nos actions est limitée par notre endettement existant, et pourrait être encore plus restreinte par les modalités de toute dette contractée dans le futur ou de titres privilégiés émis par nous ou nos filiales, ou par la loi. Le versement de dividendes futurs, le cas échéant, sera à l'appréciation de notre conseil d'administration et tiendra compte de plusieurs facteurs, notamment de nos activités, de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation, de nos besoins de trésorerie actuels et prévus, des plans d'expansion et de toute limitation légale ou contractuelle restreignant notre capacité à verser des dividendes. Par conséquent, la plus-value du cours de nos actions pourrait constituer votre seule source de gains sur placement dans les actions à droit de vote subalterne.

Les actionnaires exerceront un contrôle limité sur les activités de notre société.

Les porteurs des actions à droit de vote subalterne exerceront un contrôle limité sur les changements apportés à nos politiques et à nos activités, ce qui augmente l'incertitude et les risques liés à un placement dans notre société. Le conseil déterminera les principales politiques, y compris les politiques concernant le financement, la croissance, la capitalisation de la dette et les dividendes futurs versés aux actionnaires. En règle générale, le conseil peut modifier ou réviser ces politiques et d'autres politiques sans obtenir un vote des porteurs des actions à droit de vote subalterne. Les porteurs des actions à droit de vote subalterne auront uniquement le droit de voter dans les circonstances décrites à la rubrique « Description du capital-actions ». Le large pouvoir discrétionnaire du conseil lorsqu'il établit des politiques de même que la capacité limitée des porteurs d'actions à exercer un contrôle sur ces politiques augmentent l'incertitude et les risques liés à un placement dans notre société.

Les actionnaires principaux conserveront une influence importante en ce qui a trait à toute question soumise aux actionnaires de la société pour approbation, notamment quant à l'élection et au renvoi des administrateurs, à la modification des actes constitutifs de la société et à l'approbation de certaines opérations importantes.

PROMOTEURS

Braelyn Davis, du fait qu'il a pris l'initiative de fonder et d'organiser Planet Based Foods Inc., peut être considéré comme un promoteur de la société au sens de la législation en valeurs mobilières applicable en Colombie-Britannique. M. Davis a la propriété véritable d'un total de 2 000 000 d'actions à droit de vote multiple et de 400 000 options d'achat d'actions (qui seront attribuées à la date d'inscription), ou exerce une emprise sur de tels titres, directement ou indirectement.

Theodore Cash Llewellyn, du fait qu'il a pris l'initiative de fonder et de constituer l'entreprise de Planet Based Foods Inc., peut être considéré comme un promoteur de la société au sens de la législation en valeurs mobilières applicable en Colombie-Britannique. M. Cash Llewellyn a la propriété véritable d'un total de 2 000 000 d'actions à droit de vote multiple et de 400 000 options d'achat d'actions (qui seront attribuées à la date d'inscription), ou exerce une emprise sur de tels titres, directement ou indirectement.

Robert Dzisiak, du fait qu'il a pris l'initiative de fonder et de constituer l'entreprise de la société, peut être considéré comme un promoteur de la société au sens de la législation en valeurs mobilières applicable en Colombie-Britannique. M. Dzisiak a la propriété véritable d'un total de 110 000 actions à droit de vote subalterne, de 250 000 options d'achat d'actions (qui seront attribuées à la date d'inscription) et de 100 000 bons de souscription autonomes, ou exerce une emprise sur de tels titres, directement ou indirectement.

David Eaton, du fait qu'il a pris l'initiative de fonder et d'organiser la société, peut être considéré comme un promoteur de la société au sens de la législation en valeurs mobilières applicable en Colombie-Britannique. M. Eaton a la propriété véritable d'un total de 1 071 000 actions à droit de vote subalterne, de 1 000 000 de bons de souscription autonomes et de 500 000 bons de souscription d'avril. M. Eaton a avancé à la société une somme totalisant 300 000 \$ US sous forme de prêts à court terme (des sommes de 100 000 \$ US ont été avancées le 6 août 2021, le 1^{er} octobre 2021 et le 24 novembre 2021). Ces montants portent intérêt à un taux annuel de 5 % et sont remboursables à la première des dates suivantes : i) la date de libération de l'entiercement, et ii) un an après la date de l'avance concernée. M. Eaton a également le droit de recevoir 200 000 UAS chaque fois que des UAS sont émises par la société. Le moment de cette attribution n'a pas été déterminé par la société, mais devrait avoir lieu au moment de l'attribution initiale d'UAS aux administrateurs/membres de la direction de la société aux termes du régime d'UAS.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Poursuites

En date du présent prospectus, il n'y a aucune poursuite en cours, imminente ou en instance intentée par la société ou contre elle, ou à laquelle la société est partie ou qui met en cause ses activités ou ses actifs, et, à la connaissance des administrateurs et des dirigeants de la société, aucune poursuite de ce genre qui pourrait devenir importante pour un acheteur de titres de la société n'est envisagée.

Application de la loi

La société ne s'est vu imposer aucune amende ou sanction par un tribunal en vertu de la législation provinciale ou territoriale en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni aucune autre

amende ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation, et la société n'a conclu aucun règlement amiable devant un tribunal en vertu de la législation provinciale ou territoriale en valeurs mobilières ou avec une autorité en valeurs mobilières.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À l'exception de ce qui est indiqué ailleurs dans le présent prospectus, la société n'a connaissance d'aucun intérêt important, direct ou indirect, au moyen de la propriété véritable de titres ou autrement, d'un administrateur ou d'un membre de la haute direction, d'une personne physique ou morale qui est propriétaire inscrit, ou dont la société sait qu'elle est propriétaire, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions de la société, ou d'une personne qui a des liens avec les personnes physiques ou morales qui précèdent ou qui fait partie du même groupe qu'elles dans une opération conclue depuis sa constitution ou dans une opération proposée qui a eu ou qui devrait raisonnablement avoir une incidence importante sur la société.

Se reporter aux rubriques « Description de l'activité », « Titres entiers et restrictions applicables à la revente des titres », « Principaux porteurs de titres », « Administrateurs et membres de la haute direction », « Rémunération des membres de la haute direction » et « Contrats importants ».

AUDITEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'auditeur de la société est MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l., à Vancouver, en Colombie-Britannique. MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l. est indépendant de la société au sens du code de déontologie des Chartered Professional Accountants de la Colombie-Britannique.

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions à droit de vote subalterne est Services aux investisseurs Computershare inc., à son établissement principal à Vancouver, en Colombie-Britannique.

CONTRATS IMPORTANTS

Exception faite des contrats conclus dans le cours normal des activités et de ceux mentionnés précédemment, le contrat suivant est le seul contrat important conclu par la société depuis sa constitution qui est actuellement en vigueur :

1. la convention d'entiercement, telle que décrite à la rubrique « Titres entiers et restrictions applicables à la revente des titres »;
2. la convention d'entiercement supplémentaire, telle que décrite à la rubrique « Titres entiers et restrictions applicables à la revente des titres ».

Des exemplaires des contrats importants seront accessibles sous le profil de la société à l'adresse www.sedar.com une fois le visa final pour le présent prospectus délivré.

EXPERTS

Aucune personne dont la profession ou les activités sont de nature à conférer une valeur à une déclaration faite par une telle personne et dont le nom figure dans le présent prospectus n'a obtenu ni n'obtiendra un intérêt direct ou indirect dans les biens de la société, d'une personne qui a des liens avec elle ou d'un

membre de son groupe. À la date des présentes, aucune des personnes susmentionnées n'est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de titres de la société, d'une personne qui a des liens avec elle ou d'un membre de son groupe. De plus, aucune des personnes susmentionnées ni aucun de leurs administrateurs, dirigeants ou employés n'est ni ne devrait être élu, nommé ou engagé à titre d'administrateur, de haut dirigeant ou d'employé de la société, d'une personne qui a des liens avec elle ou d'un membre de son groupe, ou à titre de promoteur de la société, d'une personne qui a des liens avec elle ou d'un membre de son groupe.

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l. a dressé le rapport des auditeurs sur les états financiers consolidés de la société pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019. MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l. a fait savoir qu'il est indépendant de la société au sens des règles de conduite professionnelle de l'Institute of Chartered Professional Accountants de la Colombie-Britannique.

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l. a dressé le rapport des auditeurs sur les états financiers consolidés de la filiale pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019. MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l. a fait savoir qu'il est indépendant de la filiale au sens des règles de conduite professionnelle de l'Institute of Chartered Professional Accountants de la Colombie-Britannique.

ANNEXE A

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORTS DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ

Description	Page
1. États financiers audités de la société pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019	A-2
2. Rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020	A-23
3. États financiers intermédiaires consolidés résumés de la société pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021	A-31
4. Rapport de gestion de la société pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021	A-53

**Planet Based Foods Global Inc. (anciennement
« Digital Buyer Technologies Corp. »**

ÉTATS FINANCIERS

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019
(en dollars canadiens)

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »),

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. ») (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2020 et 2019, et les états consolidés des résultats et du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à nos audits des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui indique que la Société a subi une perte nette de au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et, à cette date, la société a un déficit cumulé. Comme il est indiqué à la note 1, ces événements ou ces conditions, conjugués aux autres questions exposées à la note 1, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de nos audits.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Jian-Kun Xu.

Vancouver (Colombie-Britannique)
15 décembre 2021

MNP SENCRL, SFI

Comptables professionnels agréés

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)
États de la situation financière
(en dollars canadiens)

	Note	2020	2019
		\$	\$
Actif courant			
Trésorerie		115 045	135 936
Taxes de vente à recevoir		10 053	9 068
		125 098	145 004
Passif courant			
Créances d'exploitation et charges à payer		21 400	–
		21 400	–
Capitaux propres			
Capital social	5	1 777 345	1 777 345
Surplus d'apport	4	13 202	13 202
Déficit		(1 686 849)	(1 645 543)
		103 698	145 004
		125 098	145 004

Nature des activités et continuité d'exploitation – Note 1
Événements postérieurs – Note 10

Approuvé au nom du Conseil :

« *Robert Dzisiak* »

Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)
États des résultats et du résultat global
(en dollars canadiens)

		Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
	Note	\$	\$
Charges d'exploitation			
Frais bancaires		206	257
Honoraires de conseil		9 000	–
Honoraires professionnels		32 100	3 722
Perte d'exploitation		41 306	3 979
Frais financiers	4	–	263 635
Gain sur le remboursement anticipé d'un billet convertible	4	–	(39 440)
Produit d'intérêts	3	–	(157 355)
Perte nette et résultat global de l'exercice		41 306	70 819
Perte par action ordinaire			
De base et entièrement diluée		0,02	0,03
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		2 065 150	2 065 150

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)
États des variations des capitaux propres
(en dollars canadiens)

	Actions ordinaires émises		Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débetures convertibles	Déficit cumulé	Total des capitaux propres (insuffisance)
	Nombre	Montant				
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018	2 065 150	1 777 345 \$	13 202 \$	319 201 \$	(1 631 131) \$	478 617 \$
Perte nette de l'exercice					(70 819)	(70 819)
Rachat de billets convertibles				(319 201)	56 407	(262 794)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019	2 065 150	1 777 345 \$	13 202 \$	– \$	(1 645 543) \$	145 004 \$
Perte nette de l'exercice					(41 306)	(41 306)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	2 065 150	1 777 345 \$	13 202 \$	– \$	(1 686 849) \$	103 698 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Tableaux des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

	Note	2020 \$	2019 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Perte nette de l'exercice		(41 306)	(70 819)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :			
Intérêts courus	4	–	263 635
Gain sur le remboursement anticipé de billets convertibles	4	–	(39 440)
Variation des autres éléments du fonds de roulement :			
Taxes de vente à recevoir		(985)	(172)
Créances d'exploitation et charges à payer		21 400	–
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'exploitation		(20 891)	153 204
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Prêt à court terme	3	–	2 009 865
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		–	2 009 865
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Rachat de billets convertibles	4	–	(2 192 963)
Flux de trésorerie (affectés aux) activités de financement		–	(2 192 963)
Diminution des flux de trésorerie		(20 891)	(29 894)
Flux de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		135 936	165 830
Flux de trésorerie à la clôture de l'exercice		115 045	135 936

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. ») (la « société ») a été constituée en société le 18 février 2017 sous le régime de la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique). Dans le cadre de la clôture de la convention de fusion, la société a déposé des statuts de modification afin d'effectuer un changement de dénomination et remplacer le nom « Digital Buyer Technologies Corp. » par « Planet Based Foods Global Inc. ».

La principale place d'affaires, le siège social et le service de tenue des registres sont situés au 1021 rue West Hastings, bureau 900, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada, V6E 0C3.

Au 31 décembre 2020, la société n'exerçait pas d'activités commerciales, et sa principale activité d'affaires est l'identification et l'évaluation d'actifs ou d'entreprises. La capacité de la société à financer ses activités et ses engagements potentiels futurs est tributaire de sa capacité à obtenir du financement additionnel.

Veillez consulter la Note 10 a) portant sur les événements postérieurs relativement à la consolidation des actions, et la Note 10 d) portant sur le changement de dénomination.

Incidence de la COVID-19 et continuité d'exploitation

Les activités de la société ont été négativement touchées de manière importante par une écloison mondiale à grande échelle de la maladie respiratoire causée par le coronavirus (COVID-19). La société ne peut pas prédire de manière exacte l'incidence ultime qu'aura la COVID-19 sur ses activités et la capacité des contreparties de respecter leurs obligations envers la Société, y compris les incertitudes liées à la durée de l'écloison et des restrictions sur les déplacements et la mise en quarantaine imposées par les pays touchés. En outre, la crise sanitaire pourrait avoir une incidence négative sur les économies et les marchés financiers de nombreux pays, se traduisant par un repli économique qui pourrait toucher encore davantage les activités de la société et sa capacité à financer son exploitation.

Les présents états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation, qui suppose que la société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal des affaires. Il existe des incertitudes importantes susceptibles de jeter un doute important sur le caractère approprié de l'hypothèse de continuité d'exploitation puisque la société n'a généré aucun produit. Alors qu'au 31 décembre 2020, la société avait un fonds de roulement positif de 103 689 \$ (145 004 \$ au 31 décembre 2019), son déficit accumulé s'établissait à 1 686 849 \$ à cette date (1 645 543 \$ au 31 décembre 2019). La poursuite de l'existence de la société et ses plans de croissance future sont tributaires de sa capacité à obtenir des capitaux additionnels, laquelle ne peut être établie à l'heure actuelle.

Rien ne garantit que la société sera en mesure d'obtenir un financement approprié dans l'avenir ou qu'elle pourra l'obtenir à des modalités avantageuses. Ces incertitudes peuvent jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités. Les états financiers n'incluent pas d'ajustement aux actifs et aux passifs dans l'éventualité où la société ne pourrait poursuivre ses activités. Ces ajustements pourraient être importants.

La publication des états financiers de la société pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 a été autorisée en vertu d'une résolution adoptée par les administrateurs le 15 décembre 2021.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Mode de préparation

Les présents états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui ont été mesurés à des montants réévalués ou à la juste valeur, comme il est expliqué dans les méthodes comptables ci-après. Le coût historique est habituellement fondé sur la juste valeur de la contrepartie versée en échange d'actifs. En outre, les présents états financiers sont libellés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société, et toutes les valeurs sont arrondies au dollar le plus près.

Jugements et estimations comptables importants

La préparation des présents états financiers conformément aux IFRS nécessite que la direction procède à des jugements et à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté des actifs, des passifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, et sur les montants présentés des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. L'exercice du jugement est principalement requis pour établir la manière dont un solde ou une opération devrait être comptabilisé dans les états financiers. Les estimations et les hypothèses sont constamment évaluées et sont fondées sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, y compris les attentes au sujet d'événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Toutefois, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les éléments importants pour lesquels la direction a dû formuler des estimations et exercer son jugement sont les suivants :

Jugements

i.) Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la société à poursuivre ses activités suppose un jugement à l'égard du financement futur disponible pour son fonds de roulement.

ii.) Impôt différé

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés à l'égard de toutes les différences temporaires, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible pour y appliquer des différences temporaires déductibles. De plus, l'évaluation des crédits d'impôt à recevoir nécessite que la direction exerce un jugement au sujet du montant et du moment du recouvrement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Jugements et estimations comptables importants (suite)

Estimations

i) Paiements fondés sur des actions

La juste valeur des paiements fondés sur des actions est assujettie aux limites du modèle d'établissement du prix des options Black-Scholes, lequel utilise des données du marché et suppose l'entrée d'hypothèses hautement subjectives, notamment au sujet de la volatilité des cours boursiers, et des changements des hypothèses subjectives relatives aux données qui peuvent avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur.

ii) Débentures convertibles

Le calcul de la juste valeur de la composante passif des débentures convertibles nécessite d'utiliser un taux d'intérêt que la société aurait dû verser si le prêt avait été obtenu sans caractéristique de conversion. Ce taux d'intérêt exige que la direction formule une estimation relativement au taux d'intérêt sur un prêt payé par des sociétés comparables dans le même secteur. La société estime que 14,85 % constitue un taux d'intérêt raisonnable qu'une société comparable devrait probablement verser pour obtenir des prêts au moment de l'émission des débentures convertibles, et 20,62 % au moment du rachat des débentures. Des changements apportés à ces estimations pourraient avoir une incidence sur la valeur comptable des débentures convertibles et sur la tranche en capital des débentures convertibles.

Instruments financiers

Actifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiales

Les actifs financiers non dérivés relevant du champ d'application d'IFRS 9 sont classés et mesurés à titre d'« actifs financiers à la juste valeur », soit à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »), et à titre d'« actifs financiers au coût amorti », comme il convient. La société établit le classement des actifs financiers au moment de la comptabilisation initiale en fonction de son modèle économique et des modalités contractuelles des flux de trésorerie.

Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas évalués à la JVRN, des coûts de transaction directement attribuables à la date de transaction à laquelle la société devient partie aux modalités contractuelles de l'instrument.

Évaluation subséquente – actifs financiers évalués au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers évalués au coût amorti sont ultérieurement évalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »). Le coût amorti est calculé en tenant compte de tout escompte ou prime à l'acquisition et de tous les frais ou coûts faisant partie intégrante du TIE.

La société a classé sa trésorerie au coût amorti.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Actifs financiers (suite)

Évaluation subséquente – actifs financiers évalués à la JVRN

Les actifs financiers évalués à la JVRN comprennent les actifs financiers que la direction a l'intention de vendre à court terme et tout autre instrument financier dérivé non désigné à titre d'instrument de couverture dans une relation de couverture. Les actifs financiers évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les autres produits ou les autres charges à l'état des résultats.

Évaluation subséquente – actifs financiers évalués à la JVAERG

Les actifs financiers évalués à la JVAERG sont des actifs financiers non dérivés qui ne sont pas détenus à des fins de négociation et à l'égard desquels la société a fait le choix irrévocable de les évaluer à la JVAERG au moment de la comptabilisation initiale. La société n'évalue pas d'actifs financiers à la JVAERG.

Après l'évaluation initiale, les placements évalués à la JVAERG sont ultérieurement évalués à la juste valeur, et les profits latents ou pertes latentes sont comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global dans les états du résultat global. Lorsque le placement est vendu, le profit cumulé ou la perte cumulée demeure dans le cumul des autres éléments du résultat global et n'est pas reclassé(e) en résultat.

Les dividendes tirés de ces placements sont comptabilisés dans les autres produits à l'état des résultats lorsque le droit de recevoir les paiements a été établi.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur ses flux de trésorerie arrivent à échéance, ou lorsque la société ne conserve plus la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété.

Moins-value des actifs financiers

La société ne détient pas d'actifs financiers assujettis à une moins-value qui sont évalués au coût amorti. Elle a choisi d'utiliser la méthode simplifiée en matière de moins-value, comme le permet IFRS 9, laquelle nécessite que la perte attendue sur la durée de vie soit comptabilisée au moment de la comptabilisation initiale de la créance. Pour évaluer les pertes de crédit estimatives, les créances d'exploitation ont été regroupées en fonction des caractéristiques de risque de crédit communes, y compris le nombre de jours en souffrance. Une moins-value fait l'objet d'une reprise au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte attendue diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement s'étant produit après la comptabilisation de la moins-value initiale.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Passifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiales

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins qu'ils ne doivent être évalués à la JVRN comme c'est le cas pour les instruments détenus à des fins de négociation ou dérivés, ou si la société a choisi d'évaluer le passif financier à la JVRN. Les passifs financiers de la société comprennent les dettes d'exploitation et les charges à payer, qui sont toutes évaluées au coût amorti. Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Évaluation subséquente – Passifs financiers évalués au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers évalués au coût amorti sont ultérieurement évalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière à l'aide de la méthode du TIE. Le coût amorti est calculé en tenant compte de tout escompte ou prime à l'acquisition et de tous les frais ou coûts faisant partie intégrante du TIE.

Décomptabilisation

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation en vertu du passif fait l'objet d'une quittance, est annulée ou arrive à échéance, tout gain ou toute perte connexe étant comptabilisé(e) dans les autres produits ou les autres charges à l'état des résultats.

Hierarchie de la juste valeur

IFRS 7 établit une hiérarchie de la juste valeur qui classe par ordre de priorité les données d'entrées dans les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 – Valeur fondée sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée autres que des prix cotés qui sont observables pour des actifs ou des passifs, soit directement (comme des prix) ou indirectement (dérivés de prix);

Niveau 3 – Techniques d'évaluation qui utilisent des données d'entrée pour des actifs ou des passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrées non observables).

Aux 31 décembre 2020 et 2019, aucun montant n'était évalué à la juste valeur.

Capital social

Les actions ordinaires sont classées à titre de capitaux propres. Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options d'achat d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, déduction faite de toute incidence fiscale.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Perte de base et diluée par action

La société présente les données sur la perte de base et diluée par action pour ses actions ordinaires, lesquelles sont calculées en divisant la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période. La perte diluée par action ne donne pas lieu à un ajustement de la perte attribuable aux actionnaires ordinaires ou du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation lorsque l'effet est antidilutif.

Résultat global

Le résultat global est la variation globale de l'actif net de la société pendant une période, autre que la variation attribuable à des transactions avec des actionnaires. Il est composé du résultat net et des autres éléments du résultat global. Les autres éléments du résultat global comprennent les gains ou les pertes qui doivent être comptabilisés au cours d'une période selon les principes comptables généralement reconnus, mais à l'exclusion du résultat net de cette période.

Charge d'impôt

Toute charge d'impôt sur le résultat de la période présentée comprend les impôts à payer et l'impôt différé. La charge d'impôt est comptabilisée en résultat net, sauf dans la mesure où elle a trait à des éléments directement comptabilisés dans les capitaux propres ou les autres éléments du résultat global, auquel cas elle est comptabilisée dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Les impôts à payer correspondent aux impôts à payer sur le bénéfice imposable de l'exercice selon les taux d'imposition en vigueur ou quasi en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière, et à tout ajustement aux impôts à payer à l'égard d'exercices antérieurs. Les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible ne font l'objet d'une compensation que s'il existe un droit exécutoire de compensation des montants et que la Société a l'intention de procéder à un règlement sur une base nette, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Un impôt différé est fourni à l'égard de différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et les montants utilisés aux fins fiscales. Ces actifs et ces passifs ne sont pas comptabilisés si l'écart temporaire découle de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (autre que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs dans une transaction qui ne touche ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable. L'impôt différé fourni est fondé sur la réalisation ou le règlement attendu(e) de la valeur comptable des actifs et des passifs, sur une base non actualisée, à l'aide des taux d'imposition de la fin de la période de présentation de l'information financière pour la période de la réalisation attendue. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles à l'égard desquels l'actif peut être utilisé.

Opération entre parties liées

Des parties sont jugées être liées si l'une d'elles a la capacité, directement ou indirectement, de contrôler l'autre partie, ou d'exercer une influence importante sur celle-ci par ses décisions financières et d'exploitation. Des parties sont également jugées être liées si elles sont assujetties à un contrôle commun. Des parties liées peuvent être des particuliers ou des sociétés. Une opération est jugée être une opération entre parties liées lorsqu'il y a un transfert de ressources ou d'obligations entre les parties liées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers composés

Les instruments financiers composés émis par la société comprennent des billets convertibles qui peuvent être convertis en capital social au choix du détenteur, où le nombre d'actions à émettre ne varie pas en fonction de la variation de leur juste valeur. La composante passif d'un instrument financier composé est comptabilisée initialement à la juste valeur estimative d'un passif similaire qui ne comporte pas d'option de conversion en capitaux propres. La composante capitaux propres est initialement comptabilisée comme l'écart entre la juste valeur de l'ensemble de l'instrument financier composé et la juste valeur de la composante passif. Tous les coûts de transaction directement attribuables sont attribués aux composantes passif et capitaux propres proportionnellement à leur valeur comptable initiale. Après la comptabilisation initiale, la composante passif d'un instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du TIE. La composante capitaux propres d'un instrument financier composé n'est pas réévaluée après la comptabilisation initiale, sauf au moment de sa conversion ou de son arrivée à échéance.

Opérations de paiements fondés sur des actions

Le régime d'options d'achat d'actions permet aux administrateurs, aux dirigeants et aux conseillers techniques de la Société d'acquérir des actions de la Société. La juste valeur des options d'achat d'actions attribuées est comptabilisée à titre de charge liée à un employé ou à un conseiller avec une augmentation correspondante des capitaux propres. Un particulier est classé à titre d'employé lorsque ce particulier est un employé aux fins juridiques ou fiscales (employé direct) ou qu'il fournit des services semblables à ceux exécutés par un employé direct. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution, et la rémunération fondée sur des actions est comptabilisée en charges en fonction de l'acquisition progressive des droits. Lorsque la valeur des biens reçus ou des services rendus en échange du paiement fondé sur des actions ne peut être estimée de manière fiable, la juste valeur des options d'achat d'actions attribuées est évaluée à l'aide du modèle d'établissement du prix des options Black-Scholes en tenant compte des modalités selon lesquelles les options d'achat d'actions ont été attribuées. Les taux de déchéance sont estimés à l'avance et sont utilisés dans l'estimation de la charge fondée sur des actions pour la période visée par les états financiers. Les opérations de paiements fondés sur des actions réglés en capitaux propres avec des non-employés sont évaluées à la juste valeur des biens reçus ou des services rendus.

Toutefois, si la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, l'opération de paiement fondé sur des actions est évaluée à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués à la date où le non-employé reçoit les biens ou les services.

Normes comptables publiées, mais non encore en vigueur

Les normes comptables et les modifications apportées à des normes comptables existantes ayant été publiées, mais qui entrent en vigueur à une date ultérieure, ne sont pas applicables aux états financiers de la société ou ne devraient pas avoir d'incidence importante sur ceux-ci.

3. PRÊT À COURT TERME

Le 11 décembre 2018, la société a conclu une convention de prêt avec Care Health Inc. (l'« emprunteur »). Le prêt de la société à l'emprunteur est d'un montant de 2 000 000 \$, arrive à échéance dans 12 mois et porte intérêt au taux de 9 % par année.

Au 31 décembre 2019, la société avait reçu le capital de 2 000 000 \$ et des intérêts de 167 220 \$. Le solde du prêt à court terme est de néant.

4. DÉBENTURES CONVERTIBLES

Le 16 novembre 2018, la société a clôturé un placement privé de billets convertibles (les « billets ») pour un produit total brut de 2 085 000 \$. Chaque billet est convertible au gré du détenteur en une action ordinaire de la société au prix de conversion de 1,00 \$ l'action pendant la durée de 24 mois des billets. Les billets arriveront à échéance dans les 24 mois suivant la date de leur émission et portent intérêt au taux de 5 % par année, payable annuellement, jusqu'à ce qu'ils soient convertis ou remboursés. La société a émis 822 500 bons de souscription dont la juste valeur est de 13 202 \$ et a versé un montant au comptant de 82 250 \$ à certains intermédiaires dans le cadre du placement privé. Chacun de ces bons de souscription pourra être exercé afin d'acquérir une action pendant une période de deux ans au prix de 1,00 \$.

L'émission de ces bons de souscription a été comptabilisée à titre de coût de transaction en fonction d'un calcul réalisé à l'aide du modèle Black-Scholes selon un taux d'intérêt sans risque de 2,22 %, une volatilité de 100 % et une durée de vie prévue de deux ans. La société a initialement comptabilisé un montant de 1 670 347 \$, déduction faite des coûts de transaction de 80 138 \$, relativement à la juste valeur de la composante dette des billets à l'aide d'un taux d'intérêt du marché pour des sociétés comparables de 14,85 % pour un prêt équivalent non convertible à la date de l'émission. Le montant résiduel de 319 201 \$, déduction faite des coûts de transaction de 15 314 \$, a été attribué à la composante de conversion en capitaux propres et a été inclus dans les capitaux propres. La société amortit la composante dette des billets selon un taux d'intérêt effectif de 17,30 % pendant la durée de vie des billets. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, une charge de désactualisation de 263 635 \$ a été comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat global. Le 29 novembre 2019, la société a remboursé les billets de 2 085 000 \$ et les intérêts de 107 963 \$. Un profit de 39 440 \$ a été comptabilisé en raison du règlement anticipé des billets. La juste valeur de la composante dette à la date du règlement était de 1 930 169 \$ selon un taux d'intérêt du marché de 20,62 %.

5. CAPITAL SOCIAL

a) Actions ordinaires

Autorisées : Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

Actions ordinaires émises et en circulation :

Actions ordinaires de catégorie A

Au 31 décembre 2020, 2 065 150 (2 065 150 en 2019) actions ordinaires étaient émises et en circulation.

b) Actions privilégiées

Autorisées : Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

Au 31 décembre 2020, aucune (aucune en 2019) action privilégiée n'était émise et en circulation.

c) Bons de souscription

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations visant des bons de souscription pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 :

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie moyenne pondérée résiduelle (année)
Solde au 31 décembre 2018	82 250	1,00 \$	1,88
Solde au 31 décembre 2019	82 250	1,00	0,88
Bons de souscription arrivés à échéance	(82 250)	1,00	–
Solde au 31 décembre 2020	–	– \$	–

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Aperçu

Aux 31 décembre 2020 et 2019, la juste valeur de la trésorerie détenue par la société était fondée sur des données d'entrée de niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur.

La société est exposée, à divers degrés, à un certain nombre de risques découlant des instruments financiers.

Les types d'expositions aux risques et la manière dont ces expositions sont gérées sont analysés ci-après :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque d'une perte potentielle pour la société si une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la société est principalement attribuable à ses actifs financiers liquides, y compris la trésorerie. La société limite son exposition au risque de crédit sur ses actifs financiers liquides en investissant sa trésorerie auprès d'institutions financières dont la qualité du crédit est élevée. La direction est d'avis que la société est exposée à un risque de crédit minimal.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles seront dues. La société s'assure de disposer de capitaux suffisants pour répondre aux exigences d'affaires à court terme, après la prise en compte des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et de la trésorerie qu'elle détient. Aux 31 décembre 2020 et 2019, la société détenait une trésorerie de 135 936 \$ pour régler ses dettes d'exploitation et ses charges à payer de néant, qui sont dues dans les 90 jours suivant la clôture de la période.

Risque de change

La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien. La société n'est pas exposée à la variation des taux de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varie en raison de changements dans les taux d'intérêt du marché. La société n'est pas exposée à la variation des taux d'intérêt puisqu'aux 31 décembre 2020 et 2019, tous ses fonds étaient déposés dans un compte-chèques.

7. GESTION DU CAPITAL

La politique de la société consiste à maintenir une base de capital robuste afin de préserver la confiance des investisseurs et de soutenir le développement futur de ses activités. La structure du capital de la société est composée de capitaux propres, comprenant le capital social, déduction faite du déficit cumulé. La société gère la structure de son capital en préparant des budgets d'exploitation, lesquels sont approuvés par le conseil d'administration. Elle gère son capital, composé des capitaux propres, de manière conforme aux caractéristiques de risque des actifs qu'elle détient. Toutes les sources de financement sont analysées par la direction et approuvées par le conseil d'administration.

En matière de gestion du capital, les objectifs de la société sont les suivants :

- préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- faciliter la réalisation de ses objectifs.

La société atteint son objectif en matière de gestion du capital par un examen détaillé et la réalisation d'une diligence raisonnable à l'égard de toutes les acquisitions potentielles, la préparation d'analyses de flux de trésorerie à court et à long terme afin d'assurer un montant de liquidités approprié et un examen mensuel des résultats financiers. La société n'est pas exposée à des exigences imposées à l'externe, et sa stratégie globale en matière de gestion du risque du capital n'a pas changé depuis les exercices antérieurs.

8. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau qui suit présente un rapprochement de la charge (du recouvrement) d'impôt attendu(e) au taux d'imposition prévu par la loi canadienne et des montants comptabilisés à l'état des résultats et du résultat global :

	2020	2019
	\$	\$
Perte nette avant impôt	(41 306)	(70 819)
Taux d'imposition prévu par la loi	27 %	27 %
Charge (recouvrement) d'impôt attendu(e)	(11 152)	(19 121)
Échéance des bons de souscription	1 782	–
Incidence fiscale du remboursement de la composante capitaux propres du billet convertible	–	(70 954)
Changements d'estimations	–	(25 772)
Variation de l'actif d'impôt différé non comptabilisé	9 370	115 848
Charge (recouvrement) d'impôt total(e)	–	–

8. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Les différences temporaires déductibles non comptabilisées aux 31 décembre 2020 et 2019 sont composées de ce qui suit :

	2020	2019
	\$	\$
Frais de financement	53 773	80 659
Pertes autres qu'en capital	1 693 286	1 631 694
Différences temporaires déductibles non comptabilisées	1 747 059	1 712 353

La société a des pertes autres qu'en capital reportées en avant d'environ 1 693 286 \$ (1 631 286 \$ en 2019), lesquelles peuvent être reportées afin de réduire l'impôt d'un exercice futur aux fins fiscales canadiennes, sous réserve de la détermination finale par les autorités fiscales. Ces pertes autres qu'en capital reportées en avant arrivent à échéance au cours des exercices suivants :

Échéance	Total
	\$
2037	1 185 554
2038	446 140
2040	61 592
TOTAL	1 693 286

9. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, il n'y a pas eu d'opérations entre parties liées.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

- Le 15 janvier 2021, la société a achevé une consolidation d'actions à raison de dix contre une. Toutes les références aux nombres d'actions et aux montants par action dans les états financiers et les notes annexes aux états financiers ont été retraitées de manière rétroactive afin de refléter la consolidation des actions à raison de dix contre une.
- Après l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a clôturé un placement privé pour un produit brut total de 300 000 \$. Le placement privé est composé de 6 000 000 d'unités au prix de 0,05 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la société et d'un demi-bon de souscription d'actions. Chaque bon de souscription peut être exercé contre une action ordinaire additionnelle de la société pendant une période de deux ans au prix de 0,60 \$ par bon de souscription.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS (suite)

Sur les 6 000 000 d'unités émises, une tranche de 1 000 000 d'unités est assujettie au calendrier de libération d'entiercement suivant : 1/10 à la date de l'inscription des actions à droit de vote subalterne à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes (la « date d'inscription à la cote »), 1/6 du solde 6 mois après la date d'inscription à la cote, 1/5 du solde 12 mois après la date d'inscription à la cote, 1/4 du solde 18 mois après la date d'inscription à la cote, 1/3 du solde 24 mois après la date d'inscription à la cote, 1/2 du solde 30 mois après la date d'inscription à la cote, et le solde restant 36 mois après la date d'inscription à la cote. Les 5 000 000 d'unités restantes sont assujetties à un calendrier de libération d'entiercement selon lequel une tranche de 25 % sera libérée au moment de l'inscription à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes, et une autre tranche de 25 % à chaque période de six mois par la suite.

- c) Le 28 juin 2021, la société a intégré une filiale en propriété exclusive, DBT (USA) Corp. en Californie, aux É.-U.
- d) Le 23 juillet 2021, la Société a conclu une convention de fusion (la « convention de fusion ») avec Planet Based Foods Inc. (« PBF ») et DBT (USA) Corp. (« Subco »), deux sociétés de Californie. La société a acquis, auprès des actionnaires de PBF (les « actionnaires de PBF »), une participation de 100 % dans PBF en échange de titres de la société (la « transaction »). Cette transaction a constitué une opération de prise de contrôle inversée de la société, en vertu de laquelle les actionnaires de PBF sont collectivement devenus les principaux actionnaires de la société après la transaction. La transaction a eu lieu au moyen d'une fusion triangulaire en conséquence de laquelle PBF deviendra une filiale en propriété exclusive de la société.
- Selon la convention de fusion, la société a procédé à la modification de sa structure d'actionariat en vertu de laquelle elle a changé la désignation de ses actions ordinaires en actions à droit de vote subalterne et a créé les actions à droit de vote multiple avant la prise d'effet de la fusion. Au moment de la prise d'effet de la fusion, les actions de PBF détenues par les actionnaires de PBF ont été échangées contre des actions à droit de vote subalterne, donnant effet à la fusion. Immédiatement après la prise d'effet de la fusion et la réception par les deux principaux actionnaires de PBF (les « principaux actionnaires de la société ») de leurs actions à droit de vote subalterne respectives, les principaux actionnaires de la société ont immédiatement échangé leurs actions à droit de vote subalterne contre des actions à droit de vote multiple. Après la clôture de l'opération, la société a changé sa dénomination pour « Planet Based Foods Global Inc. », désignée aux présentes comme l'« émetteur issu de la fusion ».
- e) Après l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a conclu une convention de règlement de dette avec une partie sans lien de dépendance aux fins du règlement d'une dette de 25 000 \$. Dans le cadre du règlement de la dette, la société a émis 500 000 actions ordinaires de son capital à un prix réputé de 0,05 \$ l'action. La dette a été entièrement honorée et a été éteinte au moment de l'émission des actions. Les actions ordinaires sont assujetties à un calendrier de libération d'entiercement selon lequel une tranche de 25 % est libérée au moment de l'inscription de la Société à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes, et une autre tranche de 25 % est libérée à chaque période de six mois par la suite.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS (suite)

- f) Après l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a procédé à un placement privé sans intermédiaire d'un montant de 8 113 130 \$ (le « financement principal »). Le financement principal a été effectué au moyen de reçus de souscription à un prix de 0,30 \$ le reçu de souscription. Les reçus de souscription seront visés par le prospectus définitif en vue de leur conversion en 27 043 765 unités au moment de l'inscription sans autre contrepartie. Chaque unité de financement principal sera composée d'une (1) action ordinaire et d'un demi (1/2) bon de souscription d'action ordinaire transférable (chacun, un « bon de souscription de financement principal »). Chaque bon de souscription de financement principal entier conférera à son porteur le droit d'acheter une (1) action ordinaire additionnelle de l'émetteur issu de la fusion à un prix d'exercice de 0,60 \$ par action dans les deux (2) ans suivant la date d'émission.

La commission d'intermédiaire comprend un montant de 423 765 \$ au comptant et 1 412 500 bons de souscription de courtier non transférables au prix de 0,60 \$ pendant une période de deux ans.

- g) Après l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a émis un financement par bons de souscription classiques (le « financement par bons de souscription ») d'un montant de 44 500 \$ au moyen de l'émission de bons de souscription classiques transférables (chacun un « bon de souscription classique ») au prix de 0,02 \$ par bon de souscription classique pour un nombre total de 2 225 000 bons de souscription classiques. Chaque bon de souscription classique entier conférera à son porteur le droit d'acheter une (1) action ordinaire additionnelle de l'émetteur issu de la fusion à un prix d'exercice de 0,30 \$ par action dans les deux (2) ans suivant la date d'émission. Sur les 2 225 000 bons de souscription classiques, une tranche de 1 100 000 bons de souscription et d'actions ordinaires sous-jacentes est assujettie au calendrier de libération d'entiercement suivant : 1/10 à la date de l'inscription des actions à droit de vote subalterne à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes (la « date d'inscription à la cote »), 1/6 du solde 6 mois après la date d'inscription à la cote, 1/5 du solde 12 mois après la date d'inscription à la cote, 1/4 du solde 18 mois après la date d'inscription à la cote, 1/3 du solde 24 mois après la date d'inscription à la cote, 1/2 du solde 30 mois après la date d'inscription à la cote et le solde restant 36 mois après la date d'inscription à la cote.

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Rapport de gestion

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Le présent rapport de gestion (« rapport de gestion ») a été préparé en date du 15 décembre 2021 et est fondé sur les états financiers audités de Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. ») (la « société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Il doit être lu avec les états financiers audités des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019. À moins d'indication contraire, tous les montants en dollars sont en dollars canadiens.

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs qui supposent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement, les perspectives ou les occasions diffèrent de manière importante de ceux exprimés ou supposés dans ces énoncés prospectifs. Ces risques, incertitudes et facteurs peuvent comprendre, sans s'y limiter, la non-disponibilité de financement, des changements apportés à la réglementation gouvernementale, la conjoncture économique générale, la conjoncture d'affaires générale, le temps limité consacré par les administrateurs aux activités, l'augmentation des honoraires professionnels et l'augmentation des coûts de transaction. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, qui ne sont à jour qu'à la date du présent rapport de gestion ou à la date qui y est autrement expressément indiquée.

Les résultats réels peuvent différer de manière importante et défavorable de ceux exprimés dans tout énoncé prospectif. La société se dégage de toute obligation de réviser ou de mettre à jour les énoncés prospectifs pour quelque raison que ce soit.

Incidence de la COVID-19

Les activités de la société ont été touchées négativement et de manière importante par une éclosion mondiale de la maladie respiratoire causée par le coronavirus (COVID-19). La société ne peut pas prédire de manière exacte l'incidence ultime qu'aura la COVID-19 sur ses activités ni la capacité des contreparties à respecter leurs obligations envers la société, y compris les incertitudes liées à la durée de l'éclosion et des restrictions sur les déplacements et les mises en quarantaine imposées par les pays touchés. En outre, la crise sanitaire pourrait avoir une incidence négative sur les économies et les marchés financiers de nombreux pays, se traduisant par un repli économique qui pourrait toucher encore davantage les activités de la société et sa capacité à financer son exploitation.

Description des activités de la société

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. ») (la « société ») a été constituée en société le 18 février 2017 sous le régime de la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique).

La principale place d'affaires, le siège social et le service de tenue des registres sont situés au 1021 rue West Hastings, bureau 900, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada, V6E 0C3.

En mai 2017, la société a émis 62 550 actions ordinaires au prix de 0,50 \$ l'action pour un produit brut de 31 275 \$.

En janvier 2018, la société a émis 435 100 actions ordinaires au prix de 0,50 \$ l'action pour un produit brut de 217 550 \$.

En janvier 2018, la société a émis 735 000 actions ordinaires au prix de 1,00 \$ l'action pour un produit brut de 735 000 \$.

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Rapport de gestion

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

En février 2018, la Société a conclu une convention d'échange d'actions (la « convention ») avec Cryptobuyer Technologies (Panama) Corp. (« Cryptobuyer Panama ») visant l'acquisition de tous les titres émis et en circulation de Cryptobuyer Panama auprès de leurs détenteurs (collectivement, les « vendeurs »). Aux termes des modalités de la convention, la société a émis 1 967 500 actions ordinaires au prix de 1,00 \$ l'action en faveur des vendeurs en proportion de leurs actions ordinaires de Cryptobuyer Panama, et un total de 10 000 000 d'actions privilégiées au prix de 0,10 \$ l'action en faveur de certains vendeurs en proportion de leurs actions privilégiées de Cryptobuyer Panama.

En mars 2018, la société a émis 215 000 actions ordinaires au prix de 1,00 \$ l'action pour un produit brut de 215 000 \$.

En juillet 2018, la société a conclu une convention de vente d'actions (la « convention de vente ») avec un particulier, Jorge Luis Farias Sanchez, visant l'annulation de 1 350 000 actions ordinaires et 10 000 000 d'actions privilégiées de la société détenues par Jorge Luis Farias Sanchez et Robert Dzisiak.

Le 15 janvier 2021, la société a achevé une consolidation d'actions à raison de dix contre une. Toutes les références aux nombres d'actions et aux montants par action dans le rapport de gestion ont été retraitées de manière rétroactive afin de refléter la consolidation des actions à raison de dix contre une.

Principales informations annuelles

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018
	\$	\$	\$
Perte nette	41 306	70 819	1 595 868
Perte par action	0,02	0,03	0,18
Total de l'actif	125 098	145 004	2 184 592
Total des capitaux propres	103 698	145 004	478 619

Résultats d'exploitation

Exercice clos le 31 décembre 2020

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a subi une perte nette de 41 306 \$, composée de frais bancaires de 206 \$, d'honoraires professionnels de 32 100 \$ et d'honoraires de conseil de 9 000 \$.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a subi une perte nette de 70 819 \$, composée de frais bancaires de 257 \$ et d'honoraires professionnels de 3 722 \$.

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Rapport de gestion

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Sommaire des résultats trimestriels

	31 décembre 2020	30 septembre 2020	30 juin 2020	31 mars 2020	31 décembre 2019	30 septembre 2019	30 juin 2019	31 mars 2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	–	–	–	–	–	–	–	–
Perte nette	41 134	48	93	31	67 954	444	58	2 363
Perte par action, de base et diluée	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D'un trimestre à l'autre, il est prévu que les pertes fluctueront de manière importante en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris le moment des activités d'exploitation compte tenu de la nature d'une société en démarrage.

Une analyse des résultats trimestriels indique que pour l'exercice 2020, la société a surtout engagé des honoraires professionnels liés aux travaux exécutés en vue de finaliser l'opération de fusion, et à l'exercice 2019, des dépenses visant le règlement de titres de créance convertibles.

Analyse de l'exploitation et des conditions financières

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a inscrit une perte nette de 41 306 \$. La société n'a pas eu de source continue de produits d'exploitation ni de dépenses connexes.

Situation de trésorerie et sources de financement**Situation de trésorerie**

Le risque d'illiquidité est le risque que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles seront dues. L'objectif de la société est de gérer le risque d'illiquidité afin de disposer de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses passifs lorsqu'ils sont dus. Au 31 décembre 2020, la société disposait d'un fonds de roulement de 103 698 \$.

Au 31 décembre 2020, la trésorerie et les taxes de vente à recevoir de la société s'établissaient à respectivement 115 045 \$ et 10 053 \$.

Le tableau qui suit présente en détail les échéances contractuelles à courir aux dates de présentation de l'information financière des passifs financiers non dérivés, d'après les flux de trésorerie contractuels non actualisés et la date la plus rapprochée à laquelle la société pourrait être tenue de les acquitter :

Obligations contractuelles	Paiements dus par période			
	Total \$	Année \$	De 1 an à 3 ans \$	De 4 à 5 ans \$
Créances d'exploitation et charges à payer	21 400	21 400	–	–
Total des obligations contractuelles	21 400	21 400	–	–

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Rapport de gestion

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Sources de financement

L'objectif de la société est de maintenir une base de capital robuste afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché, et de soutenir le développement futur de ses activités.

Le capital de la société s'entend des actions ordinaires, des réserves et du déficit cumulé.

En matière de gestion du capital, les objectifs de la société sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités, de maintenir des réserves de trésorerie disponibles appropriées pour soutenir la poursuite des activités et les rendements pour les actionnaires, de maintenir sa structure du capital tout en réduisant les coûts en capital au minimum, et d'investir les fonds en caisse dans des instruments financiers très liquides ayant une note élevée. La société n'est pas exposée à des restrictions imposées à l'externe en matière de capital, et ses objectifs et ses stratégies décrits plus haut n'ont pas changé au cours de l'exercice. Ces objectifs et stratégies sont révisés sur une base continue.

Arrangements hors bilan

La société n'a pas conclu d'arrangements hors bilan.

Opérations entre parties liées

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, il n'y a pas eu d'opérations entre parties liées.

Quatrième trimestre

Le tableau ci-après présente les principales informations auditées pour le trimestre clos le 31 décembre 2020 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Ces informations sont présentées sur la même base que les états financiers audités et doivent être lues avec les états financiers audités et leurs notes annexes.

	Trimestre clos le 31 décembre 2020	Trimestre clos le 31 décembre 2019
	\$	\$
Produits	–	–
Perte nette	41 134	67 954
Perte par action, de base et diluée	0,02	0,00

Au cours du trimestre clos le 31 décembre 2020, la société a réalisé des produits de néant, comparativement à néant pour la période correspondante close le 31 décembre 2019, étant donné qu'elle est encore en phase de démarrage. Le résultat s'est traduit par une perte nette de 41 134 \$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, comparativement à une perte nette de 67 954 \$ pour la période correspondante close le 31 décembre 2019.

Opérations proposées

Le 23 juillet 2021, la société a conclu une convention de fusion (la « convention de fusion ») avec Planet Based Foods Inc. (« PBF ») et DBT (USA) Corp. (« Subco »), deux sociétés de Californie. La société acquerra, auprès des actionnaires de PBF (les « actionnaires de PBF »), une participation de 100 % dans PBF en échange de titres de la société (la « transaction »). Cette transaction constituera une opération de prise de contrôle inversée de la société, en vertu de laquelle les actionnaires de PBF deviendront collectivement les principaux actionnaires de la société après la transaction. La transaction aura lieu au moyen d'une fusion triangulaire en conséquence de laquelle PBF deviendra une filiale en propriété exclusive de la société. Après la clôture de l'opération, la société changera sa dénomination pour « Planet Based Foods Global Inc. », désignée aux présentes comme l'« émetteur issu de la fusion ».

Après la clôture de la transaction, l'émetteur issu de la fusion : i) déposera un prospectus provisoire (le « prospectus provisoire ») auprès de la British Columbia Securities Commission (la « BCSC ») et recevra un visa provisoire de la BCSC à l'égard du prospectus provisoire; et ii) répondra de manière satisfaisante à tout commentaire reçu de la BCSC au sujet du prospectus provisoire (et de toute modification qui y est apportée) et recevra l'autorisation de la BCSC de déposer le prospectus définitif sans placement (le « prospectus définitif ») pour la transaction; et iii) soumettra une demande d'approbation d'inscription à la cote (l'« inscription à la cote ») de la Bourse des valeurs canadiennes (la « Bourse ») comprenant le prospectus définitif et un tableau de concordance en vertu des règles et règlements applicables de la Bourse.

Dès que possible après la clôture de la transaction, l'émetteur issu de la fusion finalisera les financements suivants :

- a) L'émetteur issu de la fusion procédera à un placement privé sans intermédiaire (le « financement principal ») pour un montant de 8 113 130 \$. Le financement principal sera réalisé par l'émission de reçus de souscription (les « reçus de souscription » ou, chacun, un « reçu de souscription ») au prix de 0,30 \$ (le « prix du financement principal ») par reçu de souscription. Les reçus de souscription seront visés par le prospectus définitif en vue de leur conversion en 27 043 765 unités (chacune, une « unité de financement principal ») au moment de l'inscription à la cote sans autre contrepartie. Chaque unité de financement principal sera composée d'une (1) action ordinaire et d'un demi-bon (1/2) de souscription d'action ordinaire transférable (chacun, un « bon de souscription de financement principal »). Chaque bon de souscription de financement principal entier conférera à son porteur le droit d'acheter une (1) action ordinaire additionnelle de l'émetteur issu de la fusion à un prix d'exercice de 0,60 \$ par action pendant les deux (2) ans suivant la date d'émission.
- b) Dès que possible après la clôture du financement principal, l'émetteur issu de la fusion procédera à un financement par bons de souscription classiques (le « financement par bons de souscription ») d'un montant de 40 000 \$ au moyen de l'émission de bons de souscription classiques transférables (chacun un « bon de souscription classique ») au prix de 0,02 \$ par bon de souscription classique pour un nombre total de 2 000 000 de bons de souscription classiques. Chaque bon de souscription classique entier conférera à son porteur le droit d'acheter une (1) action ordinaire additionnelle de l'émetteur issu de la fusion à un prix d'exercice de 0,30 \$ par action pendant les deux (2) ans suivant la date d'émission.

Événements postérieurs

- a) Le 15 janvier 2021, la société a achevé une consolidation d'actions à raison de dix contre une. Toutes les références aux nombres d'actions et aux montants par action dans le rapport de gestion et les états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et leurs notes annexes ont été retraitées de manière rétroactive afin de refléter la consolidation des actions à raison de dix contre une.
- b) Après l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a clôturé un placement privé pour un produit brut total de 300 000 \$. Le placement privé est composé de 6 000 000 d'unités au prix de 0,05 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de souscription d'actions. Sur les 6 000 000 d'unités émises, une tranche de 1 000 000 d'unités est assujettie au calendrier de libération d'entiercement suivant : 1/10 à la date de l'inscription des actions à droit de vote subalterne à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes (la « date d'inscription à la cote »), 1/6 du solde 6 mois après la date d'inscription à la cote, 1/5 du solde 12 mois après la date d'inscription à la cote, 1/4 du solde 18 mois après la date d'inscription à la cote, 1/3 du solde 24 mois après la date d'inscription à la cote, 1/2 du solde 30 mois après la date d'inscription à la cote et le solde restant 36 mois après la date d'inscription à la cote. Les 5 000 000 d'unités restantes sont assujetties à un calendrier de libération d'entiercement selon lequel une tranche de 25 % sera libérée au moment de l'inscription à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes, et une autre tranche de 25 % à chaque période de six mois par la suite.

Chaque bon de souscription peut être exercé contre une action ordinaire additionnelle de la société pendant une période de deux ans au prix de 0,60 \$ par bon de souscription.

- c) Le 28 juin 2021, la société a intégré une filiale en propriété exclusive, DBT (USA) Corp. en Californie, aux É.-U.
- d) Le 23 juillet 2021, la société a conclu une convention de fusion (la « convention de fusion ») avec Planet Based Foods Inc. (« PBF ») et DBT (USA) Corp. (« Subco »), deux sociétés de Californie. La société a acquis, auprès des actionnaires de PBF (les « actionnaires de PBF »), une participation de 100 % dans PBF en échange de titres de la société (la « transaction »). Cette transaction a constitué une opération de prise de contrôle inversée de la société, en vertu de laquelle les actionnaires de PBF sont collectivement devenus les principaux actionnaires de la société après la transaction. La transaction a eu lieu au moyen d'une fusion triangulaire faisant en sorte que PBF deviendra une filiale en propriété exclusive de la société.

Selon la convention de fusion, la société a procédé à la modification de sa structure d'actionariat en vertu de laquelle elle a changé la désignation de ses actions ordinaires en actions à droit de vote subalterne et a créé les actions à droit de vote multiple avant la prise d'effet de la fusion. Au moment de la prise d'effet de la fusion, les actions de PBF détenues par les actionnaires de PBF ont été échangées contre des actions à droit de vote subalterne, donnant effet à la fusion. Immédiatement après la prise d'effet de la fusion et de la réception par les deux principaux actionnaires de PBF (les « principaux actionnaires de la société ») de leurs actions à droit de vote subalterne respectives, les principaux actionnaires de la Société ont immédiatement échangé leurs actions à droit de vote subalterne contre des actions à droit de vote multiple. Après la clôture de l'opération, la société a changé sa dénomination pour « Planet Based Foods Global Inc. », désignée aux présentes comme l'« émetteur issu de la fusion ».

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Rapport de gestion

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

- e) Après l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a conclu une convention de règlement de dette avec une partie sans lien de dépendance aux fins du règlement d'une dette de 25 000 \$. Dans le cadre du règlement de la dette, la société a émis 500 000 actions ordinaires de son capital à un prix réputé de 0,05 \$ l'action. La dette a été entièrement honorée et a été éteinte au moment de l'émission des actions. Les actions sont assujetties à un calendrier de libération d'entiercement selon lequel une tranche de 25 % des unités sera libérée au moment de l'inscription de la Société à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes, et une tranche de 25 % à chaque période de six mois par la suite.
- f) Après l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a procédé à un placement privé sans intermédiaire d'un montant de 8 113 130 \$ (le « financement principal »). Le financement principal a été effectué par l'émission de reçus de souscription à un prix de 0,30 \$ le reçu de souscription. Les reçus de souscription seront visés par le prospectus définitif en vue de leur conversion en 27 043 765 unités au moment de l'inscription sans autre contrepartie. Chaque unité de financement principal sera composée d'une (1) action ordinaire et d'un demi (1/2) bon de souscription d'action ordinaire transférable (chacun, un « bon de souscription de financement principal »). Chaque bon de souscription de financement principal entier conférera à son porteur le droit d'acheter une (1) action ordinaire additionnelle de l'émetteur issu de la fusion à un prix d'exercice de 0,60 \$ par action pendant les deux (2) ans suivant la date d'émission.

La société a versé 423 765 \$ au comptant et a émis 1 412 500 bons de souscription de courtier non transférables au prix de 0,60 \$ pendant une période de deux ans à titre de commission d'intermédiaire.

La commission d'intermédiaire comprend un montant de 423 765 \$ au comptant et 1 412 500 bons de souscription de courtier non transférables au prix de 0,60 \$ pendant une période de deux ans.

- g) Après l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a émis un financement par bons de souscription classiques (le « financement par bons de souscription ») d'un montant de 44 500 \$ par l'émission de bons de souscription classiques transférables (chacun un « bon de souscription classique ») au prix de 0,02 \$ par bon de souscription classique pour un nombre total de 2 225 000 bons de souscription classiques. Chaque bon de souscription classique entier conférera à son porteur le droit d'acheter une (1) action ordinaire additionnelle de la société à un prix d'exercice de 0,30 \$ par action pendant les deux (2) ans suivant la date d'émission. Sur les 2 225 000 bons de souscription classiques, une tranche de 1 100 000 de bons de souscription et d'actions ordinaires sous-jacentes est assujettie au calendrier de libération d'entiercement suivant : 1/10 à la date de l'inscription des actions à droit de vote subalterne à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes (la « date d'inscription à la cote »), 1/6 du solde 6 mois après la date d'inscription à la cote, 1/5 du solde 12 mois après la date d'inscription à la cote, 1/4 du solde 18 mois après la date d'inscription à la cote, 1/3 du solde 24 mois après la date d'inscription à la cote, 1/2 du solde 30 mois après la date d'inscription à la cote et le solde restant 36 mois après la date d'inscription à la cote.

Estimations comptables critiques et changements de méthodes comptables

Toutes les estimations comptables critiques et tous les changements de méthodes comptables sont présentés en entier à la Note 2 des états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Rapport de gestion

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

Instruments financiers et risque financier

Les instruments financiers de la société sont exposés à certains risques financiers qui sont analysés en détail à la Note 2.4 des états financiers audités de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Données sur les actions en circulation

À l'heure actuelle, la société est une société fermée. Son capital social autorisé est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégories A et B sans valeur nominale. À la date du présent rapport, la société avait les titres suivants en circulation ou en cours :

Type de titre	Nombre en circulation ou en cours
Actions ordinaires	8 565 150
Bons de souscription	5 225 000

Incertitudes et facteurs de risque

Un placement dans les titres de la société est hautement spéculatif et comprend de nombreux risques importants. Il ne doit être effectué que par des investisseurs dont les ressources financières sont suffisantes pour leur permettre d'assumer ces risques et qui n'ont pas besoin de tirer immédiatement des liquidités de leur placement. Les investisseurs potentiels doivent soigneusement tenir compte des facteurs de risque qui ont touché et qui, à l'avenir, pourraient raisonnablement toucher la société et sa situation financière.

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement Digital Buyer Technologies Corp.)

États financiers résumés intermédiaires consolidés

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020

(en \$ US)

(non audité)

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement Digital Buyer Technologies Corp.)
États résumés intermédiaires consolidés de la situation financière
(en \$ US)
(non audité)

Au	Note	30 septembre 2021	31 décembre 2020
		\$	\$
Actif courant			
Trésorerie		159 550	22 411
Trésorerie soumise à restrictions	15	6 367 995	-
Créances diverses	6	31 779	25 980
Charges payées d'avance		1 167	-
Stocks	7	144 327	-
		6 704 818	48 391
Actif non courant			
Matériel, montant net	8	142 339	33 552
Actifs incorporels	9	709 794	709 794
		7 556 951	791 737
Passif courant			
Créances d'exploitation et charges à payer		376 332	17 626
Carte de crédit à payer	10	49 706	54 981
Montants dus à des parties liées	12	88 616	81 077
Prêts à court terme	11	254 791	75 000
Bons de souscription d'actions reçus à l'avance	15	6 367 995	-
		7 137 440	228 684
Capitaux propres			
Capital social	15	3 711 632	991 499
Surplus d'apport	15	573 053	-
Cumul des autres éléments du résultat global		(836)	-
Déficit		(3 864 338)	(428 446)
		419 511	563 053
		7 556 951	791 737

Note 1 – Nature des activités et continuité d'exploitation

Note 17 – Événement postérieur

Voir les notes afférentes aux états financiers résumés intermédiaires consolidés

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement Digital Buyer Technologies Corp.)
États résumés intermédiaires consolidés des résultats et du résultat global
Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020
(en \$ US)
(non audité)

	Notes	Période de trois mois close le		Période de neuf mois close le	
		30 septembre 2021	30 septembre 2020	30 septembre 2021	30 septembre 2020
		\$	\$	\$	\$
Charges d'exploitation					
Publicité		85 528	2 500	228 484	2 763
Informatique et coûts connexes		1 986	827	7 603	2 599
Honoraires de services-conseils		47 140	-	60 320	2 800
Amortissement		12 478	4 172	22 366	11 782
Employés et coûts connexes		87 794	603	168 685	23 206
Assurance		1 937	664	6 543	2 686
Frais divers		4 036	481	5 986	2 653
Frais d'occupation		700	150	2 075	8 175
Frais généraux et administratifs		436	36	2 010	471
Honoraires professionnels		172 535	900	282 932	4 328
Recherche et développement		43 386	11 517	123 923	19 984
Déplacements et coûts connexes		6 834	3 099	28 311	3 232
Total des charges d'exploitation		(464 790)	(24 949)	(939 238)	(84 679)
Produits divers (charges diverses)					
Intérêts courus et charge de désactualisation	16	(64 949)	-	(280 483)	-
Coût de la fusion	5	(2 501 118)	-	(2 501 118)	-
Gain sur la juste valeur du passif dérivé	16	172 470	-	266 930	-
Aide gouvernementale	11	20 209	-	20 209	2 000
Moins-value	8	-	(9 974)	-	(9 974)
Charge d'intérêts		(3 206)	(2 196)	(7 232)	(6 151)
Produits divers		2 080	-	5 290	-
Impôt d'État		-	(800)	(250)	(800)
		(2 374 514)	(12 970)	(2 496 654)	(14 925)
Perte nette		(2 839 304)	(37 919)	(3 435 892)	(99 604)
Autres éléments du résultat global					
Écart de conversion		(836)	-	(836)	-
Résultat global		(2 840 140)	(37 919)	(3 436 728)	(99 604)
Perte de base et diluée par action		(0,10)	(0,00)	(0,12)	(0,01)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base et dilué					
		28 181 928	19 000 000	28 181 928	19 000 000

Voir les notes afférentes aux états financiers résumés intermédiaires consolidés

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement Digital Buyer Technologies Corp.)
États résumés intermédiaires consolidés des variations des capitaux propres
Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020
(en \$ US)
(non audité)

	Actions ordinaires	Actions ordinaires	Nombre d'actions à droit de vote subalterne	Actions à droit de vote subalterne	Nombre d'actions à droit de vote multiple	Actions à droit de vote multiple	Bons de souscription reçus	Surplus d'apport	CAERG	Déficit	Capitaux propres (négatifs)
	N°	\$	N°	\$	N°	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2019	19 000 000	941 499	-	-	-	-	-	-	-	(291 282)	650 217
Bons de souscription reçus	-	-	-	-	-	-	40 000	-	-	-	40 000
Perte nette et résultat global de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(99 604)	(99 604)
Solde au 30 septembre 2020	19 000 000	941 499	-	-	-	-	40 000	-	-	(390 886)	590 613
Solde au 31 décembre 2020	20 000 000	991 499	-	-	-	-	-	-	-	(428 446)	563 053
Nouvelle désignation d'actions en vertu de l'acquisition inversée (note 5)	(20 000 000)	(991 499)	-	594 899	-	396 600	-	-	-	-	-
Actions et bons de souscription réputés émis relativement à l'acquisition inversée (note 5)	-	-	15 616 778	1 905 485	4 000 000	814 648	-	573 053	-	-	3 293 186
Actions et bons de souscription de Digital émis au 31 août 2021 (note 5)	-	-	8 565 150	1 659 321	-	-	-	35 271	-	-	1 694 592
Ajustement apporté au capital social de Digital au moment de l'acquisition inversée (note 5)	-	-	-	(1 659 321)	-	-	-	(35 271)	-	-	(1 694 592)
Perte nette et résultat global de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	(836)	(3 435 892)	(3 436 728)
Solde au 30 septembre 2021	-	-	24 181 928	2 500 384	4 000 000	1 211 248	-	573 053	(836)	(3 864 338)	419 511

Voir les notes afférentes aux états financiers résumés intermédiaires consolidés

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement Digital Buyer Technologies Corp.)
États résumés intermédiaires consolidés des flux de trésorerie
Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020
(en \$ US)
(non audité)

	2021	2020
	\$	\$
Perte nette de la période	(3 435 892)	(99 604)
Ajustements pour éléments sans effet sur la trésorerie :		
Intérêts courus et charge de désactualisation liés à la dette convertible	280 483	-
Coût de la fusion	2 501 118	-
Amortissement	22 366	11 782
Gain sur la juste valeur du passif dérivé	(266 930)	
Aide gouvernementale	(20 209)	-
Moins-value	-	9 974
Variations du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie :		
Créances diverses	13 376	(800)
Charges payées d'avance	(1 167)	-
Stocks	(144 327)	(7 306)
Créances d'exploitation et charges à payer	203 049	9 452
Carte de crédit à payer	(5 275)	16 261
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(853 408)	(60 241)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de matériel	(131 153)	(84 520)
Cession de matériel	-	6 800
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(131 153)	(77 720)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de prêts à court terme à payer	200 000	75 000
Produit de parties liées	7 539	200
Produit de billets convertibles	669 960	-
Produit net de l'émission d'actions ordinaires	-	40 000
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	877 499	115 200
Incidence du change sur la trésorerie	(1 820)	-
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(108 882)	(22 761)
Flux de trésorerie au début de la période	268 432	24 073
Flux de trésorerie à la fin de la période	159 550	1 312

Veillez également consulter la Note 15 au sujet du produit tiré des reçus de souscription comptabilisés à titre de trésorerie soumise à restrictions d'un montant de 6 367 995 \$.

Voir les notes afférentes aux états financiers résumés intermédiaires consolidés

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement Digital Buyer Technologies Corp.)
Notes afférentes aux états financiers résumés intermédiaires consolidés
Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021
(en \$ US)
(non audité)

1. Nature des activités et continuité d'exploitation

Planet Based Foods Global Inc. (la « société » ou « PBF Global »), anciennement connue sous le nom de Digital Buyer Technologies Corp. (« Digital »), a été constituée en société le 18 février 2017 en vertu de la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique). Au moment de la constitution en société, les principales activités de la société consistaient en l'identification et l'évaluation d'actifs ou d'entreprises.

Le 28 juin 2021, la société a intégré une filiale en propriété exclusive, DBT (USA) Corp. (« DBT ») en Californie, aux É.-U.

Le 31 août 2021, Digital a clôturé son acquisition de Planet Based Foods Inc. (« PBF ») au moyen d'une acquisition et d'une fusion triangulaires entre Digital, PBF et DBT (l'« opération »). À la clôture de l'opération, la société a émis un total de 15 616 778 actions à droit de vote subalterne et 4 000 000 d'actions à droit de vote multiple à l'intention des actionnaires de PBF en échange de toutes les actions en circulation de PBF.

Après la clôture de l'opération, Digital a changé sa dénomination pour « Planet Based Foods Global Inc. ». Relativement à l'opération, Planet Based Foods Inc. a fusionné avec DBT (USA) Corp. afin de former la filiale de la société.

L'opération a été comptabilisée conformément à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions. L'opération est jugée être une prise de contrôle inversée de la société par l'acquéreur. Bien que l'opération ait eu pour effet que PBF est devenue légalement une filiale de la société, elle a été comptabilisée à titre de prise de contrôle inversée de la société conformément aux lignes directrices figurant dans IFRS 2, Paiement fondé sur des actions. Puisque la société ne répondait pas à la définition d'entreprise selon IFRS 3, cette opération de prise de contrôle inversée n'a pas constitué un regroupement d'entreprises. Aux fins de la présentation de l'information financière, PBF est jugée être l'acquéreur comptable, et les chiffres correspondants sont constitués de l'information financière de PBF.

PBF a été constituée en société le 9 octobre 2018 en vertu des lois de l'État de la Californie, aux É.-U. L'objectif principal de la société est de développer des produits véganes à base de substitut de viande, principalement fabriqués à partir de protéines de chanvre. La société conclut des ententes à forfait avec des conditionneurs pour fabriquer et emballer ses produits pour le marché de gros, y compris pour les ventes aux restaurants et aux revendeurs de produits de consommation emballés. L'image de marque et les marques de commerce de la société comprennent l'acronyme H.E.M.P. « Honorable Ethical Moral Protein ».

Le siège social de la société est situé au 1055 West Hastings Street, bureau 2250, à Vancouver. L'adresse du siège social de la filiale est le 2869, Historic Decatur Road, San Diego, Californie 92106.

Les présents états financiers résumés intermédiaires consolidés ont été préparés selon l'hypothèse que la société poursuivra ses activités, ce qui suppose qu'elle sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal des affaires dans un avenir prévisible. Dans son évaluation visant à déterminer si la société est en mesure de poursuivre des activités, la direction est au fait d'importantes incertitudes liées à des événements et à des conditions qui pourraient jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités.

Au 30 septembre 2021, la société avait un déficit cumulé de 3 864 338 \$ (428 446 \$ au 31 décembre 2020) depuis sa création. Au 30 septembre 2021, la société affichait un fonds de roulement déficitaire de 432 622 \$ (180 293 \$ au 31 décembre 2020) en 2020). La société a également subi des pertes nettes de 3 435 892 \$ pour la période close le 30 septembre 2021 (99 604 \$ pour la période close le 30 septembre 2020). La poursuite de l'exploitation de la société est tributaire d'activités futures rentables, de la capacité de la direction à gérer les coûts et de la disponibilité future d'un financement par actions ou par emprunt.

1. Nature des activités et continuité d'exploitation (suite)

Il existe une incertitude quant à savoir si la société est en mesure ou non de générer suffisamment de flux de trésorerie d'exploitation pour payer ses dépenses et régler ses obligations lorsqu'elles seront dues. Les présents états financiers consolidés ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs et aux charges et classements de l'état de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait plus. Ces ajustements pourraient être importants.

Le 11 mars 2020, l'écllosion de COVID-19 a été déclarée une pandémie par l'Organisation mondiale de la santé. À l'échelle mondiale, les gouvernements ont mis l'accent sur la maîtrise de l'écllosion et la prévention de la propagation. Depuis l'écllosion, les économies mondiales ont été touchées alors que les gouvernements ont imposé des restrictions comme les interdictions de voyage, les quarantaines auto-imposées, la distanciation physique et la fermeture temporaire des commerces non essentiels. En réaction à la pandémie de COVID-19, la société a mis des mesures en œuvre pour offrir des conditions de travail sécuritaires aux membres de son personnel. Pendant les périodes de confinement social et économique, la société a continué de raffiner ses produits et d'améliorer les méthodes de production, et a établi une entente à forfait avec un conditionneur, Aveno Antuiqo, situé à Denver, au Colorado. La pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'incidence négative importante sur les activités de la société.

Les états financiers résumés intermédiaires consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration, qui en a autorisé la publication le 15 décembre 2021.

2. Mode de présentation

Déclaration de conformité

Les présents états financiers résumés intermédiaires ont été dressés conformément à IAS 34, « Information financière intermédiaire », publiée par l'IASB. Par conséquent, ils ne comprennent pas tous les renseignements exigés pour des états financiers annuels par les Normes internationales d'information financière « IFRS ». Ils ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 3 afférente aux états financiers annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les états financiers résumés intermédiaires consolidés doivent être lus de pair avec les états financiers annuels de l'exercice 2020 de la société et les états financiers annuels de l'exercice 2020 de PBF.

Mode d'évaluation

Les présents états financiers résumés intermédiaires consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui ont été mesurés à la juste valeur, comme il est expliqué dans les méthodes comptables ci-après. En outre, les présents états financiers résumés intermédiaires ont été dressés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, à l'exception des informations sur les flux de trésorerie.

3. Jugements et estimations importants

La préparation d'états financiers résumés intermédiaires conformément aux IFRS nécessite que la société procède à des jugements et à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté des actifs et des passifs à la date des états financiers, et sur les montants présentés des produits et des charges pour la période. La direction de la société examine ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sur une base continue, en fonction de l'expérience et d'autres facteurs, y compris les attentes au sujet d'événements futurs jugées être raisonnables dans les circonstances. Toutefois, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les révisions aux estimations sont ajustées de manière prospective dans la période où les estimations sont révisées.

La partie qui suit expose les jugements critiques que la direction a exercés et les éléments comportant des estimations que la direction a faites dans l'application des méthodes comptables de la société et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

3. Jugements et estimations importants (suite)

Principales sources d'incertitude liée aux estimations

Calcul de la juste valeur des paiements fondés sur des actions

La juste valeur des paiements fondés sur des actions liés à la prise de contrôle inversée est calculée à l'aide du modèle d'établissement des prix des options de Black-Scholes. Il existe un certain nombre d'hypothèses utilisées dans ce calcul, comme le cours de l'action, la durée de vie attendue des options et la volatilité future du prix du titre sous-jacent, qui peuvent être différentes des événements futurs réels. Les facteurs appliqués dans le calcul sont les meilleures estimations de la direction fondées sur les moyennes de l'industrie et les prévisions à l'égard de l'avenir.

Passifs dérivés

Les passifs dérivés découlant des billets convertibles sont établis à l'aide du modèle d'établissement des prix des options de Black-Scholes. Des estimations importantes sont utilisées dans le calcul des données d'entrée variables du modèle de Black-Scholes, lesquelles comprennent : le cours de l'action, le taux d'intérêt sans risque, la volatilité attendue du cours des actions, la durée de vie attendue et le rendement en dividendes attendu.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ou non encore prêts à être utilisés font l'objet d'un test de dépréciation annuellement à la fin de l'exercice et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'il est plus probable qu'improbable qu'une dépréciation se soit produite, comme un changement défavorable important du contexte d'affaires ou une décision de vendre ou de céder la totalité ou une partie d'une unité d'exploitation. Il n'y a eu aucun événement ou circonstance pouvant indiquer une moins-value pour la période close le 30 septembre 2021.

Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

Recouvrabilité des actifs d'impôt différé

La société comptabilise les économies d'impôt différé liées aux actifs d'impôt différé dans la mesure où le recouvrement est probable. L'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé nécessite que la direction fasse des estimations importantes au sujet des bénéfices imposables futurs. En outre, des amendements futurs apportés à des lois fiscales pourraient limiter la capacité de la société à obtenir des déductions fiscales au cours de périodes futures. Si les flux de trésorerie futurs et les bénéfices imposables devaient différer de manière importante des estimations, la capacité de la société de réaliser les actifs d'impôt différé nets comptabilisés à la date de clôture pourrait être touchée.

Continuité de l'exploitation

Au moment de dresser les présents états financiers consolidés, dans l'évaluation de la capacité de la société à poursuivre ses activités, la direction a eu recours à l'exercice du jugement. La direction dresse les états financiers consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, à moins qu'elle ait l'intention de liquider l'entité ou de mettre fin à la négociation, ou qu'aucune autre option ne s'offre à elle. Pour évaluer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation est appropriée, la direction tient compte de tous les renseignements disponibles au sujet de l'avenir, qui couvrent au moins, sans s'y limiter, les 12 mois suivant la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation de la société à exécuter sa stratégie et à financer ses activités au moyen de la réalisation de flux de trésorerie d'exploitation positifs ou de l'obtention d'un financement additionnel par emprunt ou par actions nécessite l'exercice du jugement. La direction assure le suivi des besoins futurs en trésorerie afin d'évaluer la capacité de la société à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses passifs dans le cours normal des activités.

3. Jugements et estimations importants (suite)

Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables (suite)

Établissement de la monnaie fonctionnelle de la société

La monnaie fonctionnelle de la société et de sa filiale est la monnaie du principal environnement économique dans lequel chacune exerce ses activités. L'établissement de la monnaie fonctionnelle de chaque entité nécessite une analyse des faits qui sont jugés être des facteurs primaires, et si le résultat n'est pas concluant, des facteurs secondaires. L'analyse nécessite que la direction exerce un jugement important puisqu'il peut y avoir une combinaison de facteurs primaires et secondaires. Pour établir sa monnaie fonctionnelle, la direction a analysé les facteurs primaires et secondaires, y compris la monnaie des flux de trésorerie d'exploitation de chaque entité et des sources de financement.

Opération de prise de contrôle inversée

L'exercice du jugement est requis pour établir si une acquisition est un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs. La juste valeur de la contrepartie versée pour l'acquisition de la société dans le cadre de l'opération de prise de contrôle inversée comportait des actions ordinaires et des bons de souscription. Les actions ordinaires et les bons de souscription ont été évalués à la date d'émission. La société a appliqué IFRS 2, Paiement fondé sur des actions, pour comptabiliser l'opération.

4. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers résumés intermédiaires consolidés doivent être lus de pair avec les états financiers audités de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, lesquels comprennent les renseignements nécessaires ou utiles pour comprendre les activités de la société et la présentation des états financiers. Plus particulièrement, les principales méthodes comptables de la société sont présentées à la Note 4 des états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées lors de la préparation des présents états financiers résumés intermédiaires. Les nouvelles méthodes comptables utilisées pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 comprennent les suivantes :

Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société et de PBF, la filiale en propriété exclusive de la société. La filiale est l'entité sur laquelle la société exerce un contrôle. La société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée, ou a droit, aux rendements variables découlant de sa participation auprès de l'entité et qu'elle a la capacité d'avoir une incidence sur ces rendements en raison du pouvoir qu'elle exerce sur cette dernière. La filiale est entièrement consolidée à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à la société. Elle est déconsolidée à compter de la date à laquelle il est mis fin au contrôle. Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés.

Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie du principal environnement économique dans lequel elle exerce ses activités. La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien, et celle de PBF est le dollar américain. La monnaie de présentation de la société est le dollar américain. L'établissement des monnaies fonctionnelles a été effectué au moyen d'une analyse des facteurs à considérer figurant dans IAS 21, « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

4. Principales méthodes comptables (suite)

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle à l'aide des taux de change en vigueur à la date où elles sont conclues. Les éléments monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de la période. Les éléments non monétaires évalués au coût historique continuent d'être comptabilisés au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur sont présentés au taux de change en vigueur à la date où la juste valeur a été établie.

Les actifs et les passifs d'une entité ayant une monnaie fonctionnelle différente de sa monnaie de présentation sont convertis au taux de change en vigueur à la date de présentation de l'information financière, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen en vigueur au cours de la période de présentation de l'information financière. Les gains et les pertes découlant des écarts de conversion sont comptabilisés à titre d'autres éléments du résultat global et cumulés dans une composante distincte des capitaux propres, désignée comme étant le cumul du résultat global.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moindre de ces deux montants, le coût étant établi sur la base du premier entré, premier sorti. Le coût des stocks comprend le coût d'acquisition et les coûts engagés pour amener les stocks à leur emplacement actuel. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires moins les coûts estimatifs d'achèvement et les coûts de vente estimatifs. Dans le cadre de l'évaluation des stocks, tout élément obsolète ou endommagé a été déprécié à sa valeur nette de réalisation.

Billets convertibles

Les billets convertibles sont répartis entre les passifs dérivés et le titre de créance hôte lors de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction attribuables aux passifs dérivés étant comptabilisés en charges pendant la période. Le titre de créance hôte est présenté déduction faite des coûts de transaction. Les coûts de transaction sont répartis en fonction de la proportion de l'attribution du produit. Le passif dérivé est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net à l'aide du modèle d'établissement des prix de Black-Scholes. Au moment de la comptabilisation initiale, le titre de créance hôte correspond au produit total résiduel moins la juste valeur du passif dérivé, déduction faite des coûts de transaction.

Opérations de paiements fondés sur des actions

Le régime d'options sur actions permet aux administrateurs, aux dirigeants et aux conseillers techniques de la société d'acquérir des actions de la société. La juste valeur des options d'achat d'actions attribuées est comptabilisée à titre de charge liée à un employé ou à un conseiller avec une augmentation correspondante des capitaux propres. Un particulier est classé à titre d'employé lorsqu'il est considéré un employé aux fins juridiques ou fiscales (employé direct) ou qu'il fournit des services semblables à ceux exécutés par un employé direct. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution, et la rémunération fondée sur des actions est comptabilisée en charges en fonction de l'acquisition progressive des droits. Lorsque la valeur des biens reçus ou des services rendus en échange du paiement fondé sur des actions ne peut être estimée de manière fiable, la juste valeur des options d'achat d'actions attribuées est évaluée à l'aide du modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes en tenant compte des modalités selon lesquelles les options d'achat d'actions ont été attribuées. Les taux de déchéance sont estimés à l'avance et utilisés dans l'estimation de la charge fondée sur des actions pour la période visée par les états financiers consolidés. Les opérations dont le paiement est fondé sur des actions qui sont réglées en capitaux propres avec des non-employés sont évaluées à la juste valeur des biens reçus ou des services rendus.

Toutefois, si la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, l'opération dont le paiement est fondé sur des actions est évaluée à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués à la date où le non-employé reçoit les biens ou les services.

4. Principales méthodes comptables (suite)

Bons de souscription

Le produit de l'émission par la société d'unités composées d'actions ordinaires et de bons de souscription, autres que des bons de souscription classiques, est réparti selon la méthode résiduelle, en vertu de laquelle la valeur comptable des bons de souscription est établie en fonction de tout écart entre le produit brut et la juste valeur de marché estimative des actions ordinaires. Si le produit du placement est inférieur ou égal à la juste valeur de marché estimative des actions ordinaires émises, une valeur comptable de néant est attribuée aux bons de souscription.

Perte de base et diluée par action

Les données sur la perte de base et diluée par action que la société présente pour ses actions ordinaires sont calculées en divisant la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période. La perte diluée par action ne donne pas lieu à un ajustement de la perte attribuable aux actionnaires ordinaires ni du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation lorsque l'effet est antidilutif.

Résultat global

Le résultat global est la variation globale de l'actif net de la société pendant une période, autre que la variation attribuable à des opérations avec des actionnaires. Il est composé du résultat net et des autres éléments du résultat global. Les autres éléments du résultat global comprennent les gains ou les pertes qui doivent être comptabilisés pendant une période selon les principes comptables généralement reconnus, exclusion faite du résultat net de cette période.

5. Prise de contrôle inversée

En juillet 2021, la société a conclu une convention de fusion (la « convention de fusion ») avec Planet Based Foods Inc., une société de Californie, et DBT (USA) Corp. La société a procédé à l'acquisition, auprès des actionnaires de PBF (les « actionnaires de PBF ») d'une participation de 100 % dans PBF en échange de titres de la société. Le 31 août 2021, la société a clôturé l'opération. La société a émis un total de 15 616 778 actions à droit de vote subalterne et 4 000 000 d'actions à droit de vote multiple en faveur des actionnaires de PBF en échange de toutes les actions en circulation de PBF.

Cette opération a constitué une opération de prise de contrôle inversée de Digital en vertu de laquelle les actionnaires de PBF sont devenus collectivement les principaux actionnaires de la société après l'opération. L'opération a été réalisée par voie de fusion triangulaire aux termes de laquelle PBF est devenue une filiale en propriété exclusive de Digital.

L'opération a été comptabilisée conformément à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions. L'opération est jugée être une prise de contrôle inversée de la société par l'acquéreur. Bien que l'opération ait eu pour effet que PBF est devenue légalement une filiale de la société, elle a été comptabilisée à titre de prise de contrôle inversée de la société conformément aux lignes directrices figurant dans IFRS 2, Paiement fondé sur des actions. Puisque la société ne répondait pas à la définition d'entreprise selon IFRS 3, cette opération de prise de contrôle inversée n'a pas constitué un regroupement d'entreprises.

Aux fins de la présentation de l'information financière, la société est réputée être une prorogation de l'entité acquise, la filiale légale, à l'exception du capital social autorisé et émis, qui est celui de la société, la société mère légale. La juste valeur de l'actif net de la société est réputée avoir été acquise et sera ultimement établie à la date de clôture de l'opération, et les coûts réels de l'acquisition pourraient différer de ces estimations. Par conséquent, la répartition de la contrepartie entre les actifs et les passifs de la société pourrait différer de celle présentée, et ces différences pourraient être importantes.

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement Digital Buyer Technologies Corp.)
Notes afférentes aux états financiers résumés intermédiaires consolidés
Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021
(en \$ US)
(non audité)

5. Prise de contrôle inversée (suite)

La contrepartie versée par PBF pour l'acquisition de la société a été évaluée en tenant compte du cours de l'action du financement principal de 0,30 \$ CA. Conformément à IFRS 2, tout excédent de la juste valeur des instruments de capitaux propres émis par PBF sur la valeur de l'actif monétaire net de la société a été comptabilisé en charges à titre de coûts de fusion.

Actif net identifiable de Digital	\$
Trésorerie	246 021
Créances diverses	19 370
Créances d'exploitation et charges à payer	(156 835)
Actif net identifiable	108 556
Coûts de transaction	
Actions ordinaires réputées émises	2 036 621
Bons de souscription réputés attribués*	573 053
	2 609 674
Coûts de fusion, déduction faite de l'actif net identifiable	2 501 118

*Le solde comprenait la juste valeur de 3 000 000 de bons de souscription existants et de 2 225 000 bons de souscription classiques. La juste valeur des bons de souscription était fondée sur une application du modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes au moyen des hypothèses moyennes pondérées suivantes : volatilité de 111,78 % et de 119,67 %, taux d'intérêt sans risque annuel moyen pondéré de 0,43 %, aucuns dividendes et durées de vie prévue de 1,60 année et 1,99 année respectivement pour les bons de souscription existants et les bons de souscription classiques.

6. Créances diverses

	30 septembre 2021	31 décembre 2020
	\$	\$
Créances diverses	9 356	25 980
Avances à des employés	1 937	-
TPS à recevoir	20 486	-
	31 779	25 980

7. Stocks

	30 septembre 2021	31 décembre 2020
	\$	\$
Produits finis détenus en vue de la vente	60 649	-
Matières premières aux fins de la production	83 678	-
	144 327	-

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement Digital Buyer Technologies Corp.)
Notes afférentes aux états financiers résumés intermédiaires consolidés
Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021
(en \$ US)
(non audité)

8. Matériel

Coût	Matériel de production
	\$
Au 31 décembre 2019	12 622
Ajouts	83 720
Cessions	(56 871)
Au 31 décembre 2020	39 471
Ajouts	131 153
Au 30 septembre 2021	170 624
Amortissement cumulé	
Au 31 décembre 2019	1 448
Dotation aux amortissements	13 756
Reprise de cession et d'amortissement d'immobilisations corporelles	(9 285)
Au 31 décembre 2020	5 919
Dotation aux amortissements	22 366
Au 30 septembre 2021	28 285
Valeur comptable nette	
Au 31 décembre 2020	33 552
Au 30 septembre 2021	142 339

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, du matériel de production d'un coût historique de 44 250 \$ a été remis et revendu au vendeur pour une juste valeur de marché de 25 980 \$. La société a comptabilisé le montant à recevoir du vendeur en date du 31 décembre 2020 dans les créances diverses. Le produit net de la vente ayant été convenu a été reçu en entier de la part du vendeur en janvier 2021. Une perte à la cession a été comptabilisée pour un montant de 5 632 \$.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, du matériel de production décrit plus haut, d'un coût historique de 12 622 \$, a été abandonné, et une charge pour moins-value de 9 974 \$ a été comptabilisée.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant de l'amortissement cumulé repris lié à l'abandon et à la cession de l'actif s'établissait à respectivement 2 648 \$ et 6 637 \$.

9. Actifs incorporels

	30 septembre 2021	31 décembre 2020
	\$	\$
Marques de commerce et logo – durée de vie indéfinie	5 500	5 500
Recettes – durée de vie indéfinie	704 294	704 294
	709 794	709 794

9. Actifs incorporels (suite)

Marques de commerce et logo

La société a enregistré quatre marques de commerce et un logo auprès du Patent and Trademark Office des États-Unis. En vertu de la loi américaine, les marques de commerce peuvent avoir une durée de vie indéfinie, mais doivent être renouvelées chaque 10 ans pour un coût symbolique. Le montant capitalisé représente les coûts historiques engagés au titre de services professionnels dans le cadre de l'obtention des marques de commerce. En vertu d'IAS 38, et selon le jugement de la direction, ces marques de commerce conserveront leur valeur indéfiniment. Les marques de commerce et le logo sont les suivants :

- Honorable Ethical Moral Protein
- May All Be Fed
- Planet Based Foods
- Logo représentant une semence

Recettes

La filiation de la société remonte à une entité maintenant disparue appelée Hemp Food Company, LLC (« HFC »), de laquelle la société a acquis les recettes et la propriété intellectuelle connexe (les « recettes ») à leur juste valeur en 2018. En échange, la société a attribué 2 000 000 d'actions ordinaires de Planet Based Foods, Inc. à diverses parties de HFC. La société a octroyé 10 000 000 et 500 000 actions ordinaires additionnelles à divers administrateurs et dirigeants et à un conseiller pour leur contribution au perfectionnement des recettes pendant la période close le 31 décembre 2018 et l'exercice clos le 31 décembre 2019, respectivement. Selon le jugement de la direction, la juste valeur échangée correspond à la juste valeur actuelle de 0,05 \$ par action ordinaire de Planet Based Foods Inc. La direction juge que ces contributions conserveront indéfiniment leur valeur. En vertu d'IAS 38, la société présentera la valeur de ces actifs non monétaires au coût, et la direction révisera les durées d'utilité indéfinie attribuées à ces catégories d'actifs. La direction tiendra compte des incidences négatives futures possibles, comme un changement dans les lois, le contexte d'affaires, la technologie ou des indices de dégradation du rendement financier relatif à ces actifs.

Au 30 septembre 2021, la direction a évalué la recouvrabilité de la valeur des marques de commerce et des recettes au moyen de la valeur quantitative soutenue par la contrepartie offerte dans une Lettre d'intention et une convention d'opération de fusion datée du 21 juillet 2021. Aucune moins-value n'a été comptabilisée pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, puisque la contrepartie excédait la valeur comptable tant des marques de commerce que des recettes.

10. Carte de crédit à payer

La société utilise une carte de crédit émise par JPM Chase Bank N. A. pour régler diverses charges d'exploitation et charges générales du siège social. Les intérêts sur les soldes impayés sont variables, facturés et cumulés dans le solde mensuel à la date du relevé, à des taux d'intérêt de 15,99 % et 16,49 %, ce qui se traduit par des intérêts de respectivement 5 970 \$ et 6 151 \$ pour les périodes de neuf mois closes le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2020.

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement Digital Buyer Technologies Corp.)
Notes afférentes aux états financiers résumés intermédiaires consolidés
Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021
(en \$ US)
(non audité)

11. Prêts à court terme

Solde à payer des prêts à court terme de la société au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020 :

	Prêt PPP de la SBA	Prêts à court terme	Total
	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2020	25 000	50 000	75 000
Ajouts	-	200 000	200 000
Intérêts	-	-	-
Remboursement	-	-	-
Radiation d'un prêt	(20 209)	-	(20 209)
Solde au 30 septembre 2021	4 791	250 000	254 791

Le prêt du PPP de la SBA a été émis par la SBA des États-Unis en réponse à la pandémie de COVID-19. Le prêt a été consenti le 1^{er} mai 2020, et la direction a choisi l'option de la période de couverture des dépenses de 24 semaines. La SBA peut renoncer au remboursement entier du prêt si certains critères liés aux dépenses couvertes sont respectés. Au 31 décembre 2020, aucune remise de dette n'a été comptabilisée puisque la direction a jugé que le prêt ne respectait qu'une partie des critères de remise. En juillet 2021, la direction a reçu un avis du prêteur qu'une radiation par la SBA de 20 209 \$ avait été approuvée, et ce montant a été comptabilisé à titre d'aide gouvernementale pour la période close le 30 septembre 2021. La tranche du prêt qui demeure remboursable porte intérêt au taux de 1 % par année et doit être remboursée dans les cinq ans suivant la fin de la période couverte, laquelle a pris fin le 17 octobre 2020.

Les prêts à court terme comprennent plusieurs prêts différents. D'abord, il y a un prêt à court terme de 50 000 \$ obtenu auprès de Worldwide Creative, LLC, dont le dirigeant détient 3 000 000 d'actions ordinaires de la société. Le prêt a été consenti le 6 mars 2020 et est remboursable à vue, ne comporte pas de bien affecté en garantie ni de sûreté réelle, et ne porte pas intérêt. Le produit du prêt a servi à financer le fonds de roulement général et diverses charges du siège social. La direction prévoit rembourser le prêt en entier avant la fin de 2021.

Le deuxième groupe de prêts à court terme est composé de deux prêts de 100 000 \$ chacun auprès d'un ancien administrateur et d'un tiers. Les prêts ont été émis respectivement le 3 août 2021 et le 23 août 2021. Chacun des prêts arrive à échéance dès que les conditions de l'entiercement du financement principal sont remplies, ou dans les 12 mois suivant la date d'émission, selon la première de ces occurrences. Chacun des prêts porte intérêt trimestriellement au taux de 5 % par année. Aucune garantie ni sûreté n'est liée à ces prêts. Le produit des prêts a été affecté au fonds de roulement général et au paiement de diverses charges du siège social. Avec prise d'effet à la clôture de l'opération de fusion (ou à tout autre moment convenu entre les parties), conformément à une convention d'unités d'actions de négociation restreinte, chaque prêteur recevra 200 000 unités d'action de négociation restreinte, chaque unité conférant le droit de recevoir une action à droit de vote subalterne du capital de la société. Les droits de ces unités d'action à négociation restreinte sont immédiatement acquis. Au 30 septembre 2021, les droits à la valeur d'actions temporairement incessibles n'avaient pas été émis.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a également reçu une subvention sans condition de 2 000 \$ du EIDL Advance Program de la SBA. La subvention a été comptabilisée dans les produits divers à l'état des résultats et du résultat global.

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement Digital Buyer Technologies Corp.)
Notes afférentes aux états financiers résumés intermédiaires consolidés
Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021
(en \$ US)
(non audité)

12. Opérations et soldes entre parties liées

	30 septembre 2021	30 septembre 2020
<i>Opération :</i>	\$	\$
Opération avec le directeur de la recherche et du développement (a)	24 000	10 500
Salaire – Chef de la direction (b)	10 416	4 615
Salaire – Chef de l’exploitation (b)	10 416	4 615
Salaire – Directeur de la recherche et du développement (b)	-	3 667
Honoraires professionnels du chef des finances (d)	5 000	-
Honoraires de services-conseils d’un administrateur (e)	4 500	-
	30 septembre 2021	31 décembre 2020
<i>Soldes :</i>	\$	\$
Solde impayé au chef de la direction (c)	22 610	14 047
Solde impayé au chef de l’exploitation (c)	44 947	67 030
Solde impayé au chef des finances (c)	16 559	-
Solde impayé à un administrateur (e)	4 500	-
Total	<u>88 616</u>	<u>81 077</u>

- a) Le directeur de la recherche et du développement de la société a été rémunéré pour du travail de développement et de perfectionnement continu des recettes servant aux produits de la société, y compris les processus et techniques de fabrication. Ces paiements ont été de 24 000 \$ et de 10 500 \$ respectivement pour les périodes de neuf mois closes le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2020. Les montants payés ont été inclus dans les dépenses de recherche et de développement.
- b) Au cours de la période, l’ancien chef des finances de la société a été nommé chef de l’exploitation. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, le chef de la direction et le chef de l’exploitation de la société ont chacun reçu une rémunération brute de 10 416 \$ (4 615 \$ en 2020). Au cours de la même période, le directeur de la recherche et du développement a également reçu une rémunération brute, d’un montant de néant (3 667 \$ en 2020). Les rémunérations brutes ont été comptabilisées dans le poste « Employés et coûts connexes ».
- c) Les montants dus à des parties liées ont trait à des montants à payer à des membres de la direction de la société pour divers prêts servant au fonds de roulement et aux salaires impayés au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020, respectivement. Les soldes ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et ne sont pas assortis de modalités de remboursement spécifiques.
- d) Le 31 août 2021, la société a nommé un nouveau chef des finances. Au cours du mois clos le 30 septembre 2021, le chef des finances de la société a remis une facture pour des honoraires de services-conseils et comptables de 5 000 \$.
- e) Le 31 août 2021, la Société a nommé un nouvel administrateur. Depuis la nomination de ce dernier, la Société a cumulé des honoraires de services-conseils de 4 500 \$ pour ses services.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités.

13. Juste valeur et instruments financiers

Instruments financiers

Les instruments financiers de la société sont composés de la trésorerie, de la trésorerie soumise à restrictions, de créances diverses, des dettes fournisseurs et de charges à payer, la carte de crédit à payer, les montants dus à des parties liées, les prêts à court terme, les billets convertibles et les billets convertibles avec caractéristique de conversion.

La société est exposée, à divers degrés, à des risques découlant des instruments financiers. Le conseil d'administration approuve les processus de gestion des risques et en fait le suivi, ce qui comprend les politiques de placement documentées et les structures de contrôle et de communication de l'information. Les types d'expositions aux risques et la manière dont ces expositions sont gérées sont exposés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier subisse une perte financière si l'autre partie n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations. La principale exposition au risque de crédit de la société a trait à sa trésorerie. Ce risque est géré en faisant affaire avec une banque de renom qui est une institution financière dont la qualité du crédit est élevée selon ce qui a été établi par des agences de notation. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier variera en raison de changement des taux de change. La société n'a pas d'exposition importante au risque de change puisqu'elle réalise un nombre négligeable de transactions en devises.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier variera en raison d'un changement dans les taux d'intérêt du marché. La société n'a pas de titres de créance à taux variable.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles seront dues. La société dispose d'un processus de planification et de budgétisation pour établir les fonds nécessaires au soutien des besoins d'exploitation courants de la société. Elle s'assure de disposer de fonds suffisants pour respecter ses exigences d'affaires à court terme, en tenant compte de ses flux de trésorerie d'exploitation et de ses fonds en caisse prévus.

Par le passé, les seules sources de financement de la société étaient l'émission d'actions ordinaires, un prêt d'actionnaire, des prêts à court terme et des emprunts renouvelables. L'accès à du financement a parfois été incertain. Rien ne garantit que la société continuera d'avoir accès du financement par emprunt ou par actions.

13. Juste valeur et instruments financiers (suite)

Hiérarchie de la juste valeur

IFRS 7 établit une hiérarchie de la juste valeur qui classe par priorité les données d'entrées dans les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 – Valeur fondée sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
Niveau 2 – Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée autres que des prix cotés qui sont observables pour des actifs ou des passifs, soit directement (c.-à-d. comme des prix) soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
Niveau 3 – Techniques d'évaluation qui utilisent des données d'entrée pour des actifs ou des passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrées non observables).

14. Gestion du capital

La société a pour politique de maintenir une base de capital robuste afin de préserver la confiance des investisseurs et de soutenir le développement futur de ses activités. La structure du capital de la société est composée de capitaux propres, ce qui comprend le capital social et le surplus d'apport, déduction faite du déficit cumulé. La société gère sa structure du capital en préparant des budgets d'exploitation, lesquels sont approuvés par le conseil d'administration. Elle gère son capital, composé des capitaux propres, en tenant compte des caractéristiques de risque des actifs qu'elle détient. Toutes les sources de financement sont analysées par la direction et approuvées par le conseil d'administration.

En matière de gestion du capital, les objectifs de la société sont les suivants :

- préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- faciliter la réalisation de ses objectifs.

La société réalise son objectif de gestion du capital en effectuant un examen détaillé des acquisitions potentielles et en faisant preuve de diligence raisonnable à leur égard, en préparant des analyses des flux de trésorerie à court et à long terme afin de disposer d'un montant de liquidités approprié et en procédant à un examen mensuel des résultats financiers. Elle n'est pas exposée à des exigences imposées à l'externe, et sa stratégie globale en matière de gestion du risque du capital n'a pas changé par rapport aux exercices antérieurs.

15. Capitaux propres

a) Actions ordinaires

Autorisées : Nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions à droit de vote multiple sans valeur nominale

Le 31 août 2021, la société a clôturé une opération de prise de contrôle inversée avec PBF. À l'achèvement de l'opération, 8 565 150 actions ordinaires de la société ont été échangées contre des actions à droit de vote subalterne, lesquelles constituent une catégorie d'actions ordinaires du capital de la société. Immédiatement après la réception des actions à droit de vote subalterne, les principaux actionnaires de PBF ont échangé leurs actions à droit de vote subalterne respectives contre des actions à droit de vote multiple, lesquelles constituent une catégorie d'actions ordinaires du capital de la société. Les principaux actionnaires de PBF sont respectivement le président et le chef de l'exploitation de PBF.

15. Capitaux propres (suite)

Les détenteurs d'actions à droit de vote subalterne auront droit de recevoir un avis de convocation et de participer aux assemblées des actionnaires de la société, sauf à une assemblée à laquelle seuls les détenteurs d'une autre catégorie ou série d'actions de la société auront droit de vote. À chacune de ces assemblées, les détenteurs d'actions à droit de vote subalterne auront le droit à un vote pour chaque action à droit de vote subalterne qu'ils détiennent.

Les détenteurs d'actions à droit de vote multiple auront droit de recevoir un avis de convocation et de participer aux assemblées des actionnaires de la société, sauf à une assemblée à laquelle seuls les détenteurs d'une autre catégorie ou série d'actions de la société auront droit de vote. À chacune de ces assemblées, les détenteurs d'actions à droit de vote multiple auront le droit à un vote pour chaque action à droit de vote subalterne en laquelle les actions à droit de vote multiple pourraient être converties soit, pour plus de précision, initialement à raison de deux votes par action à droit de vote multiple.

Actions ordinaires émises et en circulation :

Actions à droit de vote subalterne

Au 30 septembre 2021, 24 181 928 (2 065 150 actions ordinaires au 31 décembre 2020) actions à droit de vote subalterne étaient émises et en circulation.

Le 7 avril 2021, la société a clôturé un placement privé pour un produit brut total de 300 000 \$. Le placement privé est composé de 6 000 000 d'unités au prix de 0,05 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la société et d'un demi-bon de souscription d'actions. Chaque bon de souscription peut être exercé contre une action ordinaire additionnelle de la société pendant une période de deux ans au prix de 0,60 \$ par bon de souscription. Une valeur de néant a été attribuée aux bons de souscription selon la méthode résiduelle. Sur les 6 000 000 d'unités émises, une tranche de 1 000 000 d'unités est assujettie au calendrier de libération d'entiercement suivant : 1/10 à la date de l'inscription des actions à droit de vote subalterne à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes (la « date d'inscription à la cote »), 1/6 du solde 6 mois après la date d'inscription à la cote, 1/5 du solde 12 mois après la date d'inscription à la cote, 1/4 du solde 18 mois après la date d'inscription à la cote, 1/3 du solde 24 mois après la date d'inscription à la cote, 1/2 du solde 30 mois après la date d'inscription à la cote et le solde restant 36 mois après la date d'inscription à la cote. Les 5 000 000 d'unités restantes sont assujetties à un calendrier de libération d'entiercement, selon lequel une tranche de 25 % sera libérée au moment de l'inscription à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes, et une autre tranche de 25 % à chaque période de six mois par la suite. Dans le cadre du placement privé, la société a engagé des honoraires juridiques de 8 828 \$.

Le 21 juillet 2021, la société a émis 500 000 actions ordinaires en faveur d'un conseiller pour ses services d'un montant de 25 000 \$. Les actions ordinaires sont assujetties à un calendrier de libération d'entiercement, selon lequel une tranche de 25 % sera libérée au moment de l'inscription à la cote de la Bourse de valeurs canadiennes, et une autre tranche de 25 % à chaque période de six mois par la suite.

Le 31 août 2021, la société a clôturé l'opération et a procédé à une émission réputée de 8 565 150 actions à droit de vote subalterne.

Le 31 août 2021, la société a clôturé l'opération et a émis un total de 15 616 778 actions à droit de vote subalterne auprès des actionnaires de PBF.

15. Capitaux propres (suite)

Relativement à l'opération, la société a procédé à un placement privé sans courtier (le « financement principal ») d'un montant de 6 367 995 (8 113 130 \$ CA) au cours de la période close le 30 septembre 2021. Le financement principal a été réalisé par l'émission de reçus de souscription (les « reçus de souscription ») au prix de 0,30 \$ CA (le « prix du financement principal »). Les reçus de souscription seront visés par le prospectus définitif en vue de leur conversion en 27 043 765 unités (chacune, une « unité du financement principal ») au moment de l'inscription à la cote, sans autre contrepartie. Chaque unité du financement principal sera composée d'une (1) action ordinaire et d'un demi-bon (1/2) de souscription d'actions ordinaires transférables (chacun, un « bon de souscription du financement principal »). Chaque bon de souscription du financement principal entier confèrera à son porteur le droit d'acheter une (1) action ordinaire additionnelle de l'Émetteur issu de la fusion à un prix d'exercice de 0,60 \$ CA par action pour une période de deux (2) ans à compter de la date d'émission. Le produit reçu a été comptabilisé au 30 septembre 2021 dans la trésorerie soumise à restrictions. De plus, une commission d'intermédiaire totalisant 423 765 \$ CA sera réglée, et 1 412 550 bons de souscription d'intermédiaire (les « bons de souscription d'intermédiaire ») seront émis une fois que seront remplies les conditions de libération d'entiercement pour le financement principal. Chaque bon de souscription d'intermédiaire confèrera à son détenteur le droit d'acheter une (1) action ordinaire additionnelle auprès de l'émetteur issu de la fusion au prix d'exercice de 0,60 \$ l'action au cours des deux (2) ans suivant la date d'émission.

Actions à droit de vote multiple

Le 31 août 2021, la société a clôturé l'opération et a émis un total de 4 000 000 d'actions à droit de vote multiple aux actionnaires de PBF.

Consolidation d'actions

Le 15 janvier 2021, la société a achevé une consolidation d'actions à raison de dix contre une. Toutes les références aux nombres d'actions et aux montants par action dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes ont été retraitées de manière rétroactive afin de refléter la consolidation des actions à raison de dix contre une.

b) Bons de souscription

Le tableau qui suit présente un sommaire des bons de souscription pour la période close le 30 septembre 2021 et l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)
Solde au 31 décembre 2019	82 250	\$ 0,78	0,88
Bons de souscription arrivés à échéance	(82 250)	0,78	-
Solde au 31 décembre 2020	-	\$ -	-
Bons de souscription attribués susceptibles d'exercice d'ici le 7 avril 2023	3 000 000	\$ 0,47	1,52
Bons de souscription classiques	2 225 000	0,24	1,91
Solde au 30 septembre 2021	5 225 000	\$ 0,37	1,68

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement Digital Buyer Technologies Corp.)
Notes afférentes aux états financiers résumés intermédiaires consolidés
Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021
(en \$ US)
(non audité)

15. Capitaux propres (suite)

Au 30 septembre 2021, les bons de souscription en cours et susceptibles d'exercice se présentaient comme suit :

Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre de bons de souscription au 30 septembre 2021
7 avril 2023	0,47 \$ (0,60 \$ CA)	3 000 000
27 août 2023	0,24 \$ (0,30 \$ CA)	2 225 000
		5 225 000

Relativement à l'opération, la société a également procédé à un financement par bons de souscription classiques (le « financement par bons de souscription ») d'un montant de 35 271 \$ (44 500 \$ CA) par l'émission de bons de souscription classiques transférables (chacun un « bon de souscription classique ») au prix de 0,02 \$ CA par bon de souscription classique pour un total de 2 225 000 bons de souscription classiques. Chaque bon de souscription classique entier confèrera à son porteur le droit d'acheter une (1) action ordinaire additionnelle de l'émetteur issu de la fusion à un prix d'exercice de 0,30 \$ CA par action pour une période de deux (2) ans à compter de la date d'émission. Sur ces 2 225 000 bons de souscription classiques, 1 100 000 bons de souscription et d'actions ordinaires sous-jacentes sont assujettis au calendrier de libération d'entièrement suivant : 1/10 à la date de l'inscription des actions à droit de vote subalterne à la cote de la Bourse de valeurs canadiennes (la « date d'inscription à la cote »), 1/6 du solde 6 mois après la date d'inscription à la cote, 1/5 du solde 12 mois après la date d'inscription à la cote, 1/4 du solde 18 mois après la date d'inscription à la cote, 1/3 du solde 24 mois après la date d'inscription à la cote, 1/2 du solde 30 mois après la date d'inscription à la cote et le solde restant 36 mois après la date d'inscription à la cote.

Le 31 août 2021, la société a procédé à l'attribution réputée de 5 225 000 bons de souscription par suite de l'opération de prise de contrôle inversée. Les bons de souscription peuvent être exercés immédiatement à la date de l'attribution réputée. La juste valeur moyenne à la date de l'attribution réputée des bons de souscription s'est établie à 573 053 \$ selon le modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes et d'après les hypothèses qui suivent : durée de vie de 1,6 année et 1,99 année; volatilité de 111,78 % et 119,67 %; taux d'intérêt de 0,43 %; rendement en dividende de néant; cours de l'action de 0,30 \$ CA.

16. Billets convertibles

À compter du 22 février 2021, la société a émis 669 960 \$ de billets convertibles (les « billets ») en plusieurs tranches. Les billets ne sont pas garantis et sont assortis d'un intérêt simple de 5 % par année. Les tranches de billets arrivent à échéance deux ans après leur émission (la « date d'échéance ») le 23 février 2023.

Conversion

- i. Le montant en capital à payer des billets majoré des intérêts courus sera automatiquement converti en actions ordinaires de PBF immédiatement avant la clôture de l'opération de prise de contrôle inversée (« opération de prise de contrôle inversée ») avec Digital Buyer Technologies Corp. à un prix de conversion égal au prix convenu par PBF et Digital, moins un escompte de 20 % (correspondant à 0,24 \$ CA).

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement Digital Buyer Technologies Corp.)
Notes afférentes aux états financiers résumés intermédiaires consolidés
Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021
(en \$ US)
(non audité)

16. Billets convertibles (suite)

- ii. Si, après la fusion, la conversion de ce billet devait se traduire par l'émission d'une fraction d'action, PBF versera au détenteur ayant droit à cette fraction, au lieu de celle-ci, un montant au comptant égal au produit correspondant à la juste valeur de marché de l'action de la catégorie et de la série d'actions dans lesquelles ce billet a été converti multipliée par cette fraction.

Échéance

À moins que ces tranches de billets n'aient été antérieurement converties conformément aux modalités de conversion mentionnées plus haut, le solde entier du capital à payer et tous les intérêts courus impayés deviendront entièrement dus et payables à la date d'échéance.

La caractéristique de conversion des billets convertibles est classée à titre de passif financier dérivé, puisque l'option n'est pas étroitement liée au titre de créance principal et que la caractéristique de conversion pourrait se traduire par la conversion du titre de créance en un nombre variable d'actions ordinaires. La caractéristique de conversion est distincte du titre de créance hôte et est évaluée à la juste valeur à la date de l'émission. L'évaluation initiale de la juste valeur du dérivé incorporé était de 266 930 \$ et a été établie à l'aide du modèle d'établissement des prix de Black-Scholes selon un taux d'intérêt sans risque de 0,06 % à 0,08 %, une volatilité attendue de 91 % et une date d'échéance attendue d'environ cinq mois, soit la date prévue de clôture de l'opération de prise de contrôle inversée.

Le 31 août 2021, les billets comportant des intérêts impayés de 13 526 \$ ont été convertis en actions ordinaires de PBF, et un total de 3 616 778 actions ordinaires ont été émises à la conversion.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, la caractéristique de conversion a fait l'objet d'une réévaluation qui s'est traduite par un gain de 266 930 \$.

	Composante passif	Passifs dérivés	Total de la valeur comptable
Solde au 31 décembre 2020	- \$	- \$	- \$
Ajouts	403 030	266 930	669 960
Gain sur la juste valeur du passif dérivé	-	(266 930)	(266 930)
Intérêts courus et charge de désactualisation	280 483	-	280 483
Conversion	(683 513)	-	(683 513)
Solde au 30 septembre 2021	-	-	-

17. Événement postérieur

- 1) Le 1^{er} octobre 2021, la société a contracté un emprunt à court terme de 100 000 \$ et le 24 novembre 2021, un autre emprunt à court terme de 100 000 \$ auprès d'un ancien administrateur de la société. Ces deux emprunts arrivent à échéance lorsque les conditions de l'entiercement du financement principal sont remplies, ou dans les 12 mois suivant la date d'émission, selon la première de ces occurrences. Ils portent intérêt trimestriellement au taux de 5 % par année. Aucune garantie ni sûreté n'est liée à ces deux emprunts.

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Rapport de gestion

Pour les périodes closes les 30 septembre 2021 et 2020

Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 15 décembre 2021 et doit être lu de pair avec les états financiers résumés intermédiaires consolidés pour la période close le 30 septembre 2021 et les états financiers audités de l'exercice clos le 31 décembre 2020. À moins d'indication contraire, tous les montants en dollars sont en dollars américains.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs qui supposent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs aux termes desquels les résultats, le rendement, les perspectives ou les occasions réels pourraient différer de manière importante de ceux exprimés ou sous-entendus par ces mêmes énoncés prospectifs. Ces risques, incertitudes et facteurs peuvent comprendre, sans s'y limiter, la non-disponibilité de financement, des changements dans la réglementation gouvernementale, la conjoncture économique générale, la conjoncture d'affaires générale, le temps limité consacré par les administrateurs aux activités de la société, l'augmentation des honoraires professionnels et l'augmentation des coûts de transaction. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, qui ne sont à jour qu'à la date du présent rapport de gestion ou à toute autre date qui y est expressément indiquée.

Les résultats réels peuvent différer de manière importante et négative de ceux exprimés par tout énoncé prospectif. La société se dégage de toute obligation de réviser ou de mettre à jour les énoncés prospectifs pour quelque raison que ce soit.

Incidence de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'écllosion de COVID-19 a été déclarée comme étant une pandémie par l'Organisation mondiale de la santé. À l'échelle mondiale, les gouvernements ont mis l'accent sur la maîtrise de l'écllosion et la prévention de la propagation. Depuis l'écllosion, les économies mondiales ont été touchées alors que les gouvernements ont imposé des restrictions comme les interdictions de voyage, les quarantaines auto-imposées, la distanciation physique et la fermeture temporaire de commerces non essentiels. En réaction à la pandémie de COVID-19, la société a mis en œuvre des mesures pour assurer des conditions de travail sécuritaires aux membres de son personnel. Pendant les périodes de confinement social et économique, la société a continué de perfectionner ses produits et d'améliorer les méthodes de production, et a conclu une entente à forfait avec un conditionneur, Aveno Antuiqo, situé à Denver, au Colorado. La pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'incidence négative importante sur les activités de la société.

Historique de la société et aperçu des activités

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. ») (la « société » ou « PBF Global ») a été constituée en société le 18 février 2017 en vertu de la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique).

En mai 2017, la société a émis un total de 62 550 actions ordinaires au prix de 0,50 \$ l'action pour un produit brut de 31 275 \$.

En janvier 2018, la société a émis un total de 435 100 actions ordinaires au prix de 0,50 \$ l'action pour un produit brut de 217 550 \$.

En janvier 2018, la société a émis un total de 735 000 actions ordinaires au prix de 1,00 \$ l'action pour un produit brut de 735 000 \$.

En février 2018, la société a conclu une convention d'échange d'actions (la « convention ») avec Cryptobuyer Technologies (Panama) Corp. (« Cryptobuyer Panama ») visant l'acquisition de tous les titres émis et en circulation de Cryptobuyer Panama auprès de leurs détenteurs (collectivement, les « vendeurs »). Conformément aux modalités de la convention, la société a émis 1 967 500 actions ordinaires au prix de 1,00 \$ l'action en faveur des vendeurs en proportion des actions ordinaires de Cryptobuyer Panama qu'ils détiennent, et un total de 10 000 000 d'actions

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Rapport de gestion

Pour les périodes closes les 30 septembre 2021 et 2020

privilégiées au prix de 0,10 \$ l'action en faveur de certains vendeurs en proportion des actions privilégiées de Cryptobuyer Panama qu'ils détiennent.

En mars 2018, la société a émis un total de 215 000 actions ordinaires au prix de 1,00 \$ l'action pour un produit brut de 215 000 \$.

Le 3 juillet 2018, la société a conclu une convention de vente d'actions (la « convention de vente ») avec un particulier, Jorge Luis Farias Sanchez, en vue d'annuler 1 350 000 actions ordinaires et 10 000 000 d'actions privilégiées de la société détenues par Jorge Luis Farias Sanchez et Robert Dzisiak.

Le 15 janvier 2021, la société a achevé une consolidation d'actions à raison de dix contre une. Toutes les mentions aux nombres d'actions et aux montants par action dans le présent rapport de gestion ont été retraitées de manière rétroactive pour tenir compte de la consolidation des actions à raison de dix contre une.

Le 7 avril 2021, la société a clôturé un placement privé pour un produit brut total de 300 000 \$. Le placement privé est composé de 6 000 000 d'unités au prix de 0,05 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la société et d'un demi-bon de souscription d'actions. Chaque bon de souscription peut être exercé contre une action ordinaire additionnelle de la société pendant une période de deux ans au prix de 0,60 \$ par bon de souscription. Une valeur de néant a été attribuée aux bons de souscription selon la méthode résiduelle. Dans le cadre du placement privé, la société a engagé des honoraires juridiques de 8 828 \$.

Le 28 juin 2021, la société a intégré une filiale en propriété exclusive, DBT (USA) Corp., en Californie, aux É.-U.

Le 31 août 2021, la société a clôturé son acquisition de Planet Based Foods Inc. (« PBF ») au moyen d'une acquisition et d'une fusion triangulaire entre la société, PBF et DBT (l'« opération »). À la clôture de l'opération, la société a émis un total de 15 616 778 actions à droit de vote subalterne et 4 000 000 d'actions à droit de vote multiple en faveur des actionnaires de PBF en échange de la totalité des actions en circulation de PBF.

Après la clôture de l'opération, la société a changé sa dénomination pour « Planet Based Foods Global Inc. ». Dans le cadre de l'opération, Planet Based Foods Inc. a fusionné avec DBT (USA) Corp. afin de former la filiale de la société.

L'opération a été comptabilisée conformément à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions. L'opération est jugée être une prise de contrôle inversée de la société par l'acquéreur. Bien que l'opération ait eu pour effet que PBF est devenue légalement une filiale de la société, elle a été comptabilisée à titre de prise de contrôle inversée de la société conformément aux lignes directrices figurant dans IFRS 2, Paiement fondé sur des actions. Puisque la société ne répondait pas à la définition d'entreprise selon IFRS 3, cette opération de prise de contrôle inversée n'a pas constitué un regroupement d'entreprises.

PBF a été constituée en société le 9 octobre 2018 en vertu des lois de l'État de la Californie, aux É.-U. L'objectif principal de la société est de développer des produits véganes à base de substitut de viande, principalement fabriqués à partir de protéines de chanvre. La société a recours à des ententes à forfait avec des conditionneurs pour fabriquer et emballer ses produits pour le marché de gros, y compris pour les ventes aux restaurants et aux revendeurs de produits de consommation emballés. L'image de marque et les marques de commerce de la société comprennent l'acronyme H.E.M.P. « Honorable Ethical Moral Protein ».

La filiation de PBF remonte à une entité maintenant disparue appelée Hemp Food Company, LLC (« HFC »), de laquelle PBF a acquis les recettes et la propriété intellectuelle connexe (les « recettes ») à leur juste valeur en 2018.

PBF offre un substitut de viande végane efficient dérivé de protéines du chanvre. Ses produits ont été élaborés à titre de solution de rechange durable et saine aux protéines animales. Le développement du concept initial des produits du chanvre remonte à 2012, lorsque les fondateurs ont déterminé qu'il y avait un débouché sur le marché des substituts de viande. Compte tenu de la baisse de popularité des produits à base de soja et de la hausse de celle des produits véganes, la société a cherché à trouver une source supérieure de protéines à base de plantes. Elle a établi que les produits et les protéines dérivés du chanvre sont en position de devenir le prochain superaliment sur le marché des

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Rapport de gestion

Pour les périodes closes les 30 septembre 2021 et 2020

aliments à base de plantes. Grâce aux bienfaits que ces produits offrent pour la santé et à des méthodes de production efficaces, la société est d'avis que les substituts à base de chanvre présentent un produit plus sain qui se traduit par de meilleures marges que celles des produits des autres concurrents sur ce marché.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, PBF a perfectionné trois unités de gestion des stocks de produits initiaux, soit des saucisses à déjeuner, des miettes de taco et des galettes de hamburgers. PBF a conclu des ententes à forfait avec des conditionneurs pour fabriquer et emballer ses produits pour le marché de gros, y compris pour les ventes aux restaurants et aux revendeurs de produits de consommation emballés. Au cours de 2019, PBF a établi sa première entente à forfait avec West Liberty Foods (« WLF »), un conditionneur domicilié près de Chicago, en Illinois. À la fin de 2019, PBF avait établi que les tests de recherche et développement (« R et D ») de WLF ne remplissaient pas les critères d'uniformité et de qualité de la société pour ses produits. PBF a décidé de mettre fin à la relation avec WLF et de remettre, céder ou abandonner une partie du matériel de production installé dans les locaux de WLF.

Pendant la première moitié de 2020, PBF a commencé à faire affaire avec un nouveau conditionneur, Aveno Antigua (« Aveno »), de Denver, au Colorado. Aveno est un transformateur alimentaire et un conditionneur à forfait certifié biologique, kascher, sans OGM et sans gluten en mesure de s'adapter au volume et bien établi dans le segment en plein essor des aliments à base de plantes du secteur des produits alimentaires. Aveno dispose également des moyens techniques pour contribuer à l'élaboration de techniques de production et de nouveaux produits. Parallèlement, PBF a entamé le perfectionnement de ses recettes en vue d'offrir la « version 2.0 ».

Entre le début et le milieu de l'année 2020, PBF a entamé des discussions avec de nombreux joueurs majeurs du marché, y compris le fournisseur de restaurants et distributeur US Foods, Inc., au sujet de la distribution d'échantillons de produits de la version 2.0. En outre, PBF a tenu des discussions initiales et a procédé à des distributions d'échantillons avec des acheteurs vendant directement à des détaillants, y compris Target et d'autres, ayant signalé un intérêt. PBF a également travaillé avec des partenaires de lancement comme Creative Partners Group, une société de solutions de vente au détail, afin de développer les ventes et une stratégie au sein de l'espace de CPG.

L'adresse du siège social de la société est le 1055 West Hastings Street, bureau 2250, à Vancouver. L'adresse du siège social de la filiale est le 2869, Historic Decatur Road, San Diego, Californie 92106.

Principales informations annuelles

Exercices clos les 31 décembre

	2020	2019	2018
	\$	\$	\$
Total des produits	-	-	-
Perte nette et résultat global	(137 164)	(260 436)	(30 846)
Perte nette par action	(0,01)	(0,02)	(0,00)
Total de l'actif	791 737	745 041	646 154
Total des passifs financiers à long terme	-	-	-

Résultats d'exploitation annuels

Les principales activités et dépenses au cours de la période depuis la constitution en société ont été liées à la R et D, les frais de déplacement et les honoraires professionnels constituant la plus grande part de la perte nette et du résultat global de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2018, le total de l'actif s'établissait à 646 154 \$. Le total de l'actif est principalement constitué de la juste valeur des 2 000 000 d'actions ordinaires de la société attribuées à diverses parties de l'ancienne HFC en échange des recettes et de la propriété intellectuelle de HFC, et 10 000 000

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Rapport de gestion

Pour les périodes closes les 30 septembre 2021 et 2020

d'actions ordinaires de la société attribuées à divers administrateurs et dirigeants de la société pour leur contribution au raffinement des recettes. La juste valeur échangée correspond à la juste valeur de 0,05 \$ par action ordinaire de la société pour une juste valeur totale de 600 000 \$. La juste valeur de ces actions, ainsi que les dépenses de R et D de 41 379 \$ composées du coût de multiples ingrédients et de la mise à l'essai des recettes qui ont été engagées auprès de tiers au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ont été comptabilisées à l'actif à titre d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Au 31 décembre 2019, la société détenait un actif total de 745 041 \$, des passifs courants de 94 824 \$, et avait accusé une perte nette et un résultat global de 260 436 \$. La production de la R et D s'est poursuivie tout au long de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la production d'essai initiale ayant commencé chez WLF en juillet 2019. L'augmentation du total de l'actif pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 a découlé en partie de l'acquisition de matériel de production d'une valeur comptable nette de 11 174 \$ et de dépenses de R et D d'environ 68 415 \$, ce qui comprend des honoraires de services-conseils de 13 500 \$ versés au directeur de la R et D, des honoraires de 5 500 \$ pour des services professionnels engagés dans le cadre de l'inscription de marques de commerce, des coûts de 22 949 \$ pour des ingrédients et la mise à l'essai de recettes, de coûts de 1 466 \$ liés aux matières premières et l'émission d'actions évaluées à 25 000 \$ en faveur d'un conseiller pour ses services de perfectionnement de recettes qui ont été incorporés dans les actifs incorporels. Les dettes fournisseurs et charges à payer ont augmenté pour s'établir à 4 208 \$ au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2019, la société avait également un solde impayé de 37 264 \$ à l'égard d'acquisitions effectuées à l'aide d'une carte de crédit renouvelable émise par JPM Chase Bank, N.A. La perte nette et le résultat global de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont principalement découlé de coûts liés aux employés de 95 845 \$, de dépenses de R et D de 84 678 \$ (comprenant essentiellement des honoraires de services-conseils de 29 638 \$, des coûts de matériel de 53 272 \$ et des frais de stockage en chambre froide de 1 768 \$), de frais de publicité de 21 826 \$ et d'autres charges d'exploitation d'environ 59 747 \$. La perte nette et le résultat global ont été en partie contrebalancés par un montant de 4 488 \$ comptabilisé au poste « Produits divers », représentant la marge brute réalisée sur la vente des produits d'essai de la « version 1.0 » à US Foods, Inc.

Au 31 décembre 2020, la société détenait un actif total de 791 737 \$, des passifs courants de 228 684 \$, et avait accusé une perte nette et un résultat global de 137 164 \$. Malgré le confinement des entreprises et de la société en générale à l'échelle mondiale en réponse à l'écllosion de la pandémie de COVID-19, la société a poursuivi ses activités de R et D, bien qu'à un rythme réduit comparativement à 2019. La société a également acquis du matériel de production de 83 720 \$ installé dans les locaux du conditionneur à forfait actuel, Aveno. Les charges ont été réduites de manière importante, et la société a accusé une perte nette et un résultat global de 137 164 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les dépenses de R et D se sont établies à 36 071 \$ (comprenant essentiellement des honoraires de services-conseils de 13 700 \$, des coûts de matériel de 10 542 \$, des frais de tests de production de 7 015 \$, des frais de tests en laboratoire de 2 415 \$ et des frais de stockage en chambre froide de 2 399 \$), les coûts liés aux employés ont été de 24 010 \$, et le reste des charges d'exploitation se sont établies à 54 357 \$. La société a également cédé du matériel de 56 871 \$ ayant été utilisé chez WLF, comptabilisant une perte à la cession de 15 606 \$. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les flux de trésorerie d'exploitation ont en partie été soutenus par un prêt remboursable à vue à court terme de 50 000 \$ consenti par un investisseur, par de l'aide publique de 27 000 \$ pour répondre à la pandémie, et par un produit de 50 000 \$ tiré de l'émission d'actions. L'aide publique comprenait un montant de 25 000 \$ tiré d'un prêt consenti par le Paycheck Protection Program (« PPP ») de la Small Business Administration (« SBA ») des États-Unis. En juillet 2021, la société a reçu un avis indiquant qu'un montant de 20 209 \$ du prêt du PPP faisait l'objet d'une renonciation et n'était plus remboursable. Le solde à payer est converti en un billet portant intérêt à un taux de 1 % remboursable sur cinq ans.

Performance globale

L'analyse du rendement financier de la société qui suit est fondée sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires pour les périodes de neuf closes les 30 septembre 2021 et 2020.

L'état résumé intermédiaire consolidé de la situation financière au 30 septembre 2021 indique un solde de trésorerie de 159 550 \$ (22 411 \$ au 31 décembre 2020), un solde de trésorerie soumise à restrictions de 6 367 995 \$ (néant au 31 décembre 2020), des créances diverses de 31 779 \$ (25 980 \$ au 31 décembre 2020), un solde des stocks de 144 327 \$ (néant au 31 décembre 2020), des charges payées d'avance de 1 167 \$ (néant au 31 décembre 2020) et un

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Rapport de gestion

Pour les périodes closes les 30 septembre 2021 et 2020

actif courant total de 6 704 818 \$ (48 391 \$ au 31 décembre 2020). L'augmentation du total de l'actif courant est principalement attribuable à la réalisation d'un placement privé sans courtier (le « financement principal ») par la société et à l'obtention de billets convertibles empruntés et de prêts à court terme d'un montant de respectivement 6 367 995 \$ (8 113 130 \$ CA), 669 960 \$ et 200 000 \$. Le financement principal a été réalisé au moyen de l'émission de reçus de souscription (les « reçus de souscription ») au prix de 0,30 \$ CA par reçu de souscription.

Au 30 septembre 2021, le passif courant était composé de créances d'exploitation et charges à payer de 376 332 \$ (17 626 \$ au 31 décembre 2020), d'une carte de crédit à payer de 49 706 \$ (54 981 \$ au 31 décembre 2020), de montants dus à des parties liées de 88 616 \$ (81 077 \$ au 31 décembre 2020), d'un prêt à court terme de 254 791 \$ (75 000 \$ au 31 décembre 2020), et de bons de souscription reçus à l'avance de 6 367 995 \$ (néant au 31 décembre 2020). Les capitaux propres sont composés du capital social de 3 711 632 \$ (991 499 \$ au 31 décembre 2020), du surplus d'apport de 573 053 \$ (néant au 31 décembre 2020), du cumul des autres éléments du résultat global de 836 \$ (néant au 31 décembre 2020), et du déficit de 3 864 338 \$ (428 446 \$ au 31 décembre 2020).

Le déficit du fonds de roulement s'établit à 432 622 \$ (180 293 \$ au 31 décembre 2020). Les bons de souscription reçus à l'avance de 6 367 995 \$, inclus dans le passif courant, seront visés par le prospectus définitif en vue de leur conversion en 27 043 765 unités au moment de l'inscription sans autre contrepartie. Par conséquent, la direction est d'avis que la société dispose d'une trésorerie suffisante pour poursuivre ses activités quotidiennes au moins pendant les 12 prochains mois.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, la société a inscrit une perte nette de 3 435 892 (99 604 \$ en 2020). L'augmentation de la perte nette est principalement imputable à la hausse des charges d'exploitation et de la société et des coûts de fusion engagés de 2 525 076 \$.

Facteurs liés aux résultats d'exploitation de la société

Charges d'exploitation

	Périodes de neuf mois closes le	
	30 septembre 2021	30 septembre 2020
	\$	\$
Charges d'exploitation		
Publicité	228 484	2 763
Informatique et coûts connexes	7 603	2 599
Honoraires de services-conseils	60 320	2 800
Amortissement	22 366	11 782
Employés et coûts connexes	168 685	23 206
Assurance	6 543	2 686
Frais divers	5 986	2 653
Frais d'occupation	2 075	8 175
Frais généraux et administratifs	2 010	471
Honoraires professionnels	282 932	4 328
Recherche et développement	123 923	19 984
Déplacements et coûts connexes	28 311	3 232
Total des charges d'exploitation	(939 238)	(84 679)

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Rapport de gestion

Pour les périodes closes les 30 septembre 2021 et 2020

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2020, la société a exercé ses activités dans un contexte de capacité et de portée réduites, principalement en raison de la pandémie de COVID-19. Le total des charges d'exploitation a augmenté de 854 559 \$ pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, comparativement à la période correspondante de 2020, surtout en raison de la croissance continue des activités se traduisant par une hausse des frais de publicité, des charges liées aux employés et coûts connexes, des honoraires professionnels et des dépenses de recherche et de développement. Les principales variations des charges d'exploitation sont les suivantes :

Frais de publicité

Les frais de publicité et de promotion ont augmenté de 225 721 \$ pour la période close le 30 septembre 2021 comparativement à la période correspondante de 2020, principalement en raison de la pleine reprise des activités après les réductions induites par la pandémie. Pendant la période close le 30 septembre 2021, la société a affecté des capitaux et des ressources en vue d'accroître son rayonnement et celui de sa marque et de ses produits. Au cours de la période close le 30 septembre 2020, la société avait engagé peu de frais de publicité.

Employés et coûts connexes

Les salaires et les avantages sociaux ont augmenté de 145 479 \$ pour la période close le 30 septembre 2021 comparativement à la période correspondante de 2020, surtout en raison du fait que la société a entamé la commercialisation directe de ses produits en ajoutant des effectifs à son personnel des ventes, et a ramené des effectifs faisant partie du personnel d'exploitation par suite de l'assouplissement au cours de la période des mesures de confinement en place aux États-Unis pour lutter contre la pandémie.

Honoraires professionnels

Les honoraires professionnels ont augmenté de 278 604 \$ pendant la période close le 30 septembre 2021 comparativement à la période correspondante de 2020. Cette augmentation s'explique surtout par la hausse des honoraires juridiques engagés par la société pour conclure son opération de fusion au cours de la période.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement comprennent principalement des coûts de tests de production de 54 859 \$, des honoraires de services-conseils de 23 748 \$, des services de laboratoire de 6 810 \$, des frais de location d'équipement de 15 424 \$, des coûts de matériel de 17 796 \$ et des frais de stockage en chambre froide de 5 286 \$. Ce montant a augmenté de 103 939 \$ pendant la période close le 30 septembre 2021 comparativement à la période correspondante de 2020. Cette augmentation est imputable à la décision de la société d'investir davantage de fonds dans le développement de produits et la R et D, y compris du matériel de production et de mise à l'essai à Aveno.

Produits divers (charges diverses)

Les produits divers (charges diverses) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021 se sont établis à 2 496 654 \$ (14 925 \$ en 2020), la hausse étant surtout imputable aux coûts liés à la fusion de 2 501 118 \$ engagés pour l'acquisition de PBF au cours de la période.

Perte nette

La perte nette s'est établie à 3 435 892 \$ pour la période close le 30 septembre 2021, comparativement à 99 604 \$ pour la période correspondante de 2020. L'augmentation s'explique surtout par la hausse des charges d'exploitation et des charges diverses comme il est indiqué plus haut.

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Rapport de gestion

Pour les périodes closes les 30 septembre 2021 et 2020

Trimestres clos les 30 septembre 2021 et 2020

	Notes	Trimestres clos le	
		30 septembre 2021	30 septembre 2020
		\$	\$
Charges d'exploitation			
Publicité		85 528	2 500
Informatique et coûts connexes		1 986	827
Honoraires de services-conseils		47 140	-
Amortissement		12 478	4 172
Employés et coûts connexes		87 794	603
Assurance		1 937	664
Frais divers		4 036	481
Frais d'occupation		700	150
Frais généraux et administratifs		436	36
Honoraires professionnels		172 535	900
Recherche et développement		43 386	11 517
Déplacements et coûts connexes		6 834	3 099
Total des charges d'exploitation		(464 790)	(24 949)
Produits divers (charges diverses)			
Intérêts courus et charge de désactualisation		(64 949)	-
Coût de la fusion		(2 501 118)	-
Gain sur la juste valeur du passif dérivé		172 470	-
Aide gouvernementale		20 209	-
Moins-value		-	(9 974)
Charge d'intérêts		(3 206)	(2 196)
Produits divers		2 080	-
Impôt d'État		-	(800)
		(2 374 514)	(12 970)
Perte nette		(2 839 304)	(37 919)

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Rapport de gestion

Pour les périodes closes les 30 septembre 2021 et 2020

Sommaire des résultats trimestriels

	30 septembre 2021	30 juin 2021	31 mars 2021	31 décembre 2020	30 septembre 2020	30 juin 2020	31 mars 2020	31 décembre 2019
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	-	-	-	-	-	-	-	-
Perte nette	(2 839 304)	(387 510)	(209 078)	(37 562)	(37 919)	(27 491)	(34 194)	(76 109)
Perte par action, de base et diluée	0,09	0,02	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01

Pendant le trimestre clos le 30 septembre 2021, la société a subi une perte nette de 2 839 304 \$, comparativement à une perte nette de 37 919 \$ au cours du trimestre clos le 30 septembre 2020. Pendant la majeure partie de 2020, la société a réduit considérablement ses activités en réaction à la pandémie de COVID-19. Les fonctions d'administration et d'exploitation ont été maintenues au strict minimum, les rares ressources financières ayant été principalement affectées au maintien des activités de recherche et de développement réduites pendant le trimestre clos le 30 septembre 2020. L'augmentation importante de la perte nette comparable pour le trimestre clos le 30 septembre 2021 découle de la sortie du contexte de réductions imposé par la pandémie, de sorte que la société s'est remise à investir dans le développement de produits et à engager les frais de développement de la marque et de publicité qui s'y rapportent, en plus de verser davantage d'honoraires professionnels jusqu'à l'acquisition du 31 août 2021.

Liquidités et sources de financement

Au cours de la période close le 30 septembre 2021, la société a engagé une perte nette après impôt de 3 435 892 \$ (99 604 \$ en 2020), et affiché un déficit cumulé de 3 864 338 \$ (428 446 \$ en 2020) et un déficit du fonds de roulement de 432 622 \$ (180 293 \$ en 2020).

La direction est d'avis que sa trésorerie et que ses équivalents de trésorerie actuels, jumelés aux fonds qui seront obtenus par des émissions d'actions futures, sont suffisants pour poursuivre le développement d'unités de gestion de stocks de produits et la distribution sur le marché. La société a maintenu des frais d'administration raisonnables, la publicité et la promotion des produits développés étant tributaires des capitaux disponibles pour couvrir ces dépenses. La capacité de la société à poursuivre ses activités dépend de sa capacité à obtenir le financement nécessaire pour s'acquitter de ses obligations et rembourser ses passifs découlant du cours normal des activités.

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation se sont établis à 856 533 \$ pour la période close le 30 septembre 2021, contre 60 241 \$ pour la période close le 30 septembre 2020. La hausse s'explique surtout par l'augmentation des charges d'exploitation engagées au cours de la période.

Activités de financement

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement au cours de la période close le 30 septembre 2021 ont atteint 856 666 \$ (115 200 \$ en 2020), ce qui comprend des emprunts nets de 200 000 \$ (emprunts nets de 75 000 \$ en 2020), le remboursement d'un solde entre parties liées de 13 294 \$ (200 \$ reçus de parties liées en 2020) et le produit de 669 960 \$ tirés de billets convertibles (néant en 2020).

Activités d'investissement

Au cours de la période close le 30 septembre 2021, la société a engagé des charges de 131 153 \$ liées aux activités d'investissement (77 720 \$ en 2020) se rapportant à l'acquisition de matériel.

L'objectif de la société est de maintenir une base de capital robuste afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché, et de soutenir le développement futur de ses activités.

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Rapport de gestion

Pour les périodes closes les 30 septembre 2021 et 2020

Le capital de la société s'entend des actions ordinaires, des réserves et du déficit cumulé.

En matière de gestion du capital, les objectifs de la société sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités, de maintenir des réserves de trésorerie suffisantes pour soutenir la poursuite des activités et le rendement pour les actionnaires, de maintenir sa structure du capital tout en réduisant les coûts en capital au minimum, et d'investir la trésorerie disponible dans des instruments financiers très liquides ayant une cote élevée. La société n'est pas assujettie à des restrictions imposées de l'externe relativement à son capital, et ses objectifs et stratégies décrits plus haut n'ont pas changé au cours de l'exercice et sont révisés sur une base continue.

La réussite financière de la société dépendra de la viabilité économique de ses produits actuels sur le marché des substituts de viande véganes. En outre, la société est à un stade avancé dans le développement de substituts de viande et d'autres produits fabriqués à partir de protéines du chanvre. Le développement des produits, des techniques de production et de la distribution pourrait prendre plusieurs années avant d'arriver à pleine maturité. La rentabilité à long terme des activités de la société sera en partie directement liée au coût et au succès de ces efforts, qui pourraient être touchés par un certain nombre de facteurs, et il est difficile d'établir le montant des produits d'exploitation qui en découlera, le cas échéant.

Les produits d'exploitation de la société, le cas échéant, devraient provenir principalement de la fabrication et de la vente de produits de substituts de viande véganes, dont les protéines seront surtout dérivées du chanvre, ainsi que d'autres liants et aromatisants. Le prix de ces produits de base a varié au fil du temps, particulièrement au cours des récentes années, et pourrait être touché par de nombreux facteurs qui échappent au contrôle de la société, comme les tendances internationales, économiques et politiques, les attentes en matière d'inflation et la variation des taux de change et des taux d'intérêt.

Engagements

Nom	Occupation	Charge mensuelle	Date d'échéance	Remarques
Braelyn Davis	Chef de la direction et président de PBF	10 417 \$	Aucune	Inclut une cible de prime annuelle de 100 %.
Ted Llewellyn	Chef de l'exploitation de PBF	10 417 \$	Aucune	Inclut une cible de prime annuelle de 100 %.
Baron Global Financial Canada	Services-conseils	15 000 \$ CA	Aucune	Droit de recevoir 200 000 options d'achat d'actions et le même nombre d'UAD.
RP Consulting	Contrôleur – PBF	12 000 \$	Aucune	Avis de fin d'emploi de 60 jours exigé d'une ou de l'autre des parties.
JLH Consulting	Ventes et image de marque – PBF	10 833 \$	20/09/2022	Avis de fin d'emploi de 90 jours exigé d'une ou de l'autre des parties.

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Rapport de gestion

Pour les périodes closes les 30 septembre 2021 et 2020

Opérations entre parties liées

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2021	Période de neuf mois close le 30 septembre 2020
<i>Opération :</i>	\$	\$
Opération avec le directeur de la recherche et du développement (a)	24 000	10 500
Salaire – Chef de la direction (b)	10 416	4 615
Salaire – Chef de l’exploitation (b)	10 416	4 615
Salaire – Directeur de la recherche et du développement (b)	-	3 667
Honoraires professionnels du chef des finances (d)	5 000	-
Honoraires de services-conseils d’un administrateur (e)	4 500	-
	30 septembre 2021	31 décembre 2020
<i>Soldes :</i>	\$	\$
Solde impayé au chef de la direction (c)	22 610	14 047
Solde impayé au chef de l’exploitation (c)	44 947	67 030
Solde impayé au chef des finances (c)	16 559	-
Solde impayé à un administrateur (e)	4 500	-
Total	<u>88 616</u>	<u>81 077</u>

- a) Le directeur de la recherche et du développement de la société a été rémunéré pour son travail de développement et de perfectionnement continu des recettes pour les produits de la société, y compris les procédures et les techniques de fabrication. Ces paiements ont été de 24 000 \$ et de 10 500 \$ respectivement pour les périodes de neuf mois closes le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2020. Les montants payés ont été inclus dans les frais de recherche et de développement.
- b) Au cours de la période, l’ancien chef des finances de la société a été nommé chef de l’exploitation. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, le chef de la direction et le chef de l’exploitation de la société ont chacun reçu une rémunération brute de 10 416 \$ (4 615 \$ en 2020). Au cours de la même période, le directeur de la recherche et du développement a pour sa part reçu une rémunération brute de néant (3 667 \$ en 2020). Les rémunérations brutes ont été comptabilisées au poste « Employés et coûts connexes ».
- c) Les montants dus à des parties liées ont trait à des montants à payer à des membres de la direction de la société pour divers prêts servant à financer le fonds de roulement respectivement au 30 septembre 2021 et au 30 septembre 2020. Les soldes ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et ne sont pas assortis de modalités de remboursement spécifiques.
- d) Le 31 août 2021, la société a nommé un nouveau chef des finances. Au cours du mois clos le 30 septembre 2021, le chef des finances de la société a émis une facture pour des honoraires de services-conseils et comptables de 5 000 \$.
- e) Le 31 août 2021, la Société a nommé un nouvel administrateur. Depuis la nomination de ce dernier, la Société a cumulé des honoraires de services-conseils de 4 500 \$ pour ses services.

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités.

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Rapport de gestion

Pour les périodes closes les 30 septembre 2021 et 2020

Opération de prise de contrôle inversée

En juillet 2021 la société a conclu une convention de fusion (la « convention de fusion ») avec Planet Based Foods Inc., une société de la Californie, et DBT (USA) Corp. La société a acquis, auprès des actionnaires de PBF (les « actionnaires de PBF »), une participation de 100 % dans PBF en échange de titres de la société. Le 31 août 2021, à la clôture de la l'opération par la société, cette dernière a émis un total de 15 616 778 actions à droit de vote subalterne et 4 000 000 d'actions à droit de vote multiple à l'intention des actionnaires de PBF en échange de toutes les actions en circulation de PBF.

Cette opération a constitué une opération de prise de contrôle inversée de Digital en vertu de laquelle les actionnaires de PBF sont devenus collectivement les principaux actionnaires de la société après l'opération. L'opération a été réalisée par voie de fusion triangulaire aux termes de laquelle PBF est devenue une filiale en propriété exclusive de Digital.

L'opération a été comptabilisée conformément à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions. L'opération est jugée être une prise de contrôle inversée de la société par l'acquéreur. Bien qu'en conséquence de l'opération, PBF est légalement devenue une filiale de la société, l'opération a été comptabilisée à titre de prise de contrôle inversée de la société conformément aux lignes directrices figurant dans IFRS 2, Paiement fondé sur des actions. Puisque la société ne répondait pas à la définition d'entreprise selon IFRS 3, cette opération de prise de contrôle inversée n'a pas constitué un regroupement d'entreprises.

Aux fins de la présentation de l'information financière, la société est jugée être une prorogation de l'entité acquise, qui est la filiale légale, à l'exception de ce qui a trait au capital social autorisé et émis, qui est celui de la société, la société mère légale. La juste valeur de l'actif net de la société est réputée avoir été acquise et sera établie à la date de la clôture de l'opération, et les coûts réels de l'acquisition pourraient différer de ces estimations. Par conséquent, la répartition de la contrepartie entre les actifs et les passifs de la société pourrait différer de celle présentée, et les différences pourraient être importantes.

La contrepartie versée par PBF pour l'acquisition de la société a été évaluée en tenant compte du cours de l'action du financement principal de 0,30 \$ CA. Conformément à IFRS 2, tout excédent de la juste valeur des instruments de capitaux propres émis par PBF sur la valeur de l'actif monétaire net de la société a été comptabilisé en charges à titre de coûts de fusion.

Estimations comptables critiques et changements de méthodes comptables

Toutes les estimations comptables critiques et tous les changements de méthodes comptables sont présentés en entier à la Note 3 des états financiers résumés intermédiaires consolidés non audités pour la période close le 30 septembre 2021

Instruments financiers et risque financier

IFRS 7 établit une hiérarchie de la juste valeur qui classe par priorité les données d'entrée dans les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 – Valeur fondée sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
Niveau 2 – Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée autres que des prix cotés qui sont observables pour des actifs ou des passifs, soit directement (c.-à-d. comme des prix) soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
Niveau 3 – Techniques d'évaluation qui utilisent des données d'entrée pour des actifs ou des passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrées non observables).

Objectifs et politiques de gestion du risque financier

Les instruments financiers de la société sont composés de la trésorerie, de la trésorerie soumise à restrictions, de créances diverses, des dettes fournisseurs et charges à payer, du solde impayé sur la carte de crédit, des montants dus

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Rapport de gestion

Pour les périodes closes les 30 septembre 2021 et 2020

à des parties liées, des prêts à court terme, des billets convertibles et des billets convertibles avec caractéristique de conversion.

La société est exposée, à divers degrés, à des risques découlant des instruments financiers. Le conseil d'administration approuve et fait le suivi des processus de gestion des risques, y compris les politiques de placement documentées et les structures de contrôle et de divulgation de l'information. Les types d'exposition aux risques et la manière dont ces expositions sont gérées sont exposés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier subisse une perte financière si l'autre partie n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations. La principale exposition au risque de crédit de la société a trait à sa trésorerie. Ce risque est géré en faisant affaire avec une banque de renom qui est une institution financière dont la qualité du crédit est élevée selon ce qui a été établi par des agences de notation. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier variera en raison de changement des taux de change. La société n'a pas d'exposition importante au risque de change puisqu'elle réalise un nombre négligeable de transactions en devises.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier variera en raison d'un changement dans les taux d'intérêt du marché. La société n'a pas de titres de créance à taux variable.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles seront dues. La société dispose d'un processus de planification et de budgétisation pour établir les fonds nécessaires au soutien des besoins d'exploitation courants de la société. Elle s'assure de disposer de fonds suffisants pour respecter ses exigences d'affaires à court terme, en tenant compte de ses flux de trésorerie d'exploitation et de ses fonds en caisse prévus.

Par le passé, les seules sources de financement de la société étaient l'émission d'actions ordinaires, un prêt d'actionnaire, des prêts à court terme et des emprunts renouvelables. L'accès à du financement a parfois été incertain. Rien ne garantit que la société continuera d'avoir accès du financement par emprunt ou par actions.

Événement postérieur

Le 1^{er} octobre 2021, la société a contracté un emprunt à court terme de 100 000 \$, et un autre emprunt à court terme de 100 000 \$ le 24 novembre 2021 auprès d'un ancien administrateur de la société. Ces deux emprunts arrivent à échéance lorsque les conditions de l'entiercement du financement principal sont remplies, ou dans les 12 mois suivant la date d'émission, selon la première de ces occurrences. Ils portent intérêt trimestriellement au taux de 5 % par année. Aucune garantie ni sûreté n'est liée à ces deux emprunts.

Arrangements hors bilan

Au meilleur de la connaissance de la direction, il n'existe pas d'arrangement hors bilan ayant, ou raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence actuelle ou future sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la société.

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Rapport de gestion

Pour les périodes closes les 30 septembre 2021 et 2020

Sommaire des données sur les actions en circulation

a) Actions ordinaires

À la date du présent rapport, le capital social de la société se compose de ce qui suit :

Autorisées : Nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne sans valeur nominale

Nombre illimité d'actions à droit de vote multiple sans valeur nominale

Émises et en circulation : 24 181 928 actions à droit de vote subalterne

Émises et en circulation : 4 000 000 d'actions à droit de vote subalterne

b) Bons de souscription

À la date du présent rapport, les bons de souscription en cours et susceptibles d'exercice se présentaient comme suit :

Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre de bons de souscription au 30 septembre 2021
7 avril 2023	0,47 \$ (0,60 \$ CA)	3 000 000
27 août 2023	0,24 \$ (0,30 \$ CA)	2 225 000
		5 225 000

Il n'y avait pas d'option sur actions en cours aux 30 septembre 2021 et 31 décembre 2020.

Pour obtenir des renseignements additionnels sur le capital social en circulation, voir la Note 15 des états financiers intermédiaires pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021.

Autres exigences du rapport de gestion

Informations supplémentaires pour les émetteurs de capital-risque n'ayant pas de produits importants

La société n'a généré aucun produit d'exploitation important au cours des périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2020 et 30 septembre 2021. Le tableau qui suit présente une ventilation des coûts engagés au titre du matériel :

	Période de neuf mois close le 30 septembre 2021	Période de neuf mois close le 30 septembre 2020
	\$	\$
Acquisition de matières premières et de stocks produits	144 327	-
Acquisition de matériel	131 153	84 520
Dépenses de recherche et développement comptabilisées en charges	123 923	19 984
Publicité et charges connexes	228 484	2 763
Honoraires professionnels	282 932	4 328
Autres charges d'exploitation générales	303 899	57 604

Facteurs sectoriels et économiques ayant une incidence sur la performance

La société est en phase de développement sur le marché de transformation d'aliments véganes, qui a lui-même connu une énorme croissance. En outre, alors que le marché diversifié des aliments remet en question l'usage d'ingrédients hautement transformés et génétiquement modifiés, il existe un engouement et un mouvement pour des aliments

Planet Based Foods Global Inc. (anciennement « Digital Buyer Technologies Corp. »)

Rapport de gestion

Pour les périodes closes les 30 septembre 2021 et 2020

durables, biologiques et à base de plantes qui tiennent compte aussi du goût et de la texture. La demande pour des produits dérivés du chanvre, y compris le cannabidiol (« CBD »), et les aliments élaborés à partir de plantes a connu une croissance exponentielle. La société se démarque sur ce marché par l'utilisation du chanvre comme ingrédient principal, alors que les concurrents existants utilisent les protéines du maïs ou du soja. Ces débouchés pour la société pourraient être touchés par certains risques, y compris des pressions inflationnistes sur le prix des ingrédients de base et la concurrence exercée par des sociétés déjà établies sur le marché des substituts de viande. Le chanvre pousse dans divers climats, ce qui pourrait constituer un avantage sur les autres cultures de base traditionnelles qui peuvent être touchées par les changements climatiques, particulièrement le maïs et le soja.

Facteurs de risque

Les activités de la société sont assujetties à des risques, qui comprennent notamment la dépendance envers des membres clés du personnel, la dépendance de la société envers une technologie et une expertise exclusives non brevetées, le contexte concurrentiel et réglementaire dans lequel la société exerce ses activités, l'exposition de la société au prix des matières premières, les attentes de la société à l'égard des tendances de consommation, la capacité de la société à gérer la chaîne d'approvisionnement, y compris le nombre limité de fournisseurs de matières premières et le risque de perturbation dans l'approvisionnement en ingrédients clés, la capacité de la société à protéger les renseignements des clients et des fournisseurs, l'exposition de la société aux questions de sécurité alimentaire et de santé des consommateurs, la capacité de la société à préserver la marque Planet Based Foods et la réputation de cette marque, une perturbation dans les canaux de distribution ou l'installation de production, le succès des démarches visant à accroître la capacité de fabrication de la société, la capacité de la société à développer de nouveaux produits, la capacité de la société à retenir les clients actuels et à attirer de nouveaux clients, le risque que la société devienne partie à un litige, la dépendance de la société envers des tiers pour l'expédition et le traitement des paiements, la nature spéculative des placements, l'historique de pertes de la société, le besoin pour la société d'obtenir du financement additionnel pour ses activités futures et ses plans d'expansion par voie de financement par actions ou d'emprunts, l'absence de versement de dividendes par la société dans le passé et dans un proche avenir, le risque économique mondial susceptible de réduire la demande des consommateurs pour les produits de la société et le risque que la société ne puisse profiter d'une occasion d'affaires en d'un conflit d'intérêt.

Gestion

La société dépend d'un nombre relativement restreint de membres clés au sein de son personnel, dont le départ pourrait lui nuire grandement.

Approbation

Le conseil d'administration de la société a approuvé les informations figurant dans le présent rapport de gestion.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels liés à la société figurent sur son site Web à l'adresse planetbasedfoods.com.

ANNEXE B

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DE GESTION DE LA FILIALE

Description	Page
1. États financiers audités de la société pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019	B-2
2. Rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020	B-27

Planet Based Foods, Inc.

États financiers

Exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019

En \$ US

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Planet Based Foods Inc.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Planet Based Foods Inc. (la « Société »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2020 et 2019, et les états des résultats et du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à nos audits des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui indique qu'au 31 décembre 2020, la Société affichait un fonds de roulement négatif et un déficit accumulé. Comme il est indiqué à la note 1, ces événements ou ces situations, conjugués aux autres questions exposées à la note 1, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de nos audits.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Jian-Kun Xu.

Vancouver (Colombie-Britannique)
Le 15 décembre 2021

MNP SENCRL, S.F.

Comptables professionnels agréés

PLANET BASED FOODS, INC.
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
En \$ US

		31 décembre	
	Note	2020	2019
ACTIF			
ACTIF COURANT			
Trésorerie	4, 10	22 411 \$	24 073 \$
Créances diverses	5	25 980	-
		<u>48 391</u>	<u>24 073</u>
ACTIF NON COURANT			
Matériel, montant net	5	33 552	11 174
Actifs incorporels	6	709 794	709 794
		<u>743 346</u>	<u>720 968</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u><u>791 737 \$</u></u>	<u><u>745 041 \$</u></u>
 PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF COURANT			
Dettes fournisseurs et charges à payer	7	17 626 \$	4 208 \$
Carte de crédit à payer	8	54 981	37 264
Montants dus à des parties liées	10	81 077	53 352
Prêts à court terme	9	75 000	-
TOTAL DU PASSIF		<u>228 684</u>	<u>94 824</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	12	991 499	941 499
Déficit cumulé		<u>(428 446)</u>	<u>(291 282)</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		<u>563 053</u>	<u>650 217</u>
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		<u><u>791 737 \$</u></u>	<u><u>745 041 \$</u></u>

Note 1 – Nature des activités et continuité d'exploitation

Note 14 – Événements postérieurs

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

PLANET BASED FOODS, INC.
 ÉTATS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL
 En \$ US – sauf les données par action

	<u>Exercices clos les 31 décembre</u>		
	<u>Note</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Publicité		2 763 \$	21 826 \$
Informatique et coûts connexes		4 132	1 043
Honoraires de services-conseils		2 800	-
Amortissement	5	13 756	1 448
Employés et coûts connexes		24 010	95 845
Assurance		3 349	5 630
Frais divers		3 617	56
Frais d'utilisation		9 000	18 603
Frais de bureau et d'impression		495	5 116
Honoraires professionnels		9 602	6 849
Recherche et développement		36 071	84 678
Déplacements et coûts connexes		4 843	21 002
Total des charges d'exploitation		<u>114 438</u>	<u>262 096</u>
Résultat avant produits divers et charges diverses		(114 438)	(262 096)
PRODUITS DIVERS (CHARGES DIVERSES)			
Produits divers		-	4 488
Aide publique	4, 9	2 000	-
Perte à la cession de matériel	5	(15 606)	-
Charge d'intérêts		(8 320)	(2 028)
Impôt d'État		(800)	(800)
PERTE NETTE ET RÉSULTAT GLOBAL		<u>(137 164) \$</u>	<u>(260 436) \$</u>
Perte nette attribuable aux porteurs d'instruments de capitaux propres de la Société			
Perte de base et diluée par action		<u>(0,01) \$</u>	<u>(0,02) \$</u>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base et dilué		<u>19 569 315</u>	<u>16 654 795</u>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

PLANET BASED FOODS, INC.

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En \$ US – sauf les données par action

	Nombre d'actions	Note	Montant	Note	Déficit cumulé	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2018	13 000 000	12	650 000 \$	12	(30 846) \$	619 154 \$
Perte nette	-		-		(260 436)	(260 436)
Émission de capital social	5 500 000	12	275 000		-	275 000
Émission de capital social contre immobilisations incorporelles	500 000	6, 12	25 000		-	25 000
Coûts d'émission d'actions	-		(8 501)		-	(8 501)
Solde au 31 décembre 2019	19 000 000		941 499		(291 282)	650 217
Perte nette	-		-		(137 164)	(137 164)
Émission de capital social	1 000 000	12	50 000		-	50 000
Solde au 31 décembre 2020	20 000 000		991 499 \$		(428 446) \$	563 053 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

PLANET BASED FOODS, INC.
 TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE
 En \$ US

	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2020	2019
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</u>			
Perte nette		(137 164) \$	(260 436) \$
Ajustés selon les éléments du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie			
Amortissement	5	13 756	1 448
Perte à la cession de matériel	5	15 606	-
Variations du fonds de roulement sans incidence sur la trésorerie			
Créances diverses	5	(25 980)	-
Créances d'exploitation et charges à payer	7	13 418	4 207
Carte de crédit à payer	8	17 717	37 265
Flux de trésorerie nets d'exploitation		(102 647)	(217 516)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Acquisition de matériel	5	(83 720)	(12 004)
Acquisition d'actifs incorporels	6	-	(43 415)
Cession de matériel	5	31 980	-
Flux de trésorerie nets d'investissement		(51 740)	(55 419)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Produit de prêts à court terme à payer	9	75 000	-
Produits de parties liées	10	27 725	26 352
Produit de l'émission d'actions ordinaires	12	50 000	266 499
Flux de trésorerie nets de financement		152 725	292 851
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DES FLUX DE TRÉSORERIE		(1 662)	19 916
FLUX DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		24 073	4 157
FLUX DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		<u>22 411 \$</u>	<u>24 073 \$</u>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

1. Nature des activités et continuité d'exploitation

Planet Based Foods, Inc. (la « société ») a été constituée en société le 9 octobre 2018 aux termes des lois de l'État de la Californie, aux É.-U. La société est une entité juridique unique et n'a pas de filiale ni de participation dans d'autres sociétés. Son siège social est situé à San Diego, en Californie. L'objectif principal de la société est de développer des produits véganes à base de substitut de viande, fabriqués principalement à partir de protéines à base de chanvre. Au 31 décembre 2020, la société avait mis sur pied trois unités de gestion des stocks pour ses produits initiaux, soit des saucisses à déjeuner, des miettes de taco et des galettes de hamburgers. La société a recours à un conditionneur à forfait pour fabriquer et emballer ses produits pour le marché de gros, y compris pour les ventes aux restaurants et aux revendeurs de produits de consommation emballés. L'image de marque et les marques de commerce de la société comprennent l'acronyme : H.E.M.P. « Honorable Ethical Moral Protein. »

Le siège social et le service de tenue des registres de la société sont situés au 2869, Historic Decatur Road, San Diego, Californie 92106.

Les présents états financiers ont été préparés selon l'hypothèse que la société poursuivra ses activités, ce qui suppose qu'elle sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal des affaires dans un avenir prévisible. Dans son évaluation de la poursuite des activités, la direction est au fait d'importantes incertitudes liées à des événements et à des conditions qui pourraient jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités.

Au 31 décembre 2020, la société avait un déficit cumulé de 428 446 \$ depuis sa création. Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, la société affichait un fonds de roulement négatif de respectivement 180 293 \$ et 70 751 \$. La société a également subi des pertes d'exploitation nettes de 137 164 \$ et de 260 436 \$ respectivement pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019. La poursuite de l'exploitation de la société est tributaire d'activités futures rentables, de la capacité de la direction à gérer les coûts et de la disponibilité future d'un financement par actions ou par titres de créance. Il existe une incertitude quant à savoir si la Société sera en mesure ou non de générer suffisamment de flux de trésorerie d'exploitation pour régler ses dépenses et ses obligations lorsqu'elles seront dues. Les présents états financiers ne reflètent pas les ajustements à la valeur comptable des actifs et des passifs et aux charges et aux classements de l'état de la situation financière qui seraient nécessaires si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée. Ces ajustements pourraient être importants.

Le 11 mars 2020, l'écllosion de COVID-19 a été déclarée comme étant une pandémie par l'Organisation mondiale de la santé. À l'échelle mondiale, les gouvernements ont mis l'accent sur la maîtrise de l'écllosion et la prévention de la propagation. Depuis l'écllosion, les économies mondiales ont été touchées alors que les gouvernements ont imposé des restrictions comme des interdictions de voyage, des quarantaines auto-imposées, la distanciation sociale et la fermeture temporaire d'entreprises non essentielles. En réaction à la pandémie de COVID-19, la société a mis des mesures en œuvre pour assurer des conditions de travail sécuritaires à son personnel. Pendant les périodes de confinement social et économique, la société a continué de raffiner ses produits et d'améliorer les méthodes de production, et a établi une entente avec un conditionneur à forfait, Aveno Antuiqo, situé à Denver, au Colorado. Pendant la pandémie, la société a également cherché à réunir des capitaux additionnels (voir la Note 14 – Événements postérieurs). La pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'incidence négative importante sur les activités de la société.

2. Mode de présentation

Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et aux interprétations publiées par le Comité d'interprétation des IFRS (« IFRIC »). La publication des présents états financiers a été autorisée par le conseil d'administration le 15 décembre 2021.

Mode d'évaluation

Les présents états financiers ont été dressés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et sont fondés sur les coûts historiques, modifiés lorsqu'il convient. La monnaie de présentation et fonctionnelle de la société est le dollar américain. La direction de la société est d'avis que tous les ajustements jugés nécessaires pour une présentation fidèle ont été inclus.

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS nécessite que la société procède à des jugements et à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté des actifs et des passifs à la date des états financiers, et sur les montants présentés des produits et des charges pour la période. La direction de la société examine ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sur une base continue, en fonction de l'expérience et d'autres facteurs, y compris les attentes envers des événements futurs jugées être raisonnables dans les circonstances. Toutefois, les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les révisions aux estimations sont apportées de manière prospective dans la période où les estimations sont révisées.

3. Jugements et estimations importants

Jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS nécessite que la société fasse des jugements relativement à l'application des méthodes comptables. Les jugements les plus importants en matière d'application pour les états financiers de la société comprennent ce qui suit :

Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la direction à l'égard de la capacité de la société à poursuivre son exploitation, puisque les états financiers ont été préparés sur la base de la poursuite des activités, ce qui suppose la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des affaires.

Estimations

Plus particulièrement, les renseignements sur les éléments d'incertitude importants quant aux estimations pris en compte par la direction dans la préparation des états financiers comprennent les suivants :

Actifs incorporels

Les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ou qui ne sont pas encore prêts à être utilisés font l'objet d'un test de dépréciation annuellement à la fin de l'exercice et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'il est plus probable qu'improbable qu'une dépréciation s'est produite, comme un changement défavorable important du contexte d'affaires ou une décision de vendre ou de céder la totalité ou une partie d'unités d'exploitation.

3. Jugements et estimations importants – suite

Estimations – suite

Actifs incorporels – suite

Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation en comparant la valeur comptable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) détentrice des actifs à sa valeur recouvrable. Une moins-value correspondant à l'excédent de la valeur comptable de l'UGT sur sa valeur recouvrable est comptabilisée. Les changements d'hypothèses utilisées pour établir la valeur recouvrable peuvent avoir une incidence sur toute moins-value comptabilisée.

Impôt différé

Les actifs d'impôt différé, y compris ceux découlant de pertes fiscales reportées en avant, nécessitent que la direction évalue la probabilité que la société générera suffisamment de bénéfices imposables pendant les périodes futures afin d'utiliser les actifs d'impôt différé comptabilisés. Les hypothèses au sujet de la génération de bénéfices imposables futurs sont tributaires des estimations de la direction des flux de trésorerie futurs. En outre, des amendements futurs apportés à des lois fiscales pourraient limiter la capacité de la société à obtenir des déductions fiscales au cours de périodes futures. Dans la mesure où les flux de trésorerie futurs et que les bénéfices imposables diffèrent de manière importante des estimations, la capacité de la société à réaliser les actifs d'impôt différé nets comptabilisés à la date de clôture pourrait être touchée.

4. Principales méthodes comptables

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la société sont composés de la trésorerie, des dettes fournisseurs et charges à payer, la carte de crédit à payer, les montants dus à des parties liées et les prêts à court terme.

Actifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiales

Les actifs financiers non dérivés relevant du champ d'application d'IFRS 9 sont classés et mesurés à titre d'« actifs financiers à la juste valeur », soit à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »), et à titre d'« actifs financiers au coût amorti », comme il convient. La société établit le classement des actifs financiers au moment de la comptabilisation initiale en fonction de son modèle économique et des modalités contractuelles des flux de trésorerie. Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée, dans le cas des actifs financiers non à la JVRN, des coûts de transaction directement attribuables à la date de transaction à laquelle la société devient partie aux modalités contractuelles de l'instrument.

4. **Principales méthodes comptables** – suite

Actifs financiers – suite

Évaluation subséquente – actifs financiers évalués au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers évalués au coût amorti sont ultérieurement évalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE »). Le coût amorti est calculé en tenant compte de tout escompte ou prime à l'acquisition et de tous les frais ou coûts faisant partie intégrante du TIE. La société a classé sa trésorerie au coût amorti.

Évaluation subséquente – actifs financiers évalués à la JVRN

Les actifs financiers évalués à la JVRN comprennent les actifs financiers que la direction a l'intention de vendre à court terme et tout autre instrument financier dérivé non désigné à titre d'instrument de couverture dans une relation de couverture. Les actifs financiers évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les autres produits ou les autres charges à l'état des résultats. La société n'évalue pas d'actifs financiers à la JVRN.

Évaluation subséquente – actifs financiers évalués à la JVAERG

Les actifs financiers évalués à la JVAERG sont des actifs financiers non dérivés qui ne sont pas détenus à des fins de négociation et à l'égard desquels la société a fait le choix irrévocable de les évaluer à la JVAERG au moment de la comptabilisation initiale. La société n'évalue pas d'actifs financiers à la JVAERG.

Après l'évaluation initiale, les placements évalués à la JVAERG sont ultérieurement évalués à la juste valeur, et les profits latents ou pertes latentes sont comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global dans les états du résultat global.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels à l'égard des flux de trésorerie de l'actif arrivent à échéance, ou lorsque la société ne conserve plus la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à sa propriété.

Moins-value des actifs financiers

La société a choisi d'utiliser la méthode simplifiée en matière de moins-value, comme le permet IFRS 9, laquelle nécessite que la perte attendue sur la durée de vie soit comptabilisée au moment de la comptabilisation initiale de la créance. Une moins-value fait l'objet d'une reprise au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte attendue diminue et que la diminution peut être objectivement reliée à un événement s'étant produit après la comptabilisation de la moins-value initiale.

4. **Principales méthodes comptables** – suite

Passifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiales

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins qu'ils ne doivent être évalués à la JVRN comme c'est le cas pour les instruments détenus à des fins de négociation ou dérivés, ou si la société a choisi d'évaluer le passif financier à la JVRN. Les passifs financiers de la société comprennent les créances d'exploitation, les charges à payer, les montants dus à des parties liées et la dette à court terme. Ces derniers sont tous évalués au coût amorti. Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

Évaluation subséquente – Passifs financiers évalués au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers évalués au coût amorti sont ultérieurement évalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière à l'aide de la méthode du TIE. Le coût amorti est calculé en tenant compte de tout escompte ou prime à l'acquisition et de tous les frais ou coûts faisant partie intégrante du TIE.

Décomptabilisation

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation en vertu du passif fait l'objet d'une quittance, est annulée ou arrive à échéance, tout gain ou toute perte connexe étant comptabilisé(e) dans les autres produits ou les autres charges à l'état des résultats.

Hierarchie de la juste valeur

IFRS 7 établit une hiérarchie de la juste valeur qui classe par ordre de priorité les données d'entrées dans les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 – Valeur fondée sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée autres que des prix cotés qui sont observables pour des actifs ou des passifs, soit directement (c.-à-d. comme des prix) ou indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);

Niveau 3 – Techniques d'évaluation qui utilisent des données d'entrée pour des actifs ou des passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrées non observables).

Aux 31 décembre 2020 et 2019, aucun montant n'était évalué à la juste valeur.

Matériel

Le matériel est présenté au coût historique moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif distinct, comme il convient, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à l'actif iront à la société et que le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés à l'état du résultat global au cours de la période financière où ils sont engagés.

4. **Principales méthodes comptables** – suite

Matériel – suite

Les gains et les pertes à la cession sont établis en comparant le produit avec la valeur comptable et sont comptabilisés à l'état du résultat global.

L'amortissement est calculé sur une base linéaire en vue de déprécier le coût des actifs jusqu'à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimative. Les taux d'amortissement utilisés à chaque catégorie d'immobilisations corporelles se présentent comme suit :

Catégorie de matériel	Taux d'amortissement
Matériel de production	5 ans

Moins-value des actifs non financiers

Chaque période de présentation de l'information financière, la société évalue s'il y a des indicateurs de moins-value de ses actifs non financiers. Dans l'affirmative, la société établit si la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est supérieure à sa valeur comptable. Une UGT renvoie au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des rentrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est comptabilisé(e) à sa valeur recouvrable, la réduction étant comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon le moindre de ces deux montants. La juste valeur est le montant auquel l'actif pourrait être vendu dans une transaction sans lien de dépendance. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs découlant de l'utilisation continue de l'actif. La juste valeur moins les coûts de la vente tient compte du développement continu d'un bien et de transactions sur le marché dans un modèle d'évaluation.

Les moins-values font l'objet d'une reprise à des périodes ultérieures lorsqu'il y a eu une augmentation de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT antérieurement déprécié(e), et cette reprise est comptabilisée en résultat net. La reprise est limitée à la valeur comptable initiale moins l'amortissement, s'il y a lieu, qui aurait été comptabilisée si l'actif n'avait pas été déprécié.

Charge d'impôt

Charge d'impôt exigible

Les impôts à recouvrer et à payer pour la période considérée sont évalués au montant qui devrait être recouvré auprès des administrations fiscales ou payé à ces dernières. Les taux d'imposition et les lois fiscales utilisées pour calculer le montant sont ceux qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur, à la date de présentation de l'information financière, dans les pays où la société exerce des activités et génère un bénéfice imposable.

4. **Principales méthodes comptables** – suite

Charge d'impôt – suite

Charge d'impôt exigible – suite

La charge d'impôt exigible ayant trait aux éléments directement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres, et non en résultat net. La direction évalue régulièrement les positions adoptées dans les déclarations de revenus en ce qui a trait aux situations dans lesquelles la réglementation fiscale est sujette à interprétation, et constitue des provisions lorsque cela est approprié.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable axée sur le bilan à l'égard des différences temporaires à la date de présentation de l'information financière entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de la présentation de l'information financière.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et n'est comptabilisée que dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles pour permettre l'utilisation de la totalité ou d'une partie des actifs d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur au cours de l'exercice où l'actif est réalisé ou que le passif est réglé, selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) étant en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit exécutoire de compensation entre les impôts à recouvrer et les impôts à payer et que les impôts différés ont trait à la même entité imposable et la même administration fiscale.

Aide publique

L'aide publique reçue découlant de l'incidence de la COVID-19 est comptabilisée en fonction du programme spécifique en vertu duquel les ressources ont été fournies. Les subventions non remboursables aux termes du programme EIDL Advance de la Small Business Administration (« SBA ») sont classées dans les produits divers à l'état des résultats et du résultat global. Le Paycheck Protection Program (« PPP ») de la SBA a fourni des prêts à court terme qui peuvent ne pas être remboursés, en tout ou en partie, si certaines conditions relatives à l'utilisation des fonds sont remplies. Ces montants sont présentés à titre de prêts à court terme jusqu'au moment où ils deviennent non remboursables. Au moment où ils deviennent non remboursables, ils sont comptabilisés dans les produits divers à l'état des résultats et du résultat global. Toute tranche du PPP qui demeure remboursable sera reclassée à titre de billet à payer dans les états de la situation financière.

4. **Principales méthodes comptables** – suite

Perte par action

La perte de base par action est calculée en divisant la perte attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période. Pour toutes les périodes présentées, la perte attribuable aux actionnaires ordinaires correspond à la perte présentée attribuable aux propriétaires de la société. La perte diluée par action est calculée au moyen de la méthode du rachat d'actions. En vertu de la méthode du rachat d'actions, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour le calcul de la perte diluée par action suppose que le produit à recevoir à l'exercice des options d'achat d'actions et des bons de souscription dilutifs est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen du marché pendant la période.

Résultat global

Le résultat global est la variation de l'actif net de la société qui découle de transactions, d'événements et de circonstances de sources autres que les actionnaires de la société et comprend des éléments qui ne sont pas inclus à l'état des résultats.

Normes comptables publiées, mais non encore en vigueur

Les normes comptables et les modifications apportées à des normes comptables existantes ayant été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est à venir, ne sont pas applicables ou ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la société.

5. Matériel

	Matériel de production
Coût au 31 décembre 2018	618 \$
Ajouts	12 004
Coût au 31 décembre 2019	12 622
Amortissement cumulé au 31 décembre 2018	-
Dotation aux amortissements	(1 448)
Amortissement cumulé au 31 décembre 2019	(1 448)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2019	11 174 \$
Coût au 31 décembre 2019	12 622 \$
Ajouts	83 720
Cessions	(56 871)
Coût au 31 décembre 2020	39 471
Amortissement cumulé au 31 décembre 2019	(1 448)
Dotation aux amortissements	(13 756)
Reprise de cession et d'amortissement d'immobilisations corporelles	9 285
Amortissement cumulé au 31 décembre 2020	(5 919)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2020	33 552 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, du matériel de production d'un coût historique de 44 250 \$ a été remis et revendu au vendeur pour une juste valeur de marché de 25 980 \$. La société a comptabilisé le montant à recevoir du vendeur dans les créances diverses le 31 décembre 2020. Le produit net convenu de la vente a été reçu en entier de la part du vendeur en janvier 2021. Une perte à la cession a été comptabilisée pour un montant de 5 632 \$.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, du matériel de production décrit plus haut, d'un coût historique de 12 622 \$, a été abandonné, et une charge pour moins-value de 9 974 \$ a été comptabilisée.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le montant de l'amortissement cumulé repris lié à l'abandon et à la cession de l'actif s'établissait à respectivement 2 648 \$ et 6 637 \$.

6. Actifs incorporels

	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
Marques de commerce et logo – durée de vie indéfinie	5 500 \$	5 500 \$
Recettes – durée de vie indéfinie	704 294	704 294
	<u>709 794 \$</u>	<u>709 794 \$</u>

Marques de commerce et logo

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a soumis une demande au United States Patent and Trademark Office pour l'inscription de quatre marques de commerce et d'un logo, qui a été acceptée. En vertu de la loi américaine, les marques de commerce peuvent avoir une durée de vie indéfinie, mais doivent être renouvelées chaque 10 ans pour un coût minime. Le montant capitalisé représente les coûts historiques engagés au titre de services professionnels dans le cadre de l'obtention des marques de commerce. En vertu d'IAS 38, et selon le jugement de la direction, ces marques de commerce conserveront leur valeur indéfiniment. Les marques de commerce et le logo sont les suivants :

- Honorable Ethical Moral Protein
- May All Be Fed
- Planet Based Foods
- Logo représentant une semence

Recettes

La filiation de la société remonte à une entité maintenant disparue appelée Hemp Food Company, LLC (« HFC »), dont elle a acquis les recettes et la propriété intellectuelle connexe (les « recettes ») à leur juste valeur en 2018. En échange, la société a attribué 625 actions ordinaires de Planet Based Foods, Inc. à diverses parties d'HFC. Selon le jugement de la direction, la juste valeur échangée correspond à la juste valeur actuelle de 0,05 \$ par action ordinaire de Planet Based Foods, Inc. La direction juge que ces contributions conserveront indéfiniment leur valeur. En vertu d'IAS 38, la société présentera la valeur de ces actifs non monétaires au coût, et la direction révisera les durées d'utilité indéfinie attribuées à ces catégories d'actifs. La direction tiendra compte d'incidences négatives futures possibles comme un changement dans les lois, le contexte d'affaires, la technologie, ou des indicateurs d'une dégradation du rendement financier relatif à ces actifs.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a comptabilisé à l'actif, à titre d'actifs incorporels, divers coûts liés à des installations de laboratoires et de tests, à des tests d'ingrédients et à des services de consultation connexes directement liés au raffinement supplémentaire et à la validation des recettes et aux méthodes de fabrication connexes. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ces coûts se sont établis à 43 415 \$.

À la fin de l'exercice, la direction a évalué la recouvrabilité de la valeur des marques de commerce et des recettes au moyen de la valeur quantitative soutenue par la contrepartie offerte dans une lettre d'intention de procéder à une opération de fusion après la fin de l'exercice (voir la Note 14 - Événements postérieurs). Aucune moins-value n'a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 puisque la contrepartie excédait la valeur comptable tant des marques de commerce que des recettes.

7. Dettes fournisseurs et charges à payer

	<u>31 décembre 2020</u>	<u>31 décembre 2019</u>
Créances d'exploitation	13 581 \$	4 208 \$
Charges à payer	4 045	-
	<u>17 626 \$</u>	<u>4 208 \$</u>

8. Carte de crédit à payer

La société utilise une carte de crédit émise par JPM Chase Bank N.A. pour diverses charges d'exploitation et charges générales du siège social. Les intérêts sur les soldes impayés sont variables, facturés et cumulés dans le solde mensuellement chaque date de relevé, à des taux d'intérêt de 16,24 % et 17,99 % respectivement pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019.

9. Prêts à court terme

Solde à payer des prêts à court terme de la société au 31 décembre 2020 :

	<u>Ouverture</u>	<u>Capital</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Remboursement</u>	<u>Total</u>
PPP de la SBA	- \$	25 000	-	-	25 000 \$
Prêt à court terme	- \$	50 000	-	-	50 000
Total	<u>- \$</u>	<u>75 000 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>75 000 \$</u>

Le prêt du PPP de la SBA a été émis par la SBA des États-Unis en réponse à la pandémie de COVID-19. Le prêt a été consenti le 1^{er} mai 2020, et la direction a choisi comme option la période de couverture des dépenses de 24 semaines. La SBA peut rendre le prêt entièrement non remboursable si certains critères en matière de dépenses couvertes sont remplis. Au 31 décembre 2020, aucune remise de dette n'a été comptabilisée puisque la direction a jugé que le prêt ne respectait qu'une partie des critères de remise. Le 25 juin 2021, la direction a reçu d'un prêteur un avis selon lequel un numéro de référence de demande de remise de la SBA avait été attribué et que la présentation de la demande à la SBA était autorisée. La tranche du prêt qui demeure remboursable porte intérêt au taux de 1 % par année et doit être remboursée dans les cinq ans suivant la fin de la période couverte, laquelle a pris fin le 17 octobre 2020. En juillet 2021, la direction a reçu l'approbation de remise du prêt et comptabilisera une remise partielle au cours d'une période ultérieure.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la société a également reçu une subvention inconditionnelle de 2 000 \$ du programme EIDL Advance de la SBA. La subvention a été comptabilisée dans les produits divers à l'état des résultats et du résultat global.

Le prêt à court terme est un prêt obtenu auprès de Worldwide Creative, LLC, dont le dirigeant détient 3 000 000 d'actions ordinaires de la société. Le prêt a été consenti le 6 mars 2020 et est remboursable à vue, ne comporte pas de bien affecté en garantie ni de sûreté réelle, et ne porte pas intérêt. Le produit du prêt a été affecté au fonds de roulement général et à diverses charges du siège social. La direction prévoit rembourser le prêt en entier avant la fin de 2021.

10. Opérations et soldes entre parties liées

Les montants dus à des parties liées ont trait à des montants à payer à des membres de la direction de la société pour divers prêts aux fins du fonds de roulement pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019. Les soldes ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et ne sont pas assortis de modalités de remboursement spécifiques. La direction a l'intention de régler les montants dus au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021. Les soldes dus à des parties liées, soit le président et le secrétaire, étaient de respectivement 81 077 \$ au 31 décembre 2020 et 53 352 \$ au 31 décembre 2019.

Le directeur de la recherche et du développement de la société a été rémunéré pour du travail effectué aux fins du développement et du raffinement continus des recettes pour les produits de la société, y compris les processus et techniques de fabrication. Ces paiements ont été de 13 850 \$ et de 31 500 \$ respectivement pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019. Les montants payés ont été inclus dans les charges de recherche et de développement.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le président et le secrétaire de la société ont chacun reçu une rémunération brute de 4 615 \$. Au cours de la même période, le directeur de la recherche et du développement a également reçu une rémunération brute de 3 667 \$. Les rémunérations brutes ont été comptabilisées dans le poste Employés et coûts connexes. Le financement de ces rémunérations a été tiré du produit du PPP de la SBA décrit à la Note 9 – Prêts à court terme à payer. Ces rémunérations sont entièrement admissibles à titre de dépenses couvertes par le produit du PPP en vertu des règles du prêt du PPP de la SBA, ce qui signifie que ces montants tirés du prêt seront entièrement non remboursables, comme il est décrit à la Note 9.

11. Juste valeur et instruments financiers

Facteurs de risque

La société est exposée, à divers degrés, à divers risques découlant des instruments financiers. Le conseil d'administration approuve et fait le suivi des processus de gestion des risques, y compris les politiques de placement documentées et les structures de contrôle et de divulgation de l'information. Les types d'expositions aux risques et la manière dont ces expositions sont gérées se présentent comme suit :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter d'une obligation et entraîne du même coup une perte financière pour l'autre partie. La principale exposition au crédit de la société a trait à sa trésorerie. Ce risque est géré en faisant affaire avec une grande institution financière dont la qualité du crédit est élevée selon des agences de notation. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

11. Juste valeur et instruments financiers – suite

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles seront dues. La société dispose d'un processus de planification et de budgétisation pour établir les fonds nécessaires au soutien des exigences d'exploitation normales de la société sur une base continue. La société s'assure que des fonds suffisants sont disponibles pour respecter ses exigences d'affaires à court terme, en tenant compte de ses flux de trésorerie d'exploitation et de ses fonds en caisse prévus.

Par le passé, les seules sources de financement de la société étaient l'émission d'actions ordinaires, d'un prêt d'actionnaire, de prêts à court terme et d'emprunts renouvelables. À certains moments, l'accès de la société à du financement a été incertain. Rien ne garantit qu'un accès continu à un financement par emprunt ou par actions sera disponible.

Risque de change

La société n'est pas exposée à un risque de change important.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier variera en raison de changements dans les taux d'intérêt du marché. La société n'a pas de titres de créance à taux variable.

12. Capitaux propres

Capital social autorisé

25 000 000 d'actions ordinaires sans valeur nominale sont autorisées. Au 31 décembre 2020, la société comptait 20 000 000 d'actions ordinaires en circulation.

Veuillez également consulter la Note 14 au sujet du fractionnement des actions.

Émission de capital social

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, 1 000 000 d'actions ont été émises pour 50 000 \$. Tous les coûts d'émission de ces actions ont été négligeables et n'ont pas été comptabilisés.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, 5 500 000 actions ont été émises pour 275 000 \$, moins des coûts d'émission d'actions de 8 501 \$.

Le 9 octobre 2018, 1 000 000 d'actions ordinaires ont été vendues à un administrateur actuel de la société à une juste valeur de 0,05 \$ l'action.

La société a été constituée en société le 9 octobre 2018. À cette date, la société a accordé 12 500 000 actions à diverses parties prenantes de Hemp Food Company, LLC, en échange de recettes. La direction évalue ces actions à une juste valeur de 0,05 \$ l'action et a comptabilisé de montant à l'actif à titre d'actif incorporel. Voir la Note 6 pour plus de renseignements au sujet de cette opération.

Options d'achat d'actions et bons de souscription d'actions

Il n'y avait pas d'options d'achat d'actions ni de bons de souscription d'actions en cours aux 31 décembre 2020 et 2019, respectivement.

13. Impôt différé

Le tableau qui suit présente un rapprochement de la charge (du recouvrement) d'impôt attendu(e) aux taux d'imposition prévu par la loi américaine et des montants comptabilisés à l'état des résultats et du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 :

	2020	2019
	\$	\$
Perte nette avant impôt	(137 164)	(260 436)
Taux d'imposition prévu par la loi	28 %	28 %
Charge (recouvrement) d'impôt attendu(e)	(38 383)	(72 879)
Incidence fiscale des crédits de R et D et des éléments non imposables	(4 954)	(1 268)
Éléments non imposables et autres	16	7
Variation de l'actif d'impôt différé non comptabilisé	43 321	74 140
Charge (recouvrement) d'impôt total(e)	-	-

Les actifs (passifs) d'impôt différé nets aux 31 décembre 2020 et 2019 sont composés de ce qui suit :

	2020	2019
	\$	\$
Actifs incorporels	58 096	51 834
Coûts comptabilisés à l'actif antérieurs aux produits	(48 707)	(48 707)
Immobilisations corporelles	(9 389)	(3 127)
Total des actifs (passifs) d'impôt différé	-	-

13. Impôt différé – suite

Les différences temporaires déductibles non comptabilisées aux 31 décembre 2020 et 2019 sont composées de ce qui suit :

	2020	2019
	\$	\$
Actifs incorporels	323 553	200 523
Crédits de R et D	9 477	3 375
Pertes opérationnelles nettes reportées en avant	97 333	87 359
Différences temporaires déductibles non comptabilisées	430 363	291 257

La société a des pertes autres qu'en capital reportées en avant d'environ 97 333 \$ (87 359 \$ en 2019), lesquelles peuvent être reportées en vue de réduire l'impôt d'un exercice futur aux fins fiscales américaines, sous réserve de la détermination finale par les administrations fiscales, arrivant à échéance au cours des exercices suivants :

Échéance	Total
2038	-
2039	87 359
2040	9 974
Total	97 333 \$

14. Événements postérieurs

1. Le 8 février 2021, la société a signé une lettre d'intention à l'égard d'une convention d'échange d'actions avec Digital Buyer Technologies Corp. (« Digital »), qui a été constituée en société sous le régime de la Business Corporations Act de la Colombie-Britannique le 8 février 2017 (collectivement les « parties » ci-après).

i. « La transaction »

- Digital, directement ou indirectement, procédera à l'acquisition, auprès des actionnaires de la société, d'une participation de 100 % dans la société en échange de titres de Digital (la « transaction »), ce qui constituera une opération de prise de contrôle inversée de Digital. Par suite de la transaction, la société deviendra une filiale en propriété exclusive de Digital, ou sera entièrement fusionnée avec Digital, la structure finale de la transaction devant être établie en fonction de questions relatives aux titres, aux lois fiscales et au droit des sociétés. La société, après la clôture (comme elle est définie aux présentes), est désignée sous le nom d'« émetteur issu de la fusion ».

ii. Contrepartie

- En contrepartie de la transaction, à l'achèvement de la clôture, Digital émettra les titres suivants en échange de la totalité des titres émis et en circulation ou en cours de la société :
 - 12 000 000 d'actions à droit de vote subalterne (chacune, une « ASDV ») à l'intention des actionnaires existants de la société, à l'exclusion de M. Braelyn Davis et de M. Ted Cash, d'une valeur réputée de 0,30 \$ CA l'action ordinaire pour une valeur totale réputée de 3 600 000 \$ CA;
 - 2 000 000 d'actions à droit de vote multiple (chacune, une « ADVM ») à M. Braelyn Davis et à M. Ted Cash, pour un nombre total de 4 000 000 d'ADVM. Chaque ADVM peut être convertie, sans contrepartie additionnelle, en deux actions ordinaires, pour un nombre total de 8 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur réputée de 0,30 \$ CA l'action ordinaire d'une valeur totale réputée de 2 400 000 \$ CA. Avant la conversion des ADVM, chaque ADVM confère deux (2) droits de vote, alors que chaque action ordinaire est assortie d'un droit de vote.
- Parallèlement à la clôture de la transaction, les deux parties conviennent que Digital émettra 500 000 actions ordinaires à un tiers à titre d'honoraires d'intermédiation pour la transaction.

iii. Plan de financement prévu

- Digital a l'intention de conclure un financement au moyen d'un placement privé d'unités d'action (chacune, une « unité ») afin de réunir un montant brut de 250 000 \$ CA à un prix proposé de 0,05 \$ CA l'unité pour un total de 5 000 000 d'unités. Chaque unité sera composée d'une (1) action ordinaire et d'un demi-bon (1/2) de souscription d'action ordinaire transférable (chacun, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription entier confèrera à son porteur le droit d'acheter une (1) action ordinaire additionnelle de Digital à un prix d'exercice prévu de 0,60 \$ CA par action pour une période de deux (2) ans à compter de la date d'émission.

14. Événements postérieurs – suite

iii. Plan de financement prévu – suite

- Digital procédera à un placement privé d'un montant proposé de 3 000 000 \$ CA à être réalisé parallèlement à la clôture. Il est de l'intention des deux parties que le financement puisse être réalisé par l'émission de débetures convertibles, de bons de souscription spéciaux ou d'autres instruments financiers semblables (les « instruments »), comme le recommandera le conseiller fiscal et le conseiller juridique des parties et tel qu'il sera déterminé d'un commun accord par les deux parties.
 - Les honoraires d'intermédiation proposés pour le financement comprennent ce qui suit : i) des honoraires au comptant équivalent à 7,0 % du financement, et ii) jusqu'à 700 000 bons de souscription d'actions équivalant à 7,0 % du nombre d'actions ordinaires émises aux termes du financement, en supposant que le montant total des instruments sera converti en actions ordinaires à la date d'inscription à la cote.
 - Après la signature de cette lettre d'intention, la société a procédé à un financement d'un montant de 669 960 \$ au moyen de l'émission de débetures convertibles. Chaque débenture est assortie d'un taux d'intérêt du coupon de 5 % par année avec une durée proposée de deux ans à compter de l'émission. Le produit a été affecté au fonds de roulement et aux charges générales du siège social.
2. Le 6 juillet 2021, la société a reçu une décision de la SBA des États-Unis selon laquelle une radiation de prêt de 20 210 \$ avait été autorisée à l'égard du prêt du PPP initial de 25 000 \$, comme il est décrit à la Note 9. En vertu des modalités du PPP de la SBA, tout montant non radié deviendra exigible dans les cinq prochaines années et porte intérêt au taux de 1 % par année.
 3. Le 22 juillet 2021, la société a finalisé le fractionnement d'actions de ses actions ordinaires à raison d'une pour 20 000. La société avait 1 000 actions ordinaires émises et en circulation, et le nombre d'actions ordinaires en circulation postérieurement au fractionnement est de 20 000 000. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu de la totalité du capital social a été ajusté rétrospectivement conformément au ratio du fractionnement d'actions, et tous les montants historiques ont été ajustés afin de refléter le fractionnement d'actions dans les présents états financiers.
 4. Le 23 juillet 2021, la société a conclu une convention de fusion (la « fusion » et la « Convention ») avec Digital et DBT (USA) Corp. (« Subco »). Subco est une société de la Californie détenue exclusivement par Digital, et a été constituée en société le 25 juin 2021 dans l'unique fin de mettre en œuvre la fusion entre les parties. La société deviendra la société issue (« Mergeco ») de la fusion et conservera le nom de « Planet Based Foods, Inc. ». La convention visant la fusion finalise la transaction antérieurement proposée présentée dans la lettre d'intention, datée du 8 février 2021.

La convention définit un certain nombre d'étapes en vue de cette fusion, y compris un vote ou un consentement des actionnaires de la société et conformément à l'approbation d'une résolution de fusion de Subco. La transaction se traduira par une prise de contrôle inversée de Digital. À la clôture de la fusion, l'émetteur issu de la fusion sera connu sous le nom de Planet Based Foods Global Inc. (« PBF Global Inc. »).

14. Événements postérieurs – suite

L'objectif de la convention est que la transaction soit admissible à titre de « réorganisation » en vertu du Code des impôts fédéraux des É.-U. (le « Code »), que Digital, Subco et la société soient des parties à une réorganisation en vertu du Code, et que Digital soit traitée à titre de société intérieure des É.-U. aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain.

RAPPORT DE GESTION

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Le rapport de gestion qui suit de Planet Based Foods Inc. (la « société ») doit être lu avec les états financiers audités de la société pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019. Les états financiers et les données financières qui en sont tirées ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Toutes les informations financières figurant dans le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») ont été préparées par la direction et fournissent une analyse de notre performance et de notre situation financières. Le présent rapport de gestion doit être lu avec les états financiers audités de la société. Tous les montants en dollars sont en dollars américains (\$ US), la monnaie de présentation et fonctionnelle de la société, à moins d'indication contraire.

La date effective du présent rapport est le 15 décembre 2021.

Nature des activités

La société a été constituée en société le 9 octobre 2018 sous le régime des lois de l'État de la Californie, aux É.-U. Son siège social est situé au 2869, Historic Decatur Road, San Diego, Californie 92106.

La filiation de la société remonte à une entité maintenant disparue appelée Hemp Food Company, LLC (« HFC »), de laquelle elle a acquis les recettes et la propriété intellectuelle connexe (les « recettes ») à leur juste valeur en 2018.

Planet Based Foods Inc. offre un substitut de viande végétale efficace dérivé de protéines de chanvre. Les produits ont été élaborés à titre de solution de rechange durable et saine aux protéines animales. Le développement du concept initial des produits de chanvre remonte à 2012, lorsque les fondateurs ont relevé une occasion sur le marché des substituts de viande. Le déclin de la popularité des produits à base de soja et la montée de celle des produits végétaliens, la société a cherché à trouver une source supérieure de protéines à base de plantes. La société a établi que les produits et protéines dérivés du chanvre sont en voie de devenir la prochaine solution de rechange en matière de superaliment sur le marché des aliments à base de plantes. Grâce à leurs avantages supérieurs en matière de santé et à leur mode de production rentable, la société est d'avis que les substituts à base de chanvre présentent un produit plus sain offrant de meilleures marges que celles des concurrents actuels sur ce marché.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société a mis au point et raffiné trois unités de gestion des stocks pour les produits initiaux, soit des saucisses à déjeuner, des miettes de taco et des galettes de hamburgers. La société a recours à des conditionneurs à forfait pour fabriquer et emballer ses produits pour le marché de gros, y compris pour les ventes aux restaurants et aux revendeurs de produits de consommation emballés. Au cours de 2019, la société a établi sa première entente avec un conditionneur à forfait, à savoir West Liberty Foods (« WLF »), près de Chicago, en Illinois. À la fin de 2019, la société avait établi que la production d'essai de la recherche et du développement (« R et D ») de WLF ne respectait pas les critères d'uniformité et de qualité de la société pour ses produits. La société a décidé de mettre fin à l'entente avec WLF et de remettre, céder ou abandonner du matériel de production installé dans les locaux de WLF.

Pendant la première moitié de 2020, la société a commencé à travailler avec un nouveau conditionneur à forfait, Aveno Antigua (« Aveno »), de Denver, au Colorado. Aveno est un transformateur alimentaire et un conditionneur à forfait certifié biologique, kascher, sans OGM et sans gluten en mesure d'adapter sa capacité de production et qui est bien établi dans le segment des aliments à base de plantes à croissance rapide du secteur des produits alimentaires. Aveno dispose également des capacités techniques pour contribuer à l'élaboration de techniques de production et de nouveaux produits. Parallèlement, la société a entamé le raffinement « version 2.0 » de ses recettes existantes.

Le 11 mars 2020, l'écllosion de COVID-19 a été déclarée comme étant une pandémie par l'Organisation mondiale de la santé. Partout dans le monde, les gouvernements ont mis l'accent sur la maîtrise de l'écllosion et la prévention de la propagation. Depuis l'écllosion, les économies mondiales ont été touchées alors que les gouvernements ont imposé des restrictions comme les interdictions de voyage, les quarantaines auto-imposées, la distanciation sociale et la fermeture temporaire d'entreprises non essentielles. En réaction à la pandémie de COVID-19, la société a mis des mesures en œuvre pour assurer des conditions de travail sécuritaires aux membres de son personnel. Pendant les périodes de confinement social et économique, la société a continué de raffiner ses produits et d'améliorer les méthodes de production, et a établi son entente avec le conditionneur à forfait Aveno. Pendant la pandémie, la société a également cherché à réunir des capitaux additionnels. La pandémie de COVID-19 n'a pas eu d'incidence négative importante sur les activités de la société.

Entre le début et le milieu de l'année 2020, la société a entamé des discussions avec de nombreux participants de grande taille, y compris le fournisseur de restaurants et distributeur US Foods, Inc., au sujet de la distribution d'échantillons de ses produits version 2.0. En outre, la société a tenu des discussions initiales et a procédé à des distributions d'échantillons avec des acheteurs vendant directement à des détaillants, y compris Target et d'autres, ayant signalé un intérêt. Elle a également travaillé avec des partenaires de lancement comme Creative Partners Group, une société de solutions de vente au détail, afin de développer les ventes et une stratégie au sein de l'espace de CPG.

Le 8 février 2021, la société a signé une lettre d'intention avec Digital Buyer Technologies Corp. (« Digital » — une société de la Colombie-Britannique), dans le but de réaliser une fusion plus tard en 2021. Dans le cadre de la convention de financement de la lettre d'intention, en février et en mars de 2021, la société a émis plusieurs tranches de billets convertibles. Le montant réuni par l'intermédiaire du financement initial s'est établi à près de 670 000 \$. Le produit de ces billets a été affecté à la poursuite de l'expansion des activités, à l'embauche de professionnels en marketing et en conception graphique d'emballage, à la R et D afin de créer de nouvelles recettes pour élargir l'offre de produits, à l'achat de matériel de production pour installation dans les locaux d'Aveno, et à l'acquittement de divers honoraires juridiques et comptables liés à la fusion proposée.

Le 23 juillet 2021, la société a conclu une convention de fusion (la « fusion » et la « convention ») avec Digital et DBT (USA) Corp. (« Subco »). Subco est une société californienne détenue exclusivement par Digital, et a été constituée en société le 25 juin 2021 à l'unique fin de réaliser la fusion entre les parties. La société deviendra la société issue (« Mergeco ») de la fusion et conservera le nom « Planet Based Foods, Inc. ». La convention visant la fusion finalise la transaction antérieurement proposée présentée dans la lettre d'intention, datée du 8 février 2021.

La convention précise un certain nombre d'étapes en vue de cette fusion, y compris un vote ou un consentement des actionnaires de la société et l'approbation d'une résolution de fusion de Subco. La transaction se traduira par une prise de contrôle inversée de Digital. À la clôture de la fusion, l'émetteur issu de la fusion sera connu sous le nom de Planet Based Foods Global Inc. (« PBF Global Inc. »).

L'objectif de la convention est que la transaction soit admissible à titre de « réorganisation » en vertu du Code des impôts fédéraux des É.-U. (le « Code »), et que Digital, Subco et la société soient des parties à une réorganisation en vertu du Code, et que Digital soit traitée à titre de société intérieure des É.-U. aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain. Aucune incidence fiscale n'est prévue pour les investisseurs canadiens.

Principales informations annuelles

	Exercices clos les 31 décembre		
	2020	2019	2018
	\$	\$	\$
Total des produits	-	-	-
Perte nette et résultat global	(137 164)	(260 436)	(30 846)
Perte nette par action	(0,01)	(0,02)	(0,00)
Total de l'actif	791 737	745 041	646 154
Total des passifs financiers à long terme	-	-	-
Dividendes au comptant par action	-	-	-

Résultats d'exploitation

La société a été constituée en société le 9 octobre 2018. Ses principales activités et dépenses depuis sa constitution ont été liées à la R et D, les frais de déplacement et les honoraires professionnels constituant la plus grande part de la perte nette et du résultat global de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2018, le total de l'actif s'établissait à 646 154 \$. L'augmentation du total de l'actif a principalement découlé de la juste valeur des 2 000 000 d'actions ordinaires de la société attribuées à diverses parties de l'ancienne HFC en échange de recettes et de la propriété intellectuelle connexe de HFC, et des 10 000 000 d'actions ordinaires de la société attribuées à divers administrateurs et dirigeants de la société pour leur apport au perfectionnement des recettes. La juste valeur échangée correspond à la juste valeur de 0,05 \$ par action ordinaire de la société pour une juste valeur totale de 600 000 \$. La juste valeur de ces actions ainsi que les dépenses de R et D de 41 379 \$ comprenaient de multiples coûts liés aux ingrédients et aux tests de recettes engagés par des tiers au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, lesquels ont été comptabilisés à l'actif à titre d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Au 31 décembre 2019, la société détenait un actif total de 745 041 \$, des passifs courants de 94 824 \$, et avait accusé une perte nette et un résultat global de 260 436 \$. La production de la R et D s'est poursuivie tout au long de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la production d'essai initiale ayant commencé chez

WLF au cours de juillet 2019. L'augmentation du total de l'actif au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 a en partie découlé de l'acquisition de matériel de production d'une valeur comptable nette de 11 174 \$, et d'environ 68 415 \$ en dépenses de R et D comprenant des honoraires de consultation de 13 500 \$ versés au directeur de la R et D, des honoraires de 5 500 \$ pour services professionnels engagés pour l'enregistrement de la marque de commerce, des coûts de 22 949 \$ liés aux ingrédients et aux tests des recettes, des coûts de 1 466 \$ pour la matière première et l'émission d'actions évaluées à 25 000 \$ en faveur d'un consultant pour ses services dans le perfectionnement de la recette, lesquels ont été inscrits à l'actif à titre d'immobilisations incorporelles. Les dettes fournisseurs et charges à payer ont augmenté pour s'établir à 4 208 \$ au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2019, la société avait également un solde à payer de 37 264 \$ relativement à des acquisitions effectuées à l'aide d'une carte de crédit renouvelable émise par JPM Chase Bank, N.A. La perte nette et le résultat global inscrits au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont découlé principalement de coûts liés aux employés de 95 845 \$, de dépenses de R et D de 84 678 \$ (comprenant principalement des honoraires de services-conseils de 29 638 \$, des coûts de matériel de 53 272 \$ et des frais de stockage en chambre froide de 1 768 \$), de frais de publicité de 21 826 \$ et d'autres charges d'exploitation d'environ 59 747 \$. La perte nette et le résultat global ont été contrebalancés en partie par un montant de 4 488 \$ comptabilisé dans les produits divers, représentant la marge brute des ventes de produits d'essai « version 1.0 » à US Foods, Inc.

Au 31 décembre 2020, la société détenait un actif total de 791 737 \$, des passifs courants de 228 684 \$, et avait accusé une perte nette et un résultat global de 137 164 \$. Malgré les confinements des entreprises et sociétales à l'échelle mondiale en réaction à l'éclosion de la pandémie de COVID-19, la société a poursuivi ses activités de R et D, bien qu'à un rythme réduit comparativement à 2019. La société a également acquis du matériel de production de 83 720 \$ installé dans les locaux du conditionneur à forfait actuel, Aveno. Les charges ont été réduites de manière importante, et la société a accusé une perte nette et un résultat global de 137 164 \$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les dépenses de R et D se sont établies à 36 071 \$ (comprenant principalement des honoraires de services-conseils de 13 700 \$, des frais de matériel de 10 542 \$, des frais de tests de production de 7 015 \$, des services de tests en laboratoire de 2 415 \$ et des frais de stockage en chambre froide de 2 399 \$), les coûts liés aux employés ont été de 24 010 \$, et le reste des charges d'exploitation sont ressorties à 54 357 \$. La société a également cédé du matériel ayant été utilisé chez WFL au prix de 56 871 \$, comptabilisant une perte à la cession de 15 606 \$. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les flux de trésorerie d'exploitation ont été soutenus en partie par un prêt remboursable à vue à court terme de 50 000 \$ consenti par un investisseur, par de l'aide publique de 27 000 \$ en réaction à la pandémie, et par un montant de 50 000 \$ tiré de l'émission d'actions. L'aide publique comprenait un montant de 25 000 \$ tiré d'un prêt consenti par le Paycheck Protection Program (« PPP ») de la Small Business Administration (« SBA ») des États-Unis. En juillet 2021, la société a reçu un avis indiquant qu'un montant d'environ 20 210 \$ du prêt du PPP n'aura pas à être remboursé. Le montant résiduel à payer est converti en un billet portant intérêt à un taux de 1 % remboursable sur une période de cinq ans.

Performance globale

Source des fonds

Du 9 octobre 2018 jusqu'à la date du présent rapport, la société a réuni un produit brut d'environ 1,1 million \$. Jusqu'au 31 décembre 2020, le produit comprenait 50 000 \$ tiré de l'émission et de la vente

d'actions ordinaires, 75 000 \$ en prêts à court terme et 81 077 \$ en prêts consentis par des dirigeants de la société. Au début de 2021, un montant de 669 960 \$ a été recueilli au moyen de l'émission de billets convertibles réalisée dans le cadre de l'opération de prise de contrôle inversée que la société a conclue avec DBTC. Les fonds recueillis ont été principalement affectés à la R et D, à la publicité et à la recherche de marché, à l'acquisition d'immobilisations corporelles et aux besoins généraux du fonds de roulement. Pendant cette période, la société a affecté une tranche d'environ 900 000 \$ du produit au développement de produits et à la R et D, à la publicité et à la recherche de marché, à des immobilisations corporelles et au fonds de roulement.

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau qui suit est un sommaire des résultats des huit derniers trimestres clos :

	31 décembre 2020	30 septembre 2020	30 juin 2020	31 mars 2020
	\$	\$	\$	\$
Produits	-	-	-	-
Perte nette et résultat global	(37 562)	(37 919)	(27 491)	(34 192)
Perte de base et diluée par action	-	(0,01)	-	-
	31 décembre 2019	30 septembre 2019	30 juin 2019	31 mars 2019
	\$	\$	\$	\$
Produits	-	-	-	-
Perte nette et résultat global	(76 109)	(111 205)	(60 669)	(12 453)
Perte de base et diluée par action	(0,01)	(0,01)	-	-

Au cours des huit derniers trimestres clos de la société, cette dernière a accusé des pertes nettes conformes à la nature en démarrage et en phase de R et D des activités depuis sa création. Au cours de 2020, les pertes nettes ont été moins importantes qu'en 2019, surtout en raison de la réduction des activités découlant des restrictions économiques et sociales instaurées en réponse à la pandémie de COVID-19.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2020, la perte nette s'est établie à 37 562 \$, comparativement à une perte nette de 76 109 \$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2019. Le principal écart en matière d'exploitation pour le trimestre clos le 31 décembre 2020 comparativement au trimestre clos le 31 décembre 2019 a découlé de la comptabilisation d'un montant de 45 161 \$ pour la mise au rebut de matières en stock à la suite de la décision de mettre fin à l'entente avec le conditionneur à forfait WLF. De plus, le processus itératif de raffinement des recettes pour en faire une « version 2.0 » a également joué un rôle dans la décision de céder les matières premières restantes se trouvant dans les locaux de WLF.

Trésorerie et sources de financement

Au cours des deux exercices antérieurs et jusqu'à la date du présent rapport, la société a recueilli environ 1,1 million \$ aux fins de l'avancement des actifs incorporels primaires liés aux recettes et aux besoins généraux du fonds de roulement. Des fonds recueillis, une tranche d'environ 0,6 million \$ a été affectée à la R et D et aux activités liées à la production, et une tranche d'environ 0,9 million \$ a été affectée au fonds de roulement. La société est d'avis qu'elle sera en mesure de réunir les capitaux requis pour la poursuite des unités de gestion de stockage pour ses produits et la distribution sur le marché. La société a maintenu des frais d'administration raisonnables, la publicité et la promotion des produits mis au point étant tributaires des capitaux disponibles pour couvrir ces dépenses.

La direction suppose que la société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible. Dans son évaluation de la poursuite des activités, la direction est au fait d'importantes incertitudes liées à des événements et à des conditions qui pourraient jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités.

La société continuera d'avoir besoin de fonds afin de poursuivre le développement et la mise en marché de ses produits. Par conséquent, le 8 février 2017, elle a conclu une lettre d'intention à l'égard d'une convention d'échange d'actions avec Digital, laquelle a été constituée en société sous le régime de la *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique. Cette transaction constituera une opération de prise de contrôle inversée de Digital. Il est estimé que la contrepartie et le financement proposé pour la clôture de la transaction s'établiront à environ 4,8 millions \$ (6,0 millions \$ CA). En outre, après la signature de la lettre d'intention, la société a procédé à un financement d'un montant de 669 960 \$ au moyen de l'émission de billets convertibles. Chaque débenture est assortie d'un taux d'intérêt du coupon de 5 % par année et d'une durée proposée de deux ans à compter de l'émission. Le produit a été affecté au fonds de roulement et aux charges générales du siège social.

La réussite financière de la société sera tributaire de la viabilité économique de ses produits actuels sur le marché des substituts de viande véganes. En outre, la société est à un stade avancé dans la production d'autres substituts de viande faits à partir de protéines dérivées du chanvre. Le développement des produits, des techniques de production et de la distribution pourrait nécessiter plusieurs années avant d'arriver à pleine maturité. La rentabilité à long terme des activités de la société sera directement liée en partie au coût et au succès de ces efforts, qui pourraient être touchés par un certain nombre de facteurs, et il est difficile d'établir le montant des produits d'exploitation en découlant, si la société en réalise.

Les produits d'exploitation de la société, si elle en réalise, devraient être principalement tirés de la fabrication et de la vente de substituts de viande véganes, dont les protéines seront surtout dérivées du chanvre, parallèlement à d'autres ingrédients de liaison et aromatisants. Le prix de ces produits de base a varié au fil du temps, particulièrement au cours des récentes années, et pourrait être touché par de nombreux facteurs qui échappent au contrôle de la société, comme les tendances internationales, économiques et politiques, les attentes en matière d'inflation et la variation des taux de change et des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2020, la société avait un actif total de 791 737 \$, comparativement à 745 041 \$ au 31 décembre 2019. Les principaux actifs de la société sont des actifs incorporels comprenant des recettes, certains coûts de R et D et des marques de commerce, d'une valeur de 709 794 \$ au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019. Les actifs restants comprennent du matériel de 33 552 \$ et de 11 174 \$, et une

trésorerie de 22 411 \$ et de 24 073 \$, respectivement au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019. La société avait également une créance diverse à court terme au 31 décembre 2020. Elle n'avait pas de passif non courant et affichait un fonds de roulement négatif de 180 293 \$ et de 70 751 \$ respectivement au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

Engagements

La société n'avait pas d'engagement d'exploitation contractuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ni pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, elle a utilisé sur une base mensuelle un « bureau de direction » partagé pour les besoins de son siège social. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'accès à ce bureau a été restreint de manière importante en raison de la pandémie de COVID-19. Par conséquent, la société a réduit son engagement mensuel afin de ne payer que pour une boîte postale d'entreprise et l'utilisation continue de l'adresse comme emplacement principal de son siège social.

Opérations entre parties liées

Les montants dus à des parties liées ont trait à des montants à payer à des membres de la direction de la société pour divers prêts servant à financer le fonds de roulement pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2019. Les soldes ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et ne sont pas assortis de modalités de remboursement particulières. La direction a l'intention de régler les montants dus au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, le directeur de la recherche et du développement de la société a été rémunéré pour du travail effectué aux fins du développement et du raffinement continus des recettes pour les produits de la société, y compris les procédés et les techniques de fabrication.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chef de la direction et le chef des finances de la société étaient tous deux sur la liste de paie de la société. Leur financement provient du produit du PPP de la SBA décrit plus haut. Ces rémunérations sont entièrement admissibles à titre de dépenses couvertes par le produit du PPP en vertu des règles du prêt du PPP de la SBA, ce qui signifie que ces montants de rémunération brute tirés du prêt du PPP versés à ces parties liées n'auront pas à être remboursés.

Opérations entre parties liées	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Salaire – Chef de la direction	4 615 \$	- \$
Salaire – Chef des finances	4 615 \$	- \$
Salaires et honoraires de services-conseils – Directeur de la R et D	17 517 \$	31 500 \$
Total	26 747 \$	31 500 \$

Soldes des parties liées	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
Solde impayé au chef de la direction	14 047 \$	12 522 \$
Solde impayé au chef des finances	67 030 \$	40 830 \$
Total	81 077 \$	53 352 \$

Arrangements hors bilan

La société n'a pris aucun arrangement hors bilan.

Autres exigences du rapport de gestion

Informations additionnelles à fournir pour les émetteurs de capital-risque n'ayant pas de produits importants

La société n'a généré aucun produit d'exploitation important au cours de ses deux derniers exercices. Le tableau qui suit présente une ventilation des coûts engagés au titre du matériel :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Actifs incorporels comptabilisés à l'actif	709 794 \$	709 794 \$
Coûts de recherche et développement comptabilisés en charges	36 071 \$	84 678 \$
Autres charges d'exploitation générales	78 367 \$	177 418 \$

Information à fournir sur le capital en circulation

Le 22 juillet 2021, la société a déposé un certificat de modification auprès du Secrétaire d'État de la Californie afin de modifier les statuts originaux concernant les actions. La modification autorise la société à n'émettre qu'une catégorie d'actions, et le nombre total d'actions autorisées pour émission par la société est de 25 000 000.

De plus, la modification donne effet à un fractionnement d'actions différé aux termes duquel chaque action actuellement émise est converti en vingt mille (20 000) actions de la société. Les détenteurs existants des actions émises n'ont aucune mesure à prendre dans le cadre du fractionnement d'actions différé.

Le tableau qui suit présente une ventilation du capital social de la société, sur une base annuelle et à la date du présent rapport :

	23 août 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Actions ordinaires	20 000 000	20 000 000	19 000 000	13 000 000

Il n'y avait pas d'options d'achat d'actions ni de bons de souscription d'actions en cours aux 31 décembre 2020 et 2019.

Pour obtenir des renseignements additionnels sur le capital social en circulation, consulter la Note 12 des états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Facteurs sectoriels et économiques ayant une incidence sur la performance

La société est en phase de développement sur un marché de transformation d'aliments véganes, ayant lui-même connu une énorme croissance. En outre, alors que le marché diversifié des aliments remet en question l'usage d'ingrédients hautement transformés et génétiquement modifiés, il existe un engouement et un mouvement à l'égard des aliments durables, biologiques et à base de plantes, tout en tenant compte du goût et de la texture. La demande pour des produits dérivés du chanvre, y compris le cannabidiol (« CBD ») et les aliments élaborés à partir de plantes, a connu une croissance exponentielle. La société se démarque sur ce marché du fait qu'elle utilise le chanvre comme ingrédient principal, alors que ses concurrents existants tirent leurs protéines du maïs ou du soja. Ces occasions de marché pour la société pourraient être touchées par certains risques, y compris des pressions inflationnistes sur les prix des ingrédients de base et la concurrence exercée par des sociétés déjà établies sur le marché des substituts de viande. Le chanvre pousse dans divers climats, ce qui pourrait constituer un avantage par rapport à d'autres cultures de base traditionnelles pouvant être touchées par les changements climatiques, surtout celles du maïs et du soja.

Facteurs de risque

Les activités de la société sont assujetties à des risques, notamment la dépendance de la société envers les membres clés du personnel; la dépendance de la société envers une technologie et une expertise exclusives non brevetées; le contexte concurrentiel et réglementaire dans lequel la société exerce ses activités; l'exposition de la société au prix des matières premières; les attentes de la société à l'égard des tendances de consommation; la capacité de la société de gérer la chaîne d'approvisionnement, y compris le nombre limité de fournisseurs de matières premières et le risque de perturbation dans l'approvisionnement en ingrédients clés; la capacité de la société à protéger les renseignements des clients et des fournisseurs; l'exposition de la société aux questions de sécurité alimentaire et de santé des consommateurs; la capacité de la société de préserver la marque Planet Based Foods et la réputation de cette marque; une perturbation au sein des canaux de distribution ou de l'installation de production; l'expansion réussie de la capacité de fabrication de la société; la capacité de la société à développer des produits novateurs; la capacité de la société à retenir les clients actuels ou à attirer de nouveaux clients; la possibilité que la société devienne partie à un litige; la dépendance de la société envers des tiers pour l'expédition et le traitement des paiements; la nature spéculative du risque de placement; l'historique de pertes de la société; la nécessité pour la société d'obtenir du financement additionnel pour ses activités futures et ses plans d'expansion au moyen d'un financement par actions ou par titres d'emprunt; l'absence de versement de dividendes par la société dans le passé et de plan visant à en verser dans un proche avenir; le risque économique mondial susceptible d'avoir une incidence sur la demande des consommateurs pour les produits de la société; l'interdiction pour la société de prévaloir d'une occasion d'affaires en raison d'un conflit d'intérêts.

Gestion

La société dépend d'un nombre relativement petit de membres clés du personnel, dont la perte pourrait avoir une incidence négative sur sa situation.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion comprend des énoncés prospectifs et est assujéti à une gamme de risques et d'incertitudes ainsi qu'à d'autres facteurs en conséquence desquels les événements ou résultats réels pourraient différer de ceux prévus dans les énoncés prospectifs.

Les lecteurs reconnaîtront ces énoncés à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « a l'intention de », « projets », « anticipe », « estime », « continue » ainsi qu'à l'utilisation de la conjugaison au futur ou de termes similaires ou leur formulation à la négative.

Les renseignements prospectifs sont fondés sur les opinions et les estimations de la direction et de ses conseillers à la date où les renseignements sont fournis. Ils sont assujéti à une gamme de risques et d'incertitudes ainsi qu'à d'autres facteurs en conséquence desquels les événements ou résultats réels pourraient différer de manière importante de ceux prévus dans les renseignements prospectifs. Les renseignements sont fondés sur des hypothèses raisonnables qui comprennent, sans s'y limiter, celles ayant trait aux coûts réels des matières premières et du traitement, à la disponibilité de marchés pour les produits fabriqués et au prix du marché des produits fabriqués.

Les énoncés prospectifs traitent d'événements et de conditions futurs et, par conséquent, supposent des incertitudes et des risques inhérents. Les résultats réels pourraient différer de manière importante de ceux prévus dans ces énoncés à l'heure actuelle. Rien ne garantit que le plan, les intentions ou les attentes sur lesquels ces énoncés prospectifs sont fondés se réaliseront. Les énoncés prospectifs sont assujéti à des risques, des incertitudes et des hypothèses. Bien que la société soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont fondées sur des hypothèses raisonnables, ils ne doivent en aucun cas être interprétés comme des garanties du rendement futur, et les résultats et développements réels pourraient différer de manière importante de ceux figurant dans les énoncés prospectifs.

Les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. La société ne s'engage pas à mettre à jour quelque énoncé prospectif que ce soit figurant aux présentes, sauf pour se conformer aux lois applicables aux valeurs mobilières.

Approbaton

Le conseil d'administration de la société a approuvé les informations à fournir figurant dans le présent rapport de gestion.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels sur la société figurent sur son site Web à l'adresse planetbasedfoods.com.

ANNEXE C

RÈGLES DU COMITÉ D'AUDIT

OBJET

Planet Based Foods Global Inc. (la « **société** ») nommera un comité d'audit (le « **comité** ») pour aider les membres du conseil d'administration (le « **conseil** ») de la société à s'acquitter de leurs responsabilités de surveillance et de supervision des pratiques et des procédures comptables et de communication de l'information financière pour le compte de la société et de ses filiales directes et indirectes, du caractère adéquat des contrôles et des procédures comptables internes ainsi que de la qualité et de l'intégrité des états financiers de la société. De plus, le comité a la responsabilité de superviser les audits des états financiers de la société, d'orienter l'examen fait par les auditeurs de domaines spécifiques, de choisir les auditeurs externes indépendants de la société et d'approuver tous les services non liés à l'audit pour lesquels les services des auditeurs de la société peuvent être retenus.

I. STRUCTURE ET ACTIVITÉS

Le comité est composé d'au moins trois membres, tous des administrateurs de la société, et dont la majorité ne sera pas composée de membres de la haute direction, d'employés ou de personnes exerçant un contrôle de la société ou d'un membre du groupe ou d'une filiale de la société. De plus, le comité s'efforcera d'inclure une majorité de membres qui répond à la norme d'« indépendance » au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **Règlement 52-110** »).

Chaque membre du comité d'audit respecte, ou tentera de respecter, les exigences en matière de « compétences financières » du Règlement 52-110 et doit donc avoir la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la société.

Les membres du comité sont nommés annuellement par le conseil et demeurent en poste jusqu'à ce qu'un remplaçant soit dûment élu et qualifié, ou jusqu'à la démission ou le renvoi d'un membre avant la fin de son mandat. La majorité des membres du conseil peut congédier, avec ou sans motif valable, les membres du conseil.

II. PRÉSIDENT DU COMITÉ

Sauf si le conseil élit un président du comité, les membres du comité désignent un président à la majorité des voix exprimées par le comité plénier.

Ce qui suit incombe au président du comité :

- a) convoquer et présider les réunions du comité;
- b) voter pour trancher en cas d'égalité;
- c) préparer et envoyer aux membres du comité l'ordre du jour de chaque réunion du comité et inclure, dans l'ordre du jour, tout ajout de question proposé à l'ordre du jour par un membre du comité;
- d) passer en revue avec le chef des finances et les auditeurs de la société les questions soumises au président par le chef des finances ou les auditeurs de la société;

- e) nommer un secrétaire, qui n'est pas tenu d'être membre du comité, pour rédiger le procès-verbal des réunions du comité;
- f) agir de manière à ce que les réunions du comité se déroulent de façon efficace, efficiente et ciblée.

III. RÉUNIONS

Le comité se réunit au moins une fois par trimestre, ou plus fréquemment si les circonstances le justifient. Conformément à son objectif de favoriser la transparence dans les communications, le comité se réunit périodiquement avec la direction et les auditeurs externes dans le cadre de réunions distinctes pour discuter de questions qui, selon le comité, la direction ou les auditeurs externes, doivent faire l'objet de discussions en privé. Au besoin, le comité peut se réunir en privé avec des conseillers externes de son choix ainsi qu'avec le chef des finances de la société. De plus, le comité rencontre trimestriellement les auditeurs externes et la direction pour examiner les états financiers de la société de façon conforme à ce qui figure dans les présentes règles.

Le comité peut inviter à ses réunions, s'il le juge approprié, des partenaires de la société, des membres de la direction et d'autres personnes en vue de s'acquitter de ses responsabilités, et il peut exclure de ses réunions toute personne, s'il le juge nécessaire, afin de s'acquitter de ses responsabilités.

La majorité des membres du comité, mais au moins deux d'entre eux, constituent le quorum. La majorité des membres présents à une réunion à laquelle un quorum est constitué peut agir au nom du comité. Le comité peut se réunir par conférence téléphonique ou par vidéoconférence et peut adopter une mesure approuvée par voie de consentement écrit unanime à l'égard des questions qui peuvent être réglées sans qu'une réunion officielle ait lieu.

Le comité tient un procès-verbal ou consigne de toute autre façon ses réunions et ses activités.

Chaque membre du comité est avisé, par communication écrite ou électronique, au moins 24 heures à l'avance, de l'heure et du lieu de chaque réunion, mais chaque membre peut renoncer à l'avis de convocation à une réunion. La présence d'un membre à une réunion constitue une renonciation de l'avis de convocation à la réunion, sauf si le membre assiste à la réunion dans le but exprès de s'opposer à toute délibération du fait que la réunion n'a pas été dûment convoquée.

IV. RESPONSABILITÉS, FONCTIONS ET POUVOIRS

Les fonctions décrites ci-dessous constituent les activités courantes et récurrentes du comité dans l'exercice de ses fonctions décrites dans les présentes. Cette description est donnée à titre indicatif, étant entendu que le comité peut exercer des fonctions supplémentaires et adopter d'autres politiques et procédures, au besoin, en réponse à l'évolution du contexte, notamment commercial, législatif, réglementaire et juridique. Le comité doit également s'acquitter des autres responsabilités et fonctions qui lui sont déléguées par le conseil à l'occasion en ce qui a trait au but du comité.

Dans l'exécution de son rôle de surveillance, le comité a le pouvoir d'enquêter sur toute question d'intérêt ou préoccupation, à son appréciation. À cet égard, le comité a le pouvoir de retenir à cette fin les services de conseillers juridiques, d'experts-comptables et d'autres conseillers externes et il a notamment le pouvoir d'approuver la rémunération payable à ces conseillers ainsi que les autres modalités aux termes desquelles leurs services sont retenus. En outre, le comité a le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs externes et internes de la société.

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le comité a pleinement accès au conseil, à la direction, aux employés et aux autres intervenants qui sont, directement ou indirectement, responsables de la communication de l'information financière, ainsi qu'aux auditeurs externes, au besoin. Lorsqu'il agit dans les limites de l'objet précité, le comité détient tous les pouvoirs du conseil.

Il incombe au comité d'évaluer l'éventail des risques, notamment les risques financiers, auxquels sont exposées l'entreprise et les activités de la société et sur lesquels le conseil doit porter son attention et de faire des recommandations au conseil sur la façon de déléguer les responsabilités pertinentes pour le repérage, le suivi et la gestion continue de ces risques. Le comité doit examiner l'ensemble des principaux risques d'ordre financier ainsi que les mesures qui ont été prises par la direction pour les surveiller et les atténuer, et en discuter avec la direction ainsi qu'avec les auditeurs internes et externes. En outre, le comité encourage l'amélioration continue des politiques, des procédures et des pratiques financières de la société à tous les niveaux de l'entreprise, et favorise leur respect. Il permet également la communication entre les auditeurs externes, la direction et le conseil.

À moins de détenir une information contraire (laquelle doit être communiquée rapidement au conseil), chaque membre du comité a le droit de se fier à ce qui suit : i) l'intégrité des personnes ou des organismes qui font partie ou non de la société et desquels elle reçoit de l'information; ii) l'exactitude de l'information, notamment financière, que ces personnes ou organismes fournissent au comité; et iii) les déclarations que font la direction et les auditeurs externes relativement aux services liés aux technologies de l'information, aux services d'audit internes et aux services non liés à l'audit que les auditeurs externes fournissent à la société et à ses filiales.

V. RESPONSABILITÉS ET ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

A. Examen des documents et des rapports

1. *États financiers annuels.* Le comité examine avec la direction et les auditeurs externes, tant collectivement que séparément, avant leur diffusion publique :
 - a) les états financiers consolidés audités annuels;
 - b) l'examen par les auditeurs externes des états financiers consolidés annuels et le rapport y afférent;
 - c) toute modification importante exigée dans le plan d'audit externe;
 - d) les questions importantes abordées avec la direction pendant l'audit, notamment toute restriction quant à la portée des activités ou à l'accès à l'information;
 - e) les questions liées à la réalisation de l'audit qui doivent faire l'objet d'un entretien conformément aux normes d'audit généralement reconnues applicables à la société.

Après l'examen des éléments dont il est question ci-dessus et à l'article 15, le comité formule une recommandation au conseil quant à l'approbation des états financiers annuels avec les modifications que le comité peut envisager et recommander, tel qu'il le juge nécessaire.

2. *États financiers intermédiaires.* Le comité examine avec la direction, et pourrait examiner avec les auditeurs externes, tant collectivement que séparément, avant leur diffusion publique, les états financiers consolidés non audités intermédiaires de la société, et, dans la mesure jugée appropriée par le comité, s'entretient avec les auditeurs externes des questions devant être abordées conformément aux normes d'audit généralement reconnues applicables à la société.

3. *Rapport de gestion.* Le comité examine avec la direction et les auditeurs externes, tant collectivement que séparément, avant leur diffusion publique, l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation annuelle (le « **rapport de gestion** ») et le comité examine avec la direction le rapport de gestion intermédiaire et pourrait l'examiner avec les auditeurs externes.
 4. *Approbation du rapport de gestion annuel, des états financiers intermédiaires et du rapport de gestion intermédiaire.* Le comité formule une recommandation au conseil quant à l'approbation du rapport de gestion annuel avec les modifications que le comité peut envisager et recommander, tel qu'il le juge nécessaire. En outre, le comité approuve les états financiers intermédiaires et le rapport de gestion intermédiaire de la société, si le conseil a délégué ce pouvoir au comité. Si ce pouvoir n'a pas été délégué au comité, le comité formule une recommandation au conseil quant à l'approbation des états financiers intermédiaires et du rapport de gestion intermédiaire avec les modifications que le comité peut envisager et recommander, tel qu'il le juge nécessaire.
 5. *Communiqués.* Pour ce qui est des communiqués de la société :
 - a) Le comité examine les états financiers, le rapport de gestion et les communiqués portant sur les résultats annuels et intermédiaires de la société avant leur diffusion publique par la société.
 - b) Le comité examine avec la direction, avant leur diffusion publique, les communiqués portant sur les résultats annuels et intermédiaires (en portant une attention particulière à l'utilisation de renseignements « pro forma » ou « rajustés non conformes aux IFRS ») de même que toute information financière et toutes les prévisions de résultats fournies aux analystes et aux agences de notation.
 - c) Le comité s'assure que des procédures adéquates sont utilisées aux fins de l'examen de la communication de l'information financière de la société extraite ou tirée des états financiers de la société, à l'exception de l'information dont il est question à l'alinéa V.A.4 des présentes, et évalue périodiquement le caractère adéquat de ces procédures.
 6. *Rapports et déclarations réglementaires.* Le comité examine les rapports et les déclarations réglementaires de la société et s'entretient à cet égard avec la direction et les auditeurs externes dans la mesure jugée appropriée par le comité, tel qu'il peut être prescrit par la loi.
 7. *Autre information financière.* Le comité examine l'information financière figurant dans les prospectus, notices annuelles ou circulaires de sollicitation de procurations avec la direction et, à l'appréciation du comité, les auditeurs externes, tant collectivement que séparément, avant leur diffusion publique, et formule une recommandation au conseil quant à l'approbation de ces prospectus, notices annuelles ou circulaires de sollicitation de procurations avec les modifications que le comité peut envisager et recommander, tel qu'il le juge nécessaire.
- B. Processus de communication de l'information financière**
8. *Établissement et évaluation des procédures.* Le comité s'assure que des procédures adéquates sont en place pour l'examen de la communication de l'information financière extraite ou tirée des états financiers de la société et évalue chaque année le caractère adéquat de ces procédures.
 9. *Application des principes comptables.* Le comité s'assure que les auditeurs externes jugent que les estimations et les jugements de la direction en matière comptable ainsi que le choix des principes comptables représentent une mise en pratique appropriée de ces principes comptables.

10. *Pratiques et politiques.* Le comité examine avec la direction et les auditeurs externes, tant collectivement que séparément, les principales pratiques et politiques comptables de la société.

C. Auditeurs externes

11. *Surveillance et responsabilité.* Pour ce qui est des auditeurs externes de la société :

a) Le comité, à titre de comité du conseil, est directement chargé de la nomination, de la rémunération, de la rétention et de la supervision des travaux des auditeurs externes dont les services ont été retenus aux fins d'établir ou de remettre un rapport d'audit ou de fournir d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la société, y compris le règlement de différends entre la direction et les auditeurs externes à l'égard de la communication de l'information financière, ou de faire des recommandations à cet égard au conseil si la législation canadienne l'exige.

b) Le comité est directement chargé de superviser les travaux des auditeurs externes dont les services ont été retenus aux fins de préparer ou de remettre un rapport des auditeurs ou de fournir d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la société, y compris le règlement de différends entre la direction et les auditeurs externes à l'égard de la communication de l'information financière.

12. *Comptes rendus et rapports.* Les auditeurs externes rendent compte directement au comité et relèvent ultimement de celui-ci.

13. *Plan d'audit annuel.* Le comité examine avec les auditeurs externes et la direction, tant collectivement que séparément, la portée globale du plan d'audit annuel et les ressources que les auditeurs externes consacreront à l'audit. Chaque année, le comité examine et approuve les honoraires devant être versés aux auditeurs externes dans le cadre de l'audit annuel.

14. *Services non liés à l'audit.*

a) Les « services non liés à l'audit » désignent tous les services fournis par les auditeurs externes à l'exception des services d'audit. Le comité approuve préalablement tous les services non liés à l'audit devant être fournis à la société ou à ses filiales par l'auditeur externe de la société et autorise tous les services non liés à l'audit, à l'exception des services non liés à l'audit à l'égard desquels :

i) le comité s'attend raisonnablement à ce que le montant total de tous les services non liés à l'audit qui n'ont pas été approuvés au préalable ne constitue pas plus de 5 % du montant total des honoraires versés par la société et ses filiales à l'auditeur externe de la société pendant l'exercice au cours duquel les services sont rendus;

ii) la société ou ses filiales, selon le cas, n'ont pas reconnu les services comme des services non liés à l'audit au moment du contrat;

iii) les services sont promptement portés à l'attention du comité et approuvés, avant l'achèvement de l'audit, par le comité ou par un ou plusieurs de ses membres auxquels le comité a délégué le pouvoir d'accorder de telles approbations.

b) Le comité peut déléguer à un ou à plusieurs de ses membres le pouvoir d'accorder une telle approbation préalable des services non liés à l'audit. La décision prise par ce ou ces

membres quant à l'approbation d'un service « non lié à l'audit » est présentée par ceux-ci au comité plénier à la première réunion prévue après l'approbation préalable.

- c) Le comité adopte des politiques et des procédures précises pour la prestation des services non liés à l'audit si :
 - i) les politiques et procédures d'approbation préalable sont présentées en détail quant aux services visés;
 - ii) le comité est avisé de chaque service non lié à l'audit;
 - iii) les procédures ne prévoient pas la délégation des responsabilités du comité à la direction.
15. *Examen de l'indépendance.* Le comité examine et évalue les compétences, le rendement et l'indépendance des auditeurs externes, y compris les exigences relatives à cette indépendance prévues par la loi régissant la société. Le comité reçoit au moins chaque année une déclaration écrite officielle des auditeurs externes faisant état de leurs liens avec la société; participe activement à des échanges avec les auditeurs externes à l'égard de tout lien ou service déclaré qui pourrait avoir une incidence sur l'objectivité et l'indépendance de l'auditeur; et, au besoin, recommande au conseil de prendre les mesures appropriées pour s'assurer de l'indépendance des auditeurs externes par rapport au comité et de leur obligation de rendre compte au comité. Dans l'évaluation du rendement des auditeurs externes, le comité évalue le rendement de l'associé responsable de la mission des auditeurs externes et s'assure de la rotation des associés responsables de la mission conformément à la législation.

D. Contrôles internes

La direction est tenue de fournir au comité, au moins une fois par année, un rapport sur les contrôles internes, dont une assurance raisonnable que ces contrôles sont adéquats pour faciliter une communication de l'information financière fiable dans les délais prescrits. Le comité examine également avec les auditeurs et la direction toutes les faiblesses liées au contrôle interne qu'ont décelées les auditeurs externes et en fait le suivi.

E. Rapports au conseil

16. *Rapports.* En plus des rapports prévus ailleurs dans les présentes, le comité fait rapport périodique au conseil sur ces questions, y compris à l'égard de ce qui suit :
- a) les questions qui ont trait à la qualité ou à l'intégrité des états financiers de la société, à la conformité de la société aux exigences juridiques ou réglementaires, ou au rendement et à l'indépendance des auditeurs externes de la société;
 - b) le compte rendu des réunions du comité;
 - c) les autres questions pertinentes pour l'exécution des obligations du comité.
17. *Recommandations.* En plus des recommandations prévues ailleurs dans les présentes, le comité fait les recommandations qu'il juge appropriées. Le rapport au conseil peut prendre la forme d'un rapport verbal par le président ou tout autre membre du comité nommé par le comité pour faire ce rapport.

F. Questions d'ordre général

18. *Accès à des conseillers et à du financement.* Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers, selon ce qu'il juge nécessaire pour remplir ses fonctions. La société fournit un financement suffisant, selon ce que détermine le comité, pour payer a) la rémunération des auditeurs externes dont les services ont été retenus aux fins d'établir ou de remettre un rapport d'audit ou de fournir d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la société; b) la rémunération des conseillers dont les services ont été retenus par le comité; et c) les frais d'administration ordinaires du comité qui sont nécessaires ou appropriés dans l'exercice de ses fonctions.
19. *Engagement d'associés et de salariés des auditeurs externes.* Le comité examine chaque année et approuve les politiques d'engagement de la société à l'égard des associés et des salariés, anciens et actuels, des auditeurs externes, anciens et actuels, de la société.
20. *Ordres du jour des prochaines réunions.* Chaque année, le comité peut élaborer un calendrier d'activités ou les ordres du jour des prochaines réunions du comité pour chaque année suivante et soumettre le calendrier et les ordres du jour dans le format approprié au conseil d'administration après chaque assemblée générale annuelle des actionnaires.
21. *Évaluation annuelle du rendement.* Le comité examine et évalue chaque année le rendement du comité et de ses membres, notamment à l'égard du respect, par le comité, des présentes. En outre, le comité évalue chaque année la pertinence des présentes et recommande toute modification proposée au conseil.
22. *Opérations entre parties liées.* Le comité examine chaque année les opérations concernant les administrateurs et les dirigeants, notamment les frais de déplacement et de représentation, les opérations entre parties liées et les conflits d'intérêts.
23. *Questions d'ordre général.* Le comité s'acquitte des autres fonctions et exerce les pouvoirs que le conseil peut à l'occasion lui assigner ou lui conférer ainsi que des autres fonctions qui peuvent être imposées à un comité d'audit en vertu de la loi, des règlements ou des règles des bourses pertinentes.

Les présentes règles ont été approuvées par le conseil le 10 septembre 2021.

ATTESTATION DE PLANET BASED FOODS GLOBAL INC.

Le 17 décembre 2021

Le présent prospectus révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

(signé) « Braelyn Davis » _____

Braelyn Davis
Chef de la direction

(signé) « William Blake Aaron » _____

William Blake Aaron
Chef des finances

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) « Theodore Cash Llewellyn » _____

Theodore Cash Llewellyn
Administrateur

(signé) « Robert Dzisiak » _____

Robert Dzisiak
Administrateur

ATTESTATION DES PROMOTEURS

Le 17 décembre 2021

Le présent prospectus révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

(signé) « Braelyn Davis »

Braelyn Davis

(signé) « Theodore Cash Llewellyn »

Theodore Cash Llewellyn

(signé) « Robert Dzisiak »

Robert Dzisiak

(signé) « David Eaton »

David Eaton